HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

TOME VINGT-DEUXIE'ME.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé Fleury.

TOME VINGT-DEUXIE'ME.

SECONDE PARTIE.

Depuis l'an 1440. jusqu'en 1455.



A PARIS,

QUAY DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoist.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

SUITE DU LIVRE CENT-HUITIE'ME.

U commencement de cette année les electeurs & les princes d'Allemagne tinrent une diete à Francfort pour proceder à l'élection d'un nouvel empereur en la place d'Albert II. Le vingt-sixiéme de Février ils élurent Frederic duc d'Autriche, fils d'Ernest, & cousin-germain du défunt empereur : il n'avoit que vingt-six ans : & son amour pour la paix le fit surnommer le Pacifique. Il y avoit déja eu deux Frederics empereurs ; celui-ci est compté pour le troisiéme ou pour le quatriéme, si l'on compte Frederic le Bel competiteur de Louis de Baviere.

1440.

CXI. Frederic III. est élu empereur.

Trithem. in Chron. Spanhem. Aug Patric tom. XIII. conc. p. 1582.

Albert en mourant laissoit deux filles, & son épouse enceinte. Celle-ci craignant d'accoucher encore d'une fille, persuada imprudemment aux Hongrois d'élire pour leur roi Ladislas roi de Pologne. Car Albert possedoit avec l'Allemagne, les royaumes de Hongrie & de Bohême. L'imperatrice son épouse se repentit bien-tôt du conseil qu'elle venoit de donner : elle mit au monde un fils qui fut nommé Ladislas, elle déplora l'imprudence qui l'avoit portée si précipitamment à faire donner un autre roi à la Hon-

CXII. Les Hongrois choisissent Ladislas. roi de Pologne.

gric ; & pour réparer cette faute, autant qu'il

1440. étoit en elle, elle fit couronner son fils quatre mois après sa naissance par le cardinal Zecch archevêque de Strigonie. Les deux rois eurent chacun leur parti, & le royaume fut livré à la division. Le parti de Ladislas roi de Pologne devint le plus fort, & la reine fut obligée de se refugier en Autriche avec son fils vers l'empereur Frederic : ce qui causa de longues guerres avec les Allemands.

CXIII. Les Bohémiens ne veulent point élire le fils d'Albert.

Les Bohémiens rejetterent aussi le jeune Ladislas, sous prétexte que ne pouvant se gouverner lui-même, il seroit inutile de lui confier le gouvernement d'une nation aussi difficile à conduire qu'étoit celle de Bohême ; & offrirent la couronne à Albert duc de Baviere. Mais ce prince ne voulut point s'attirer de nouvelles affaires, les remercia, & leur representa qu'il ne pouvoit accepter un royaume qui ne lui appartenoit pas, & les exhorta fort à reconnoître Ladislas. Sur son refus ils s'adresserent à l'empereur Frederic, & lui offrirent le gouvernement, en son nom, & comme tuteur du jeune prince. L'empereur leur conseilla de créer durant l'interregne pour lieutenans generaux de l'état Maynard & Petarscon, dont le premier étoit Catholique, & le second favorisoit Roquezane : ce qui causa beaucoup de troubles.

CXIV. Ils offrent la couronne au duc de Baviere qui la refuse.

Æn. Sylv Europ. cap Bonfin. 3. dec. 4 *Æn. Sylv. hist. Boh c.* 57.

CXV. Nouvelles demandes des Bohémiens au concile de Basle.

Le premier soin de ces lieutenans generaux, ou plûtôt de Petarscon seul, fut de solliciter le concile de Basle de tenir aux Bohémiens beaucoup plus qu'il ne leur avoit promis. Ce concile avoit défini, que la communion sous les deux especes n'étoit pas necessaire à salut ; & les Bohémiens ne trouvant pas leur compte à cette decision qui leur ôtoit le prétexte du schisme, demanderent au concile qu'il leur fût permis de donner l'Eucharistie aux enfans im-

médiatement après le Batême. Le refus qu'on leur en fit ne les empêcha pas de solliciter qu'on leur accordât au moins de lire l'évangile à la messe, & de chanter le symbole en la Langue du pais; mais le concile ne leur fut pas plus favorable sur ce point. La honte de n'avoir rien obtenu; renouvella bien-tôt leur insolence. Ils prétendoient que le traité fait avec l'évêque de Coutances & le protonotaire Polemar ou Palamor, comme quelques Auteurs l'appellent, étoit nul; pour n'avoir été fondé, disoient-ils, que sur une promesse verbale de ces deux députez, que le concile leur accorderoit ce qu'il avoit pourtant refusé : & sur cet unique fondement dont il n'y avoit aucune preuve, ils firent une profession nouvelle de leurs quarante-cinq articles. 1440.

CXVI. Les peres de Basle demandent aux Allemands de reconnoître Felix pour pape.

Pendant la diete de Francfort dont nous venons de parler, les peres de Basle envoyerent demander aux princes d'Allemagne de reconnoître Felix pour pape, & de quitter la neutralité; mais leur demande fut rejettée. Pendant cette négociation Felix, qui pensoit à se rendre à Basle, créa le cardinal d'Arles son légat apostolique.

CXVII. Quarantiéme session du concile de Basle.

Cependant le concile s'assembla, & tint sa quarantiéme session le vingt-sixiéme de Février. On y publia & confirma le consentement que Felix avoit donné à son élection, le nom qu'il avoit prix de Felix. V. On y excommunia tous ceux qui ne le reconnoîtroient pas pour pape légitime, de quelque état & condition qu'ils fussent, jusqu'à priver même les prêtres du sacerdoce. On renouvella les decrets faits contre Eugene, & l'on déclara nuls tous les actes qu'il pourroit avoir faits; on réitera la défense de lui obéir, & de se soumettre à aucune de ses ordonnances : on traita de profanes ceux qui y

Labbe concil tom. XII. p. 638.

1440. contreviendront, & on réserva au concile & au pape Felix les peines qui leur seront imposées. Ensuite comme il s'agissoit de pourvoir aux besoins du nouveau pape & des officiers de sa cour, on proposa d'accorder quelques provisions au lieu des annates qui avoient été abolies; mais quelques Allemands, les députez de l'université de Paris, & plusieurs François s'y opposerent, & voulurent qu'auparavant on en donnât avis dans les provinces. On lut aussi dans cette session les lettres par lesquelles Felix choisissoit le cardinal d'Arles pour son légat apostolique, & lui continuoit la présidence du concile; mais n'ayant pas été approuvées, on en dressa d'autres dont les termes étoient differens: & sur le doute qu'on avoit de la jurisdiction qu'auroit le concile en présence du pape, on résolut que l'auditeur de la chambre auroit, au nom du concile, jurisdiction sur tous ceux qui étoient incorporez au concile, sans qu'il pût toutefois proceder criminellement contre eux, à moins que ce ne fût du consentement de quatre prélats, si le coupable étoit prélat; ou de quatre autres peres, s'il étoit d'un ordre inferieur: & que ces quatre seroient nommez chaque mois par les peres du concile.

CXVIII. Le cardinal d'Arles est nommé légat apostolique.

CXIX. Troisiéme session du concile de Florence depuis le départ des Grecs.

Labbe conc. tom XIII. *p.* 1586 *in actis Patricii.*

Eugene cependant agissoit de son côté à Florence, contre tout ce qui se faisoit à Basle: Et pour y proceder dans les formes, il tint le vingt-troisiéme de Mars la troisiéme session, depuis le départ des Grecs, & excommunia Amedée de Savoie, ses électeurs & ses partisans, si dans cinquante jours ils ne se reconnoissoient pas. Il déclare Amedée antipape, herétique & schismatique, & tous ses fauteurs, criminels de leze-majesté, sans autre jugement porté contre eux, s'ils n'obéissent dans le tems marqué, & promet le pardon à ceux qui obéiront. Saint Antonin

fait mention de ce decret qui est rapporté tout au long dans Monstrelet. Je ne le trouve pas cependant dans les actes du concile.

1440. *Monstrelet, t. 2. ad an. 1439.*

CXX. Quarante-uniéme session du concile de Basle.

Les peres de Basle tinrent de leur côté la quarante-uniéme session du concile le vingt-troisiéme de Juillet, dès qu'ils eurent été informez de la conduite d'Eugene à leur égard. Ils y déclarerent la sentence d'Eugene scandaleuse, injurieuse, schismatique, herétique, & défendirent à toutes sortes de personnes de la recevoir, ou de la publier sur les peines contenues en leur déclaration; ils déciderent que le même Eugene convaincu de grands crimes, avoit été excommunié avec raison, déposé, & privé de toute sorte de jurisdiction. Gabriel, disent les peres, autrefois Eugene IV. ayant commis un grand nombre de crimes énormes qui ont scandalisé l'église, & qui sont si notoires, qu'on ne peut les dissimuler, ayant refusé d'écouter l'église, & de lui obéir; le saint concile a jugé nécessaire, après une longue patience, & après plusieurs monitions, qu'il devoit le déclarer manifestement herétique & schismatique, convaincu de beaucoup d'autres crimes, & déchu justement du souverain pontificat; défendant à un chacun de lui obéir en cette qualité. Je ne sçai si c'est la charité qui fournissoit toutes ces expressions aux peres de Basle.

Labbe concil. to. XII. p. 642. & tom. XIII. p. 1586.

CXXI. Le pape Felix arrive à Basle, où il est couronné.

Cependant Felix V. arriva à Basle le vingt-quatriéme de Juin jour de saint Jean-Baptiste. Pour y paroître avec plus d'éclat, il avoit créé quatre cardinaux dès le mois d'Avril précédent, sçavoir Louis évêque de Lausanne, Barthelemi évêque de Novarre, Valram élu d'Utrecht, & Alphonse Carillo protonotaire. Ces cardinaux furent approuvez par le concile. Cependant on dit qu'à peine y en eut-il un seul

CXXII. Il fait quatre cardinaux.

qui le suivît à Basle. Felix, un mois après son
1440. arrivée dans cette ville, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme de Juillet, qui étoit le lendemain de la session precédente, fut consacré évêque par le cardinal d'Arles, & couronné pape. Louis duc de Savoye, fils d'Amedée, assista à cette cerémonie, aussi-bien que son frere Philippe comte de Geneve, avec Louis marquis de Saluces, & toute la noblesse de Savoye. Le marquis de Roëtelen, Conrad de Winsperg camerier hereditaire de l'Empire, le comte de Tierstein, les députez de Strasbourg, de Berne, de Fribourg & de Soleurre, & tous les seigneurs des Cantons Suisses; ensorte qu'on comptoit alors jusqu'à cinquante mille personnes dans Basle. Cette ville avoit mis sous les armes mille jeunes gens robustes & bienfaits, pour empêcher le tumulte & les querelles. Ce jour-là le nouveau pape qui confirma le nom de Felix V. qu'il avoit déja pris, dit sa premiere messe avec beaucoup de pompe, après laquelle on le consacra, & on lui mit la tiare, qui, selon Æneas Sylvius, étoit estimée trente mille écus d'or, par les pierres précieuses dont elle étoit étoit enrichie. Tout le monde lui souhaita une longue vie par des acclamations réiterées, ausquelles le pape répondit par des indulgences qu'il accorda. Il donna sa benédiction au peuple; & après la cerémonie de son couronnement, on fit une procession celébre dans laquelle chacun marchoit selon son rang, le pape le dernier, précedé de deux cardinaux & des deux évêques de Tortose & de Vincenze qui faisoient la fonction de diacres. Ce fut dans cette marche que les Juifs vinrent lui présenter le livre de la loi, dont il fit l'éloge, & condamnant la superstition & l'aveuglement de cette nation; & que le prieur du convent des Dominicains & ses religieux

Spond. an. 1440. n. 4 Æn. Sylv. in epist ad Joan. de Segovia, in Fascic. pag. 52.

CXXIII. Les Juifs présentent à Felix le livre de la loi.

vinrent au-devant de lui, & le conduisirent à leur monastere, dont ils lui présenterent les clefs après l'avoir placé devant l'autel. Ce fut par-là que la procession finit après avoir duré jusqu'à trois heures après midi. 1440.

Comme Felix ne jouissoit d'aucun revenu par rapport à sa dignité, parce qu'Eugene étoit en possession du patrimoine de saint Pierre, & qu'il falloit toutefois que le nouveau pape eût dequoi soutenir sa dignité avec honneur; le concile, après avoir long-tems cherché les moyens d'y pourvoir, convint dans une session publique tenuë le quatriéme du mois d'Août, & qui est la quarante-deuxiéme, par un decret *irrefragable* (comme l'appelle Patrice) & nonobstant tous autres decrets, que Felix ne tirant rien du patrimoine de l'église Romaine, & cependant étant obligé de faire de grandes dépenses pour l'utilité de l'état ecclesiastique, il lui seroit permis d'exiger pendant les cinq premieres années de son pontificat le cinquiéme denier du revenu de tous les benefices séculiers, reguliers, grands & petits, archevêchez, évêchez, abbayes, prieurez, canonicats, cures & autres, à l'exception des hôpitaux & des maisons des pauvres; & pendant les cinq années suivantes, le dixiéme denier seulement: & qu'on obligeroit les beneficiers à le payer sous peines de censures ecclesiastiques; consentant toutefois par bonté, que si quelque nation, royaume ou province n'approuvoit point cette taxe, Felix pourroit convenir avec eux, & que les benefices d'Allemagne, qui, toutes charges acquitées, n'excederoient point le revenu de cinq marcs d'argent par chaque année, ne seroient point compris dans le decret.

CXXIV. Quarante-deuxiéme session du concile de Basle. *Labb. conc. tom XII. p. 644 & tom XIII. p. 1585.*

Mais ce n'étoit pas assez à Felix d'avoir été créé pape, & d'avoir du revenu pour se main-

1440. tenir dans sa dignité ; il falloit encore qu'il fût reconnu par les princes, sans quoi il n'eût été qu'un vain fantôme sans autorité. Les peres du concile de Basle s'y employerent fortement ; mais Eugene de son côté n'oublia rien pour l'empêcher. On envoya de part & d'autre des deputez à l'assemblée que le roi Charles VII. avoit indiquée à Bourges, pour y déliberer sur cette division de l'église. Jean de Ségovie y vint de la part du concile, & le cardinal de *Turrecremata*, de la part du pape Eugene. On les entendit l'un & l'autre en diverses séances. Le député du pape Eugene étoit chargé. 1. De prier le roi de ne point reconnoître le concile de Basle depuis le tems de sa translation à Ferrare, & de recevoir tout ce qui avoit été fait à Ferrare. 2. De ne point consentir à la déposition du pape Eugene, ni à l'élection d'Amedée duc de Savoie, faite par le concile de Basle. 3. De n'envoyer personne à l'assemblée des princes Allemands, qui se tenoit à Maïence, sans avoir auparavant consulté le pape. La raison d'Eugene en faisant cette demande, étoit que si Charles VII. eût envoyé à Maïence des ambassadeurs pour confirmer l'élection de Felix V. il eût été entierement perdu sans esperance de retour : & c'étoit pour éviter ce malheur, qu'il envoya aussi faire la même priére à tous les autres princes. 4. Enfin ce pape demandoit par son légat qu'on abolît en France ou du moins qu'on y suspendît la Pragmatique-Sanction ; promettant qu'il pourvoiroit aux benéfices au gré du roi. Le lendemain les envoyez de Felix & du concile de Basle furent entendus ; le roi leur donna de grandes marques d'estime. De Corcellis fit un long discours pour montrer que la sentence rendue contre Eugene, étoit bien fondée, & que l'élection de Felix étoit canonique & dans toutes les formes.

CXXV. Assemblée de Bourges.

Acta Patricii tom. XIII Conc. p 1586.

CXXVI. Eugene & le concile de Basle y envoyent leurs deputez.

1440.

CXXVII. Réponse de l'assemblée aux députez du pape Eugene.

Les prélats assemblez à Bourges, délibererent pendant six jours sur les articles proposez par les légats d'Eugene, après quoi, le deuxiéme de Septembre, le roi étant présent répondit, Martin Gouge évêque de Clermont, un de ses principaux ministres, portant la parole. 1. Qu'il avoit toujours eu beaucoup de respect & de déference pour les conciles generaux, & qu'à l'exemple de ses ancêtres il étoit toujours prêt d'obéir à l'église légitimement assemblée. 2. Qu'il avoit marqué l'un & l'autre en particulier au concile de Basle qu'il avoit reconnu pour légitime; qu'il y avoit toujours eu ses ambassadeurs, & qu'il recevoit plusieurs bonnes choses qui y avoient été faites. 3. Que pour ce qui étoit de la congrégation de Ferrare, il ne l'avoit jamais approuvée. 4. Quant à la déposition d'Eugene, & à l'élection de Felix V. (comme plusieurs personnes intelligentes doutoient si cette déposition, & l'election qui l'avoit suivie, avoient été faites à Basle selon les formes, & si le concile de Basle representoit alors suffisamment l'église universelle pour faire des choses d'une si grande consequence) les évêques répondirent que le roi n'étant pas assez informé de toutes ces choses, il demeureroit dans l'obéissance du pape Eugene, & qu'il le prieroit d'assembler l'année suivante un concile general en France pour éteindre un schisme si pernicieux pour l'église; qu'il conseilloit cependant aux peres de Basle & à monsieur de Savoie (c'est ainsi qu'il qualifioit le nouveau pape Felix) de s'abstenir de lancer de nouvelles excommunications, mais de penser sérieusement à procurer la paix de l'église par d'autres voies; qu'il donnoit sa parole qu'aussitôt que la vérité lui seroit connue, il s'y attacheroit. 5. Enfin, quant à la Pragmatique-

CXXVIII. Le roi de France demeure dans l'obéissance d'Eugene.

Æn. Sylv. comment. lib. 7.

1440. Sanction, les prélats répondirent que le roi vouloit absolument qu'elle fût gardée & observée dans son royaume; & que si le concile de Basle avoit fait quelque chose de trop rigide, on pourroit le moderer, & qu'on s'en rapporteroit au concile genéral, quand le pape l'auroit assemblé en France. Cette réponse ne satisfit pas les députez du concile, qui voyoient par là les esperances du parti de Felix abatues, le roi ne reconnoissant que le pape Eugene & le concile de Basle. Charles VII. après sa réponse, fit un édit daté du onziéme de Septembre, pour empêcher d'avoir égard aux censures du pape Eugene contre le concile de Basle, & à celles du concile contre Eugene. Cet édit fut lû au parlement, & dans l'assemblée générale de l'université tenue chez les Bernardins.

CXXIX. Edit du roi Charles VII. touchant les divisions de l'église.

Si le parti de Felix fut mortifié de la réponse du roi de France à ses députez, il fut d'un autre côté relevé par la lettre qu'Alphonse roi d'Arragon écrivit aux peres de Basle, dans laquelle il donne la qualité de concile genéral au synode de Basle: mais on ne devoit pas beaucoup compter sur cette démarche, pour peu que l'on connût l'esprit d'Alphonse. Il vouloit le royaume de Naples, mais René duc d'Anjou étoit maître de la ville capitale & d'une grande partie de ce royaume: les forces d'Alphonse ne pouvoient l'en chasser, Eugene favorisoit de plus le parti du duc. Le plus sûr pour le roi d'Arragon étoit de se rendre Eugene favorable & cependant de ne point choquer ouvertement Felix, & ce fut le parti qu'il prit en commandant la neutralité. Cependant Felix à qui ce parti ne plaisoit point; lui envoya demander de se ranger entierement de son côté. Alphonse lui fit dire par l'archevêque de Palerme, qu'il reconnoîtroit son élection, pourvu qu'il

CXXX. Alphonse reconnoît le concile de Basle.

Surita lib. 14 c. 34. & seq.

confirmât l'adoption que Jeanne reine de Naples avoit faite de lui autrefois, qu'il lui donnât l'investiture du royaume à perpetuité, pour lui & ses successeurs ; & qu'il lui fournît cent mille écus d'or pour l'en mettre en possession ; qu'alors il employeroit toutes ses forces pour se rendre maître de Rome, & de tout le patrimoine ecclesiastique; mais qu'il falloit qu'il vînt premierement par mer en Sicile, afin qu'il pût de-là plus aisément entrer dans Rome. C'est ainsi qu'il se jouoit de Felix, qui de son côté n'eut aucun égard à ses demandes. 1440.

CXXXI. Beaucoup de princes reconnoissent Felix.

Acta Patric. tom. XIII. conc.

Æn. Sylv. Europ. c. 42.

Aug. Patric. art. 106. & 113.

Mais Elisabeth reine de Hongrie, & veuve de l'empereur Sigismond, Albert duc de Baviere, & un autre Albert duc d'Autriche, tous deux parens de l'empereur Frederic, le reconnurent veritablement pour pape legitime. L'université de Paris, les universitez d'Allemagne & celles de Cracovie furent aussi pour lui, & firent plusieurs écrits pour défendre l'autorité du concile de Basle. Il fut encore reconnu par l'ordre des Chartreux, en partie ; car ceux d'Italie & des autres provinces voisines blâmerent la conduite de leus confreres, & demeurerent toujours attachez à Eugene. Felix, pour augmenter le nombre de ses créatures, fit le quinziéme d'Octobre huit cardinaux de differentes nations, & dans le mois de Novembre il en créa six autres tous François : Les premiers étoient, Alexandre patriarche d'Aquilée, du titre de Saint Laurent *in Damaso* ; Othon évêque de Tortose du titre de Sainte Potentienne ; George évêque de Vicenze, du Titre de Sainte Anastasie ; François évêque de Geneve, du titre de Saint Marcel, Bernard archevêque d'Aix, du titre des Saints Nerée & Achillée ; Jean évêque de Strasbourg, du titre de Saint Sixte ; Jean vicaire de Frisingue, du titre de Saint Martin-

CXXXII. Création de cardinaux par Felix.

aux-Monts ; Jean de Ségovie, du titre de Saint
1440. Calixte : les derniers qui ne furent faits que le douziéme de Novembre étoient Nicolas Tudesque archevêque de Palerme, qui est le même que Panorme, avec Denys patriarche d'Antioche, évêque de Paris ; Amedée archevêque de Lyon ; Philippe archevêque de Tours ; Jean évêque de Nantes, & Gerard évêque de Castres, confesseur du roi de France.

CXXXIII. Les Anglois & les Ecossois ne reconnoissent point Felix.

Plusieurs princes & prélats d'Allemagne favorisoient aussi le parti de Felix ; mais dans l'assemblée de Maïence, qui se tint l'année suivante, on ne lui fut pas autant favorable qu'il l'auroit souhaité, parce que l'on y prit la résolution de demeurer dans la neutralité, jusqu'à ce qu'on eût assemblé un concile. Le royaume d'Angleterre ne prit pas beaucoup de part à ce qui se passa au concile de Basle, parce qu'il n'y assistoit point de prélats de cette nation. Le concile leur avoit envoyé des députez avant l'élection de Felix, mais ils leur firent réponse, qu'ils honoroient le concile de Basle, & approuvoient ses decrets, à l'exception de ceux qu'il avoit faits contre Eugene, qu'ils reconnoissoient pour pape légitime. On y envoya d'autres députez après l'élection ; mais ils n'eurent aucune réponse positive, les Anglois panchant fort à la neutralité. En Ecosse, à l'exception de quelques seigneurs, tout le royaume se declara pour Eugene ; & les prélats assemblez dans un concile provincial, excommunierent Felix & les peres du concile de Basle. La Pologne promit de reconnoître Felix, si l'on vouloit donner à son roi le titre de roi de Hongrie, & remettre l'argent qui étoit provenu des indulgences accordées pour l'union des Grecs. Ces propositions ne furent pas acceptées, cependant les Polonois ne laisserent

pas d'être favorables à Felix, & de refuser l'obéissance à Eugene. L'Italie étoit pour l'ancien pape, excepté le Piémont & la Savoie. Le duc de Milan vouloit traiter avec Felix, mais on ne conclut rien. Ferdinand duc de Calabre envoya un ambassadeur au concile, & promit d'obéir à Felix. François Sforce promit beaucoup, & ne tint rien. Avant que de rapporter les suites de ce schisme; reprenons l'histoire des Grecs pour voir ce qui se passa à Constantinople après l'arrivée des Grecs, & si l'on tira de l'union tout le fruit qu'on en esperoit. 1440.

CXXXIV. Arrivée des Grecs à Constantinople.

Phranz. l. 2. c. 17.

Ils arriverent tous à Constantinople assez heureusement le premier jour de Fevrier de cette année 1440. mais ceux qui avoient signé l'union furent mal reçus: Le clergé prévenu contre cette action ne voulut point les admettre aux fonctions ecclesiastiques. Il y eut contre eux une conspiration generale du clergé, du peuple, & sur-tout des moines qui gouvernoient presque seuls les consciences & qui souleverent tous les habitans, jusqu'à la plus vile populace. On les chargeoit d'injures, on les appelloit azymites, traîtres à la religion, apostats, pendant que tout retentissoit des louanges qu'on donnoit à Marc d'Ephese. On le regardoit comme l'unique défenseur de la religion; parce que, disoit-on, il avoit eu seul le courage de ne se pas soumettre aux Latins, & de soutenir l'honneur de l'église Grecque

CXXXV. Le plus grand nombre des Grecs renoncent à l'union, & déclament contre.

Toutes ces persecutions en firent mollir un grand nombre; & si quelques-uns demeurerent fermes dans le bon parti, & y persévererent jusqu'à la mort, beaucoup d'autres se mirent à déclamer de vive voix & par écrit contre l'union qu'ils avoient signée, & attirerent dans leur parti la plupart des Grecs. De ce nombre furent l'archevêque d'Heraclée, le philosophe Gemis-

tius, le garde-chartres de l'église de Constan-
1440. tinople, Sguropule grand ecclesiarque, l'arche-
vêque de Trebisonde, & beaucoup d'autres qui avoient assisté au concile de Florence & signé le decret. Leur chute enfla tellement le courage de Marc d'Ephese, qu'il s'éleva insolemment, & contre l'empereur, & contre tous ceux qui étoient opposez à l'union : ce qu'il fit avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avoit point de patriarche qui pût s'opposer à ses entreprises. Malgré les bonnes intentions que l'empereur fit paroître dans les commencemens, son zele se trouva bien rallenti ; soit par le chagrin qu'il ressentit de la perte de l'imperatrice Marie son épouse, qu'il trouva morte en arrivant à Constantinople, ou par les grandes brouilleries qu'il eut avec son frere Demetrius, qui causerent même une guerre civile. Marc sçut si bien profiter de ces conjonctures, qu'il engagea plusieurs Schismatiques à écrire contre l'union. Il écrivit lui-même une longue lettre circulaire qu'il addressa à tous les patriarches, dans laquelle il repete tout ce qu'il avoit allegué dans les conferences du concile, touchant la procession du Saint-Esprit. Il y eut plusieurs réponses à ses écrits. Joseph évêque de Methone, fit une espece de dialogue entre lui & Marc, où il justifie tout ce qui s'est passé à Florence, & reproche à Marc d'un style assez vif, son opiniâtreté, ses fourberies & ses mensonges. Gregoire le protosyncelle confesseur de Jean Paleologue, & qui fut ensuite patriarche de Constantinople, réfuta aussi la lettre que Marc avoit écrite aux patriarches contre le decret de l'union, & justifia tous les articles de ce decret par une excellente apologie. Il y a encore de ce Gregoire, surnommé Mamas, une longue lettre sur la procession du Saint Esprit, adressée à Alexis

Chalcondyl. liv. 6.

CXXXVI. Ecrit de Joseph de Methone & de Gregoire le protosyncele contre Marc d'Ephese.

Labb. conc. tom. XIII. p. 577. & seq. usque ad 739.

Comnéne empereur de Trebizonde, dans laquelle il justifie la doctrine des Latins, & l'addition faite au symbole. Elle a été donnée par Leon Allatius. 1440.

CXXXVII. Autres ouvrages des Grecs schismatiques contre le decret de l'union.

Les autres Grecs schismatiques écrivirent de leur côté, & répandirent par tout l'Orient, & sur tout dans Constantinople, mille faussetez. Les uns assuroient, avec une extrême impudence, qu'on avoit corrompu les Grecs, & surtout le patriarche Joseph, par présens, & qu'on avoit acheté leurs suffrages à prix d'argent : les autres, qu'on les faisoit mourir de faim pour les obliger à signer : ceux-ci, que les Latins avoient falsifié tous les exemplaires qu'ils produisoient : ceux-là, que tous n'avoient pas signé, & que ceux qui l'avoient fait, s'étoient rétractez, avant qu'ils avoient été séduits : & tous enfin, qu'on avoit renversé tous les fondemens de la foi, condamné la doctrine des anciens peres & des conciles, & changé les coutumes & les saintes cerémonies de l'église Grecque. Bessarion & d'autres réfuterent toutes ces calomnies des Grecs, & firent voir clairement tout le contraire; découvrirent la honte, la foiblesse & les fourberies de Marc d'Ephese, & justifierent dans de sçavans ouvrages la conduite & les decrets du concile de Florence. Mais comme ces écrits ne parurent qu'après la mort de Marc, les esprits des Grecs naturellement ennemis des Latins, étant déja préoccupez, n'en devinrent pas plus raisonnables, ni moins obstinez dans le schisme.

CXXXVIII. Division des Grecs à Constantinople touchant l'union.

On en vint même jusqu'à ne vouloir plus se trouver au service divin avec ceux qui avoient assisté au concile, & qui soutenoient qu'on étoit obligé de s'y soumettre; & on les fuyoit comme des excommuniez & des impies. L'empereur ayant voulu qu'ils s'y trouvassent, les autres se retirerent, & les laisserent seuls.

1440. Enfin les choses furent poussées avec tant de chaleur, que dans la plupart des églises le nom de l'empereur fut retranché des dyptiques.

Ce prince voulant faire cesser ce trouble qui dura plusieurs mois, prit la résolution de faire élire un patriarche pour remplacer Joseph qui étoit mort à Florence, croyant pouvoir par là faire recevoir plus facilement les decrets du concile dans son empire : mais il falloit choisir un homme qui eût du zele & de la fermeté, & dont il fût fort assuré. Il convoqua donc une assemblée pour ce sujet ; on jetta d'abord les yeux sur l'archevêque d'Héraclée ; mais ce prélat ayant déclaré qu'il étoit fâché d'avoir signé l'union, & d'y avoir consenti, les autres évêques qui l'avoient aussi signée, n'oserent le proposer pour être patriarche, & penserent à d'autres. Ils en choisirent trois, qui furent l'archevêque de Trebizonde, celui de Cyzique & Gennade, qui est le même George Scolarius qui avoit fait une si belle harangue dans le concile pour l'union. Leurs noms ayant été portez à l'empereur, il fit tenter l'archevêque de Trebizonde ; & l'ayant trouvé opposé à l'union, il fit tomber le sort sur Metrophanès métropolitain de Cyzique, qui avoit signé le sixiéme au concile de Florence, & qui s'étoit engagé par écrit de maintenir l'union. Il fut intrônisé la veille de l'Assomption de la sainte Vierge le quatorziéme du mois d'Août.

CXXXIX. Metrophanès de Cyzique est élu patriarche de Constantinople.

Le nouveau patriarche appuyé de l'autorité de l'empereur, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de bien, pour réduire les Grecs à l'obéïssance de l'église, non-seulement dans la ville de Constantinople, mais aussi dans toute la Grece : il alla même jusques dans les pays qui n'étoient pas de son patriarcat. Il entreprit de déposer les évêques & les autres ec-

Phranz. l. 2. c. 17.

clesiastiques rebelles, & de mettre en leur place des Catholiques; il en chassa quelques-uns de leurs évêchez. D'autre part le pape Eugene envoya à Constantinople François Condelmer son neveu qu'on appelloit le cardinal de Venise, accompagné de plusieurs sçavans hommes, pour travailler avec le nouveau patriarche à la réduction des Grecs. Mais soit que l'empereur craignît d'irriter Amurat, qui avoit reçu quelque jalousie de l'union des Grecs avec les Latins; soit qu'il n'esperât presque plus rien de ceux-ci depuis la mort de l'empereur Albert, qui par les continuelles sollicitations du pape Eugene & des peres du concile de Basle, avoit entrepris la guerre contre le Turc; soit enfin qu'il eût peur d'une révolte dans Constantinople, où presque tous étoient déclarez contre l'union; il est certain qu'il se réfroidit beaucoup en faveur de l'union, comme Eugene s'en plaignit après, écrivant à Constantin, despote du Peloponese, frere de ce prince.

1440.

CXL. Le pape Eugene envoye le cardinal de Venise en Grece.

CXLI. Lettre d'Eugene à l'archevêque de Cantorberi.

Bullar tom. 1. Eugen. IV. constit. 15.

Henri archevêque de Cantorberi en Angleterre ayant refusé d'accorder la préseance & les honneurs qui en dépendent, à Jean Kem archevêque d'Yorck, qu'Eugene avoit créé cardinal l'année precédente, Eugene s'en plaignit comme d'une nouveauté. Je suis surpris, dit-il à Henri, dans le bref qu'il lui adressa en 1439. la huitiéme année de son pontificat; je suis surpris de votre conduite envers le cardinal de Sainte Balbine: Le refus que vous lui faites de lui donner le pas & la préseance, est une entreprise toute nouvelle. Depuis plus de quatorze ans vous rendez sans peine cet honneur au cardinal de Vinchester, non parce qu'il est du sang royal, mais parce qu'il est cardinal, puisqu'il vous cedoit le pas & la premiere voix dans les suffrages, lorsqu'il n'étoit qu'évêque

de Vinchester, pourquoi vous comportez-vous
1440. differemment à l'égard du cardinal Jean ? Mais Eugene ne faisoit pas attention que Henri n'avoit nul égard à la dignité de cardinal où Jean étoit élevé, mais à sa qualité d'archevêque d'Yorck, & qu'il vouloit soutenir sur l'église d'Yorck la jurisdiction qu'il prétendoit que l'église de Cantorberi avoit sur elle. Il ne prétendoit pas offenser la dignité du cardinalat, il le proteste lui-même, & Eugene le reconnoît ; mais il ne croyoit pas qu'elle dût nuire à la prééminence qu'il croyoit appartenir à l'église de Cantorberi. Au reste Eugene paroît avoir donné ce bref pour relever la dignité des cardinaux : il en fait remonter l'origine jusqu'à l'ancien testament, & les éleve au-dessus des archevêques qui ne gouvernent, dit-il, qu'une seule église ; au lieu que le cardinal a, selon lui, jurisdiction sur toutes les églises avec le saint siege.

CXLII. Eloge qu'Eugene fait du cardinalat.

CXLIII. Eugene dégrade Vitelesqui du cardinalat. *Blond. 3. dec. 9. 10. 11. Antonin. tit 22. cap. 11.*

Au reste si le pape Eugene sçavoit si bien relever cette dignité, il sçavoit bien aussi punir ceux qui en abusoient : C'est ce qu'il fit cette année à l'égard du cardinal Vitelesqui patriarche d'Alexandrie. Ce cardinal étoit un homme adroit & intriguant. On dit qu'il vouloit se faire élire pape, & que c'étoit dans ce dessein qu'il étoit d'intelligence avec Philippe duc de Milan, ennemi d'Eugene ; & l'on ajoute qu'il agissoit de concert avec Nicolas Pisciniani capitaine des troupes de Philippe, pour surprendre la ville de Florence, & se faire élire pape avec le secours de son armée, & des places fortes dont il étoit maître. Soit que ce dessein fût bien fondé, soit que ses ennemis le lui ayent attribué, il est certain qu'Eugene depuis ce tems-là ne pensa plus qu'à le perdre. Il chargea le gouverneur du château Saint-Ange de l'arrêter, ce qu'il fit le premier jour d'Avril, dans le tems que le cardinal

sortoit de la ville, accompagné seulement de ses domestiques, parce que ses troupes avoient pris le devant. Ce gouverneur l'aborda, & fit semblant de l'accompagner par honneur, en maniant doucement la bride de son cheval, comme s'il eût eu quelque affaire secrete à lui communiquer : mais aussi-tôt qu'il eut fait signe à ses soldats, on baissa la herse du pont, on se saisit du cardinal, & on le traîna dans la forteresse. Comme il vouloit se défendre, il reçut un coup d'épée, & mourut de cette blessure quelque tems après, il fut privé des honneurs de la sépulture.

1440.

CXLIV. Il est fait prisonnier, & meurt.

Addit. ad Ciacon.

Le pape Eugene donna en sa place le commandement de ses troupes à Louis Mediarot de Padoue, archevêque de Florence, & patriarche d'Aquilée. On l'appelloit plus ordinairement Mezzarotta: il étoit de la famille d'Arena, dont il quitta le nom pour prendre celui de sa mere. Il fut d'abord professeur en médecine ; & étant allé à Rome, il s'insinua dans l'esprit du pape Eugene, auquel il fit gagner la bataille d'Anglara contre Nicolas Pisciniani capitaine du duc de Milan. Mezzarotta fut fait cardinal par ce pontife dans cette année, après avoir eu l'archevêché de Florence des dépouilles du cardinal Vitelesqui, & ensuite le patriarchat d'Aquilée. Il avoit l'inclination extrêmement martiale, & servit le pape en diverses guerres contre les Milanois & contre le roi Alphonse, qu'il termina heureusement. Eugene le fit aussi camerlingue de l'église. On l'appelloit le cardinal de Padoue : Calixte III. le déclara general d'une croisade contre les Infideles, dont il écarta les galeres près de Rhodes ; après quoi il prit Lemnos & & d'autres isles de l'Archipel. Il mourut à Rome l'an 1446. étant pour lors âgé de soixante-quatre ans, & fut enterré à Milan.

CXLV. De Louis Mezzarotta archevêque de Florence.

Paul. Jov. elog l. 2.

1440.

CXLVI. Reglemens en France pour la discipline militaire.

Monstrelet, vol. 2.

Jean Chartier, histoire de Charles VII.

En France le roi fit cette année une grande assemblée des seigneurs de son royaume à Orleans, où il fut résolu qu'on prendroit toutes sortes de moyens pour procurer la paix, sans laquelle toute réformation seroit inutile & même impossible. Il pensa sérieusement à trouver quelques voies pour faire ensorte que les troupes fussent moins à charge aux peuples. Il fut donc arrêté, qu'en attendant la paix, on réduiroit la gendarmerie en compagnies d'ordonnance bien reglées, que chaque homme d'armes n'auroit que trois chevaux, au lieu de huit ou de dix chevaux de bagage qu'ils avoient auparavant, & grand nombre de valets qui ravageoient tout le pays de leur route. Il regla aussi que les archers ne pourroient avoir que trois chevaux à deux, que leur solde seroit payée sur ce pied-là, & qu'on assigneroit leurs quartiers sur les frontieres. Cette réforme ne fut du goût ni des grands seigneurs, ni des officiers; aussi fut-elle traversée par la jalousie de quelques personnes de la cour qui souffroient avec beaucoup de peine que d'autres occupassent les premieres places dans la faveur du prince.

CXLVII. On forme en France une conspiration contre le connétable.

Ceux qui avoient alors le plus de crédit à la cour, étoient Charles d'Anjou comte du Maine, & le comte de Richemont connétable de France. Les autres princes fâchez de ce que le roi ne donnoit sa faveur qu'à deux ou trois particuliers qui avoient toute la part dans le gouvernement, firent une ligue contre les ministres, & ceux qui étoient du conseil du roi. Les ducs d'Alençon, de Bourbon & de Vendôme, le comte de Dunois & plusieurs autres furent les chefs de cette conjuration. La Trimouille même qui étoit disgracié, se joignit avec eux, afin de trouver par là le moyen de rentrer à la

cour à quelque prix que ce fût. Les conjurez s'aboucherent d'abord à Blois, où ils résolurent de s'éloigner de la cour, de faire soulever les peuples de leurs gouvernemens, & de ne point mettre les armes bas que le roi n'eût exclu de son conseil ceux qu'ils lui nommeroient comme les auteurs des desordres du royaume, & de la misere des peuples. Mais ils vouloient avoir le dauphin à leur tête, afin de rendre leur parti plus redoutable. 1440.

Ce prince étoit alors à Niort ville de Poitou. Les seigneurs de Chaumont, Bourcicaut, Sanglier & le bâtard de Bourbon chargez de le sonder, & de lui communiquer la ligue qu'on avoit faite, vinrent le trouver en cette ville. Ils le prirent par son foible, & lui représenterent qu'il étoit inoui qu'un prince à son âge, (il avoit près de dix-huit ans) n'eût aucune part au gouvernement, ni aux affaires; que l'occasion étoit favorable pour s'acquerir du crédit; que plusieurs des princes du sang & des genéraux d'armée avoient fait une union entre eux pour rétablir l'ordre dans le royaume, mais qu'ils vouloient agir sous ses auspices, & qu'ils étoient tous prêts à lui rendre service. Le dauphin quoique fort jeune, étoit déja marié à Marguerite fille de Jacques I. roi d'Ecosse, & le roi son pere avoit eu soin de mettre auprès de sa personne des gens dont il étoit assuré; son gouverneur étoit le comte de la Marche que le duc d'Alençon trouva moyen d'en chasser. Le dauphin se livra à la faction de tout son cœur, & s'en déclara le chef, mais le comte de la Marche qui s'apperçut bientôt du changement du prince, en donna avis au roi qui étoit pour lors à Angers, & qui manda aussi-tôt au connétable de le venir trouver; il partit, & vint joindre le roi à Amboise jusqu'où il s'étoit

CXLVIII. Le dauphin se déclare chef de cette conspiration.

1440. avancé. Là ils délibererent ensemble sur le parti qu'on devoit prendre dans une conjoncture aussi fâcheuse, que celle dans laquelle ils se trouvoient.

On jugea à propos que le roi tînt la campagne avec ses troupes, & il prit la route de Poitiers, d'où il envoya un herault au duc d'Alençon pour lui ordonner de lui remettre le dauphin. Le duc au lieu d'obéir, sortit de Niort, & alla surprendre Saint Maixent : mais le secours que reçut cette ville, lui fit abandonner son entreprise, quoiqu'il fût déja entré dans la place. Le dauphin s'adressa à la noblesse d'Auvergne, au duc de Bourgogee, & à d'autres pour en obtenir quelques secours ; mais il fut par tout refusé, ce qui le déconcerta fort, de même que les factieux, qui se virent peu de tems après abandonnez du comte de Dunois, & qui ne se croyant pas en sureté dans le Poitou, se retirerent en Bourbonnois. Le roi accompagné de son connétable, du comte de la Marche, & du comte de Dunois qu'il avoit détaché de cette ligue, poursuivit les factieux si vivement en Poitou, & de Poitou dans le Bourbonnois, prenant toutes les places dans lesquelles ils croyoient se retrancher, qu'ils furent contraints de lui rendre le dauphin, & de venir se jetter à ses pieds pour lui demander pardon. Ce fut à Cusset petite ville entre le Bourbonnois & l'Auvergne, où le dauphin & le duc de Bourbon parurent devant le roi. Le premier pria sa majesté de vouloir bien permettre que la Trimouille, Chaumont & de Prie revinssent à la cour ; mais le roi le refusa, & répondit qu'il trouvoit fort mauvais qu'on lui fît cette demande. Avant son départ de Cusset, il écrivit à toutes les provinces du royaume pour leur donner avis de la soumis-

CXLIX. Le roi dissipe cette faction, & oblige les liguez à lui demander pardon.

sion du dauphin son fils. Ses lettres sont datées du vingtiéme Juillet. Cette guerre civile fut nommée la Praguerie *. Ce fut après que cet orage fut dissipé que le roi se rendit à Bourges pour l'assemblée qu'il y avoit convoquée, & dont on a parlé. En chemin faisant il se rendit maître de la ville de la Charité sur Loire.

1440.

* *On ignore l'origine de ce nom.*

CL. Les Anglois assiegent Harfleur.

Jean Chartier, hist. de Charles VII. en cette année 1440.

Dans la même année, les Anglois vinrent metre le siege devant Harfleur ville de Normandie avec six mille hommes seulement, & quelques vaisseaux. Les deux freres d'Estouteville commandoient dans la place pour le roi, & firent une si vigoureuse resistance, que les Anglois furent sept mois sans la pouvoir prendre; ce qui donna au roi le tems d'assembler des troupes, & d'y envoyer du secours. Les bâtards d'Orleans & de Bourbon commandoient cette armée, ils tenterent d'abord d'attaquer les Anglois, & d'entrer par force dans leurs retranchemens, mais l'ennemi étoit si bien fortifié, que les François furent par tout repoussez avec perte: ce qui les obligea de se retirer à deux ou trois lieuës loin de leur camp où ils se logerent; & là ils firent un traité, par lequel les Anglois convinrent que les assiegez auroient la vie sauve & la liberté, & se retireroient, laissant Harfleur sous la domination Angloise, de même que Montivillires; & la composition fut exactement observée.

CLI. Les Anglois rendent la liberté au duc d'Orleans.

Le duc d'Orleans que le roi d'Angleterre Henri V. avoit fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. & dont la prison avoit duré 25. ans, fut mis en liberté dans le mois de Juin de cette année, par une voie qu'il devoit le moins esperer. Le comte de Dunois, frere du duc d'Orleans eut recours à Philippe duc de Bourgogne, malgré la haineineveterée qui regnoit depuis long-tems entre ces deux maisons. Le duc par une bonté aussi ge-

nereuse que politique, crut qu'il lui seroit glo-
1440. rieux de finir les malheurs de son ennemi; & comme les Anglois ne vouloient point accorder la liberté à leur prisonnier sans une rançon de trois cens mille écus, le duc de Bourgogne promit d'en payer deux cens mille, à condition que le duc d'Orleans épouseroit Marguerite sa niéce, fille d'Adolphe I. duc de Cleves; le comte de Dunois paya le reste de la rançon: & le duc fut ramené à Calais, & remis en pleine liberté avec l'agrément du roi. On vit donc ces deux princes éteindre par une réconciliation sincere & tout-à-fait cordiale les inimitiez mortelles que leurs peres avoient fait naître. Philippe reçut Charles avec beaucoup d'honneur dans la ville de Gravelines, le vingtiéme de Novembre, lui donna son ordre de la Toison, & reçut le sien du Porc-épic. Le mariage promis fut conclu. Le duc d'Orleans signa publiquement le traité d'Arras dans l'église de saint Bertin à Saint-Omer, & fit serment d'observer ce traité, aussi-bien que le comte de Dunois. Enfin tous deux s'efforcerent de se donner reciproquement toutes les marques d'une parfaite & sincere amitié.

CLII. Le maréchal de Rais est pendu & brûlé pour ses crimes. *Hist. de Charles VII. par Jean Chartier p. 106. Argentré, l. 11. c. 27. Monstrelet vol. 2.*

Jean Chartier rapporte à cette année l'execution de Gilles de Laval seigneur de Rais, maréchal de France, que le duc de Bretagne fit arrêter & ensuite pendre & brûler à Nantes. Ce seigneur étoit d'une des plus illustres maisons de France, mais fort dereglé dans ses mœurs, & d'une imagination tellement dépravée, qu'il s'abandonnoit à toutes sortes de pechez contre la foi, contre la religion, & même contre nature. Il entretenoit des sorciers pour trouver des trésors, & corrompoit de jeunes garçons & de jeunes filles, qu'il tuoit ensuite pour en avoir le sang qu'il croyoit pouvoir servir à ses sortileges. Sur la vie publiquement scandaleuse

ſcandaleuſe qu'il menoit, on le déféra à la juſtice; l'évêque de Nantes lui fit ſon procès, le ſénéchal de Rennes, juge general du pays, s'y trouva, parce que le cas étoit mixte, & il fut condamné à être brûlé vif dans la prairie de Nantes. Le duc de Bretagne aſſiſta à ſa mort; & voulant adoucir la ſentence, il permit qu'on l'attachât à un poteau pour être étranglé, en même tems qu'on allumoit le feu ſous ſes pieds. L'on enterra ſon corps peu endommagé par les flammes. Il paroît par les pieces de ſon procès, qu'il étoit auſſi coupable de crime d'état envers le duc, & peut-être que ce prince ne fût pas fâché de trouver occaſion de venger ſon offenſe, en vengeant celle de Dieu. 1440.

Le roi de France après avoir fait fortifier Louviers & Conches en Normandie, parcourut la Champagne, pour apporter quelques remedes aux grands déſordres que les gens de guerre cauſoient dans le royaume. Il fit executer à Bar-ſur-Aube un bâtard de Bourbon, pour ſes concuſſions, priva de leurs charges & de leurs emplois pluſieurs officiers & capitaines des villes pour leurs malverſations, & ordonna que tous les gens de guerre ſeroient logez dans les villes & dans les fortereſſes, en impoſant certaines tailles pour leur ſolde, afin que les ſoldats puſſent vivre ſans vexer le peuple; avec défenſes à eux de faire aucun dégât, ſur peine de punition corporelle, qui ſerviroit d'exemple à tous. Jean Chartier dit que c'eſt ici le commencement de l'établiſſement des tailles en France, deſtinées pour la ſubſiſtance des ſoldats, afin qu'ils ne pillaſſent pas le pays.

Hiſtoire de Charles VII. p. 109

CLIII. Mort de Nicolas Clemangis.

La France perdit cette année un celebre Auteur, dont on a parlé dans l'hiſtoire du concile de Conſtance. Ce fut Nicolas Clemangis ou de Clamenge, qui eſt le nom d'un village du dio-

1440. céſe de Châlons. Il n'avoit que douze ans, lorſqu'on l'envoya à Paris pour y faire ſes études dans le college de Navarre, où il eut pour maîtres Jean Gerſon, Pierre de Nogent, & Gerard Machet. Il s'y rendit habile dans l'éloquence & dans la poëſie; ce qui lui fit meriter la charge de recteur en 1393. Quelques années après il prit poſſeſſion d'un canonicat, & de la tréſorerie de l'égliſe cathedrale de Langres: mais comme il fut ſoupçonné d'avoir composé la lettre que l'antipape Benoît XIII. écrivit contre le roi & le royaume de France, dattée du mois de Mai l'an 1407. il fut obligé de ſe cacher dans le couvent des Chartreux de Valfonds, ou de Fontaine-aux-bois. Ce fut là qu'il compoſa la plûpart de ſes traitez & de ſes lettres, ſans avoir voulu retourner à la cour du pape Benoît, quoiqu'il l'eût fait ſolliciter fortement. Ayant obtenu ſa grace du roi, il revint à Langres, où il fit un long ſéjour. Il fut depuis chantre de l'égliſe de Baïeux, & enfin il ſe retira aſſez âgé dans le college de Navarre, où il mourut l'an 1440.

Dupin, Biblioth. des auteurs, tom. XII. in-quarto, pag 80. & ſuiv.

CLIV. Les œuvres de Clemangis

Dupin, ibid.

Lydius miniſtre proteſtant, a fait imprimer tous les ouvrages de cet auteur en Hollande en 1603. Ils conſiſtent dans un traité de l'état corrompu de l'égliſe; un poëme ſur le même ſujet; un traité de la perte & du rétabliſſement de la juſtice; deux traitez de l'infaillibilité du concile général; un traité de l'étude théologique; un diſcours ſur la parabole de l'enfant prodigue; un traité de l'avantage de la ſolitude; un autre de l'utilité de l'adverſité; un autre contre les nouvelles fêtes; un autre contre les prélats ſimoniaques, & cent trente-ſept lettres. Le premier de tous ſes ouvrages fut une lettre qu'il adreſſa au roi Charles VI. ſur le ſchiſme de l'égliſe, dans laquelle il lui ouvre trois voïes pour le faire ceſſer. Il écrivit enſuite ſur le même ſujet

1440.

au pape Clement VII. & apres la mort de ce pape aux cardinaux. Benoît XIII. le fit venir auprès de lui. Il défendit fortement son parti, & écrivit au roi Charles VI. pour le dissuader de la soustraction d'obéissance. Cet auteur est vif dans les portraits qu'il fait des desordres & de la corruption des mœurs des ecclesiastiques & des gens du monde de son tems : nous en avons rapporté quelques traits dans le volume précedent. Gratius fait mention dans son *Fasciculus* des deux traitez de cet auteur sur la matiere du concile general, & dom Luc Dachery a donné son livre de l'étude théologique adressé à Jean de Piémont bachelier en théologie, qui l'avoit consulté sur le desir qu'il avoit de se faire docteur.

Dacheri. spicileg. tom. XII. in-quarto.

CLV. Invention de l'Imprimerie.

On rapporte à ce tems-ci l'invention de l'Imprimerie. De tous les arts c'est celui dont l'église & la republique des lettres a retiré & retire encore plus de secours. L'église par son moyen est plus en état de repandre & de multiplier ses instructions, en mettant entre les mains des peuples les ouvrages qui établissent sa foi & sa doctrine. Chacun peut aujourd'hui par ce secours étudier sa religion, & le ministre trouve plus d'accès dans les esprits, pour insinuer des veritez que les yeux ont déja fait connoître. Quand il n'y avoit que des manuscrits, comme ils étoient fort chers & fort rares, il n'y avoit que des gens de lettres & d'un certain ordre qui étudiassent. Il falloit presque necessairement être riche pour pouvoir devenir sçavant ; peu de gens puisoient dans les sources, parce que très-peu en avoient la commodité. Aujourd'hui ces secours ne sont refusez à personne, & l'on n'est ignorant que parce qu'on veut bien l'être. L'art de l'imprimerie doit donc nous être bien précieux, & quelque abus que l'on en fasse, on

Chevilier, orig. de l'Impr. p. 10. La Caille, histoire de l'Imprim.

ne peut pas trop remercier le ciel qui l'a donné aux hommes. L'époque en est assez incertaine, s'il falloit adopter tous les differens sentimens de ceux qui ont écrit sur ce sujet, l'on n'auroit pas moins de peine à determiner le pays, le lieu, & les personnes qui ont fait une découverte si heureuse & si utile. Les uns prétendent que l'idée nous en fut apportée de la Chine, où l'Imprimerie étoit en usage depuis un tems immémorial; d'autres veulent que ce soit du Mexique, lorsque Ferdinand Cortez en fit la conquête, & nous dépouillent ainsi du mérite de l'invention. Il paroît cependant plus vraisemblable que l'honneur en est dû aux Allemands, à qui l'on est redevable de tant d'autres découvertes dans les arts. Ils sont les premiers qui ont imaginé de fondre des caracteres qui pussent se combiner en une infinité de manieres & former les mots necessaires pour la conformation d'un ouvrage. Les Hollandois, qui ont voulu disputer aux Allemands l'honneur de la découverte de l'Imprimerie, ne leur ont pû opposer que quelques livres sans date, & par consequent fort incertains, faits à la maniere de ceux de la Chine, où tout le discours d'une même page étoit gravé sur une planche de bois, de façon qu'il falloit autant de planches differentes, qu'il y avoit de pages dans le livre. C'est ainsi que sont imprimez quelques-uns de ces livres, que l'on prétend avoir été imprimez à Harlem par Laurent Jansson, plus connu sous le nom de Jean Coster. Mais cette invention étoit aussi imparfaite qu'elle étoit d'une exécution difficile. Tritheme qui étoit Allemand & contemporain, & dont le témoignage est par consequent d'un plus grand poids, rapporte que ce fut à Maïence que Jean Guttemberg, gentilhomme de cette ville, imagina le premier ce grand

1440.

CLVI. Differens sentimens sur son origine.

Paul Jove

Trithem. chron Hirsaugiense, an. 1440. dit S. Gall. li. 1690.

dessein, & qu'après avoir depensé tout son bien sans pouvoir y réussir, il s'associa avec Jean Fust ou Faust, bourgeois de la même ville, qui se joignit lui-même bientôt après à Pierre Schoeffer de Gernsheim, qui devint dans la suite son gendre, & qui par son extrême industrie contribua beaucoup à la perfection de l'art de l'Imprimerie. Ce qui est de certain c'est que le *Psalmorum Codex* de 1457. qui est le premier livre que l'on connoisse & qui porte une date certaine; le *Rationale divinorum officiorum Guillelmi Durandi* in folio de 1459. le Vocabulaire latin intitulé, *Catholicon Joannis Bladi de Janua* de 1460. *in folio*: la Bible en latin de 1462. en deux volumes *in folio*: les Offices de Ciceron en 1465. & une seconde édition du même livre en 1466. l'un & l'autre *in quarto*, qui sont les plus anciennes éditions dont on ait connoissance, ont été imprimées à Maïence, & portent tous le nom & les armes de Jean Fust, & Pierre Schoeffer, qui dans presque tous ces ouvrages, n'ont pas oublié de faire parade de leur secret, en faisant remarquer que ce qu'ils donnoient, n'étoit point écrit à la main: mais executé d'une façon nouvelle & tout-à-fait ingenieuse. Ces premieres éditions imitent parfaitement la beauté des anciens manuscrits, jusqu'à la forme des caracteres qui sont aussi nets & aussi agréables à la vue, que faciles à lire. Les rubriques, c'est-à-dire, les titres écrits en rouge y sont scrupuleusement observez. Le plus souvent on les trouve imprimez sur du velin, les lettres initiales peintes & dorées & enrichies de quantité d'ornemens gothiques. Cependant comme il n'étoit pas possible qu'ils pussent exécuter eux-mêmes toutes les impressions qu'ils donnoient au public; qu'ils avoient besoin de differentes personnes pour leur ai-

1440.

Chevilier, pag. 3.

CLVII. Quels sont les premiers livres imprimez.

Lambecii Bibl. Vindob. l. 2. p. 989.

Hofmanni Lexicon. tom. 2 edit. Bas. 1677. Chevilier pag. 14. & 17.

der dans leur travail ; & que d'ailleurs leur
1439. secret étoit trop important & trop nécessaire pour pouvoir être caché long-tems; à peine fut-il divulgué, que l'on vit toutes les nations de l'Europe s'empresser à l'envi d'établir chez elles un art dont on pouvoit tirer de si grands avantages, & que l'on vit les ouvriers Allemands se répandre de toutes parts. Les uns s'allerent établir à Venise, à Rome & dans d'autres lieux d'Italie, comme dans le pays où les belles lettres étoient le plus cultivées. D'autres vinrent en France, où des docteurs de Sorbonne leur fournirent les moyens de s'établir ; d'autres passerent même en Angleterre ; & il n'y eût presque aucune ville considerable en Allemagne, qui ne fût pourvue d'une Imprimerie ; de sorte qu'en fort peu de tems l'on vit paroître une infinité d'excellens livres sur toutes sortes de matieres, sur-tout les anciens auteurs classiques, dont les éditions contribuerent beaucoup à rétablir la bonne latinité, & acheverent de detruire la barbarie des siecles précedens

CLVIII. Mort de sainte Françoise.

Baillet, Vies dies Saints, 9. de Mars.

On place en cette année le decès de sainte Françoise noble dame de Rome, qui se rendit célebre par sa pieté, & qui mourut en odeur de sainteté, âgée de cinquante-six ans, dans le monastere des Benedictines de la congregation du Mont-Olivet, qu'elle avoit fait bâtir, & fondé du vivant de son mari. A peine fut-elle morte, qu'on parla de sa canonisation; on en renouvella la demande sous Nicolas V. successeur d'Eugene ; cependant elle ne se fit que le vingt-neuviéme de Mai 1608. sous Paul V. qui par une bulle en fixa la fête au neuviéme de Mars.

CLIX. Le cardinal de Chatillon veut changer le

Vers la fin de cette année le cardinal de Chatillon Milanois, évêque de Plaisance, & abbé de S. Ambroise de Milan, voulant introduire dans cette ville l'Office Romain, au lieu de l'Ambro-

sien qu'on y célébroit, chassa d'abord les religieux de Cîteaux, qui étoient dans son abbaye, & mit des Chartreux en leur place. Les Milanois offensez de cette conduite, en firent leurs plaintes au duc, qui ordonna aux Chartreux de sortir sur le champ, sinon qu'il alloit faire mettre le feu au monastere : il fallut obéïr. Le cardinal n'ayant pas réüssi, eut recours à une autre voye. Il obtint du prêvôt de sainte Thecle le livre de l'Office Ambrosien qu'il avoit en dépôt ; & le jour de Noël il fit chanter la messe au grand autel selon le rit Romain ; cette action causa une si grande émotion parmi le peuple, que tous furent à la maison du cardinal avec des flambeaux, ménaçant de le brûler vif dans son palais, s'il ne rendoit le livre. Le cardinal effraïé le jetta par la fenêtre ; & le lendemain il partit de Milan, avec une ferme résolution de n'y plus retourner : il mourut trois ans après, âgé de quatre-vingt-dix ans. Ce fait prouve le grand respect que les Milanois ont pour leurs anciennes cérémonies, & pour saint Ambroise qui les leur a données.

1440.

service Ambrosien à Milan.

CLX.

Concile de Frizingue en Allemagne.

Collect. Conc. Labb. tom. XIII. p. 1283.

On place encore dans le même tems un concile à Frizingue en Allemagne, assemblé par Nicodeme de Scala, qui étoit évêque de cette ville, & de la maison des seigneurs de Veronne. Les historiens rapportent que, du consentement du pape Martin V. il chassa de ce siége, Jean, bâtard du duc de Baviere. Ce concile fit vingt-six reglemens. Le premier défend d'admettre aucun clerc inconnu & étranger pour l'administration des sacremens, & la conduite des ames, sans l'approbation de l'évêque de Frizingue, ou de son grand vicaire. Le second regle les devoirs des juges ecclesiastiques. Le troisiéme défend de traduire les clercs devant les juges séculiers, & aux juges séculiers de con-

noître des causes ecclesiastiques, sous peine d'excommunication. Le quatriéme enjoint aux mêmes clercs de mener une vie reglée & édifiante, de ne point aller au cabaret, si ce n'est en voyage; d'être vêtus modestement, de ne point tenir taverne chez eux, & de ne point s'enyvrer, sous peine d'être privez des fruits de leurs benefices. Le cinquiéme renouvelle le decret du concile de Basle, touchant les clercs concubinaires. Le sixiéme oblige les clercs à la résidence. Le septiéme condamne la pluralité des benefices incompatibles, à moins qu'on n'en ait obtenu dispense. Le huitiéme veut que le benefice soit vacant avant qu'un autre y soit nommé, & en prenne possession. Le neuviéme défend l'alienation des biens ecclesiastiques. Le dixiéme défend la sépulture ecclesiastique à ceux qui auront été executez par ordre de la justice, qui auront été tuez dans les tournois & les spectacles, qui seront morts subitement, qui ne se seront point confessez dans l'année, & qui n'auront point communié, si ce n'est du consentement de leur curé. Il veut que pour les inhumer, on en obtienne permission de l'évêque, ou du grand vicaire, & qu'on n'exige aucun salaire pour cette permission. L'onziéme condamne ceux qui retiennent les dîmes, & refusent de les payer. Le douziéme concerne les reguliers, & leur ordonne de maintenir la rigueur de la discipline monastique. Il pourvoit à la conduite des femmes & filles devotes, qui ont fait profession du tiers-ordre; & veut qu'on execute la constitution de Boniface VIII. touchant la clôture des moniales ou religieuses.

1440.

Les autres reglemens regardent à peu près les mêmes matieres. Dans le treiziéme on regle le droit de patronage, & les avocats des églises. Dans le quatorziéme on défend de rendre

ſes égliſes tributaires envers les laïques, & d'impoſer ſur elles aucune taxe. Dans le quinziéme on enjoint aux curez de benir le ſel, & de faire l'eau-benite tous les dimanches. Dans le ſeiziéme on parle de la celebration de la meſſe, on défend de la dire ſans lumiere, & d'élever l'hoſtie avant la conſecration, pour éviter l'idolâtrie du peuple, qui adoreroit une hoſtie non conſacrée: on renouvelle le ſtatut du concile de Saltzbourg, qui défend de dire ou d'enſeigner qu'un prêtre en peché mortel ne conſacre pas & n'abſout pas: On établit les indulgences accordées par Eugene IV. touchant la fête du ſaint Sacrement. Dans le dix-ſeptiéme on preſcrit la forme du baptême & les onctions. Dans le dix-huitiéme, ſuivant la conſtitution du concile de Latran, on enjoint de garder ſoigneuſement l'euchariſtie, le ſaint chrême, & l'huile des infirmes, & de renouveller les hoſties conſacrées au moins une fois chaque mois, de tenir dans une grande propreté les nappes des autels, les palles & les corporaux, & tous les habits qui ſervent aux prêtres dans le ſacrifice. Dans le dix-neuviéme on fait des ordonnances contre ceux qui ont contracté des mariages clandeſtins; & on défend à toutes ſortes de perſonnes d'aſſiſter à ces ſortes de mariages. Dans le vingtiéme on regle ce qui regarde la ſimonie, avec défenſes d'exiger ou de promettre quelque choſe pour un bien ſpirituel, en renouvellant le decret du concile de Conſtance, touchant ce déſordre. Dans le vingt-uniéme on défend aux Juifs de prêter à uſure, & d'avoir des domeſtiques qui ſoient Chrétiens: On veut que le jour de la pentecôte ils tiennent leurs fenêtres & leurs portes fermées; que dans la ſemaine ſainte ils ne paroiſſent point en public, & qu'ils ne proferent aucune mauvaiſe

1440.

1440. parole contre la Religion, la sainte Vierge & les Saints, quand on porte le saint Sacrement aux malades; qu'on ne paroisse point aux bains avec eux, & qu'on ne prenne point de leurs remedes. Dans le vingt-deuxiéme on condamne l'usure & les usuriers. Dans le vingt-troisiéme on pourvoit à la sureté des ecclesiastiques. Dans le vingt-quatriéme on défend aux confesseurs d'absoudre des cas réservez au saint siége, ou à l'évêque; on prescrit la forme de l'absolution, on parle de la confession; & l'on défend les abus des quêtes. Dans le vingt-cinquiéme, on défend d'excommunier aucun clerc ou laïque, sans une monition canonique, & l'observation des formalitez nécessaires; en rappellant le decret du concile de Basle, *ad vitanda scandala*. Enfin, dans le vingt-sixiéme, on ordonne la publication de ces statuts, qui furent ainsi reglez le vendredi deuxiéme du mois de Septembre de l'année 1440. M. Dupin n'a rien dit de ce concile dans l'histoire du quinziéme siécle.

1441. CLXI Députez des Jacobites à Florence.

L'union des Jacobites avec l'église Romaine, se fit au commencement de 1441. Le pape Eugene avoit déja reçu par André, abbé de saint Antoine, des lettres de Jean leur patriarche, dattées du douziéme de Septembre de l'année précedente, qui répondit à celle de ce pape, qui l'avoit invité au concile de Florence. Le patriarche s'excuse de ce qu'il n'y peut venir, sur sa pauvreté & sur ses infirmitez; & dit qu'en sa place il envoye un de ses venerables freres, de bonnes mœurs & bien instruit. Ce député fut reçu dans une congregation, où présidoit le pape Eugene, & il y proposa le sujet de sa députation en langue syriaque: on mit son discours en Italien, & ensuite en latin: on le trouve dans les actes du concile. Le patriarche donne dans sa lettre de grands éloges au pape

Parte 3 concil. Florent. pag. 1101. ex to. XIII. conc.

qu'il appelle la perfection du sacerdoce, le pasteur apostolique de toutes les églises, le prince des prêtres, qui montre aux autres le chemin du salut, & le medecin des ames languissantes. André porteur de la lettre ajoûta, qu'il est le chef & le docteur universel de toute l'église; que sa doctrine est celle que les apôtres saint Pierre & saint Paul ont donnée dès le commencement; & que toutes les églises qui se sont séparées de l'église Romaine, maîtresse des autres, ont été livrées en opprobres aux nations. Le pape réjoüi du retour des Jacobites, en félicita leur député, & pour cimenter leur union, il en fit un decret. Mais pour le bien entendre, il faut auparavant exposer quels étoient ces Jacobites & leurs erreurs.

1441.

CLXII. L'origine des Jacobites, & leurs erreurs.

Ils ont tiré leur nom d'un certain Jacques Zanzale ou Bardai. Il étoit Syrien de nation, disciple d'Eutyche & de Dioscore, dont il soutint & étendit tellement l'hérésie dans l'Asie & dans l'Afrique au commencement du sixiéme siécle; qu'enfin toutes les autres sectes differentes dans lesquelles les Eutychéens étoient divisez, se réünirent au septiéme siécle en celle des Jacobites, qui étoit la plus nombreuse & la plus étenduë. Ils ont été aussi appellez Monophysites, parce qu'ils croyent qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ, & assurent que le Verbe a pris un corps parfait, auquel il s'est uni sans alteration, sans mêlange & sans division en une seule nature, une seule personne & un seul suppôt. Ils n'ont point d'autre erreur particulier sur les autres points de la religion. Leur église est fort étenduë: la principale partie est celle des Cophtes ou Egyptiens. Il y en a plusieurs en Syrie, en Ethiopie ou Abyssinie, & en Armenie. Leur patriarche particulier est à Caremit, ville de Mesopotamie, &

Renaudot, tom. iv. de la perpet. & collect. liturg. Orient.

1441\. prend le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'il y en ait un schismatique Grec qui le soit, & qui a son siége à Damas. Depuis le schisme les Jacobites ont tellement prévalu par dessus les Grecs, qu'ils se sont rendus presque tous seuls les maîtres du siége patriarchal d'Alexandrie, quoiqu'il y en ait un autre pour les Grecs, qui a aussi sous soi celui de l'Ethiopie; où les Chrétiens sont presque tous Eutychéens ou Jacobites. Ainsi leurs erreurs ne sont presque pas differentes de celles des Grecs.

CLXIII. Quatriéme session du concile de Florence, depuis le départ des Grecs.

Ce decret fut rendu le cinquiéme de Février de l'année 1441. dans la quatriéme session du concile de Florence, depuis le départ des Grecs, & l'onziéme année du pontificat d'Eugene. Il est signé du pape, & de douze cardinaux. Il commence par ces mots d'Isaïe, chapitre 5. „ Chantez des hymnes au Seigneur, parce qu'il „ a fait des choses magnifiques : Annoncez sa „ grandeur dans toute la terre : Maison de „ Sion, tressaillez de joye, & benissez Dieu, „ parce que le Saint d'Israël est au milieu de „ vous, &c. „ Ensuite le pape expose la foi de l'église Romaine, l'unité d'un Dieu, la trinité des Personnes qui ne sont qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une même essence. Il condamne Sabellius, qui confondoit les Personnes, en détruisant leur distinction; les Ariens, les Eunomiens & les Macedoniens, qui disoient que le seul Pere étoit veritablement Dieu, & qui mettoient le Fils & le Saint-Esprit au rang des créatures, & tous les autres qui établissent quelque inégalité dans la Trinité. Il établit le nombre des livres de l'ancien & du nouveau testament, parmi lesquels on trouve ceux que les Juifs ne reconnoissent point. Les actes des apôtres y sont placez après les épîtres canoniques. Il anathématise les erreur

CLXIV. Decret pour l'union des Jacobites.

Labbe conc. tom. XIII. p. 1204.

des Manichéens, qui admettoient deux principes; il entre dans le détail des mysteres de Jesus-Christ incarné, sa naissance, sa passion, sa sépulture, sa résurrection, son ascension. Il renouvelle la condamnation de Corinthe, d'Ebion, de Marcion, de Paul Samosate, de Photin, & autres hérétiques, Valentin, Apollinaire, Theodore de Mopsueste, Nestorius, Eutiche, & Macaire d'Antioche. Il parle de la médiation de Jesus-Christ, dont les sacrifices & cérémonies de la loi ancienne figuroient la venuë, de la nécessité du baptême, du salut qu'on trouve dans la seule église Catholique, & des conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine, & du second de Constantinople, du troisiéme, & de tous les autres légitimement assemblez par l'autorité du souverain pontife. A la fin de ce decret on ajoûte ceux qui ont été faits à Florence pour l'union des Grecs, & pour celle des Armeniens. 1441.

CLXV. Le député des Jacobites accepte le decret.

Tous ces articles étant ainsi exposez, André, au nom de son patriarche, & de tous les Jacobites, reçut & accepta ce decret avec toutes ses définitions, reglemens, statuts, & toute la doctrine qui y est contenuë, se soûmettant à tout ce que l'église Catholique & le saint siége croïent, & condamnant tout ce qu'elle condamne. Ce decret fut lû d'abord en latin, ensuite en arabe, & André en fit publiquement la lecture; il écrivit au bas sa souscription & son acceptation, par laquelle il reconnoît que tout ce qui est contenu dans ce decret, est conforme à la verité sainte & catholique; & promet tant en son nom qu'en celui du patriarche, & de tous les Jacobites d'y obéir, comme de vrais enfans d'obéissance, & de le faire exactement observer.

Labb. conc. tom. XIII. *p.* 1212.

1441.

CLXVI. Lettre du pape Eugene à l'empereur Paleologue.

Labbe conc. tom. XIII. pag. 1213.

Eugene écrivit aussi au despote Constantin Paleologue, successeur de Jean Paleologue dans l'empire des Grecs. Cette lettre est dattée du ving-uniéme d'Avril de cette année. Le pape l'informe du projet de l'union des Grecs, le prie de travailler à l'établir dans ses états, & à en poursuivre l'exécution, si jamais Dieu l'éleve à l'empire, lui promettant de sa part tous les secours qu'il avoit promis à l'empereur Jean Paleologue, pour la défense de la ville de Constantinople. Il ajoûte, que le siege Romain ne lui manquera jamais, tant qu'il aura pour lui une soumission respectueuse; qu'il marchera dans les voyes de la justice, & qu'il s'employera de tout son pouvoir & avec fidelité à maintenir le decret de l'union, qui n'a pû, dit-il, être exécuté jusqu'à présent, comme il le devoit être.

CLXVII. Lettres du roi d'Ethiopie au pape Eugene.

Tom XIII. conc. Labb. p. 1214.

Le roi d'Ethiopie écrivit aussi au pape Eugene, & chargea de ses lettres un nommé Nicodeme, qui se disoit abbé des Ethiopiens. Ce député fut entendu dans une congregation du deuxiéme de Septembre. Son maître disoit dans ses lettres, qu'il esperoit venir en personne en Italie pour s'unir à l'église. Mais il ne paroît pas que cette négociation ait eu quelque suite. Le pape lui écrivit le quatriéme d'Octobre par Ange Maurocenus, capitaine de l'isle de Chio.

CLXVIII. Lettre du patriarche d'Alexandrie au pape Eugene.

Ibid. pag. 1274.

Après que Philothée patriarche d'Alexandrie, eut reçu le decret de l'union des Grecs, il en écrivit au pape Eugene, pour le féliciter de cette union, & s'en réjoüir avec lui. Le commencement de sa lettre est remarquable. „ Pere très-„ saint, dit-il au pape, pere très-religieux, „ très-heureux, très-juste, ange terrestre, & „ homme celeste, revêtu de la grace de Dieu, „ orné de la robe sacrée, très-bon pasteur du „ bon troupeau, qui chassez par votre doctrine „ les loups qui se jettent sur les brebis du ber-

„ cail universel, pierre de la foi, & le chef de „ toutes les églises Chrétiennes, qui recevant „ de Jesus-Christ notre-Seigneur la sacrée puis- „ sance, êtes le pape de la grande ville des Ro- „ mains, & vous êtes rendu le protecteur des „ autres patriarches, &c. „ Ensuite il loue magnifiquement l'union qui avoit été faite, ajoûtant qu'il avoit écrit à l'empereur Jean Paleologue, & à quelques évêques à Constantinople, pour soutenir le decret; que ceux qui refuseroient de s'y soumettre, seroient tenus pour hérétiques, & privez de la communion de l'église. Mais toutes ces belles paroles n'eurent point d'effet. 1441.

CLXIX. Assemblée de Maïence.

C'est ainsi que les patriarches d'Orient s'attachoient à reconnoître l'autorité du pape Eugene, pendant qu'à Basle on employoit tout pour la détruire. Les peres envoyerent leurs députez à l'assemblée que les princes d'Allemagne devoient tenir à Maïence dans le mois d'Avril, le pape Eugene y envoya aussi les siens; & l'empereur Frederic ayant invité le roi de France à y envoyer ses ambassadeurs, ils s'y trouverent, avec ceux de quelques autres princes. Jean de Ségovie, depuis cardinal de Saint-Callixte, étoit arrivé à Maience avec les autres députez du concile quelque tems auparavant, pour y attendre les princes, dans le dessein d'y exercer les fonction de légat *à latere*. Il entreprit dans l'absence de l'archevêque de Maïence, d'entrer dans la ville, faisant porter la croix devant lui: mais il y trouva de l'opposition. Quelques prélats, joints aux chanoines, vinrent le prier de ne point entrer dans l'église en qualité de légat; que l'archevêque de Maïence, & les autres princes d'Allemagne étoient fort unis, & qu'ils avoient résolu de ne rien souffrir qui pût porter préjudice à l'un des contendans; qu'ils reconnois-

Aug. Patric. hist. Conc. Basil.

1441.

& Flor art. 117. ex to XIII conc. p. 1590.

soient le concile de Basle pour légitime, & Eugene pour souverain pontife ; qu'ainsi il n'avoit qu'à demeurer chez lui jusqu'à l'arrivée de l'archevêque de Maïence.

CLXX. L'assemblée de Maïence refuse le député du concile de Basle comme légat.

Cet archevêque arriva vers le douziéme ou treiziéme de Février, avec celui de Tréves ; quelque tems après arriverent les ambassadeurs de l'empereur, avec beaucoup d'autres. Et Jean de Ségovie informé par le rapport de quelques amis, que les électeurs panchoient beaucoup pour le parti d'Eugene, & principalement l'archevêque de Maïence, plus que tous les autres, il écrivit à Basle qu'on lui associât d'autres députez, & qu'on choisît ceux qui étoient les plus recommandables. Ensuite après avoir demandé pendant plusieurs jours d'être entendu au nom du concile, enfin on lui répondit de la part des princes, qu'ils avoient résolu de ne se séparer jamais en aucune maniere de l'union qu'ils avoient jurée, & qu'ils vouloient garder leur serment, quand même leur conduite seroit douteuse, par rapport à la conscience ; qu'ils entendroient le député du concile comme un de ses orateurs ; mais qu'ils ne vouloient pas qu'il parût à l'audience en habit de cardinal avec la croix, parce qu'ils ne le regarderoient jamais ni comme cardinal, ni comme légat, & qu'ils en feroient autant à l'égard des cardinaux du pape Eugene, s'ils avoient été créez depuis sa suspension.

Cette réponse parut fort dure à Jean de Ségovie ; il ne voulut rien accorder jusqu'à ce qu'il en eût informé le concile de Basle, & Félix particulierement, parce que les princes demandoient qu'en parlant, il ne traitât le pape Eugene ni d'hérétique, ni de schismatique : ce député n'étoit venu que pour faire valoir la bonne cause du concile, & mettre au jour les

crimes dont on chargeoit Eugene. Pendant tout ce debat, le cardinal d'Arles arriva à Maïence en qualité de légat *à latere*, avec Jean de Frizingue, appellé le cardinal de Saint-Martin. Les princes envoyerent au-devant de lui Jean de Lysura, pour lui signifier qu'ils l'honoroient comme un vrai cardinal, s'il ne portoit aucune marque de sa légation, & qu'ils l'entendroient avec bonté, de même que les autres, pourvû qu'il voulût laisser dans sa maison la croix & l'habit de cardinal; compliment qu'ils avoient déja fait faire à Jean de Ségovie: ce qui causa beaucoup de bruit, parce que les députez de Basle ne vouloient pas ceder. Enfin les princes ayant protesté qu'ils transfereroient leur assemblée dans un autre lieu, s'ils n'y consentoient; & les magistrats de Maïence, conjointement avec les habitans, leur ayant fait sçavoir que s'ils ne se rendoient à la volonté des princes, ils alloient révoquer leur sauf-conduit, si dans huit jours ils ne sortoient de leur ville; ceux de Basle, pour ne pas laisser leur cause sans défense, furent contraints de ceder, parce que les princes ne vouloient point changer d'avis, & que les magistrats ne vouloient pas permettre qu'on agît contre leur volonté.

1441.

CLXXI. Arrivée du cardinal d'Arles à Maïence.

CLXXII. On ne veut ni le recevoir, ni l'écouter en qualité de légat.

Ainsi le vingt-quatriéme de Mars le cardinal d'Arles vint à l'assemblée sans croix, & sans aucune marque de sa dignité; & même sans suite, ayant laissé ses collegues & ses domestiques en sa maison. Il dit beaucoup de choses, aussi-bien que Thomas de Corcellis qui l'accompagnoit, touchant la souveraine autorité des conciles, le jugement équitable que celui de Basle avoit rendu contre Eugene, & l'élection légitime & nécessaire de Félix en sa place. Le lendemain on entendit les députez d'Eugene, qui étoient Jean de Carvajal, & Nicolas de Cuza. Le

CLXXIII. On entend les députez des deux papes.

Acta Patricii, pag. 1591. & seq.

premier fut l'apologie de celui qui l'envoyoit, il commença son discours par ces paroles de saint Paul : ,, Chassez la servante & son fils : car ,, le fils de la servante ne sera point héritier ,, avec le fils de la femme libre, ,, & dit beaucoup de choses excellentes contre ses adversaires. Il fut secondé par Nicolas de Cuza, qui ne parla pas avec moins de solidité. Il réfuta tout ce que ceux de Basle avoient dit, appuya ce que Carvajal avoit avancé ; il attesta même qu'Amedée avoit acheté le souverain pontificat, qu'il avoit poursuivi sous la peau d'une brebis, & qu'il avoit promis aux Venitiens douze mille hommes de cavalerie, si quittant le parti d'Eugene, ils s'attachoient au sien. Il ajoûta que la déposition d'Eugene n'avoit été faite que par sept évêques, lorsque les loix ne permettoient pas qu'on déposât un simple évêque sans qu'il y en eût douze. Les princes, dit Patrice, écoûterent ces deux députez avec beaucoup de plaisir, & leur applaudirent fort, parce qu'ils avoient solidement réfuté les raisons de ceux de Basle.

1441.

Epist. ad Galatas, c. 4 v. 30.

Jean de Ségovie ne voulut pas permettre que les discours des députez d'Eugene fussent sans réplique. Il répondit, sans avoir l'habit de cardinal, & après avoir dit beaucoup de choses en faveur des peres de Basle, & avoir rendu raison de ce qu'il avoit quitté cet habit, il s'appliqua à réfuter les raisons de ses adversaires. Il apporta douze preuves, pour montrer que les conciles généraux avoient une souveraine puissance, à laquelle les papes étoient obligez de se soumettre ; que le concile de Basle étoit légitime, & qu'il n'avoit pû être dissous par Eugene ; que ce pape avoit été justement déposé, & Félix légitimement mis en sa place ; qu'il falloit en un mot lui obéir comme au verita-

ble souverain pontife. Ensuite il appuya de plusieurs raisons les veritez approuvées par le concile, & conclut, qu'Eugene avoit été justement declaré heretique. Le lendemain Carvajal & Cuza repliquerent. Ceux de Basle demanderent à être encore entendus, mais ils furent refusez; & les princes à l'exception de l'électeur de Treves qui s'en étoit allé, s'assemblerent avec les ambassadeurs de Frederic & du roi de France; ils arrêterent que pour la paix de l'église, il falloit assembler un concile genéral dans un endroit different de Basle & de Florence; dans une ville d'Allemagne ou de France, que l'empereur inviteroit les contendans de s'y trouver; qu'on enverroit pour ce sujet des ambassadeurs au mois de Novembre vers Eugene, de la part de l'empereur, du roi de France & des princes, & qu'on feroit sçavoir la même chose à Amedée par quelqu'un de ses prélats; qu'enfin il faudroit commencer au plus tard ce concile le premier d'Août de l'année suivante 1442.

1441.

CLXXIV. Quelle fut la décision de l'assemblée de Maïence.

Acta Patric. pag. 1592.

CLXXV. L'empereur renvoye l'affaire à l'assemblée de Francfort.

Cette deliberation fut envoyée à l'empereur qui étoit à Vienne, où les députez de Basle & ceux d'Eugene vinrent le trouver, chacun défendant sa cause avec assez de vivacité. Frederic les écouta; mais sans accorder ce qu'ils demandoient, il remit l'affaire à l'assemblée de Francfort, qui devoit se tenir à la fête de la saint Martin, dans le mois de Novembre; où de l'avis des princes, il vouloit qu'on décidât sur le parti qu'on devoit prendre. Cependant cette assemblée fut differée jusqu'au mois de Mai de l'année suivante. Albert proche parent de l'empereur fit profession de demeurer attaché à Felix & de vivre dans son obéïssance jusqu'à la mort: ainsi finit l'assemblée de Maïence. Ceux de Basle n'ayant plus la liberté de parler, dresserent une longue apologie pour

1441. réfuter les raisons des partisans du pape Eugene, & ne manquerent pas de la répandre de tous côtez.

CLXXVI. Quarante-troisiéme session du concile de Basle.

Labbe conc. tom. XII. p. 648.

Acta Patricii, tom. XIII. conc. p. 1594.

Après que l'assemblée de Maïence fut finie, on tint à Basle le premier de Juillet la quarante-troisiéme session du concile. Long-temsavant cette session les peres avoient agité contre eux la question de la fête de la Visitation de la sainte Vierge, parce qu'ils vouloient en faire un decret. Il y avoit une bulle de Boniface IX. qui établissoit cette fête; mais comme cette bulle avoit été rendue pendant le schisme, elle n'avoit été reçue que par ceux de son obéissance: ce qui donna sujet au concile de Basle d'en faire un autre. On disputa long-tems sur la maniere dont on devoit la dresser. Æneas Sylvius en proposa une, & son sentiment fut suivi. Mais il survint une autre difficulté, sçavoir si le decret seroit fait sous le nom de Felix avec l'approbation du sacré concile, comme on avoit coutume de faire dans les anciens conciles, ou bien si l'on mettroit, sous le pape Felix president, comme on avoit fait à Sienne. Enfin l'on convint que le decret ne seroit point au nom du pape. Le motif qui le portoit à agir ainsi fut que plusieurs princes ne reconnoissant point Felix pour pape, l'autorité du concile seroit blessée, si l'on faisoit des decrets en son nom.

Cochlée, hist. Hussi, l. 9.

Cochlée rapporte que le concile promit à la nation d'Allemagne, que quand l'empereur & les princes se declareroient en faveur du concile qu'ils vouloient qu'on assemblât, Felix n'y présideroit point; & que le concile procederoit en toutes choses de la même maniere qu'avant son élection.

CLXXVII. Decret pour éta-

On dressa donc le decret pour la solennité de la Visitation de la sainte Vierge, sans faire aucune mention du pape Felix. On ordonna

qu'elle sera celebrée chaque année le deuxiéme du mois de Juillet dans toute l'église, & par tous les Fideles ; accordant à ceux qui assisteront à matines, à la procession, au sermon, à la messe, aux premieres & secondes vêpres, cent jours d'indulgences, pour chacune de ces offices. Ce fut dans cette session qu'Alphonse roi d'Arragon fit demander aux peres d'imposer une dîme universelle sur le clergé, pour défendre l'isle de Rhodes qui étoit ravagée par les Turcs, promettant qu'il travailleroit à la faire payer dans ses états. Mais les peres n'ayant pas jugé à propos de lui accorder sa demande, à cause de la division de l'église, il insista pour la faire imposer du moins dans la Savoye, ce qui fut encore refusé.

1441. blir la fête de la Visitation de la sainte Vierge. *Conc. coll. tom.* XII.

CLXXVIII. Le duc de Milan veut traiter avec Felix pour le reconnoître.

Acta Patricii, tom. XIII *conc. p.* 1595.

Il y avoit quelque tems que Philippe duc de Milan avoit chargé ses ambassadeurs de traiter avec le concile pour se mettre sous l'obéissance de Felix ; & celui-ci averti par ses amis pressoit vivement le duc de conclure ce traité avant la diéte de Francfort. Mais parce qu'il y avoit du danger pour Philippe, s'il étoit le premier de toute l'Italie à se declarer en faveur du nouveau pape ; il demandoit treize mille écus d'or tous les mois, pour l'entretien de quatre mille hommes de cavalerie, & qu'on lui avançât l'argent des premiers mois, afin de le mettre en état de deffendre ses états, & de recouvrer les provinces de l'église Romaine ; promettant de son côté de rendre Felix maître de la ville de Boulogne. Le secretaire de Nicolas Piscinin qui commandoit les troupes du duc, demandoit aussi à Felix qu'on remboursât son maître des dépenses qu'on feroit à l'attaque de cette même ville, s'il souhaitoit s'en emparer ; & la somme n'étoit pas petite. On fit differens projets de traitez. Il y eut plusieurs

1441. députez, & beaucoup de lettres écrites de part & d'autre. Les cardinaux de Felix & ses amis l'exhortoient fort à accepter les conditions qu'on lui proposoit, parce qu'attirant le duc de Milan dans son parti, il auroit bien-tôt Alphonse roi d'Arragon, & une grande partie de l'Italie, que les Allemands & d'autres ne manqueroient pas de suivre. Felix poussé par toutes ces raisons, promit vers la fin du mois d'Août, au duc de Milan de lui compter cinquante mille écus d'or, trois semaines après qu'il auroit reconnu son obédience, & qu'il lui auroit remis Boulogne; ensuite cinquante autres mille, des revenus de cette même ville, payables en differens termes. Le vicecamerier de Felix fut envoyé pour conclure le traité. Il se donna de grands mouvemens, allant trouver tantôt le marquis de Ferrare, tantôt Philippe. Enfin dans le mois de Janvier il fut renvoyé vers son maître avec promesse que dans dix jours le duc envoyeroit à Felix une celebre ambasse, pour se mettre sous son obéissance, mais toutes ces belles esperances s'en allerent en fumée; & les ambassadeurs du duc de Milan, depuis ce tems-là, ne parurent plus à Basle.

CLXXIX. Après de belles promesses, le duc se moque de lui.

CLXXX. Differend de Felix avec les cardinaux au sujet du cinquiéme & du dixiéme.

Les actes de Patrice font mention d'un different que Felix eut avec ses cardinaux au sujet du cinquiéme qu'on lui avoit promis de lever sur tous les benéfices pendant cinq ans; & du dixiéme pendant cinq autres années suivantes. Les cardinaux en demandoient la moitié selon le decret de la vingt-troisiéme session, & un autre decret de Nicolas IV. Felix prétendoit que cela n'étoit pas juste, attendu les grandes depenses qu'il avoit été obligé de faire, sans rien toucher des revenus de l'église Romaine. Il ajoutoit de plus qu'il n'avoit reçu ce cinquiéme denier que du duché de

Aug. Patic. hist. conc. Basil & Flor. art. 125.

Savoye, & que les officiaux demandoient d'y avoir part, assurant que cette loi avoit été établie pour leur entretien. L'affaire fut long-tems disputée, & demeura indécise. Une autre dispute s'éleva en même-tems, & eut un meilleur succès. Félix avoit demandé aux peres, qui ne pouvant rien retirer des revenus du souverain pontificat, pour supporter les charges de sa dignité, il lui fût permis de joüir au nom du concile d'une église, d'un monastere, ou de quelque autre benefice dans le duché de Savoye, jusqu'à ce qu'il eût recouvré la plus grande partie des biens de l'église Romaine: on délibera long-tems sur sa demande, & cette grace ne lui fût accordée qu'à la sollicitation de ses amis, & après avoir été bien débattuë. On statua aussi que Félix pouvoit user des réserves établies dans la trente-uniéme session: & comme il y avoit beaucoup de plaintes contre les secretaires des lettres apostoliques, à cause de leurs taxes excessives, on délibera long-tems pour moderer ces taxes & cependant on ne conclut rien; les secretaires prétendant qu'elles n'excedoient pas les taxes imposées par le pape Jean XXI.

1441. *sub finem, tom* XIII. *conciliorum*

CLXXXI. Demandes que Félix fait au concile.

Dans le mois d'Octobre les peres du concile de Basle, reçurent des lettres d'Alphonse, qui mettoit ses six royaumes sous l'obéïssance de Félix, & promettoit encore de bien plus grandes choses, si on lui envoyoit quelque légat *à latere*. On lui envoya en cette qualité Jean de Ségovie, qu'on nommoit le cardinal de Saint-Callixte, à qui l'on donna un pouvoir sur toute l'Italie & les terres adjacentes, afin de faire connoître dans tout ce pays la justice du concile de Basle, de procurer la soumission au pape Félix, & de ménager la paix entre Alphonse & René d'Anjou. Le dernier

CLXXXII. Alphonse se soumet à l'obéïssance de Félix.

1441. jour du mois d'Octobre des députez de Prague & d'Ulric de Rosemberg, gouverneur du royaume de Bohême, & de la plus grande partie de ces états, vinrent se soumettre à Félix. On les admit dans une congregation generale, où ils lui promirent une pleine & entiere obeïssance. Ils demanderent aussi avec beaucoup d'instance qu'on fournît quelque secours à Ulric, qui étoit sans cesse aux prises avec les Hussites, & qui n'étoit pas assez puissant pour leur résister. On leur répondit qu'on envoyeroit des députez à l'assemblé de Francfort, afin de prier les princes d'Allemagne d'aider Ulric de l'argent provenu des indulgences.

CLXXXIII. Demandes des députez de Bohême au concile.

CLXXXIV. L'évêque de Cracovie reconnoît Félix.

Sbignée évêque de Cracovie, que Félix avoit nommé cardinal, quoi qu'Eugene l'eût déja honoré de cette dignité, étoit toûjours demeuré neutre entre les deux partis, afin de pourvoir plus surement au bien de l'état; mais enfin il se détermina cette année pour le concile de Basle, & envoya un député à Félix, pour lui faire ses soumissions en son nom, & lui promettre obéïssance, & pour le remercier du cardinalat, qu'il n'avoit pas accepté d'abord, y ayant été auparavant nommé par Eugene. Le roi de Pologne qui auroit d'abord reconnu Félix, si on avoit voulu lui accorder le titre de roi de Hongrie, & l'argent recueilli des indulgences, ne laissa pas dans la suite d'être favorable à ce pape, en faisant défenses dans ses états d'obéïr au pape Eugene.

CLXXXV. Les peres de Basle sont troublez d'un discours de Panorme.

Patrice rapporte à cette année le trouble qu'excita parmi les peres de Basle un discours de l'archevêque de Palerme, connu sous le nom de Panorme. Il dit que Félix celebrant la messe le jour de la Pentecôte, Panorme y prêcha; & que parlant de l'autorité du concile & du pape, il assura que le souverain pontife étoit de beaucoup

coup au-dessus du concile géneral, & que les peres ne se conduisoient pas avec équité, lorsqu'ils mettoient le nom du pape aprés celui du concile, parce qu'il est le chef du concile, & l'évêque de l'église universelle; qu'il étoit pourtant vrai que cette prérogative ne lui convenoit que dans les choses qui ne regardoient pas sa personne: car dans ses propres actions il étoit tellement soumis au concile, que pour toute sorte de peché mortel & notoire, qui causoit du trouble dans l'église, il pouvoit être jugé par le concile; mais que dans les affaires qui lui sont étrangeres, le jugement lui en appartenoit, aussi-bien que les définitions de foi, même le concile générale étant assemblé. Ces paroles de Panormes inquiéterent beaucoup les peres de Basle, qui croyoient que cet archevêque avoit voulu décrier le concile de Basle, pour se rendre plus favorable à Eugene. On l'en avertit en présence de Felix & de ses cardinaux; mais Panorme se justifia, faisant beaucoup valoir la conduite qu'il avoit tenue pour défendre l'autorité du concile, & assurant que ces paroles lui étoient échappées dans la vivacité du discours, qu'il n'avoit jamais eu l'intention qu'on lui prêtoit, qu'il prioit les peres de prendre en bonne part ce qu'il avoit dit, & d'être convaincus, que comme il avoit toujours été favorable au concile, il promettoit de soutenir son autorité tant qu'il vivroit.

1441.

Aug. Patricii. l. 2. cit. art. 120.

CLXXXVI.
Le roi de France se rend maître de Creil.

En France, la maniere dont le roi Charles VII. avoit dissipé la conjuration des princes, lui avoit acquis beaucoup d'autorité. Il connut par sa propre experience, que les affaires d'un royaume ne vont jamais mieux que quand le prince se met à la tête de ses armées. Ainsi aprés qu'il eut visité la Champagne & la Picardie, & rétabli par tout le bon ordre dans la guerre

1441. & dans les finances, il vint à Compiegne avec son armée, & envoya le dix-huitiéme de Mai le sieur Pregent de Coitivy amiral de France, la Hire & d'autres, pour assieger Creil, place du Beauvoisis sur la riviere d'Oise, qu'il prit lui-même par capitulation après douze jours de siege. Après cette conquête, le roi vint à Senlis, & de-là à Saint Denys, où il séjourna quelque tems, pendant que quelques-uns de ses officiers se rendirent maîtres du château de Beaumesnil en Normandie, & de Beaumont-le-Roger. Un détachement de quatre à cinq cens Anglois fut aussi battu en Anjou par la noblesse du pays, qui les obligea de s'enfuir jusqu'au Mans, & leur prit la plus grande partie de leurs chevaux.

CLXXXVII. Il fait le siege de Pontoise, & prend cette Ville.

Le sixiéme de Juillet le roi accompagné du dauphin, de Charles d'Anjou comte du Maine, du connétable, des comtes d'Eu & de la Marche, de l'amiral Coitivy, & de beaucoup d'autres seigneurs, partit de Saint Denys, & vint loger en l'abbaye de Maubuisson proche Pontoise, pour former le siege de cette ville, dans laquelle il y avoit une garnison de mille ou douze cens Anglois, qui firent d'abord une sortie vigoureuse, & vinrent jusqu'auprès de l'abbaye. Mais ils furent repoussez la nuit suivante; les François formerent le siége de la place, passerent la riviere d'Oise avec des bateaux, & vinrent se rendre maîtres de l'abbaye de Saint Martin. Le general Talbot & le duc d'Yorck ravitaillerent cinq fois la place; & après plusieurs attaques très-vigoureuses, & plus de trois mois de siege, on donna un assaut general par trois endroits differens pendant deux heures & demie, avec un si grand carnage, que les Anglois furent contraints de ceder, après avoir eu plus de huit cens hommes des leurs

tuez, & quatre cens qui mirent les armes bas. Le roi monta lui-même sur la muraille l'épée à la main avec une valeur extraordinaire, se rendit maître des portes ; & voyant sa conquête assurée, il donna ses ordres pour empêcher le pillage de la ville, avec défenses de faire aucun mal aux habitans. Le sieur de Jalongnes fut fait maréchal de France pendant ce siege. L'assaut se donna le dix-neuviéme de Septembre ; & le quinziéme du même mois le sieur Jean Floquet gouverneur de Conches, reprit Evreux sur les Anglois.

1441.

CLXXXVIII. On reprend Evreux sur les Anglois.

Après cette expédition, le roi revint à Paris, & y reçut dans le mois d'Octobre l'hommage de Charles d'Anjou, fils du roi de Sicile, pour le comté du Maine, que René son frere aîné, & roi de Sicile, lui avoit donné pour son partage de la succession de son pere. Charles VII. demeura à Paris jusqu'à l'entrée de l'hiver, qu'il partit accompagné du dauphin pour aller visiter la Bretagne, le Poitou & la Saintonge, afin d'y soulager les peuples, & de réprimer l'insolence des soldats, & les vexations de quelques gentilshommes de ces provinces. Le comte de Richemont connétable de France perdit cette année son épouse, qui mourut le deuxiéme de Février. Elle étoit veuve de Louis duc de Guienne, fils de Charles VI. quand le connétable l'épousa.

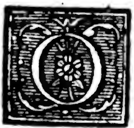
CLXXXIX. Thomas à Kempis compose cette année le Livre de l'Imitation de Jesus-Christ.

On dit que ce fut cette année que Thomas à Kempis chanoine régulier du Mont Sainte-Agnès près de Zwol, composa le fameux Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Jean Busch historien contemporain, & qui vivoit dans le même monastere avec Thomas, dit dans l'histoire du Mont Sainte-Agnès, que ce pieux chanoine a composé quatre livres de l'Imitation de Jesus-Christ ; & l'on a un manuscrit qu'on voit au-

jourd'hui dans la bibliotheque des Jesuites d'An-
1441. vers, où on lit ces paroles : *Fini & achevé l'an de N. S. 1441. par la main de frere Thomas de Kempis dans le Mont de Sainte Agnès près de Zwol.* Ces paroles cependant ne font pas une preuve complette : elles peuvent signifier seulement que Thomas avoit fait de sa main une copie de ce Livre. Le témoignage de Jean Busch est d'un plus grand poids. Mais il y en a qui prétendent que c'est une addition qu'on a faite après coup à son histoire. Au reste il sert de peu de sçavoir quel est l'Auteur du Livre de l'Imitation : l'important est de profiter de la lecture de cet ouvrage qui est excellent. Plusieurs Ordres ont voulu se donner l'honneur d'en avoir produit l'Auteur, on s'est beaucoup échauffé dans ces contestations, & l'on a violé l'esprit de Jesus-Christ, que cet Ecrivain prêche dans tout son Livre.



LIVRE CENT-NEUVIE'ME.



N commença cette année par accorder les provisions de benéfices pour plusieurs églises de differens endroits: & comme l'église de Saltzbourg étoit vacante, Frederic qui en étoit le doyen, fut élu par le chapitre pour remplir le siege. Un député fut envoyé au concile de Basle pour en demander la confirmation; & comme les peres vouloient que Felix ordonnât dans son consistoire cette confirmation, & qu'on fît serment entre les mains de ce pape; le député refusa de s'y soumettre, remontrant que c'étoit au concile seul à qui il étoit envoyé, & qu'il n'avoit aucune affaire à démêler avec Felix. La chose fut long-tems disputée; & enfin le concile accorda en son nom ce qu'on lui demandoit; le pallium fut donné à l'élu vers le milieu du mois de Janvier par le cardinal de S. Sixte, & par Etienne de Novarre avocat au nom du pape. C'est ainsi qu'on accommoda l'affaire.

1442.

I. On pourvoit à l'église de Saltzbourg.

Acta Patric. tom. XIII. *conc. p.* 1597.

Environ le même tems il s'éleva une grande dispute entre les peres de Basle. Jean de Bachenstein avoit obtenu d'eux la prévôté de l'église de Virtzbourg, ville épiscopale de Franconie sur le Mein; quoique Philippe archevêque de Tréves l'eût depuis quelques tems obtenue d'Eugene après sa suspension par les peres du concile. Felix exhortoit Jean à differer de faire plaider cette affaire, jusqu'à ce que celles de l'église fussent terminées en Allemagne; il lui remontroit que l'archevêque de Tréves avoit beaucoup de crédit parmi les princes électeurs,

II. Differend entre les peres de Basle à l'occasion de la prévôté de Virtzbourg.

rent, & firent leur rapport, que la plus grande partie des princes panchoient fort pour se déclarer en faveur du pape Eugene, & qu'on lui avoit déja envoyé en Italie les conditions du traité qu'on vouloit faire avec lui : que les Allemands étoient fort irritez de ce que les peres de Basle n'avoient pas encore accepté aucun des endroits nommez pour tenir le concile genéral, & qu'il leur sembloit qu'ils devoient avoir déja envoyé des légats à Francfort, avec un plein pouvoir d'agir conformement aux volontez des princes. Ce rapport inquiéta fort les peres de Basle. On tint plusieurs assemblées sur ce sujet, & les sentimens y furent fort partagez : un des consultans ayant dit à Felix qu'il ne pouvoit faire trop de députations aux rois & aux princes, comme on l'avoit reglé autrefois : Ce pape répondit qu'il étoit assez accablé des dépenses inutiles, qu'il avoit déja envoyé plusieurs deputez sans en avoir tiré aucun fruit ; & qu'il croyoit que le meilleur expedient & la voye la plus sure étoit de nommer au plûtôt un endroit pour le concile futur, afin de prévenir les princes qui n'avoient aucun pouvoir là-dessus.

1442.

Acta Patricii, tom. XIII. conc. p. 1598.

V. Le concile de Basle députe à l'empereur pour traiter de la paix.

Peu de jours après, Felix s'étant offert aux peres à tout entreprendre pour la paix de l'église, & à ne rien refuser de tout ce que le concile jugeroit nécessaire pour y réussir, sauf toutefois l'autorité de l'église ; ils crurent tous qu'on devoit envoyer des députez à l'empereur pour traiter avec lui des voyes nécessaires pour parvenir à une paix solide : & pour cela Felix choisit un évêque nommé Barthelemi, & Nicolas Ami, qui furent chargez d'une lettre synodale pour instruire Frederic, & pour l'engager à travailler à la paix. Panorme composa cette lettre au nom du concile ; mais n'ayant

point été approuvée, quoiqu'assez louée, le cardinal d'Arles chargea Æneas Sylvius d'en faire une autre, qui fut estimée de tous, & même de Panorme. Cette lettre rendoit compte d'une maniere claire & précise de la conduite des peres de Basle, & de la cause des divisions entre Eugene & le concile; on y parloit du mépris que ce pape en avoit fait, des mouvemens qu'il s'étoit donné pour le dissoudre, de quelle maniere il s'étoit rendu coupable envers l'église, du jugement qu'on avoit rendu contre lui à Basle, & de la necessité fondée sur les canons d'élire un autre pape. On exhortoit l'empereur à favoriser la juste cause du concile, & à reprimer l'audace de ses ennemis. Enfin on l'assuroit que le concile ne souhaitoit rien tant que la paix de l'église: mais une paix qui fût établie sur la verité, sur la justice, sur l'honnêteté, & qui ne donnât point atteinte à la foi orthodoxe: qu'en observant les decrets des conciles de Constance & de Basle on feroit la paix sans nulle difficulté, & que Felix & les peres y contribueroient de tout leur pouvoir.

1442.

VI. Départ des deputez du concile vers l'empereur.

Les deux députez partirent le cinquiéme d'Avril avec ces ordres; & le bruit s'étant répandu que l'empereur devoit incessamment arriver à Francfort pour la diéte, & qu'il étoit en chemin, les peres du concile délibererent entre eux pour lui envoyer une plus celebre ambassade. Les nouveaux cardinaux refuserent cet honneur, se ressouvenant du chagrin qu'on avoit causé aux autres députez à l'assemblée de Maïence, & craignant avec fondement qu'on ne les obligeât, de même que ceux-ci, à quitter les marques de leur dignité, & à ne point paroître avec l'habit de cardinal. Mais Felix & beaucoup d'autres les rassurerent, & leur remontrérent que quand même ils devroient

quitter leur habit, il n'y avoit rien qu'ils ne dussent entreprendre & souffrir pour la défense de la verité & de la justice, & pour soutenir l'équité du concile. On proceda donc au choix de ces députez, & l'on jetta les yeux sur le cardinal d'Arles, l'archevêque de Palerme, & Jean de Ségovie ; ces deux derniers étoient du nombre des nouveaux cardinaux ; ils partirent & s'embarquerent sur le Rhin dans le mois de Mai. 1442.

VII. Cinquiéme session du concile de Florence. depuis le départ des Grecs.

Acta Patricii, tom. XIII conc. p. 1599.

Le pape Eugene étoit toujours à Florence occupé de son concile, dont il tint la cinquiéme session depuis le départ des Grecs, le vingt-sixiéme d'Avril de cette année. Il y proposa de transferer le concile de Florence à Rome avec l'approbation du même concile, afin qu'il tirât plus d'autorité du lieu où il seroit celébré ; & que l'on fît plus d'honneur aux ambassadeurs de Zarah Jacob roi d'Ethiopie, qui venoient au concile pour embrasser la foi de l'église Romaine : Il ajouta, qu'on le continueroit dans l'église de Saint Jean de Latran, quinze jours après son arrivée à Rome. Il apporta encore d'autres raisons pour autoriser cette translation, comme la commodité du lieu, l'abondance de tout ce dont on auroit besoin, & la facilité de travailler plus efficacement à la paix de l'église, & au repos de l'Italie. Les peres de Basle jugerent mal de cette proposition d'Eugene. Ils publierent par tout qu'il ne transferoit le concile à Rome, que pour n'être point obligé de venir à celui qu'on devoit tenir en Allemagne, parce qu'il n'en vouloit point hors de l'Italie, & pour faire voir sa souveraine autorité sur le concile, en le transferant ainsi d'un lieu à un autre ; de Basle à Ferrare, de Ferrare à Florence, de Florence à Rome : ce qui ne tendoit qu'à anéantir l'auto-

rité de l'église & des conciles.

1442. Les peres du concile de Basle tinrent aussi dans cette année la quarante-quatriéme session le neuviéme du mois d'Août veille de saint Laurent. Le decret qu'ils y firent est assez long, & ne regarde que la sureté des actes & des personnes du concile, cassant & annullant tout ce qui pourroit être fait contre eux ou à leur préjudice. L'on y ratifie tous les statuts & decrets faits à cette occasion dans les précedentes sessions, & on condamne à une amende de dix marcs d'or, outre l'excommunication & la privation de leurs benéfices ou dignitez, tous ceux qui persecuteront les membres du concile, ou qui s'empareront de leurs benéfices. Les colleges & les universitez sont condamnez à trente marcs d'or, dont un tiers sera assigné à la chambre apostolique, l'autre tiers à celui qui aura été lezé, & le dernier au prince ou au magistrat du lieu. Enfin les collateurs des benéfices encourreront les mêmes peines, si dans deux mois & douze jours ils ne remettent en possession ceux qui auront été chassez de leurs benéfices, après en avoir été requis par les parties interessées.

VIII. Quarante-quatriéme session du concile de Basle.

Labbe, Concil to xxi. p. 650.

Pour trouver les moyens de concilier les deux partis qui divisoient l'église, Frederic indiqua une diette à Francfort & nomma quelques évêques & d'autres personnes d'autorité pour entendre les légats du concile de Basle & ceux du pape Eugene. Les peres de Basle ordonnerent des prieres publiques dans toutes les églises de la ville, pour demander à Dieu un heureux succès ; & Felix ordonna que pendant cette assemblée, on suspendroit toutes sortes d'affaires à Basle, pour ne pas irriter les princes par quelques nouvelles mesures qu'on y pourroit prendre.

IX. Diete de Francfort.

Acta Patricii, tom. XIII conc. p. 1600.

Les députez de Basle arriverent à Francfort le vingt-septiéme de Mai, & y furent reçus avec beaucoup de bonté de la part des magistrats, qui ne voulurent pas cependant leur permettre de prendre la qualité de légats du saint siege, ni d'en porter les marques. Le même jour l'empereur y arriva aussi avec les électeurs de Maïence, de Cologne, de Treves, le comte Palatin, le duc de Saxe, & beaucoup d'autres princes. Frederic ne voulut pas souffrir que les députez de Basle allassent au-devant de lui. Il leur donna audience quelques jours après son arrivée, & reçut les lettres du concile & de Felix. Panorme porta la parole, & pria l'empereur de maintenir la justice & la liberté de l'église & de s'en déclarer le protecteur. Frederic lui répondit, qu'il n'avoit rien plus à cœur, & que c'étoit pour cela qu'il avoit convoqué l'assemblée des princes, mais qu'ils seroient obligez d'en attendre quelque tems le résultat. à cause du voyage qu'il devoit faire à Aix-la-Chapelle pour recevoir la couronne de l'Empire; que pendant son absence les députez de Basle & leurs adversaires pourroient exposer leurs raisons à ceux qui seroient nommez pour les entendre.

1442.

X.
Commencement de la diete de Francfort.

Les députez du pape Eugene, qui étoient Jean de Carvajal, Nicolas de Cuza & Jacques de Ferrare, eurent aussi audience de l'empereur dans l'église de saint François: Ils lui présenterent les lettres d'Eugene, & l'exhorterent à chasser ceux qui étoient assemblez à Basle, & à obliger tous les Fideles à ne reconnoître qu'un seul pontife indubitable, à qui ils rendroient obéissance. A ce discours, un des députez de Basle, pria l'empereur d'entendre ses collegues, avant que de répondre au députez d'Eugene; mais Carvajal prenant la parole, repliqua qu'il

Acta Patricii tom. XIII. conc. p. 1602.

1442. ne falloit donner aucune audience à des schismatiques ; & que s'ils vouloient être entendus, on fît venir Jean de Ségovie & son collégue ; & qu'alors on leur répondroit. L'empereur les renvoya devant ceux qu'il avoit nommez pour examiner leurs raisons.

XI. Couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle.

Cuspinian de Cæsarib. in Frederic III.

Ce prince partit presqu'aussi-tôt pour se rendre à Aix-la-Chapelle, & y recevoir la couronne de l'Empire. Il la reçut le dix-septiéme de Juin par les mains de Thierri archevêque de Cologne. On dit que le cardinal d'Arles s'étant trouvé à cette cerémonie, Jean Heinsberg évêque de Liége, qui étoit dans le parti du pape Eugene, lui ordonna de se retirer, & de sortir de la ville, s'opposant à l'honneur qu'on lui faisoit; mais que l'archevêque de Cologne appaisa ce differend.

XII. On entend les deputez du concile de Basle.

Patric. p. 1601.

Pendant l'absence de l'empereur les évêques d'Ausbourg & de Chimé, le marquis de Rothelingen & Thomas Hilesbach celebre theologien, que ce prince avoit nommez pour conferer avec les deputez du concile & d'Eugene, donnerent toutes les audiences nécessaires. Ceux de Basle furent entendus les premiers ; & Panorme très-habile dans le droit canonique, employa trois jours à montrer que le concile de Basle avoit été légitimement continué, que le pape étoit obligé de lui obéir, & qu'il ne pouvoit ni le dissoudre, ni le transferer ; que l'assemblée de Ferrare n'étoit pas un concile general ; qu'Eugene avoit été justement déposé par les peres de Basle, & Felix très-canoniquement élu ; que c'étoit une nécessité de salut pour tous les Fidéles d'obéir à ce dernier, & de le regarder comme le seul vicaire de Jesus-Christ. Ensuite il répondit aux objections de ses adversaires ; il réfuta par plusieurs raisons un decret d'Eugene, qui commence par ces pa-

roles, *Etsi non dubitemus*. Tout ceci se passa en particulier, & sans témoins. 1442.

XIII. Replique des députez du pape Eugene.

Ensuite les députez du pape Eugene plaiderent leur cause devant les mêmes commissaires. Nicolas de Cuza parla pour les autres, & dit, que c'étoit une injustice d'entendre les partisans d'Amedée, qui étoient déja proscrits; il fit un long recit de la maniere dont l'affaire s'étoit passée dans l'un & l'autre parti; il fit voir qu'Eugene avoit eu raison de transferer le concile; que le jugement qu'on avoit rendu contre lui, étoit injuste, & toutes les accusations fausses; qu'il n'y avoit aucun concile à Basle; que le saint & œcumenique concile étoit à Florence; & que le fruit de celui de Basle étoit le schisme, la division & l'abomination dans l'église de Dieu, pendant qu'à Florence on avoit travaillé à l'union des Grecs, des Armeniens, des Jacobites & de plusieurs autres. Que toutes ces raisons étoient assez puissantes pour obliger l'empereur à chasser ceux de Basle avec leur idole, à les reléguer aux extremitez du monde, & à reconnoître & respecter Eugene comme le saint pontife, & le veritable vicaire de Jesus-Christ. Tous ces discours de part & d'autre furent mis par écrit pour être rapportez à l'empereur aprés son retour.

XIV. Cinq électeurs veulent reconnoître Eugene.

Ce prince revint à Francfort au commencement du mois d'Aoust, & on lui fit un rapport fidele de tout ce qui s'étoit passé. Ceux de Basle ayant appris que cinq électeurs étoient resolus de reconnoître Eugene à certaines conditions; & allarmez de ce coup qu'ils redoutoient, ils firent ce qu'ils purent pour le parer. Ils tenterent de faire entrer ces princes dans leurs raisons, mais ils n'en furent point écoutez. L'empereur qui veilloit à tout, s'informa des conditions que les princes exigeoient

1442.

pour reconnoître Eugene, & les fit examiner dans une assemblée de princes & de prélats. Les députez de Basle ne l'eurent pas plûtôt appris, qu'ils allerent trouver l'empereur, afin de l'engager à force des prieres, d'instances & de sollicitations, à ne point accepter ces conditions. Après bien des disputes, après bien des desseins pris & laissez, Frederic enfin répondit, du conseil des princes, qu'il falloit absolument convoquer un autre concile; que pour regler le tems & le lieu de sa convocation, on envoyeroit des députez au peres de Basle & au pape Eugene; & que jusqu'à ce tems-là les Allemands demeureroient dans la neutralité. Les députez de Basle se plaignirent que ce n'étoit point observer la neutralité que de parler d'envoyer des députez au pape Eugene, à l'exclusion du pape Felix: L'empereur les appaisa, & les renvoya, aprés leur avoir promis que toutes les raisons seroient pesées dans de justes balances; ensorte qu'ils arriverent à Basle le premier de Septembre, & firent aux peres leur rapport de tout ce qui s'étoit passé à Francfort.

XV. Jugement que prononce l'empereur.

XVI. Résultat de l'assemblée de Francfort.

L'empereur pour conserver la paix dans la province, défendit par un édit public, de troubler quelqu'un dans ses benefices à l'occasion du schisme, de quelque maniere que ce fût; & declara que ceux qui y contreviendroient, seroient regardez comme ennemis de l'état. Ensuite du consentement des princes, on convint de quelques articles qui devoient être présentez à Eugene pour concourir à la paix; & l'on prescrivit une regle, que les députez qu'on envoyeroit à Basle & à Eugene, seroient obligez d'observer. Elle étoit conçue en ces termes: Les envoyez de l'empereur & des princes se trouveront tous à Trente le jour de la fête de saint Gal, respecteront Eugene comme le pon-

XVII. Instructions données à ceux

tiſe Romain ; lorſqu'ils ſeront arrivez vers lui, ils excuſeront l'empereur & les princes, & lui expoſeront les raiſons pour leſquelles ils demeurent dans la neutralité. Ils diront enſuite que l'avis de l'empereur eſt, qu'on ne peut procurer la paix de l'égliſe que par un concile general ; qu'ainſi l'on prie ſa ſainteté de l'indiquer dans quelqu'une des villes ſuivantes, Ratisbonne, Tréves, Metz, Strasbourg, Conſtance, ou s'il aime mieux, Trente ; & qu'il ne faut pas que l'année ſe paſſe ſans le celébrer. Que ſi le roi de France fait des inſtances pour le convoquer dans ſon royaume, ils perſuaderont au pape, qu'il conviendroit mieux de choiſir l'Allemagne, où l'on jouit d'un grand repos, & où il n'y a point de guerre, d'autant plus qu'il paroît plus expédient de faire l'union dans le pays même où la diviſion s'eſt faite. Qu'on laiſſera au concile le ſoin de pourvoir à la maniere d'y proceder. Que ſi le pape ne veut point convoquer le concile, qu'il accorde à l'empereur le droit de le convoquer lui-même. Que ſi le pape veut ſe juſtifier de tout ce dont on l'a accuſé, on ne refuſera pas d'entendre ſes excuſes, mais qu'on ne les recevra pas non plus. Que les envoyez ne ſeront pas plus d'un mois à attendre la réponſe du pape, & qu'ils l'obtiendront par écrit. Ces mêmes envoyez jureront avant leur départ, qu'ils ne demanderont rien au ſouverain pontife, & qu'ils n'en recevront rien, ni dignitez, ni graces, ni benéfices ; & ils obſerveront la même conduite envers les peres de Baſle. Ils ne reconnoîtront point Felix comme pape, ne l'honoreront point en cette qualité, & ne traiteront avec lui que par la mediation de quelque tiers. Enfin les mêmes envoyez feront leur rapport à l'empereur & aux princes avant la fête de la Pu-

1442.

qu'on doit envoyer vers Eugene.

Acta Patricii, tom. XIII. conc. p. 1602.

1442. rification de la Vierge, auquel tems il y aura une assemblée à Nuremberg, pour en déliberer. Tel fut tout le resultat de cette diéte de Francfort.

XVIII. L'empereur à son retour passe proche de Basle, & ne veut point y entrer.

Acta Patricii, tom. XIII. conc. p. 1603.

Quand ces choses furent rapportées aux peres de Basle, ils en conçurent beaucoup de chagrin, s'étant flatez que les princes se déclareroient en leur faveur, & embrasseroient leur sentiment. L'empereur nomma l'évêque Sylvestre, Thomas Hilesbach & d'autres pour être ses ambassadeurs à Basle, & rapporter aux peres le résultat de l'assemblée de Francfort, pendant qu'il se mit en voyage pour s'en retourner. Comme son chemin l'obligeoit à passer proche la ville de Basle, plusieurs des cardinaux allerent au-devant de lui le quatorziéme de Septembre, pour le prier d'entrer dans la ville, ce qu'il ne voulut pas leur accorder: il leur demanda seulement qu'ils écoutassent ses ambassadeurs. Ceux-ci répresenterent aux peres de Basle, que le dessein de l'empereur étoit d'assembler dans l'année un concile général dans un endroit qui lui convînt aussibien qu'aux princes, & qui fût propre à y traiter des affaires de l'église & de la paix, à laquelle ils devoient contribuer par leurs vœux, s'ils avoient quelque zele pour le repos de la Chrétienté, qui étoit déchirée par leur division.

XIX. Les peres de Basle consentent à la tenue d'un autre concile.

On délibera long-tems à Basle, en presence de Felix sur cette demande de l'empereur, & l'on prévit de grandes difficultez à accorder la tenue d'un autre concile. Cependant après beaucoup de disputes, on fut contraint de se rendre aux volontez du prince, & de consentir à la convocation du concile: mais de nouvelles contestations s'éleverent sur la maniere dont les

Ib. p. 1604. choses s'y passeroient. Plusieurs jugeoient à pro-

pos de ne donner aucune réponse positive avant que l'empereur fût entré dans Basle ; & que ce prince perséveroit dans la résolution de n'y point venir, que les peres auparavant n'eussent répondu clairement. Felix & le concile étoient aussi fort inquiets, de ce que les princes & Frederic lui-même avoient écrit à Eugene comme au pontife Romain, qu'ils eussent refusé à Felix cette qualité ; & ne lui eussent point envoyé d'ambassadeurs. Ils se plaignoient que bien loin d'observer la neutralité qu'ils avoient promise, c'étoit plûtôt déclarer publiquement que le concile de Basle étoit injuste, & qu'Eugene n'avoit pas été légitimement déposé. Ces plaintes ayant été faites à l'empereur par les députez du concile, Gaspard Sclich leur répondit que sa majesté imperiale étoit fort portée à procurer la paix ; mais qu'à l'égard de ce qu'ils objectoient touchant la nomination d'Eugene, on ne pouvoit rien changer aux résolutions de l'assemblée de Francfort. 1442.

XX. Congrégation générale tenue à Basle.

Il fallut donc répondre positivement à l'empereur, & les peres tinrent pour cela une congrégation generale le sixiéme d'Octobre, dans laquelle après beaucoup de déliberations & de disputes, on répondit aux ambassadeurs de Frederic, du consentement unanime des peres : que bien qu'à Basle le concile y fût légitimement assemblé, que l'endroit fût très-commode & très-sûr, & que le changement ne pût être que très-dangereux & très-incommode aux peres ; cependant pour le bien de la paix ; & pour se conformer aux désirs de l'empereur, ils vouloient bien consentir qu'on les transferât ailleurs pourvu qu'ils y fussent en sureté ; que le lieu fût en Allemagne, qu'il fût agréable à sa majesté imperiale & aux princes, & convenable à la conjoncture de l'état présent des affaires,

XXI. Réponse précise qu'on y donne à l'empereur.

que la translation se fît de la propre autorité de
1442. de l'empereur, & qu'il y assistât lui-même en personne, ou quelque autre en sa place qui protegeât le concile ; qu'il exhortât les rois & les princes à s'y rendre, ou à y envoyer leurs ambassadeurs, qu'on donnât ordre à tous les prélats de s'y trouver. Ils ajouterent, qu'afin de ne pas rendre un si grand travail inutile, l'empereur & les princes promettroient d'obéir en tout aux décisions de ce concile, d'observer ses decrets, quand même ceux du parti opposé ne s'y trouveroient pas ; que ceux de Basle nommeroient pour ce concile plusieurs endroits ; que l'empereur feroit le choix du lieu, & que les peres le confirmeroient par un decret solemnel ; qu'ensuite ils s'y rendroient dans le tems marqué, après cependant avoir pris toutes les suretez convenables.

XXII. Arrivée de l'empereur à Basle, & son entrée.

Acta Patricii tom. XIII. Conc. pag. 1604.

Ces résolutions ayant été prises, l'empereur se mit en chemin pour Basle, & y fit son entrée avec beaucoup de pompe & de magnificence l'onziéme de Novembre jour de Saint Martin, il étoit entre le cardinal d'Arles, & le patriarche d'Aquilée évêque de Trente ; qui étoit aussi cardinal & parent du roi de Pologne. Les autres cardinaux marchoient devant ; le duc de Brunsvik, le comte de Genéve & d'autres avec tous les prélats, suivoient l'empereur : on le conduisit ainsi à l'église cathédrale ; où ayant fait sa priere il donna audience. Le lendemain il fut visité par les cardinaux & par les membres du concile, ausquels il dit beaucoup de choses, pour leur faire connoître qu'il ne vouloit que la justice, & qu'il maintiendroit l'autorité de l'église. Le jour d'après, vers le soir, il rendit une visite au pape Felix, avec peu de suite ; & sans lui rendre les honneurs dûs au souverain pontife : il entra chez lui nuë

tête, & s'arrêta dans la salle avec ceux qui l'accompagnoient. Felix informé de son arrivée sortit de sa chambre, & vint au-devant de lui avec ses neufs cardinaux, précedé de la croix. Il étoit vêtu d'une grande robe de pourpre, doublée d'ermine. L'empereur l'aborda avec beaucoup de respect, & un évêque prit la parole pour excuser sa majesté imperiale, de ce qu'elle ne lui rendoit pas les honneurs qu'on doit au souverain pontife ; qu'elle n'agissoit ainsi que pour faciliter la paix de l'église à laquelle elle l'exhortoit de contribuer en répondant à ses bons desseins. Cet évêque en parlant au pape, affecta de ne point se servir du terme de sainteté, ou de béatitude, n'employant que celui de bonté. Felix cependant, dit Patrice, répondit en pape, remercia l'empereur de sa visite ; & après beaucoup de choses dites de part & d'autre, l'empereur retourna dans sa maison, & le lendemain il partit de Basle.

1442.

XXIII. Entrevue de l'empereur & du pape Felix.

Aug. Patricii hist. conc. Basil. & Flor art. 1133. ex tom. XIII. conc. page 1603.

Peu de tems après le départ de l'empereur, Felix quitta aussi Basle, & s'en alla à Lausanne, avec une partie de ses cardinaux & de ses officiers, laissant le plus grand nombre à Basle. Il promit au concile d'y revenir, dès que l'hyver seroit passé, & l'assura que c'étoit la foiblesse de sa santé qui l'obligeoit à faire ce voyage. Un député du comte de Duglaz en Ecosse, vint dans ces conjonctures à Basle, rendre ses soumissions à Felix, de la part de son maître ; & lui faire sçavoir que les prélats du royaume d'Ecosse, à la sollicitation de quelques évêques promus par Eugene, après sa déposition avoient assemblé un synode provincial, qu'ils y avoient condamné & excommunié les peres de Basle & Felix, privé du sacerdoce & de leurs benéfices ceux qui leur adhéroient, & entre autres le fils du comte de Duglaz, qui étoit évêque d'A-

XXIV. Felix part de Basle, & va à Lausanne.

Patric. ib. p. 1605.

bardonne, & qui avoit obtenu ses provisions
1442. du concile & de Felix; que ce prélat n'étant pas assez fort pour résister, prioit les peres de le secourir, & de prendre sa défense en employant les censures ecclésiastiques contre ses ennemis.

XXV. Le duc de Calabre reconnoît le concile de Basle & Felix.

Aug. Patric. hist. conc. Basil. & Florent. art. 1133. ex tom. XIII. conc. pag. 1605.

Dans le mois de Decembre, Ferdinand duc de Calabre fils d'Alphonse roi d'Arragon, envoya un député à Basle pour faire ses soumissions en son nom, & promettre obéissance au concile, dans tout ce qui ne seroit pas opposé aux interêts de son pere. Mais ce député ayant donné dans son discours la qualité du duc de Calabre à Ferdinand, un évêque appellé Raymond protesta au nom du roi René, que Ferdinand n'étoit point duc de Calabre, parce que le royaume de Naples appartenoit à René, & non pas à Alphonse, qui en étoit l'usurpateur; que par la même raison le duché de Calabre étoit à Jean fils de René; que Ferdinand étoit un duc supposé, & qu'il n'avoit aucun droit au royaume de Sicile. Panorme reprit l'évêque de ce qu'il parloit ainsi; & lui dit qu'il n'en avoit aucun ordre de René, & que ce prince ne l'autoriseroit pas dans cette conduite. Il ajouta qu'il avoit d'autant plus de tort, qu'Alphonse & son fils se déclarant en faveur du concile, il falloit les ménager davantage, & ne prendre en aucune maniere le parti de leur adversaire.

XXVI. François Sforce promet son obéissance à Felix.

Les peres de Basle conçurent de grandes esperances de François Sforce, qui n'eurent pourtant aucun succès, parce que toutes les belles propositions qu'il leur fit faire ne tendoient qu'à ses avantages & à ses interêts. Il étoit un des plus grands capitaines de son tems, & gendre de Philippe duc de Milan, dont il devint ensuite l'ennemi, ayant pris le parti des Venitiens. Il étoit aussi fort opposé au pape Eugene, à cause

des biens de l'église dont il s'étoit emparé, & qu'il ne vouloit pas rendre, quelques instances que lui en fit ce pape ; à quoi toutefois il fut contraint dans la suite. Toutes ces raisons l'obligerent à faire quelques démarches pour se soumettre à l'obéissance de Felix. Il envoya pour cet effet Thomas de Rieti trouver, en premier lieu, ce pape à Lausanne, & ensuite à Basle. Il parut devant l'assemblée des peres, il invectiva beaucoup contre Eugene, & promit quatre choses aux peres de la part de Sforce : La premiere, que Venise, Florence & Genes se déclareroient en faveur de Felix : La seconde, qu'après le mois de Juin il déclareroit la guerre selon les ordres de ce pape, à qui bon lui sembleroit, pourvu qu'on lui confirmât les privileges qui lui avoient été autrefois accordez par Eugene, d'être le grand gonfalonier de l'église Romaine : La troisiéme, qu'avant deux mois il recouvreroit la ville de Rome & les provinces de l'église, pour les remettre à Felix : La quatriéme, qu'il lui livreroit Eugene prisonnier. En échange, il demandoit qu'on lui assignât treize mille écus d'or chaque mois, pour entretenir quatre mille hommes de cavalerie & mille d'infanterie, & qu'on lui confirmât la possession des villes de Todi, d'Assise & de Toscanelle avec trois autres villes ; il assura que les marchands de Geneve seroient garants de l'exécution de ses promesses. Toutes ces belles propositions enflerent si fort le cœur de Felix & des peres de Basle, qu'ils paroissoient se mettre fort peu en peine du succès de l'assemblée de Nuremberg, à laquelle on se préparoit: mais elles ne furent point exécutées.

1442.

XXVII. Il lui fait de belles promesses qui n'ont aucun succès.

Alphonse se rendit enfin maître de Naples, malgré tous les vains efforts des papes qui s'en disoient souverains seigneurs, & des ducs d'An-

1442.

XXVIII. Alphonse se rend maître de Naples.

Æn. Sylv. de Europ. c. 65.

Mariana l. 21. c. 17.

jou qui en étoient les légitimes héritiers, & qui furent contraints de quitter la partie; soit parce qu'ils n'étoient pas assez forts, soit parce que les seigneurs du pays leur manquerent de fidelité, aussi-bien que les peuples qui naturellement sont fort legers & très-inconstans; de sorte qu'il y a lieu d'être surpris, de ce que les princes de cette maison ont si souvent entrepris de conquerir ce royaume, & se sont exposez à tant de dangers, après des exemples funestes du malheur qu'ils ont toujours eu, & des grandes difficultez qu'il y avoit à conserver leur conquête. Alphonse entra donc dans Naples le deuxiéme jour de Juin de cette année: un masson que la famine en avoit fait sortir, ayant conduit les soldats de ce prince par un aqueduc souterrain, il entra dans la ville, & empêcha ses troupes de faire main-basse sur les habitans, & de piller la ville; il traita même les citoyens avec beaucoup de bonté & de douceur.

XXIX. René d'Anjou quitte Naples, & revient en France.

René d'Anjou, après avoir rempli tous les devoirs d'un grand capitaine, se retira dans la citadelle: mais desesperant de la pouvoir conserver contre les efforts d'une arme victorieuse, & de recouvrer la ville, il pensa à se retirer. Il y avoit deux vaisseaux Genois chargez de vivres pour la ville, qui étoient arrivez un jour après sa prise, & qui avoient jetté l'ancre aux pieds de la forteresse: Alphonse s'embarqua dans l'un des deux, & se rendit à Pise, d'où il passa à Florence où étoit encore le pape Eugene: & après avoir employé tous ses efforts pour réparer la perte qu'il venoit de faire, ou arrêter ceux qui tenoient encore pour lui; voyant qu'il n'y avoit rien à esperer, il prit la route de France.

Æn. Sylv. loco cit.

Alphonse de son côté se prépara à faire son entrée dans Naples, & fit abattre une partie de la

muraille, afin de donner plus d'éclat à son triomphe. Il étoit monté sur un char doré tiré par quatre chevaux blancs & magnifiquement enharnachez : le clergé marchoit devant en procession, les princes & les grands du royaume suivoient le char à pied, les ruës étoient richement tapisées, & les chemins jonchez de fleurs. Il ne lui manquoit qu'une couronne de laurier ; mais il voulut faire un sacrifice à Dieu de cet honneur, disent les historiens, qui ont fait de grands éloges de ce prince.

1442.

Mariane, l. 21. c. 17. Æn. Sylv. de Europ. c. 65.

XXX. Alphonse arrête prisonnier le capitaine Brunoro.

Ce fut pendant cette guerre de Naples qu'Alphonse retint prisonnier le fameux capitaine Pierre Brunoro qui étoit Parmesan. Cet officier ayant remarqué de la vivacité & de la fierté dans une jeune fille nommée Bonne, paysanne native de Valteline, qui paissoit ses brebis à la campagne, il l'emmena avec lui, & eut soin d'elle. Il prenoit plaisir à la faire habiller en homme pour monter à cheval, & l'accompagner à la chasse, & cette fille s'acquittoit admirablement bien de ces exercices. Elle étoit avec Brunoro, lorsque celui-ci prit le parti de François Sforce contre Alphonse ; & elle le suivit, lorsqu'il rentra au service du même Alphonse son premier maître. Quelque tems après Brunoro voulant retourner avec Sforce, & déliberant sur les moyens de prendre la fuite, il ne put les executer si secretement, que son dessein ne vînt à la connoissance du roi de Naples qui le fit arrêter & mettre en prison. Aussitôt Bonne résolue de délivrer Brunoro son bienfaiteur, alla trouver tous les princes d'Italie, le roi de France, Philippe duc de Bourgogne, & les Venitiens, & elle en obtint des lettres de recommandation pour procurer sa liberté. Alphonse sollicité par de si grandes puissances, fut obligé de l'élargir, & de le rendre à cette

1442. genereuse fille, qui obtint encore pour lui du senat de Venise la conduite des troupes de cette république, avec vingt mille ducats d'appointemens. Alors Brunoro considerant les grandes obligations qu'il lui avoit, resolut de l'épouser.

Hilarion. de Coste, éloge des Femmes illustres.

Cette fille après son mariage, fit de plus en plus paroître la grandeur de son courage : elle se trouvoit à toutes les rencontres, & combattoit avec beaucoup de valeur. Elle devint fort intelligente dans l'art de la guerre, & l'on en vit les effets en differentes occasions, principalement dans l'entreprise des Venitiens contre François Sforce devenu duc de Milan par la mort de Philippe; elle y força les ennemis de rendre le château de Pavano près de Bresce, après y avoir fait donner un assaut, dans lequel elle parut à la tête des troupes, les armes à la main. Enfin le senat de Venise ayant une entiere confiance en la conduite de Pierre Brunoro, & dans la valeur & la prudence de sa femme, les envoya à la défense de Negrepont contre les Turcs. Ils défendirent si bien cette isle, que pendant tout le tems qu'ils y demeurerent, les Turcs n'oserent plus rien entreprendre de ce côté-là. Brunoro mourut en la ville de Negrepont, où il fut enterré fort honorablement. L'illustre Bonne revenant à Venise, mourut en chemin l'an 1466. dans une ville de la Morée, laissant deux enfans de son mariage. Reprenons à présent l'histoire de l'église.

Eugene n'avoit point encore donné de réponse aux demandes de l'empereur, quoique les deputez de ce prince l'en sollicitassent : cependant le tems où l'on devoit tenir la diéte de Nuremberg étoit proche. On redoubla les instances auprès d'Eugene, mais toujours inutilement

tilement. Tant de délais obligerent de differer la diete de six mois. Les électeurs y consentirent moins pour plaire à Eugene, que pour s'accommoder aux affaires de l'empereur qui étoit alors occupé à la tutelle de Ladislas son cousin germain paternel. Enfin Eugene, après de longues deliberations, repondit aux deputez, qu'il s'étonnoit qu'on demandât la convocation d'un concile général, puisqu'actuellement il en tenoit un sacré, œcumenique, d'autorité apostolique, de l'avis de tous les patriarches de la Chrétienté, où il s'étoit fait des choses merveilleuses qu'on ne pouvoit, dit-il, révoquer en doute, sans combattre la foi orthodoxe, & resister à l'ordre de Dieu : Que s'il y en avoit quelques-uns qui pensoient le contraire, il désiroit qu'ils fussent instruits ; & que rejettant les insensées & perfides résolutions de ceux de Basle, ils embrassassent la doctrine du saint siege que Jesus-Christ a établi le juge de la foi. Que son concile étoit composé d'un grand nombre de prélats, & qu'on pouvoit y prendre de justes mesures, & resoudre tous les doutes, s'il y en avoit. Que cependant pour condescendre à la volonté de l'empereur & des princes, aussitôt qu'il seroit à Rome où il avoit transferé le concile dans l'église de Latran, il assembleroit le plus grand nombre d'évêques qu'il pourroit, & verroit avec eux s'il étoit expédient de tenir un autre concile ; quelles personnes on y devroit admettre, ou rejetter ; & quel ordre on y observeroit pour obvier aux pernicieuses violences qu'on exerçoit alors. Que neanmoins il envoieroit ses légats pour en traiter avec l'empereur & avec les princes ; quoiqu'il fût persuadé qu'on ne pouvoit faire aucun bien avec eux, s'ils ne renonçoient auparavant à la neutralité que la foi de Jesus-Christ ignore, s'ils ne re-

1442.

XXXI. Réponse du pape Eugene aux députez de l'assemblée de Francfort.

Acta Patricii, art. 135. ex tom. XIII. conc. p. 1607.

connoissoient le saint siege, qui est le seul moyen de rendre la paix à l'église. Que s'ils se soumettoient, les autres rois & princes qui étoient demeurez fermes, l'approuvant & le trouvant bon, il convoqueroit & tiendroit volontiers un autre concile. Voilà quelle fut la réponse du pape Eugene, que beaucoup d'autres mettent en 1443.

1442.

XXXII. Affaires particulieres qu'on traite à Basle.

Acta Patricii, tom XII. conc. p. 606.

Pendant toute cette négociation, on agita à Basle plusieurs affaires qui regardoient des particuliers. L'évêque de Cures avoit été transferé au siege de Constance, & s'étoit réservé sa premiere église de Cures. Les peres du concile recommanderent cette église a l'évêque de Trente, jusqu'à ce que le premier eût acquis ce que le patriarche d'Aquilée possedoit sur cette église. Mais le patriarche à qui l'on faisoit tort attaqua l'évêque de Constance: celui-ci, de son côté, ne vouloit point ceder, & la dispute s'échaufoit. Un des princes s'en mêla & exhorta les peres de ne rien définir contre l'évêque de Constance, parce que cela seroit, disoit-il, contraire à l'union qui avoit été faite contre les princes. Ainsi l'affaire en demeura là. On pressoit aussi celle de Jean Bachensthein pour la prévôté de Virtzbourg; & le cardinal d'Arles, aussi-bien que plusieurs peres du concile, lui étoient favorables, & souhaitoient qu'on la terminât: mais on ne fit rien sur cela. Enfin comme le tems d'envoyer une légation à Nuremberg approchoit, on tint plusieurs assemblées à ce sujet. Ce qui embarrassoit, étoit le nombre & la quantité des légats, les articles de leur commission, & les frais de leur voyage. Tout ce qu'on put faire, fut de convenir que le patriarche d'Aquilée se rendroit avec quelques autres en qualité de légat *à latere*, auprès de l'empereur, des rois de Pologne, de Hongrie,

de Bohême, des ducs d'Autriche, & plusieurs autres princes. Ce patriarche étoit cousin germain de l'empereur & du roi de Pologne, & prétendoit que ce dernier royaume devoit lui revenir, d'autant plus qu'il en possedoit déja une partie; mais le concile en jugeoit autrement, & reconnoissoit le droit qu'y avoit Ladislas, fils posthume de l'empereur Albert, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant. Félix suppléa aux frais du voyage des députez. On vouloit encore que les présidens du concile fussent au nombre de quatre, sçavoir un de chaque nation; Félix & le cardinal d'Arles s'y opposerent, en représentant que par-là les deux qui seroient choisis de la nation Italienne & Espagnole, se trouveroient sujets du roi d'Arragon, ce qu'on avoit interêt d'empêcher.

1442.

Paric p. 606.

XXXIII. La division continuë parmi les Grecs.

Pour ce qui regarde les affaires des Grecs, la division regnoit toûjours à Constantinople, & l'empereur étoit si occupé du differend qui regnoit entre lui & son frere Demetrius, qu'il négligea d'y mettre ordre. Ce prince trop facile, bien loin d'ôter la cause de tout le désordre, en s'assurant sous quelque prétexte de Marc d'Ephese, comme il le pouvoit faire aisément, & comme il le devoit, puisque cet évêque lui avoit manqué de parole, agit au contraire, comme si l'on n'eût rien fait dans le concile de Florence, & ordonna qu'il se fît une dispute publique entre Marc d'Ephese, & Barthelemi de Florence Dominicain, évêque, & très-sçavant théologien; ce qui résulta de cette dispute, c'est que les vaincus, aussi-bien que les vainqueurs, s'attribuerent la victoire, & l'on fut enfin contraint de se retirer sans rien conclure. Il en revint néanmoins un avantage à l'église. Marc d'Ephese, le plus grand ennemi de l'union, s'échauffa tellement, & eut tant

Antonin. tit 22. c. 21.

le conseil du roi étoit composé de personnes interessées & passionnées ; on demandoit encore au roi qu'il restituât au duc d'Alençon la ville de Niort, & celle de Sainte Suzanne ; qu'on lui payât sa pension, de même qu'au duc de Bourbon, & au comte de Vendôme, & qu'il exécutât le traité d'Arras, dont le duc de Bourgogne se plaignoit qu'on violoit tous les jours plusieurs articles. 1442.

XXXVII Réponse du roi à ces plaintes.

Le roi dissimulant son chagrin, traita les députez des princes avec beaucoup de bonté, & répondit aux articles de leur mémoire ; qu'il ne tenoit pas à lui que la paix ne se fît avec les Anglois, qui refusoient toujours toutes les conditions qu'on leur proposoit ; qu'il avoit mis dans son parlement les meilleurs sujets qu'il avoit pu trouver, qu'il veilleroit à ce que la justice fût rendue plus exactement ; que ne pouvant sauver l'état sans subsides, c'étoit pour lui une chose indispensable d'en lever sur les peuples, & que les vassaux des princes avoient été chargez la moitié moins que les autres ; qu'il avoit de bonnes raisons pour ne pas rendre Niort au duc d'Alençon, & qu'on l'en dédommageroit par une somme d'argent ; que quant à sa pension & celle des deux autres, il falloit qu'ils la méritassent par leur bonne conduite. Enfin que quant au traité d'Arras, il prétendoit qu'il fût executé, qu'il ne croyoit pas y avoir contrevenu en rien, & qu'il auroit plutôt lui-même de justes plaintes à faire sur ce sujet. Cette réponse fut faite au nom du roi par l'évêque de Clermont ; & comme la disgrace du duc d'Orleans étoit la principale cause du chagrin des princes, le roi lui fit dire qu'il pouvoit venir le trouver à Limoges aux fêtes de la Pentecôte, & qu'il seroit très-bien reçu. Il y vint avec son épouse, & il reçut beaucoup de

XXXVIII Le duc d'Orleans vient trouver le roi à Limoges.

1442. careſſes du roi, qui lui donna cent quarante mille livres, pour aider à payer ſa rançon aux Anglois, avec une penſion de ſix milles livres. Le duc d'Orleans s'en retourna très-content, le duc de Bourgogne le fut auſſi par la même raiſon, à cauſe de l'union qui étoit entre ces deux princes; & le roi n'ayant pas lieu de craindre les autres, entreprit le voyage de Languedoc.

XXXIX. Les Anglois ſe retirent de devant Tartas.

Le principal motif de ce voyage étoit le ſiege que les Anglois avoient mis devant la ville de Tartas, qui appartenoit au ſeigneur d'Albret. Il y avoit plus de ſept mois que le ſiege duroit. Le commandant avoit déja capitulé, que ſi la place n'étoit pas ſecouruë à la ſaint Jean, il ſe rendroit; & Charles, fils du ſeigneur d'Albret, avoit été donné en ôtage pour aſſurance. Mais le roi s'étant rendu devant cette ville avant ce tems là à la tête de ſeize mille chevaux, les Anglois ſe retirerent, rendirent le fils du ſeigneur d'Albret, & laiſſerent le roi maître de Tartas. Le connêtable s'empara enſuite de Saint-Sever, le dauphin prit Acqs, Marmande ſe rendit à la vûë de l'armée du roi. La ville de la Reole fut priſe d'aſſaut; les Anglois reprirent Saint-Sever & Acqs; les François rentrerent dans la premiere de ces villes; mais les troupes manquant de vivres & de fourages, il fallut mettre l'armée en quartier d'hyver, & le roi ſe retira à Montauban, où il paſſa les fêtes de Noël. Il y perdit un de ſes plus fideles officiers, nommé de Vignoles-la-Hire, qui mourut, regretté de toute l'armée à cauſe de ſa valeur.

XL. Siege de Dieppe par les Anglois.

Histoire de

Pendant que le roi faiſoit ces conquêtes ſur les Anglois qui étoient en Gaſcogne, leur armée qui étoit en Normandie, penſoit à ſe dédommager. Le general Talbot qui la commandoit, prit Conches à compoſition, & vint

ensuite assieger Dieppe. D'abord il se rendit maître d'un grand fauxbourg nommé le Pollet, vers le Havre, & y fit bâtir un fort qu'il garnit de bombardes, de coulevrines, & de deux cens piéces de canon, pour de là renverser la tour du Pollet. Comme la garnison de cette place étoit très-foible, le comte de Dunois arriva devant la ville la veille de saint André, & y entra avec huit à neuf cens hommes, ce qui ranima le courage des assiegez, qui avoient pour gouverneur un écuyer nommé Charles Desmarets. Le comte de Dunois en sortit deux ou trois jours après, & pressa tant le roi d'y envoyer du secours, qu'il fit partir dans le mois de Mars de l'année suivante un écuyer de Bretagne nommé Theodoual le Bourgeois, avec Guillaume de Ricarville pannetier du roi, & cent hommes d'armes pour renforcer la garnison. Mais comme ce secours n'étoit pas suffisant, & qu'il s'agissoit de donner bataille pour faire lever le siege aux Anglois; le dauphin y alla lui-même avec un détachement de l'armée du roi, & parut devant le fort des Anglois dans le mois d'Août, le dimanche avant la fête de l'Assomption. Il demeura en presence des ennemis jusqu'au mercredi suivant, auquel jour il fit sonner l'attaque. Le combat fut rude & opiniâtre; mais à la fin les François emporterent le fort, & en chasserent l'ennemi. On pendit tous ceux qui étoient François, & l'on fit les Anglois prisonniers. La conquête du fort fit lever le siege; le dauphin entra dans la ville, marqua à la garnison & aux habitans combien il étoit satisfait de leur valeur & retourna ensuite plein de gloire rejoindre le roi qui étoit à Saumur. Cela se passa en 1443.

1442. *Charles VII. par Jean Chartier.*

LXI. Le dauphin leur fait lever le siege.

1443.

Avant cet évenement & dès le commencement de cette année le pape Eugene envoya le

1442. cardinal Julien en Hongrie, tant pour travailler à la paix entre Ladislas roi de Pologne, & la reine Elisabeth, que pour exciter les grands de ce royaume à lever une armée contre Amurat empereur des Turcs, qui étoit venu assieger Belgrade le plus fort rempart de tous ces états. Felix de son côté y envoya aussi Alexandre, qu'on appelloit le cardinal de Trente, pour attirer dans son parti Ladislas, dont il étoit cousin germain : mais les Hongrois se déclarerent en faveur d'Eugene, & les Polonois demeurerent neutres, parce que l'université de Cracovie tenoit pour le concile de Basle. Quant au sujet de la légation du cardinal Julien, elle eut un assez heureux succès, puisque la paix fut faite à de certaines conditions : mais on n'en tira pas de grands avantages, parce que la reine Elisabeth mourut subitement; & ceux qui tenoient son parti & celui de son fils, embrasserent celui du roi de Pologne, ou par crainte ou de force. Amurat fut contraint de lever le siege de Belgarde, après avoir été sept mois devant cette ville, & perdit trois grandes batailles contre le fameux Hunniade, dont nous aurons lieu de parler dans la suite.

XLII. Le cardinal Julien est envoyé légat en Hongrie par le pape Eugene.

Bonfin 3 dec 4 & 5. Crom. l. 21.

XLIII. Mort d'Elisabeth reine de Hongrie.

XLIV Propositions d'Alphonse à Felix

Surita, hist. l. 15. c. 18.

Alphonse roi d'Arragon se jouoit également & du pape Eugene & de Felix. Il ne s'étoit d'abord declaré contre le premier que pour l'engager à entrer dans ses interêts. Se voyant maître de Naples, il écrivit de cette ville à Felix, & lui envoya Louis Cascusa pour convenir de quelques articles avec lui. Sa lettre est datée du dixiéme d'Avril. Ces articles étoient, que Felix confirmât l'adoption que la reine Jeanne avoit faite; qu'il accordât l'investiture du royaume de Sicile dans la forme qui lui seroit envoyée; qu'il payât toutes les sommes dont il étoit convenu, quand on lui rendroit obis-

sance au nom d'Alphonse, & qu'en échange on lui remettroit le patrimoine de saint Pierre, & 1443.
toutes les terres de l'église, dont Ferdinand son fils, & lui Alphonse se déclareroient les protecteurs & défenseurs; de plus, qu'Alphonse recevroit Terracine pour trois cens mille écus d'or, comme une partie de l'amende qu'avoit encouruë Eugene, pour avoir fait violer la tréve par le patriarche d'Alexandrie. Que ces articles exécutez, le même Alphonse en son nom & au nom de ses freres, rendroit obéïssance à Félix; qu'il envoyeroit de ses royaumes un grand nombre de prélats au concile, en quelque endroit qu'on le tînt, pour défendre l'autorité de celui de Basle & de Félix; qu'il engageroit le roi de Castille & le duc de Milan, autant qu'il seroit en son pouvoir, à faire la même chose; que des revenus de l'église, qu'il promettoit de recouvrer, il y en auroit un tiers pour Félix, l'au-l'autre tiers pour les cardinaux, & le reste pour lui; en déduisant cependant les dépenses qu'il seroit obligé de faire pour le récouvrement de ces biens: qu'enfin il seroit permis au roi Alphonse, avant la conclusion de cette affaire, d'y changer ce qu'il lui plairoit, & de pouvoir traiter avec un autre.

XLV. Le pape Eugene part de Florence, & se rend à Sienne.

Le pape Eugene étoit parti de Florence le septiéme de Mars pour se rendre à Rome, où il avoit transferé le concile. Il arriva à Sienne le dixiéme du même mois, & y fut visité de plusieurs princes d'Italie, & de beaucoup d'ambassadeurs, durant six mois qu'il y séjourna.

XLVI. Mort du cardinal de Sainte-Croix.

Ainsi il y étoit lorsque le cardinal de Sainte-Croix, nommé Nicolas Albergati, chartreux, évêque de Boulogne depuis 1417. y mourut le neuviéme de Mai, de l'operation de la pierre. Nous avons plusieurs fois eu occasion de parler de ce cardinal. Thomas de Sarzane, & Æneas *Ciaconius.*

1443. Sylvius, qui furent depuis tous deux papes, avoient été ses domestiques. Eugene qui l'avoit visité plusieurs fois dans sa maladie, voulut honorer son convoi de sa présence. Son corps fut transporté, comme il l'avoit ordonné, à la chartreuse de Florence, dont Thomas Soudiacre, qui fut depuis Nicolas V. étoit prieur. Pogge Florentin fit son oraison funebre.

Pogg. n. orat. funeb.

XLVII. Le pape Eugene écrit à Alphonse.

Ce fut de Sienne que le pape Eugene écrivit à Alphonse par le patriarche d'Aquilée, qui lui apporta les lettres de sa sainteté à Terracine : & comme ce prince ne cherchoit qu'à amuser les deux papes, pour se soumettre à celui qui lui feroit de meilleures conditions ; il conclud son accord avec Eugene, selon Patrice, le douziéme de Juin. Voici les articles du traité, qui fut fait de part & d'autre. Il y aura une paix constante entre le pape Eugene & le roi Alphonse, & un entier oubli du passé. Le roi reconnoîtra Eugene pour le vrai & souverain pontife, & ne permettra pas qu'on l'offense en public, ni en secret. La même loi s'observera envers les cardinaux, ses sujets, & tous ceux qui lui sont soumis. Le roi revoquera tout ce qu'il aura pû faire dans ses royaumes contre la liberté de l'église & contre le pape ; il permettra le transport des vivres, denrées & marchandises à Rome. Eugene accorda au roi & aux siens, par lui ou par ses légats, l'absolution des censures qu'ils auront pû encourir. Il lui donnera l'investiture du royaume de Sicile, avec les mêmes droits, & dans la même forme que les papes avoient autrefois coutume de l'accorder, avec cette clause (*nonobstant qu'il s'en fût emparé de force, & par la voye des armes*) & le couronnera roi en cette qualité. Il lui cedera Benevent & Terracine, avec le nom de vicaire perpetuel de ces deux villes, & la rede-

Aug. Patric. conc. Basil. & Flor. art. 140. pag. 1610. ex tom. XIII. conc.

XLVIII. Articles du traité entre le pape Eugene & Alphonse.

vance de deux éperviers. Il remettra au roi tout l'argent qu'il peut devoir à la chambre apostolique pour quelque sujet que ce soit. Tout cela étant fait, Alphonse jurera de rendre foi & hommage à Eugene; il lui restituera les villes de l'église Romaine; il envoyera contre les Turcs six galeres à ses dépens pendant six mois, & fera marcher contre François Sforce quatre mille hommes de cavalerie, & mille fantassins pour recouvrer la Marche d'Ancone, & les autres places de l'église, & donnera pouvoir à Eugene de nommer un commandant de ces troupes à son choix, & ce pape aura trois mois pour remplir les articles de ce traité, sous peine de cent mille écus d'or s'il y manque. 1443.

Outre ces articles rapportez par Patrice, il y a des auteurs qui ajoutent qu'Alphonse promettoit de payer chaque année à l'église Romaine, tous les cens à l'ordinaire; qu'il conservoit au peuple & à la noblesse tous les anciens privileges dont ils jouissoient sous le roi Guillaume II. les libertez des églises & des ecclesiastiques, les appels au saint siege, & ses autres droits, tant au spirituel qu'au temporel, qui sont contenus dans les lettres de l'investiture qu'Eugene lui en fit à Sienne le quinziéme de Juillet, & dans l'acte d'hommage qu'Alphonse rendit à ce pape le deuxiéme de Juillet de l'année 1445. Et parce que les lettres de cette investiture portent clairement, que si Alphonse ne laissoit aucun héritier légitime, le royaume retourneroit à l'église, il paroît évident qu'on ajouta ensuite, que Ferdinand fils naturel d'Alphonse, étant legitimé par le pape, seroit successeur de son pere, de même que ses descendans; ce qui fut fait separément, selon le témoignage de quelques auteurs : de sorte que le pape confus de ce qu'il accordoit par

Surita c. 32.

ils se retirassent au plutôt de Basle ; qu'ils s'en allassent en Italie ou dans leurs diocéses ; & qu'ils ne pouvoient rien faire pour le tems present qui lui plût davantage ; ajoutant qu'il les prioit de ne point attendre de secondes lettres de sa part sur ce sujet. Comme ces trois prélats étoient sujets du roi Alphonse, dans les états duquel ils avoient leurs benéfices, ils ne purent se dispenser d'obéir, dès qu'ils connurent la volonté de ce prince. Ainsi après avoir beaucoup déliberé avec leurs collegues, & avoir gémi & répandu des larmes sur la triste situation où ils se trouvoient, ils se retirerent, protestant qu'ils demeureroient toujours fidéles au concile & à Felix, & qu'ils ne reconnoîtroient jamais Eugene ; qu'ils défendroient avec ardeur l'autorité des saints conciles, & qu'ils ne se désisteroient jamais de leur doctrine. Le celébre Panorme partit le quatriéme d'Août, pour se retirer dans son diocese, après avoir laissé à Basle toutes les marques du cardinalat. Les deux autres prélats retournerent dans leurs diocéses, & furent bientôt après suivis de presque tous les autres sujets d'Alphonse qui étoient à Basle. Il survint dans le même tems une guerre entre les ducs d'Autriche & les citoyens de Basle & leurs alliez ; mais elle fut étouffée dès sa naissance par les soins des peres du concile.

1443.

Acta Patricii, tom. XIII conc. p. 1611.

LI. Diverses congrégations qu'on tient à Basle.

On demeura presque dans l'inaction à Basle durant cette année, soit parce que le pape Felix en étoit absent, soit parce qu'on vouloit attendre le succès de la diéte de Nuremberg, qui devoit bientôt se tenir. L'on se contenta de tenir quelques congrégations dans lesquelles on parla de quelques affaires particulieres qui concernoient la prévôté de Wirtzbourg que demandoit Bachenstheim, & la révocation d'une

1443. sentence portée en cour de Rome par le cardinal Firmin contre Philippe d'Hybernie & d'autres. Dans le mois de Mai on reçut des lettres de François duc de Bretagne qui faisoit esperer d'assembler son clergé, & de le faire consentir à quelques deliberations avantageuses touchant les affaires de l'église, si le concile vouloit lui envoyer un légat : ce que les peres de Basle accepterent volontiers. Felix se plaignoit beaucoup de ce que le concile ayant déterminé avant son élection d'envoyer à ses frais plusieurs légations celebres, cependant il n'en faisoit rien ; & il representoit qu'il avoit épuisé la succession de ses fils. Et quand on le prioit de revenir à Basle, pour donner plus de poids à l'autorité du concile, il repondoit que sa propre expérience le convainquoit, que l'église étoit mieux gouvernée à Lausanne qu'à Basle ; que ceux qui le venoient trouver dans cette premiere ville, ne voudroient pas se rendre dans la seconde. C'est ce qui lui fit prendre le parti d'y demeurer.

LIII. Felix ne veut point revenir à Basle.

LIV. Les italiens demandent à l'empereur qu'on tienne le concile à Rome.

Alphonse, les Venitiens, les Florentins, les Siennois & les autres seigneurs d'Italie écrivirent à l'empereur, & tâcherent de l'engager par leurs lettres à consentir qu'on assemblât le concile à Rome dans le palais de Latran, & à y envoyer ses prélats. Mais Frederic ne voulant point se determiner avant l'assemblée de Nuremberg qui devoit se tenir à la saint Martin, écrivit aux rois & aux princes d'y envoyer leurs ambassadeurs. Il y fut bientôt porté par le roi de France, qui lui demanda, que le moyen le plus sûr & le plus court pour éteindre le schisme, étoit que les princes ou leurs ambassadeurs s'assemblassent en un lieu commun, & que là on y convînt à la pluralité des voix des moyens qu'il falloit prendre pour y parvenir.

Dans la lettre que Frederic écrivit au chancelier de France, au rapport d'Æneas Sylvius, qui étoit alors secretaire de l'empereur, il lui mande que c'est l'avis que lui a donné Charles VII. & qu'il est resolu de le suivre, voyant que ni Eugene, ni les peres de Basle n'approuvoient point un nouveau concile; qu'il n'étoit content ni des uns ni des autres, parce qu'Eugene avoit transferé son concile de Florence à Rome; & les peres de Basle venoient de tenir une session le dix-neuviéme de Mai, dans laquelle ils avoient arrêté, selon les decrets des conciles de Constance & de Basle même, que l'on celebreroit un autre concile general trois ans après en la ville de Lyon, que Felix avoit choisie, auquel concile on accordoit la liberté d'abreger ce terme. Que toutefois le concile de Basle ne seroit point regardé comme dissous, que ce n'en seroit qu'une continuation, pourvû que la ville de Basle voulût accorder la même assurance; & qu'en cas qu'il s'y trouvât quelque empêchement, on nommoit Lausane, où les peres se transporteroient.

1443.

Æn. Sylv. epist. 54. & 55.

LV. L'empereur se plaint & d'Eugene & des peres de Basle.

LVI. Quarante-cinquiéme session du concile de Basle.

Labb. conc. tom. XII. p. 657.

Aug. Patric loco cit. art 138 ex tom. XIII. conc. pag. 1607.

En effet, on avoit tenu à Basle la quarante-cinquiéme session dans le mois de Mai de cette année. Mais les guerres d'Allemagne, la retraite des prelats sujets d'Alphonse, les instances que faisoit toûjours l'empereur pour la tenuë d'un autre concile, l'absence de Felix, & le peu de secours que les prelats pouvoient esperer en demeurant à Basle, les obligerent de prendre les résolutions dont on vient de parler, & de se separer après cette session. Les peres avoient condamné dans la session précedente plusieurs propositions avancées contre les droits des curez par des religieux mandians, qui assuroient que les peuples n'étoient pas obligez de droit d'entendre la messe dans leurs propres paroisses,

1443. les dimanches & les fêtes ; qu'il leur étoit libre d'aller l'entendre où bon leur sembleroit, & que les decrets des conciles ne pouvoient pas les priver de cette liberté ; qu'ils n'étoient pas non plus obligez de venir à l'offrande ces jours-là : qu'on ne devoit point faire dire de messes aux curez, parce qu'étant obligez de dire la messe, à raison de leur benefice, ils ne pouvoient pas s'acquitter de celles dont on les chargeroit ; que quoiqu'on soit obligé de payer la dixme, le précepte ne tombe point sur la personne à qui l'on doit la payer ; qu'ainsi il est libre à un chacun de la payer à qui il voudra, ou de l'employer en de bonnes œuvres selon sa volonté : que ceux qui meurent dans l'habit de saint François, & faisant profession du tiers-ordre, ne restent pas plus d'un an en purgatoire, parce que ce Saint y descend une fois chaque année, & en retire tous ceux de son ordre, pour les conduire au ciel avec lui, que les Mandians peuvent entendre les confessions de toutes sortes de personnes sans être approuvez de l'ordinaire, & ceux qui se confessent à ces religieux, ne sont point tenus de se confesser une fois l'an à leur pasteur, ou lui demander la permission de se confesser à d'autres : que les évêques étant même assemblez en synode, n'ont pas droit de se reserver d'autres cas que ceux qui sont exprimez dans le droit. Toutes ces propositions étoient prêchées par les Mandians dans les diocéses de Turin & d'Ast, ville du Milanez. Le concile les condamna comme erronées, dans la quarante-quatriéme session, & en confirma la condamnation dans celle-ci. Après quoi l'on ne s'assembla plus.

LVII. Fin des conciles de

Ainsi finirent les conciles de Basle & de Florence, plûtôt lassez du combat, que vaincus, dit M. Dupin ; car ni l'un ni l'autre ne ceda ;

& ils trouverent le moyen de cesser leurs débats sans faire de paix ni d'accommodement ; en se transferant en apparence, l'un à Rome, l'autre à Lyon ou à Lausanne, où cependant il ne se fit presque plus rien ; & le schisme continua toujours jusqu'à la mort du pape Eugene, qui n'arriva qu'environ quatre ans aprés. Felix qui demeuroit tantôt à Lausanne, tantôt à Genéve, n'avoit emmené avec lui que quatre cardinaux, sçavoir ceux de Saint Sixte, de Saint Marcel, d'Aquilée, & de Varambon. Mais les deux premiers étant morts, & le troisiéme étant allé à Vienne trouver l'empereur, il ne lui en restoit qu'un seul. Comme cela ne suffisoit pas pour former sa cour, & pour l'aider quand il celébroit l'office publiquement, il demanda aux peres de Basle avant leur separation, de relâcher quelque chose du decret de la vingt-troisiéme session, & de permettre qu'il créât cinq cardinaux. Sa demande fut long-tems disputée : à la fin on la lui accorda ; mais de ces cinq cardinaux, il n'en proclama que deux, sçavoir Jean de Tarentaise, & Louis de Vic ou Vizense Portugais. C'est ici où finissent les actes d'Augustin Patrice, qui ne dit rien du choix que l'on fit de la ville de Lyon pour la continuation du concile de Basle.

1443. Basle & de Florence.

Acta Patricii, tom. XIII. conc. p. 1612.

LVII. Création de cardinaux par Felix.

Act. Paticii ib. p. 1611.

LIX. Tostat soutient quelques propositions devant le pape à Sienne.

Le pape Eugene étant encore à Sienne, Alphonse Tostat Espagnol, qui fut ensuite évêque d'Avila, & qui n'étoit alors âgé que de vingt-huit à vingt-neuf ans, soutint devant lui vingt & une propositions de théologie, parmi lesquelles il y en eut quelques-unes qui n'eurent pas son approbation ; entre autres celles-ci : Quoiqu'il n'y ait aucun peché qui ne se puisse remettre, Dieu toutefois ne remet ni la peine ni la coulpe, & aucun prêtre n'en peut absoudre. Jesus-Christ a souffert la mort le troi-

Bellarm. de Script. eccles.

Spond. ad an. 1443.

siéme d'Avril, & non pas le vingt-cinquiéme
1443. de Mars, selon la commune opinion. Le cardinal de *Turre-Cremata* écrivit contre ces propositions, & les combattit avec assez de feu & de solidité. Tostat répliqua aux raisons du cardinal dans son commentaire qu'il appelle la défense des trois conclusions, soumettant toutefois ce qu'il dit au pape & à l'église.

LX. Le pape Eugene part de Sienne, & vient à Rome.

Plat. in Eugene IV.

Eugene partit ensuite de Sienne pour se rendre à Rome, où il arriva le vingt-huitiéme de Septembre, après une absence de plus de neuf ans; il y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Tous les seigneurs qui se trouverent alors dans cette grande ville, vinrent au-devant de lui, & le peuple lui témoigna sa joie par des acclamations publiques, peut-être moins touché de sa presence, que de la suppression du nouvel impôt qu'on avoit mis sur le vin, & que le pape abolit avant que d'entrer dans Rome, parce qu'on en murmuroit beaucoup. Quelques jours après son arrivée il alla au palais de Latran pour y annoncer le concile general qu'il y avoit convoqué; & ensuite il en donna avis par ses brefs à tous les princes pour les inviter à y envoyer leurs ambassadeurs, voulant par-là, dit Platine, abolir entierement le concile de Basle. Son premier soin après cette convocation indiquée, fut de chasser François Sforce du patrimoine de l'église, avec le secours d'Alphonse roi d'Arragon, & de Piscinin general des troupes du duc de Milan.

LXI. Guerre en Hongrie contre les Turcs.

Bonfin 3. dec. 5. & 6.

Cependant les exhortations du cardinal Julien, qu'Eugene avoit envoyé en qualité de légat dans la Hongrie, produisirent dans ce roïaume l'effet qu'il en esperoit. On y fit de grands préparatifs pour s'opposer aux progrez d'Amurat empereur des Turcs dont on avoit déja éprouvé les forces & la puissance. On envoya

des ambaſſadeurs à Frederic, aux chevaliers de Pruſſe & de Livonie en Pologne, & aux Valaques, afin d'en obtenir quelques ſecours : mais l'empereur s'excuſa ſur les troubles de Bohême, qui l'occupoient alors ; & les chevaliers répondirent, que tout leur pays étoit trop épuiſé par les longues guerres qu'ils avoient éprouvées, pour être en état d'aider les Hongrois. Il n'y eut que les Polonois & les Valaques, qui envoyerent une puiſſante armée de cavalerie & d'infanterie, qu'ils promirent de défraïer pendant ſix mois. Pluſieurs volontaires de France & d'Allemagne ſe rendirent auſſi en Hongrie, excitez par la croiſade que le pape avoit fait prêcher dans tous les royaumes ; ce qui rendit l'armée des Hongrois aſſez nombreuſe, & compoſée de troupes d'élite. Après que toute l'armée eut paſſé le Danube, & pris la ville de Sophie, qu'on croit être l'ancienne Sardaigne, le roi de Pologne ayant appris que les Turcs approchoient, envoya au-devant d'eux le celebre Huniade avec dix mille chevaux, pour les ſurprendre de nuit. 1443.

LXII. Huniade commande l'armée des Polonois.

Æn Sylv de Europ. c. 5.

Huniade, dont le nom propre étoit Jean Corvin, étoit pour lors Vaivode de Tranſylvanie, & general des armées de Ladiſlas roi de Pologne & de Hongrie. Il avoit déja gagné pluſieurs batailles importantes dans la précedente année ; l'une contre les generaux d'Amurat, qu'il obligea de ſe retirer de devant Belgrade, après un ſiege de ſept mois ; l'autre dans la Tranſylvanie ; & la troiſiéme à Vaſcap, ſur les confins de la même province. Son nom étoit ſi redoutable aux Turcs, que les enfans mêmes de ces infideles ne l'entendoient prononcer qu'avec fraïeur, & ne l'appelloient que *Janeus Lain*, c'eſt-à-dire, Jean le ſcelerat. Ce fameux capitaine ayant donc été commandé par Ladiſ-

1449. las, exécuta si heureusement les ordres qu'il avoit reçus, qu'il surprit les Turcs, en tua trente mille, à ce que disent quelques Historiens, en fit quatre mille prisonniers, prit neuf enseignes, & mit le reste en fuite, n'ayant pas perdu plus de cinq cens des siens dans cette occasion. L'armée des Chrétiens passa de-là jusqu'aux frontieres de la Thrace & de la Macedoine, & défit au mont Hemus une autre armée des Turcs, qu'Amurat avoit amenée d'Asie, pour garder les avenuës des montagnes : Ladislas entra ensuite dans Bude, alla nuds pieds dans l'église de Notre-Dame, pour s'acquitter du vœu qu'il avoit fait ; & fit attacher les enseignes des ennemis à la voûte. Æneas Sylvius, qui étoit secretaire de l'empereur dit, que les Hongrois exaggererent un peu trop cette victoire, & que le cardinal Julien assura dans ses lettres, qu'il n'y avoit que deux mille Turcs de morts, & environ quatre mille de prisonniers, parmi lesquels on comptoit treize généraux ou bachas, & neuf enseignes.

LXIII. Il remporte une grande victoire sur les Turcs.

Æn. Sylv. epist. 44. *&* 81.

Le fameux Scanderbeg, dont les histoires ont dit tant de choses surprenantes, & dont plusieurs auteurs ont composé la vie, étoit dans l'armée des Turcs. Son vrai nom étoit Georges de Castriot : il étoit fils de Jean roi d'Albanie ou d'Epire, qui ayant été réduit à la derniere extrémité par Amurat II. empereur des Turcs, fut obligé de lui remettre en ôtage ses quatre fils, dont Scanderbeg étoit le plus jeune. Les belles qualitez, l'esprit & la bonne mine de ce jeune prince, déterminerent Amurat à lui conserver la vie, qu'il avoit fait perdre à ses autres freres, par un poison lent : il le fit élever avec soin, le fit instruire de tout ce qui peut former un homme de guerre. Scanderbeg consacra ses premiers exploits à cet em-

LXIV. Histoire de Scanderbeg.

Raynaldus hoc anno.

pereur, & lui rendit d'importans services. Mais Jean son pere étant venu à mourir, il ne put voir sans chagrin ses états tomber en la puissance des Turcs, & il conçut aussi-tôt le genereux dessein de s'y rétablir. Huniade avec lequel il entretenoit correspondance, lui en ménagea bien-tôt l'occasion. 1443.

Ce général ayant été envoyé, comme nous l'avons dit, par Ladislas au secours du despote de Servie, vint fondre tout-à-coup avec son armée sur celle des Turcs, qui étoit beaucoup plus nombreuse, & commandée par le bacha de Romanie, & par Scanderbeg. Celui-ci qui, selon toutes les apparences, avoit concerté son dessein avec Huniade, commença à plier, & se renversant sur le corps des troupes que commandoit le bacha, l'armée des Turcs fut bien-tôt enfoncée & mise en deroute. Scanderbeg profitant de ce desordre, se saisit du secretaire d'Amurat, qui étoit auprès du bacha, & le força le poignard à la gorge, d'écrire des lettres au gouverneur de Croye, capitale d'Albanie, scellées du sceau de l'empereur, par lesquelles il enjoignoit au gouverneur de remettre la place & le gouvernement à celui qui seroit porteur de cet ordre. Scanderbeg muni de ces lettres, fit main basse sur le secretaire, & sur tous ceux qui l'accompagnoient, afin qu'Amurat n'en pût avoir connoissance que fort tard : il se transporta ensuite à Croye, & s'étant fait remettre la place & le gouvernement, il se fit connoître à ses peuples, qui, ravis de sécoüer le joug de la domination des Turcs, le proclamerent aussi-tôt leur souverain. Il reprit ainsi le sceptre de ses ancêtres en 1443. & ayant sçû se concilier l'affection de tous les grands d'Albanie, il en fut aidé si heureusement pendant tout le cours de sa vie, qui fut de soixante-trois ans, qu'il rem- Chalcond.

1443. porta toûjours de grands avantages sur les Turcs, contre lesquels il eut plusieurs guerres à soutenir, & qu'il contraignit par la force de ses armes à faire avec lui une paix qui couronna glorieusement tous ses travaux.

LXV. Suite des divisions des Grecs au sujet de l'union.

Les Grecs travailloient toûjours à Constantinople à détruire le decret de l'union. L'archevêque de Césarée en Cappadoce étant allé à Jerusalem, se plaignit des troubles & des scandales que causoit l'union de Florence, & de ce que Métrophanes, qui s'étoit emparé du siege de Constantinople, & qui avoit embrassé le sentiment des Latins, appuyé de l'empereur, persecutoit ceux qui tenoient l'ancienne doctrine des Grecs, & n'élevoit aux dignitez ecclesiastiques, que des personnes dévoüées aux Latins. Sur ces plaintes Philothée, patriarche d'Alexandrie, Dorothée, patriarche d'Antioche, & Joachim, patriarche de Jerusalem, donnerent une lettre synodale, par laquelle ils prononcerent une sentence de déposition contre tous ceux que Métrophanes avoit ordonnez, & d'excommunication, si au préjudice de cette défense ils continuoient de faire les fonctions ecclesiastiques: ils donnerent pouvoir à l'archevêque de Césarée de la faire exécuter. Cette lettre est du mois d'Avril 1443. Ils en écrivirent une autre en même tems à Jean Paleologue leur empereur, dans laquelle ils le ménacerent de l'excommunier, s'il continuoit de proteger Métrophanes, & d'adherer aux Latins.

Litter. synodal Patr. Orient. apud Allat. l. 3 c. 4.

LXVI. Les Grecs de Russie & de Moscovie mettent en prison le legat du pape.

Une entreprise de si grand éclat, & une ménace si hardie, faite par un synode assemblé par trois patriarches, qui étant sous la domination des infideles, ne dépendoient pas de l'empereur, étonna ce prince, d'ailleurs assez craintif, & qui ensuite relâcha beaucoup plus encore de sa premiere fermeté, qu'il n'avoit

1443.

fait auparavant : de sorte que tout l'Orient déferant beaucoup à ce synode où tous les patriarches se trouvoient, excepté celui de Constantinople qu'on y traita d'excommunié & d'usurpateur, demeura dans le schisme. Il en fut de même de la Russie & de la Moscovie, où le cardinal Isidore * étant allé comme légat du pape, pour y publier l'union, ces peuples qui étoient déja prévenus par les Grecs dont ils recevoient la loi, & qui suivoient leur exemple depuis plusieurs siécles, en tout ce qui concernoit la religion, se saisirent de sa personne comme d'un séducteur, d'un apostat, d'un traître qui les avoit vendus aux Latins, & le mirent en prison, dont il trouva cependant moyen de s'échapper. Ainsi tout se déclara contre l'union, à la réserve d'une petite partie du clergé de Constantinople, qui suivoit encore les sentimens de son patriarche. L'empereur fort inquiet de ces revoltes, & voulant y apporter quelque remede, prit la résolution par le conseil de Metrophanes, d'assembler un synode à Constantinople, pour y faire recevoir l'union.

** Il étoit archevêque des Ruthéniens ou Russiens.*

LXVII. Mort de Metrophanes patriarche de Constantinople.

Mais la mort de Metrophanes arrivée le premier jour du mois d'Août de cette même année, rompit ses mesures. Après sa mort Gregoire protosyncle & confesseur de l'empereur, fut élu patriarche : Nous verrons dans la suite qu'il ne fut pas plus heureux que son prédecesseur.

LXVIII. Le comté de Comminges est cede au roi de France.

Pendant le sejour que le roi de France fit cette année à Mantauban, où l'hyver fut si rude qu'il glaça toutes les rivieres, & retint les troupes dans leurs quartiers sans en pouvoir sortir, il s'assura de la succession du comté de Comminges Matthieu de Foix avoit épousé en quatriémes nôces Marguerite qui en étoit comtesse. Comme elle étoit fort âgée,

& qu'elles n'avoient point d'enfans, il la tenoit
1443. prisonniere dans un château où elle demeura près de vingt-ans, pour la contraindre par ce mauvais traitement à lui faire une donation de ce comté. Le roi ayant reçu les plaintes de la comtesse la fit sortir de prison, & l'emmena avec lui à Poitiers, où jouissant d'une pleine liberté, elle lui céda le comté de Comminges, n'ayant point d'enfans, & étant âgée de plus de quatre-vingts ans. Elle ne survêcut pas long-tems à cette donation, étant morte à Poitiers avant même que le roi en partit. Le comte d'Armagnac qui s'entendoit avec le mari de la défunte comtesse, & avec le comte de Foix, pour partager entre eux le comté de Comminges, fut fort surpris qu'on l'eût donné au roi. Il s'assura des Anglois pour être soutenu en cas de besoin, & dès qu'il eut appris la mort de la comtesse, il s'empara des états qu'elle avoit donnez au roi, & y mit garnison.

LXIX. D'Armagnac s'empare de ce comté, mais le dauphin l'en chasse.

Mais il ne les garda pas long-tems; le roi fit partir promptement le dauphin son fils avec le maréchal de Loheac & des troupes, qui allerent investir le comte d'Armagnac dans l'Isle-Jourdain. Le comte se voyant ainsi surpris, crut mieux faire sa paix en venant au-devant du dauphin; mais comme il n'avoit point de sauf-conduit, il fut arrêté & mis en prison à Lavaur avec sa femme & ses enfans. Ensuite le dauphin s'empara non seulement du comté de Comminges; mais encore du comté d'Armagnac, à la réserve des deux châteaux de Severac & de Cadenac, que le bâtard d'Armagnac défendit quelque tems; mais qu'il fut obligé dans la suite de rendre à composition. Nonobstant l'intercession du comte de Foix, il eut beaucoup de peine à sortir de prison, & ce ne fut qu'à condition qu'il rendroit toutes les terres dont il s'étoit emparé.

Jean V. duc de Bretagne mourut cette année le vingt-huitiéme du mois d'Aoust dans son château de la Touche près de Nantes. Il laissa son duché très-enrichi & très-peuplé, c'étoit-là les fruits de la longue paix dont il avoit joui, pendant que la guerre désoloit les provinces voisines, & particulierement la Normandie, d'où plus de trente mille familles étoient venues s'établir dans la Bretagne, & la plus grande partie à Rennes; ce qui l'obligea d'augmenter de beaucoup cette ville, & de fermer de murailles la partie qu'on nomme la basse-ville. Ce duc avoit trois fils, François, Pierre & Gilles: Les deux aînez furent ducs l'un après l'autre. Ce fut sous François que le Comte de Somerset Anglois, ayant fait une descente à Cherbourg avec une armée de huit mille hommes, vint prendre la petite ville de la Guerche en Bretagne, sous prétexte qu'elle appartenoit au duc d'Alençon. Mais le duc François s'étant plaint de cette entreprise comme d'une hostilité; les Anglois la lui rendirent aussi-tôt. Sommerset pénetra jusqu'en Anjou, défit quelques troupes du maréchal de Loheac & du seigneur de Beuil, & s'en retourna enfin à Rouen, sans avoir fait autre chose de considerable.

1443.

LXX. Mort de Jean duc de Bretagne.

Argentré, hist. de Bret.

On place dans cette année la mort de Leonard Bruni, surnommé l'Aretin, parce qu'il étoit d'Arezzo ville de Toscane, sans qu'on sçache précisément en quel mois. Il apprit la langue grecque sous Emmanuel, & devint un des plus habiles hommes de son tems. Après avoir été secretaire des brefs sous les papes Innocent VII. Gregoire XII. Alexandre V. & Jean XXIII. jusqu'à la tenue du concile de Constance; il fut aussi chancelier de la république de Florence. Il vêcut dans le célibat & d'une maniere qui auroit été irréprochable, s'il eût eu un peu moins

LXXI. Mort de Leonard Bruni, dit l'Aretin.

Æn. Sylv. epist. 51.

d'attache aux biens du monde. Il s'est rendu recommandable par son histoire de Florence qui
1443. est écrite avec beaucoup d'exactitude. Il traduisit de grec en latin quelques-unes des vies de Plutarque, & composa trois livres de la guerre punique, une histoire des Gots qui n'est proprement qu'une traduction de Procope; & une autre histoire des Grecs. Il mourut à Florence âgé de soixante & quatorze ans. Æneas Sylvius l'appelle la grande lumiere de la Toscane; & dit que personne après Lactance n'a approché si près du style de Ciceron. Pogge lui succeda dans la charge qu'il exerçoit chez les Florentins: un autre historien dit que ce fut Charles Aretin son parent.

Æn. Sylv. ep. 51. Paul Jov. in elog. c 9

1444. LXXII. Autres préparatifs de guerre contre les Turcs.

Ladislas roi de Pologne & de Hongrie, enflé des grands succez qu'il avoit eus l'année précédente dans la guerre contre les Turcs, par les bons conseils du cardinal Julien, & avec le secours de Huniade, étoit fort sollicité à continuer une entreprise si heureusement commencée. Le pape Eugene, les Venitiens, les Genois, & Philippe duc de Bourgogne lui offrirent d'équiper une flotte considerable pour fermer aux Turcs le passage en Europe; & Jean Paleologue empereur des Grecs, quoique fort affoibli, ne laissoit pas de promettre qu'il s'opposeroit à leurs progrez dans la Thrace. Le prince de Caramanie s'engageoit à porter la guerre en Asie, pendant qu'en Europe on attaqueroit Amurat, à qui Scanderbeg ne donnoit pas peu d'occupation. Enfin toutes les personnes interressées vouloient la guerre; il n'y avoit que les Polonois, qui ayant chassé les Turcs de la Hongrie, & craignant les incursions des Tartares dans leur pays, auroient souhaité que leur roi retournât en Pologne pour mettre ordre aux affaires du royaume; mais le parti le plus nom-

breux l'emporta, & l'on résolut aussi la guerre. L'on équipa une flotte de soixante & dix galeres commandée par le cardinal Condelmer neveu du pape, qui se rendit sur l'Hellespont pour se saisir des ports, & empêcher le passage des convois. 1444.

LXXIII. Amurat veut faire la paix avec les Chrétiens.

Amurat étonné d'un si grand appareil, & ne se sentant pas assez forts pour résister à tant de princes liguez contre lui, songea sérieusement à la paix dont il avoit paru tant éloigné jusqu'alors, tant par la haine qu'il portoit aux Chrétiens, que par le desir qu'il avoit d'augmenter ses états. Il promit secretement à Georges despote de Servie son beau-pere, auquel il avoit enlevé & ses états & ses enfans; que si la paix se pouvoit faire par sa négociation, il lui rendroit & les uns & les autres. Georges attiré par ces belles promesses, communiqua l'affaire à Huniade qui se rendit aisément, gagné par quarante ou cinquante mille écus d'or qu'on lui promit, avec quelques places qu'il tenoit en Hongrie, & qu'on lui vouloit disputer: & il y fit consentir le roi de Pologne qui n'étoit pas trop porté à continuer cette guerre. Ainsi au grand déplaisir du cardinal Julien, on conclut une tréve pour dix ans à ces conditions; qu'Amurat jouiroit de la Bulgarie; qu'il rendroit tout ce qu'il avoit pris dans ce pays-là à ceux ausquels il appartenoit avant la guerre; que les prisonniers seroient rendus de part & d'autre, & en particulier les fils de Georges despote de Servie. Les Turcs vouloient que Ladislas jurât sur la sainte Eucharistie d'observer la tréve, mais il en fut empêché par un nommé Gregoire, qui fut ensuite évêque de Leopold; le roi jura sur les évangiles, & Amurat sur l'alcoran.

Bonfin. 3. dec 6
Crom. l. 21

LXXIV. On fait la paix avec Amurat.

Après la conclusion de cette tréve, & le ces-

1444. ment prêté de part & d'autre, le cardinal Condelmer qui commandoit la flotte dans l'Hellespont, manda qu'il se présentoit la plus belle occasion du monde pour recouvrer tout ce que les Turcs possédoient en Europe; Amurat ayant fait repasser ses troupes en Asie contre le prince de Caramanie. Il mandoit aussi au roi Ladislas qu'il devoit se ressouvenir de la promesse qu'il avoit faite aux princes Chrétiens; & qu'il se hâtât de venir avec son armée: les autres ayant déja envoyé leurs troupes. On reçut aussi des lettres de Jean Paleologue empereur de Constantinople, qui faisoit les mêmes instances pour continuer la guerre, alleguant qu'il avoit refusé de traiter avec le Turc; qu'il avoit même déja commencé à l'attaquer; qu'il ne falloit se fier en aucune maniere à la tréve que l'ambassadeur d'Amurat avoit signée: qu'à la premiere occasion favorable les Turcs reprendroient les armes sans se soucier du serment qu'ils avoient fait: & qu'il seroit fâcheux que de si beaux commencemens demeurassent sans effet par une négligence lâche & criminelle. Toutes ces remontrances firent tant d'impression sur l'esprit des princes qui avoient signé la tréve, qu'ils se repentirent de l'avoir faite, jugeant bien qu'ils alloient devenir la fable & la risée de tous les peuples, après la foi qu'ils avoient promise au pape Eugene, à l'empereur Jean Paleologue, à tous les Grecs & aux Latins, qui avoient déja préparé les secours qu'ils avoient promis. Ils penserent aussi que ce seroit une perfidie que les laisser dans le péril où ils les avoient attirez; & que d'ailleurs on étoit bien fondé à rompre cette tréve avec les Turcs, puisqu'ils n'en avoient pas exécuté tous les articles, & qu'ils avoient manqué à rendre au tems marqué les prisonniers & les places qu'ils occupoient.

XXV. On délibere si l'on rompra la paix, après avoir été jurée.

Phranz. l. 2 c. 18.

1444.

LXXVI. Discours du cardinal Julien pour obliger les Chrétiens à rompre la tréve.

Les esprits étant ainsi irrésolus entre l'observation de la tréve & la continuation de la guerre, le cardinal Julien légat profita de ces dispositions, pour représenter vivement aux chefs de l'armée Chrétienne à quels malheurs „ leur conseil précipité les avoit réduits, en „ faisant la paix avec une nation infidelle, pen- „ dant qu'ils violoient, pour un leger interêt, „ la foi & l'alliance sacrée, jurée au pape & „ aux princes, puisqu'ils ne gagnoient à cela „ que le recouvrement de la Mysie deja toute „ ruinée, & qui pouvoit être reprise en fort „ peu de tems; que ce second accord avec le „ Turc étant préjudiciable à leur honneur & à „ leur réputation, & encore plus au bien de „ l'église, ils devoient le rompre sans scrupule „ pour s'en tenir au premier qu'ils avoient „ contracté avec Eugene, Jean Paleogue, les „ Grecs & les Italiens. Sans cela, ajouta le lé- „ gat, qu'aurez-vous à répondre à l'empereur „ de Constantinople, qui, suivant sa promesse, „ est déja dans le camp, & attend votre ar- „ mée; au pape, aux Venitiens & aux Genois, „ qui ont leurs flottes toutes prêtes; aux „ Bourguignons, qui par un zele que la seule „ foi anime, se sont embarquez depuis long- „ tems, & qui après avoir essuyé beaucoup de „ dangers sur l'Occean, sont tous prêts sur „ l'Hellespont à attaquer les Infidéles? Il ajouta „ qu'à la verité il étoit présent au traité im- „ pie qu'on venoit de faire avec les ennemis „ de la religion Chrétienne, mais qu'il l'avoit „ condamné; qu'il s'y étoit opposé de toutes „ ses forces; & que s'il n'avoit pas porté plus „ loin son opposition, c'est qu'il s'étoit laissé „ vaincre par la sagesse & l'autotité d'Huniade: „ outre que la situation du despote Georges „ l'avoit touché: qu'enfin il n'avoit cedé qu'a-

Bonfin, ib. l. 6. dec. 3. p. 483. edit Basil. fol. 1568.

„ vec beaucoup de peine, & seulement afin
1444. „ qu'on ne pensât pas qu'il étoit contraire aux „ avantages des Hongrois & des peuples voisins, quoiqu'il fût bien convaincu d'ailleurs „ des dommages qu'en souffriroit la religion „ Chrétienne. Enfin il les exhorta à rompre „ cette alliance, avant que le bruit de leur perfidie s'étendit plus loin.

LXXVII. Le légat leve les scupules de ceux qui vouloient observer le traité

Gobel. Person. comm.

Et parce que le reproche d'avoir violé une alliance accompagnée d'un serment solemnel, arrêtoit les Chrétiens, & leur causoit du scrupule, le légat ajouta, " qu'il étoit quelquefois „ permis pour le bien public, de ne point tenir la parole qu'on a donnée, quand cette „ parole lui est contraire; & qu'on pouvoit „ en ces occasions manquer de foi aux Infidéles; qu'à la verité on doit observer un serment juste, & fondé sur l'équité: mais que „ celui qui tend à la ruine du particulier & du „ public, doit être censé nul; qu'une promesse „ insensée & infidéle déplaît à Dieu; qu'il étoit „ bien plus mauvais & plus criminel de violer la sainteté d'une alliance faite avec le pape „ & avec les princes de la religion Chrétienne; & que Dieu ne laisseroit pas une si grande perfidie sans punition. Enfin qu'il seroit „ beaucoup plus agréable au Seigneur, & plus „ glorieux pour les princes de retirer de la dure „ & cruelle servitude des Turcs tant de provinces qu'ils avoient usurpées, que d'observer le traité fait avec eux à la ruine de la „ foi & de la religion; qu'il ne falloit point „ laisser échapper une si belle occasion, qu'ils „ ne trouveroient jamais si favorable; & que „ pour lever tous les scrupules que le roi de „ Pologne & les grands pourroient avoir sur „ le violement du traité, il leur en donnoit „ l'absolution par l'autorité du pape dont il

„ étoit le légat. „ En effet Æneas Sylvius rapporte que le pape Eugene qui avoit pris cette affaire à cœur, étant informé du traité fait avec Amurat, écrivit au cardinal Julien que cette tréve faite à ſon inſçu, étoit nulle, qu'il ordonnoit au roi Ladiſlas de la rompre, qu'il lui donnât l'abſolution de ſon ſerment ; il exhortoit encore ce cardinal à employer tous ſes efforts pour renouveller la guerre ſoit par prieres, ou par ſes menaces ; & à mettre enfin tout en œuvre pour réuſſir, & pour ne pas laiſſer tant de projets inutiles. 1444. *Æn. Sylv. Europ. c. 5.*

LXXVIII. On conclut dans l'aſſemblée à continuer la guerre.

Ce diſcours du cardinal légat fut ſi efficace, qu'on n'entendoit dans toute l'aſſemblée que les cris de ceux qui demandoient la guerre, quand même on en croiroit le ſuccès douteux ; ils diſoient tous qu'il valoit mieux mourir en combattant pour la religion, que de manquer à ceux qui étoient ſi zelez pour ſa conſervation, & s'attirer par-là une confuſion éternelle. Le deſpote de Servie & Huniade n'y parurent point oppoſez ; celui-là ſe flattant d'une victoire aiſée, & du recouvrement de ſes états, & celui-ci leurré par la promeſſe qu'on lui donnoit de l'établir dans le royaume de Bulgarie dont il demeureroit maître après la fin de la guerre. On envoya donc ſignifier à Jean Paleologue empereur de Conſtantinople, & au cardinal de Veniſe neveu du pape, qui commandoit la flotte, la rupture de la tréve faite avec le Turc.

LXXIX. Le roi de Pologne ſe met en campagne.

Enſuite le roi de Pologne partit de Segedin le vingt-uniéme de Septembre, mais avec moins de troupes que l'année précedente ; parce que ſur le bruit de la tréve, on avoit licentié beaucoup de Polonois & de Valaques. L'armée paſſa le Danube à Orſane, & entra dans la Bulgarie, ſans s'arrêter à faire aucun ſiége, ni faire aucun dégat, parce qu'on ne vouloit point per-

1444. dre de tems, & qu'on étoit pressé de rejoindre l'armée navale de l'Hellespont. On attaqua seulement les fauxbourgs de Nicopoli capitale de la Bulgarie, parce qu'on croyoit que tout le plat pays y avoit renfermé ses richesses; mais la résistance qu'on y trouva, fit abandonner le dessein de prendre cette ville pour continuer la la route.

IXXX. Le prince de Valachie dissuade le roi de Pologne de continuer la guerre.

Le prince de Valachie qui étoit en réputation de grand capitaine, & qui avoit soutenu lui seul la guerre contre les Turcs, vint joindre le roi de Pologne, flatté de l'esperance de vivre dans la suite plus tranquillement dans ses états, après qu'on auroit humilié ses voisins. Mais quand il vit le peu de troupes que conduisoit Ladislas, il fit tous ses efforts pour dissuader ce prince de son entreprise, & le conjura de ne pas aller plus avant contre les Turcs, l'assurant que le grand-seigneur avoit à sa suite plus d'esclaves lorsqu'il alloit à la chasse, que le roi de Hongrie n'avoit pour lors de soldats avec lui : qu'outre cela il auroit beaucoup de peine à passer, & à essuyer les rigueurs de l'hiver qui approchoit; qu'il lui conseilloit de differer encore, & d'attendre les troupes auxiliaires qu'on lui avoit promises. Ce prince voyant que toutes ses remontrances ne pouvoient rien changer dans le dessein de Ladislas, qui se faisoit fort du secours des Grecs & des Italiens, il lui donna quatre mille hommes de cavalerie commandez par son propre fils, & se retira. L'armée entra dans la Thrace; on lui abandonna en chemin le pillage de quelques garnisons des Turcs, & elle n'épargna pas même quelques églises des Grecs & des Bulgares ; ce qui irrita beaucoup le roi, qui fit rechercher les coupables pour les punir, & pour leur faire rendre ce qu'ils avoient enlevé.

Amurat de ſon côté, informé que les Chrétiens avoient rompu la tréve, faiſoit auſſi de grands préparatifs. Le point capital pour lui étoit de paſſer l'Helleſpont, & de venir en Europe attaquer l'armée Chrétienne, & il en vint à bout. Le cardinal de Veniſe qui commandoit la flotte, manda à Ladiſlas qu'Amurat ayant trompé ou corrompu par argent ceux qui gardoient ce détroit au-deſſus de Gallipoli, avoit fait paſſer en Europe toutes ſes troupes qui étoient fort nombreuſes, & qu'elles s'étoient jointes à celles qui étoient aſſemblées près de l'iſthme de la Cherſoneſe de Thrace. Les auteurs varient beaucoup ſur ce paſſage. Bonfinius dit que les Turcs ne ſçachant par où paſſer le détroit pour éviter la flotte de l'armée Chrétienne, les Genois livrerent le paſſage à tous les ſoldats moyennant un écu par tête. Chalcondyle n'explique point de quelle maniere l'armée turque paſſa en Europe ; il dit ſeulement, que dans le tems que les Turcs ſongeoient à éviter la flotte des Chrétiens, ils ne la trouverent plus à leur arrivée au détroit de l'Helleſpont, parce qu'un grand vent l'avoit diſſipée, ce qui fit qu'ils paſſerent ſans obſtacle. Æneas Sylvius, dans une lettre qu'il écrit à l'évêque de Pavie, dit que quoiqu'on publiât que le Grand-turc avoit fait paſſer ſes troupes ſur les vaiſſeaux des Genois, il ne le vouloit pas cependant aſſurer, ni ſe perſuader qu'une ſi indigne avarice les eût portez à vendre ainſi le ſang des Chrétiens ; à moins, dit cet auteur, que le démon ne les eût poſſedé comme il avoit fait Judas.

1444.

LXXXI. Amurat paſſe en Europe ; & vient au-devant des Chrétiens.

Cruſii, Turcogræc. l. 1

Bonfinius, hiſt. Hungar. decad. 6.

Chalcondyle, lib. 6. *ſub. fin.*

Æn. Sylv. epiſt. 81.

Quoi qu'il en ſoit, Amurat ayant ainſi paſſé le détroit, vint à grandes journées au-devant des Chrétiens ; il les rencontra à Varne ville de la baſſe Mœſie au Pont-Euxin, & ſe prépara à leur livrer bataille. Ladiſlas avoit une

LXXXII. Amurat rencontre l'armée des Chrétiens à Varne

1444. grande envie de combattre, quoiqu'il eût un abcès à la cuisse gauche qui l'incommodoit fort, & que le cardinal Julien fût d'avis que l'armée se retranchât du côté de la montagne pour mieux connoître les forces de l'ennemi, & jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles assurées de la flotte & des Grecs : plusieurs autres opinoient de même ; mais Huniade & le despote Georges répartirent qu'ils connoissoient les forces des Turcs, qu'on faisoit toujours leur armée beaucoup plus nombreuse qu'elle n'étoit en effet, & que quand toute la Turquie seroit assemblée, les Hongrois dont on connoissoit le courage, n'auroient rien à craindre. Ainsi sur leur avis téméraire, on résolut le combat pour le lendemain. Mais quand les deux armées furent en présence, Huniade fut si étonné du nombre prodigieux de soldats avec qui l'on alloit avoir affaire, qu'il conseilla au roi Ladislas de se retirer, & de ne point hazarder la bataille. Ce prince répliqua que son conseil venoit trop tard, qu'il valoit mieux risquer courageusement un combat, que de prendre honteusement la fuite ; & lui reprochant en colere les termes magnifiques dont il s'étoit servi le jour précedent, il dônna ordre à chacun de prendre les armes, & de se tenir prêt. Huniade rangea l'armée en bataille, elle n'étoit composée que de dix-huit à vingt-mille hommes. Celle des Turcs étoit de plus de soixante-mille, & même de cent mille, selon quelques auteurs : le combat fut livré le dixiéme de Novembre veille de saint Martin.

Naucler gener. 49. p. 465.

LXXXIII. Bataille de Varne entre les Turcs & l'armée

On se battit vaillament de part & d'autre, & assez long-tems. L'avant-garde des Chrétiens ayant renversé celle des Turcs, Amurat en fut si effrayé, qu'il résolut de prendre la fuite sur le champ ; & il l'auroit fait si ses offi-

ciers ne l'eussent arrêté, & n'eussent pris la bride de son cheval, en le menaçant de le tuer, s'il ne montroit plus de courage. On revint donc à la charge ; & l'ardeur emportant les uns & les autres, la victoire fut long-tems douteuse, penchant tantôt du côté des Chrétiens, & tantôt du côté des Turcs : à la fin elle se déclara pour ceux-ci. Les Chrétiens accablez sous le grand nombre de leurs ennemis, ne se battoient plus qu'en retraite, lorsque Ladislas emporté par le feu de sa jeunesse, se jetta au plus fort de la mêlée, malgré les efforts qu'Huniade fit pour l'arrêter & frappant à droit & à gauche il s'avança jusqu'au corps des Janissaires, sur une colline où Amurat s'étoit campé. Son cheval fut tué sous lui, & ce jeune prince abandonné & accablé, perdit la vie, n'ayant pas encore vingt ans. Les Turcs lui couperent la tête, qui fut mise au bout d'une pique, comme une marque de la victoire, pour être exposée à la vûë de tout le monde.

1444. Chrétiens.

Nauler. gener. 49. p. 466

LXXXIV Ladislas roi de Pologne est tué dans la bataille.

Les ennemis, qui jusqu'alors avoient désesperé de la victoire, reprirent courage, & mirent en fuite ceux qui auparavant les faisoient fuir. Bonfinius rapporte qu'Amurat au commencement de la bataille voyant les siens plier & s'enfuir, tira de son sein le traité d'alliance qu'il avoit fait avec les Chrétiens ; & que le dépliant, il s'écria, levant les yeux au ciel : *Voici, ô Jésus-Christ ? l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi, en jurant par ton saint nom : si tu es Dieu, venge ici ton injure & la mienne.* A peine eut-il achevé, dit cet auteur ; que l'armée Chrétienne commença à avoir du dessous. Il est constant que si Huniade eût imité la valeur de Ladislas, Amurat auroit peut-être perdu la vie ce jour-là, & l'empire de la

Bonfin. loco citato.

1444. Grece : mais les historiens nous apprennent qu'aussi-tôt qu'il vit les enseignes des Chrétiens plier, il se retira de la mêlée avec dix mille hommes, tant Hongrois que Valaques, & prit la fuite sans en avertir le roi, dans le tems où la victoire ne s'étoit pas encore tout-à-fait déclarée en faveur des Turcs : peut-être que par la grande expérience qu'il avoit acquise dans differentes actions ausquelles il s'étoit trouvé, prévoyant qu'il n'y avoit plus d'esperance, il aima mieux sauver une partie de l'armée, que de la perdre toute entiere.

LXXXV. Amurat fait enterrer Ladislas honorablement.

Le roi Ladislas ayant été tué dans cette bataille, Amurat le fit enterrer avec beaucoup d'honneur, dans le lieu même du combat. Il fit dresser une espece de colonne au pied de son tombeau, sur laquelle il avoit fait décrire toutes les avantures de ce jeune prince digne d'une plus longue vie.

LXXXVI. Huniade est arrêté dans la Valachie. *Phranz. l. 2. c. 19.*

Le despote de Servie fut des premiers à prendre la fuite, voyant que les siens étoient fort maltraitez. Huniade se retirant vers la Hongrie, fut fait prisonnier en Valachie ; mais peu de tems après on lui rendit la liberté que l'on accompagna de présens ; il reprit aussi-tôt sa route vers la Hongrie pour empêcher que la mort du roi Ladislas n'y causât quelque troubles. Le cardinal Julien fut aussi tué dans cette action ; mais on parle diversement de sa mort, & l'on doute s'il perdit la vie, ou dans le camp, ou en fuyant, ou s'il se noya en passant le Danube, à cause de l'or dont il étoit chargé. Quelques-uns ont rapporté qu'ayant pris la fuite après la perte de la bataille, il tomba entre les mains de quelques voleurs de Hongrie, qui l'ayant reconnu comme il abbreuvoit son cheval dans un étang, & croyant qu'il avoit de l'argent, le firent descendre de

LXXXVII. Mort du cardinal Julien légat.

cheval, le tuerent & le dépouillerent, laissant son corps nud exposé aux bêtes & aux oiseaux. Telle fut la fin de ce grand homme, qui méritoit un meilleur sort : Les Auteurs l'ont fort blâmé, comme étant la cause de tous ces malheurs. Ce qu'on ne peut nier, c'est qu'il fut cause de la rupture d'une paix jurée si solemnellement, & par consequent de la perte de presque toute l'armée. Il n'avoit alors que quarante-six ans, & il s'étoit rendu recommandable par son zele & par sa profonde érudition dans les disputes qu'il eut avec les Grecs dans le concile de Florence. Heureux s'il s'en fut tenu là !

1444.

Gobelin Pers. comment l. 12. Æn. Sylv. ep. 8. Chalcond. l. 7.

LXXXVIII. Après cette victoire l'empereur n'ose plus soutenir l'union.

Le malheureux Jean Paleologue empereur des Grecs, n'ayant plus d'esperance d'être soutenu contre Amurat, ne parla plus d'union ni de ligue avec les Latins, & n'osa plus s'opposer ouvertement au schisme en leur faveur, de peur que cet empereur ne crût qu'il ne s'unissoit avec eux par les liens d'une même religion, qu'afin de les unir aussi dans ses interêts contre les Turcs. Il demanda même la paix au Sultan, qui usant très-modérement de sa victoire, la lui accorda, & l'observa fort exactement pendant tout le tems qu'il vécut. On peut dire à la louange d'Amurat, que son vice n'étoit pas l'orgueil ni la cruauté : car après cette victoire capable d'enfler le cœur d'un heros, il ne témoigna aucune joie, comme il avoit coutume de faire auparavant, & il disoit à ceux qui lui en demandoient la raison, qu'il ne voudroit pas vaincre souvent à ce prix. C'est pourquoi sans poursuivre ses avantages, il s'en retourna vivre en paix à Andrinople où il mourut.

Æn. Sylv. cap. 5.

Le pape Eugene qui étoit à Rome, fut très-sensiblement touché de la perte que venoit de faire l'armée Chrétienne ; ce qui rompoit tou-

1444. tes les mesures qu'il avoit prises pour chasser les Turcs de l'Europe. Mais Dieu voulut bien l'en consoler par la joie qu'il eut de voir les glorieux succez de ses soins & de ses travaux, dans la réduction des nations même les plus éloignées à l'obéissance du saint siége. Car ce fut dans ce même tems qu'Abdala archevêque d'Edesse vint se soumetttre à l'église Romaine, au nom d'Ignace patriarche des Syriens, & de tous les peuples Chrétiens qui habitoient entre le Tigre & l'Euphate, & qui étoient infectez des erreurs des Grecs & des Eutychéens. Après qu'on l'eut instruit, le pape assembla le concile de Florence, qu'il avoit transferé dans le palais de Latran, & tint la premiere session depuis cette translation le trentiéme de Septembre, & la quatorziéme année de son pontificat.

LXXXIX. Premiere session du concile de Florence. transferé à Rome.

Collect. conc. Lab. tom. XIII. p. 1222. & seq.

On fit un decret, où après avoir rendu graces à Dieu, de l'union des Grecs, de celle des Armeniens & des Jacobites; & enfin de la réunion de Syriens, Eugene dit qu'il avoit choisi quelques cardinaux & docteurs du concile pour conferer avec l'archevêque Abdala, sur les erreurs qui regnent parmi ces peuples; & qu'on l'avoit trouvé orthodoxe; si l'on excepte les trois articles de la procession du Saint-Esprit, des deux natures en Jesus-Christ, & de ses deux volontez & operations, sur lesquels articles, ayant été instruit, il avoit fait paroître beaucoup de soumission. Le decret ajoute qu'Eugene avoit donné à ce même archevêque, de l'approbation du sacré concile, une profession de foi touchant ces mêmes articles; déclarant que le Saint-Esprit est éternellement du Pere & du Fils, qu'il a son essence & son être subsistant du Pere & du Fils ensemble, & qu'il procede de tous les deux, comme d'un

XC. Decret pour l'union des Syriens à l'église Romaine.

XCI Articles que le décret connoit.

ſeul principe, & par une ſeule ſpiration : que Jeſus-Chriſt eſt parfait en la divinité & l'humanité : qu'il le falloit reconnoître en ces deux natures ſans confuſion, ni changement, n'étant qu'une ſeule perſonne Fils de Dieu & Fils de l'Homme : qu'il y avoit en lui vrai Dieu & vrai Homme deux operations naturelles ſans confuſion, de même que deux volontez naturelles, l'une divine, l'autre humaine, qui n'étoient point contraires : que l'humaine étoit aſſujettie à la divine, & que celle-là n'avoit point été détruite, mais perfectionnée par celle-ci, en demeurant toujours dans ſon état & dans ſon ordre naturel. 1444.

XCII. Aſſemblée de Nuremberg.

L'aſſemblée des princes de l'empire ſe tint à Nuremberg dans le mois de Novembre, comme on l'avoit indiqué. Et comme l'évêque de Verdun ambaſſadeur du duc de Bourgogne, vouloit engager l'empereur à quitter la neutralité, & à ſe déclarer en faveur du pape Eugene ; ce prince propoſa de choiſir quatre perſonnes de ſa part, deux de la part de chaque électeur, & une de la part de chaque prince, qui examineroient les raiſons que les légats d'Eugene & de Felix alleguoient, chacun en ſa faveur, afin de faire enſorte que la religion Chrétienne ne ſouffrît aucun dommage, & qu'on travaillât efficacement à établir la paix dans l'égliſe. On réſolut auſſi d'exhorter les deux papes à conſentir au nouveau concile, & à donner les mains pour qu'on l'aſſemblât au plutôt, à moins qu'on ne trouvât quelque autre moyen plus prompt & plus efficace pour terminer la diviſion. On indiqua une autre diéte pour l'année ſuivante à Francfort, ſuivant la coutume des princes Allemands, qui à la fin d'une aſſemblée en convoquent toujours une autre. Ainſi l'on demeura toujours dans la neutralité, pen-

Æn. Sylv. 87. in fin. & comm l. 1.

Idem ep. 65. & 72.

Monſtrelet, vol. 2. cap. ult.

dans laquelle les ordinaires conferoient les benefices.

1444.

XCIII. Mort du cardinal Angelot.

Le pape Eugene perdit cette année à Rome même Angelot Fuse, Romain, l'un de ses cardinaux. Comme il avoit la réputation d'être fort riche & fort avare, son valet de chambre, jeune homme qu'il avoit élevé, & dont il avoit pris soin dès l'enfance, porté par le desir de recueillir son trésor, l'assassina l'après-midi pendant qu'il reposoit. Afin de n'être point soupçonné de ce meurtre, il parut inconsolable de la mort de son maître. On l'arrêta cependant sur quelques indices assez foibles, & la verité qu'on ne put tirer de lui par les tourmens, fut sçue par les caresses qu'on lui fit. On lui dit que quand il auroit fait le coup, il n'auroit fait qu'une action louable d'avoir délivré le genre humain d'un prélat qui vivoit dans une si sordide avarice. Il donna dans le piége, avoua le fait, & fut pendu le dix-huitiéme d'Avril de cette année: son corps fut coupé en quatre quartiers pour être exposé aux principales portes de la ville de Rome. Eusebe Kemme gentilhomme Milanois, fut aussi tué environ le même tems dans l'église cathedrale de Milan, par l'ordre du duc Philippe, qui lui imputoit d'avoir révelé les secrets de son cabinet à François Sforce son gendre, genéral de l'armée des Venitiens.

XCIV. Mort de S. Bernardin de Sienne.

Plantin & Ciacon. in Eugen. IV.

Saint Bernardin de Sienne mourut aussi cette même année le vingtiéme de Mai à Aquila ville de l'Abbruze. Il étoit fils de Tollus de la famille des Albizeschi de cette ville, qui étoit venu s'établir à Massa dans la Toscane, & y avoit épousé la fille d'un gentilhomme de ce lieu appellé Nera. Bernardin vint au monde l'an 1380. & ayant perdu sa mere à l'âge de trois ans, & son pere à l'âge de sept, il fut

élevé par une de ses tantes jusqu'à l'âge de treize ans, que ses parens le firent venir à Sienne, où il étudia la grammaire sous Onuphre, & la philosophie sous Jean de Spolette. Il entra quelque tems après dans la confrerie des Disciplinez de l'hopital de la Scala de Sienne, y assista avec beaucoup de ferveur & de zele les pestiferez, & y pratiqua des grandes austeritez. L'an 1402. il fit profession de la regle de saint François dans le monastere des Observantins du Colombier proche la ville de Sienne ; & ayant été ordonné prêtre, il s'adonna à la prédication : il établit en Italie plusieurs monasteres de l'Observance, & y réforma les anciens. Il fut ensuite envoyé à Jérusalem en qualité de commissaire de la Terre-sainte. Mais quelques années après étant revenu en Italie, il continua à prêcher avec beaucoup de zele. Pour exciter davantage le peuple à la dévotion envers Jesus-Christ, il avoit coutume de montrer le nom de Jesus peint dans un cercle entouré d'un soleil, & en fit faire quantité de semblables. Ses ennemis l'accuserent d'avoir avancé dans ses sermons plusieurs propositions erronées, & le défererent au pape Martin V. qui le cita à comparoître devant lui, & fit examiner ses ouvrages. On n'y trouva rien que de très-orthodoxe ; & le pape l'ayant entendu, le renvoya absous, avec permission de continuer les fonctions de son ministere. Il fut demandé pour évêque au pape Eugene IV. par les villes de Sienne, de Ferrare, & d'Urbin ; mais ce saint homme refusa constamment cet honneur, malgré les instances que le pape lui en fit. Il accepta seulement la qualité de vicaire genéral des freres de l'Observance dans toute l'Italie, où il réforma, ou établit de nouveau près de trois cens monas-

1444.

S. Bern. Senens. vita per Joan. Capistr.

Ibid.

1444.

Le bailli de Montbelliard avoit fait durant la guerre des incursions sur les terres de France ; & le roi vouloit l'en punir. C'en étoit assez pour employer son armée hors de ses états. Le dauphin assembla ses troupes proche Langres, au nombre de quatorze mille hommes de cavalerie, beaucoup d'infanterie, outre huit mille Anglois qui se joignirent à lui, & qui le reconnurent pour leur généralissime. Il avoit ordre de marcher droit à Montbelliard, pour passer de là vers Basle, & faire peur aux peres du concile, afin de terminer le schisme, ensuite ravager le pays des Suisses. Aussi-tôt qu'il parut devant Montbelliard, le seigneur de cette ville la lui remit pour un an. Ensuite un guide envoyé par l'empereur & le duc d'Autriche, conduisit l'armée entre Strasbourg & Basle, où elle se rendit maîtresse de plusieurs forts. La ville de Basle se fortifia, & rassembla un corps de Suisses de six mille hommes qui tomberent sur l'avant-garde des François. Le combat dura quatre heures : quatre mille Suisses demeurerent sur la place, & vendirent cherement leur vie. Le dauphin ne se trouva pas à cette action, étant resté avec le gros de l'armée qui étoit encore fort loin.

XCVIII. Les Suisses sont battus par l'armée de France.

A la nouvelle de cette défaite, la consternation fut répandue dans tout le pays. Le dauphin s'avança vers Basle, il attaqua une maladrerie à une lieue de la ville, où huit cens Suisses s'étoient retranchez, & il les passa tous au fil de l'épée ; mais par malheur il perdit son guide Allemand qui y fut tué. Un corps nombreux de Suisses étant sortis de Basle pour attaquer l'armée Françoise, fut défait ; il en resta mille sur la place, & plus de trois cens furent faits prisonniers. Cette défaite étonna fort les habitans de Basle, & encore plus les peres du concile,

XCIX. Le dauphin jette la consternation parmi les peres de Basle.

Monstrelet, 3. vol. c 1. Æn. Sylv. epist. 87. Naucler. generat. 49 pag 469.

1444. qui craignoienr que le dauphin ne fût d'intelligence avec le pape Eugene, pour arrêter & se saisir de tous ceux qui composoient le concile. Ils députerent donc vers le prince conjointement avec la ville. Le cardinal d'Arles & le cardinal de saint Sixte étoient à la tête de cette députation; quatre évêques les accompagnoient, avec quatre chevaliers, douze docteurs & douze bourgeois. Ils prierent le dauphin de ne point entrer dans la ville avec son armée, mais seulement avec sa maison, promettant de leur côté de satisfaire le duc d'Autriche à des conditions que ce duc qui étoit dans l'armée du dauphin accepta. Ainsi l'armée s'éloigna, & ne laissa pas de faire beaucoup de dégât dans le pays. Le dauphin y demeura cinq mois, & après avoir signé un traité avec les Cantons, il en partit sur un ordre qu'il reçut du roi de le venir joindre à Nanci. Ce traité avec les Suisses fut signé à Ensisheim le vingt-huitiéme d'Octobre.

C. Traité d'alliance entre les François & les Suisses.

Le dauphin prit sa route par Montbelliard pour se rendre à Nanci auprès du roi, pendant que Pierre de Brezé sénéchal de Poitou assiegeoit Metz. Il y avoit près de sept mois que ce siége duroit, & l'on ne l'avoit entrepris qu'en faveur de René d'Anjou duc de Lorraine. Les habitans voyant que les François s'opiniâtroient à vouloir prendre leur ville, malgré la rigueur de la saison, députerent vers le roi à Nanci, pour le prier de se désister de cette entreprise, puisqu'il n'avoit aucun droit sur leur ville, qui ne relevoit point du royaume de France. Ces députez ne furent pas bien reçus: Jean Raboteau président au parlement leur répondit que le roi avoit des titres incontestables pour prouver que Metz étoit du royaume de France; & qu'en vertu de son droit, le roi leur ordonnoit

CI. Autre traité du roi de France avec ceux de Metz.

de remettre leur ville entre ses mains. On renvoya de seconds deputez chargez d'un plus ample pouvoir, avec cette clause toutefois que la ville ne seroit point livrée, & qu'on conserveroit leurs libertez & privileges. Le roi voyant leur fermeté sur cet article, & que d'ailleurs ses troupes étoient rebutées de la longueur de ce siege, consentit qu'ils ne livreroient point leur ville; mais il les obligea à lui payer deux cens mille écus pour les frais du siege; à rendre la liberté à tous les prisonniers sans en exiger de rançon; & remettre à René d'Anjou duc de Lorraine cent mille florins qu'il leur devoit, & dont la plus grande partie avoit été employée à payer sa rançon au duc de Bourgogne. 1444.

CII. Le roi établit des compagnies d'ordonnance.

Ce traité ayant été signé & exécuté, le roi retira ses troupes de devant la ville, & congédia son armée, après avoir payé les soldats de l'argent qu'il venoit de recevoir. Il réserva pourtant quinze cens hommes d'armes, qui faisoient quinze compagnies, dont chacune avoit son capitaine, & chaque homme d'armes étoit payé pour six personnes, lui compris, sçavoir, trois archers à cheval, un coutillier & un page ou valet. Ce coutillier étoit ainsi nommé, parce qu'il portoit une sorte d'épée qu'on appelloit coutille, qui n'étoit pas faite comme les autres. Ce fut là l'établissement de ce qu'on a appellé dans la suite compagnies d'ordonnance. Le roi étoit encore à Nanci, quand l'archevêque de Tréves & le comte de Blanquenheim vinrent le trouver de la part des Suisses & des villes d'Allemagne confedérées, pour faire avec lui un traité d'alliance; ce qui fut exécuté. Il fit aussi une ligue offensive & défensive avec les princes de la maison de Saxe, envers tous & contre tous, excepté le pape & le roi

1444. d'Espagne, ceux de Sicile, d'Ecosse, Sigismond duc d'Autriche, qui devoit épouser Radegonde de France, si la mort de cette princesse n'en eût empêché l'accomplissement. Le comte de Suffolk vint aussi durant ce tems-là à Nanci épouser au nom du roi d'Angleterre la princesse Marguerite fille du roi de Sicile, dont le mariage avoit été proposé dans les conférences de Tours; & la cerémonie s'en fit avec beaucoup de magnificence.

CIII. Le comte de Suffolk épouse la fille du roi de Sicile pour le roi d'Angleterre.

CIV. Le soldan d'Egypte écrit au roi de Dannemark.

Spond ad. an. 1444. *n* 24.

Isaac Pontanus rapporte dans son histoire de Dannemark, que dans cette année le soldan d'Egypte ou de Babylone offrit à Christophle roi de Dannemark sa fille en mariage, & lui écrivit pour cela une lettre remplie d'un grand nombre de titres & de qualitez qu'il donne à ce prince. Il y fait mention du présent qu'il lui envoyoit, & qui consistoit en un vase d'or plein de beaume pur. Il lui marque qu'il s'étonne de le voir obéir au grand prêtre des Romains, vû que ses Dieux lui sont favorables, & promet de lui rendre visite dans peu de tems. La lettre est datée de Babylone, & porte avec soi tous les caracteres de fausseté qui doivent la faire révoquer en doute, puisque les historiens ne parlent point de cette proposition de mariage faite par le soldan, & que le roi de Dannemark épousa l'année suivante Dorothée fille du marquis de Brandebourg.

CV. Le jeune Ladislas est élu roi de Hongrie.

Thurcs c 44. *&* 45.

La mort de Ladislas à la bataille de Varne, occupa fort les deux royaumes de Pologne & de Hongrie pour lui choisir un successeur. Les Hongrois qui avoient rejetté le jeune Ladislas fils d'Albert & d'Elisabeth après la mort de son pere, touchez d'un reste d'inclination pour leur ancien roi, & voulant arrêter l'ambition de ceux qui aspiroient à la couronne, y rappellerent ce jeune prince; qui n'ayant encore que

1444.

cinq ans, faisoit déja concevoir de lui de grandes esperances pour un sage gouvernement. Et parce qu'il n'étoit pas encore en état de conduire par lui-même des peuples aussi difficiles que ceux qui le choisissoient pour leur roi, on donna l'administration de la Hongrie à Jean Huniade qui s'étoit rendu si célebre. Ladislas étoit élevé à la cour de l'empereur Frederic son oncle, à qui les Hongrois s'adresserent pour obtenir que leur nouveau roi les honorât de sa présence, & vînt demeurer dans ses états; mais ils ne purent jamais obtenir cette faveur, ni par menaces, ni par prieres, ni même par la guerre qu'Huniade lui déclara à ce sujet. L'empereur ne croyant pas que son neveu pût demeurer en sureté parmi des peuples si inconstans, & qui n'étoient presque jamais d'accord entre eux.

Bonfin 3. dec. 7. Dubrav. l. 28.

CVI. Les Polonois s'assemblent pour élire un roi.

Michou, l. 4. c. 58. Crom. l. 22.

Quant au Polonois, comme sur quelques fausses nouvelles, ils s'étoient imaginé que leur roi n'avoit point été tué, & qu'il étoit prisonnier en quelque lieu: ils envoyerent en Thrace & en Bulgarie, pour être plus surement informez du fait: & comme tout ce qu'on leur en rapporta, ne tendoit qu'à confirmer la mort du prince; à l'exemple des Hongrois, ils songerent à se choisir un roi, & jetterent d'abord les yeux sur Frederic marquis de Brandebourg, qui les remercia, en leur remontrant que cette dignité regardoit Casimir duc de Lithuanie, frere de leur roi défunt, & que ce seroit une injustice de penser à d'autres. Ils s'adresserent donc à Casimir. Mais ce prince ne voulant ni refuser absolument, ni accepter d'abord, se rejetta sur l'incertitude de la mort de son frere, & sur la difficulté que les Lithuaniens faisoient de le laisser aller en Hongrie; la meilleure raison, & celle qu'il n'alleguoit point, étoit l'en-

1444. vie qu'il avoit qu'on differât cette élection, afin qu'il eût le tems de se déterminer. Mais les Polonois ennuyez de ce retardement, élurent à la fin du mois de Mars de l'année suivante Boleslas duc de Masovie, ou plutôt déclarerent qu'ils l'éliroient, si Casimir ne se déterminoit pas avant la Pentecôte. Cette déliberation prise en pleine assemblée intrigua Casimir, il se repentit d'avoir tant balancé, & cependant il ne put encore se déterminer.

CVII. Æneas Sylvius député de l'empereur au pape Eugene.

L'empereur Frederic avoit député dans l'assemblée de Nuremberg Æneas Sylvius son secretaire, pour aller à Rome faire agréer au pape Eugene la tenue d'un concile, & par là mettre fin au schisme. Ce député s'acquita de sa commission sans neanmoins rien obtenir du pape, qui ne voulut jamais consentir à ce concile, qu'il regardoit, disoit-il, comme un moyen de mettre le trouble & la division dans l'église, loin de lui procurer la paix. Sylvius pour se rendre plus agréable à Eugene, lui fit des excuses au commencement de son discours, de tout ce qu'il avoit dit, fait & écrit contre sa sainteté, en faveur du concile de Basle. Le pape lui pardonna volontiers, & même peu de tems après le fit son secretaire, sans qu'il fût cependant obligé de quitter le même emploi qu'il avoit auprès de l'empereur. Ce même Æneas Sylvius devenu pape en 1458. sous le nom de Pie II. retracta publiquement tout ce qu'il avoit écrit autrefois contre Eugene, & fit défenses d'appeller du pape au concile, ce qui confirmoit sa retractation.

Æn Sylv. comment. l. 1. & ep. 98.

CVIII. Les Chaldéens & les Maronites se soumettent au pape.

Comme ce pape continuoit toujours son concile de Florence à Rome, il y tint une congrégation generale le septime du mois d'Août à l'occasion de l'arrivée de quelques deputez des Chaldéens & des Maronites : ces deputez étoient

étoient Thimothée archevêque de Tharse métropolitain des Chaldéens de Chypre, Nestorien ; & Elie évêque des Maronites, qui vinrent rendre leur obéissance à Eugene, & se soumettre à son concile. Le pape fit un decret où il dit : qu'après l'union de l'église d'Orient avec celle d'Occident, au concile genéral de Florence, & après la réduction des Armeniens & des Jacobites, il avoit envoyé André archevêque de Colosse en Orient, & dans l'isle de Chypre, afin d'y confirmer les Grecs dans la foi de l'église, & tâcher de convertir les Herétiques qu'il y trouveroit, soit les Nestoriens qui regardent Jesus-Christ comme un pur homme, ou les sectateurs de Macaire, qui n'admettent qu'une volonté dans le Fils de Dieu, à quoi ce prélat avoit si efficacement travaillé, qu'il avoit ramené à la vraye foi Timothée archevêque de Tharse, & Elie évêque des Maronites, avec tout leur clergé & leur peuple, ensorte que ces deux évêques en sont venus faire une profession publique à Rome. Il ne manquoit plus à Eugene pour réunir toutes les sectes d'Orient à l'église Romaine que de faire recevoir ses decrets sur les lieux : mais par malheur ils n'eurent point d'effet ; & ces sectes entieres ne sont pas demeurées depuis ce tems moins attachées à leurs erreurs, ni moins ennemis de la religion Catholique. Pendant que les Herétiques de Chypre se soumettoient dans leur isle à Eugene, les Fideles de cette même isle se revoltoient contre lui, en empêchant que Galese, à qui il avoit donné l'archevêché de Nicosie, ne s'en mît en possession : ils en vinrent même jusqu'à faire emprisonner celui que le pape y avoit envoyé pour installer Galese, & ils l'obligerent à sortir de l'isle, & à se retirer à Rhodes où cette affaire fut accommodée par le grand maître de

1445.

Coll. conc. Labbe, tom. XIII. pag. 1225.

Conc. gener. tom. XIII. ibid.

CIX.
Les Cypriots refusent l'archevêque de

cette isle, qu'Eugene en avoit chargé ; ou plutôt par sa femme qui étoit Grecque, & qui se mêloit plus du gouvernement que son mari, & qui engagea le roi de Chypre à recevoir Galese, & à délivrer l'envoyé du pape.

1445. Nicosie, nommé par Eugene. *Bos. hist. ... odom. 2. l. 6.*

Il y eut aussi dans le même tems de grands mouvemens à Boulogne, au sujet des divisions qui survinrent entre les deux puissantes familles des Bentivoglio, & des Cannetules joints aux Gisleri. Les premiers pour avoir secoué le joug de Piscinnin, ne jouirent pas d'une plus grande tranquillité, & se virent plongez dans des guerres civiles, qui furent la cause de la perte d'Annibal Bentivoglio, nonobstant l'alliance qu'il avoit faite avec le parti opposé. Cet Annibal s'étoit rendu maître de Boulogne avec le secours de ses partisans, & il y commanda jusqu'en cette année 1445. qu'il fut assassiné le vingt-quatriéme de Juin dans l'église de saint Jean, dans laquelle il venoit de tenir un enfant sur les fonds de batême. Cet assassinat fut commis par les Cannetules & les Gisleri, qui après une sainte reconciliation l'avoient prié d'être parain d'un enfant de leur maison. Une action si lache & si horrible fit soulever le peuple qui, dans les premiers momens de sa fureur, mit en pieces Batiste Cannetule dans l'endroit où il s'étoit caché, & se saisit des complices ; on leur coupa les bras & les jambes, & leurs corps furent attachez par quartiers au gibet. Jean Bentivoglio II du nom succeda à son pere Annibal, sous la tutelle d'un de ses parens, qui ne se maintint dans le gouvernement que par une cruelle politique : ayant fait mourir plusieurs des Malvezi, & chassé les Marescotti, parce que les uns & les autres faisoient des cabales secrettes contre lui.

CX. Troubles arrivez à Boulogne, qui sont cause qu'on assassine Annibal Bentivoglio.

Æn. Sylv. epist. 3.

Æn. sylv. de Europ. c. 53.

CXI. Mort du

Antoine Corario né à Venise, fit une plus

heureuse fin cette année à Pavie. Il étoit cardinal, évêque d'Ostie, doyen du sacré college, & neveu du pape Gregoire XII. Il avoit fondé en partie la congrégation de Saint Georges *in Alga*. Sa vie fut très-pure & recommandable par le renoncement qu'il fit à tous ses benefices, & par son extrême charité pour les pauvres, à qui il donna tous ses biens, ne se réservant que ce qu'il lui falloit pour vivre d'une maniere très-simple. Le pape Gregoire son oncle le fit cardinal en 1408. & l'envoya légat en France, puis en Allemagne. On lui attribuë une histoire des affaires de son tems, qui est encore manuscrite dans la bibliotheque de la maison de Saint Georges, des chanoines reguliers à Venise, dont ce cardinal avoit été religieux, aussi-bien qu'Eugene IV. & Laurent Justinien.

1445.

Cardinal Antoine Corario.

Antonin. tit. 22. c. 11.

Platin. in Eugen. IV. Æn. Sylvi de Europ. c. 53

Ciacon in Greg XII. & Eug. IV.

CXII. Mort de Jean Paleologue, empereur de Constantinople.

Jean Manuel Paleologue empereur de Constantinople, mourut aussi le trente-uniéme d'Octobre de cette année, sans avoir pû établir parmi les Grecs l'union pour laquelle il avoit tant travaillé. Ainsi Dieu permet quelquefois pour des raisons inconnuës aux hommes, que les projets les plus justes & les plus légitimes n'ayent pas le succès qu'il semble qu'on en devoit esperer. Il laissa son empire dans un très-pitoïable état, par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême foiblesse des Grecs, & par la funeste division qui étoit dans la maison imperiale. Car des quatre freres de Jean, qui mourut sans laisser d'enfans, les deux plus âgez, Constantin & Demetrius se disputoient l'empire, que Constantin prétendoit par le droit d'aînesse, & Demetrius, parce qu'il étoit né depuis que Manuel leur pere étoit monté sur le trône. Et comme le peuple tenoit pour Constantin, qui étoit plus doux & plus hon-

Nauclers. gen. tit. 49. p. 470.

CXIII. On consulte Amurat sur le choix d'un empereur des Grecs.

1445. nête homme que son frere, qui avoit pourtant une assez grande faction; ont eu recours à Amurat, comme s'il eût été déja le maître, & l'arbitre de la fortune de l'empire, & il accorda volontiers par un présage très-heureux pour les Turcs, & très-malheureux pour les Grecs, la confirmation du choix que la plus grande partie de la ville venoit de faire en faveur de Constantin.

CXIV. Constantin frere de Jean Paleologue lui succede.

Il fut donc élû empereur, plûtôt pour voir finir son empire, que pour le conserver, puisqu'il ne lui restoit presque plus que la ville de Constantinople, qu'il n'étoit pas même en état de défendre.

CXV. Mort de l'archevêque de Palerme.

Dupin, Bibblioth. des Aut. tom. 13 in-quarto, p. 98.

Le célébre Panorme, dont nous avons si souvent parlé dans le cours de cette histoire, fut enlevé aussi cette année par la peste. C'étoit le plus fameux canoniste de son tems, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'ouvrage que nous avons de lui sur le concile de Basle: il eut beaucoup de part à tout ce qui s'y passa; mais il fit paroître beaucoup d'inconstance, étant tantôt favorable, tantôt contraire au pape Eugene. Ses ouvrages sont un commentaire sur les cinq livres des decretales, sur les clementines, & sur leurs gloses; cent dix-huit conseils, & sept questions; un trésor canonique, & son traité sur le concile de Basle contre le pape Eugene, dans lequel il fait l'histoire de ce qui s'est passé dans ce concile depuis sa translation à Florence, jusqu'à la déposition d'Eugene.

Concile de Roüen.

Conc. gener. Labbei, tom XIII. pag. 1303.

Raoul Roussel archevêque de Roüen tint le quinziéme de Decembre de cette année un concile provincial des évêques ses suffragans, dans la chapelle du palais archiepiscopal. Il contient quarante & un statuts sur la discipline ecclesiastique, & sur les mœurs. Les principaux regardent les livres de magie, les blasphêmes,

les juremens, l'invocation des démons, les dispositions qu'on doit apporter pour recevoir les ordres ſacrez,& pour prêcher la parole de Dieu, l'obligation de ſe confeſſer une fois l'année à ſon curé, & de recevoir l'Euchariſtie; la défenſe des maſcarades qu'on avoit coutume de faire en certains tems dans les égliſes; de rien recevoir pour les ſacremens, benedictions, lettres d'ordre; le ſoin de confier les écoles à des perſonnes habiles & de bonnes mœurs; de donner des benefices à des ſujets capables; d'examiner ceux qui ſe préſentent aux ordres ſacrez, & d'exiger d'eux un titre ou de patrimoine ou de benefice; la défenſe de faire aucune convention honteuſe pour célébrer la meſſe; l'obligation pour les clercs d'être vêtus d'une maniere décente & conforme à leur état; les viſites que les archidiacres doivent faire eux-mêmes; l'ivrognerie qu'il défend, principalement aux eccleſiaſtiques, de même que la fréquentation des cabarets; le concubinage, la demeure avec des femmes. Le ſeptiéme article eſt remarquable, en ce qu'il condame la ſuperſtition de ceux qui, dans la vûë de quelque gain, donnent des noms particuliers à des images de la ſainte Vierge, comme de Notre-Dame de Récouvrance, Notre-Dame de Pitié, de Conſolation, de Grace, &c. parce que cela donne lieu de croire qu'il y a plus de vertu dans une image que dans une autre. Tous ces reglemens ſont compris dans les vingt-deux premiers articles.

1445.

Beſſin. conc. Norm. pag. 184 & ſeq.

Dans le vingt-troiſiéme les ordinaires ſont chargez d'avertir les officiers à être moderez dans l'impoſition des taxes. Le vingt-quatriéme, de n'excommunier perſonne, qu'on ne l'ait auparavant cité, & qu'on n'ait informé contre lui. Le vingt-cinquiéme regarde les excommuniez

1445. avec lesquels il défend d'habiter, de manger & de négocier. Le vingt-sixiéme défend l'usure & le négoce aux ecclesiastiques. Le vingt-septiéme, d'avoir recours au juge séculier pour passer un contrat. Le vingt-huitiéme excommunie les homicides volontaires, les voleurs, les incendiaires, ceux qui dépoüillent les voyageurs, ménaçant de les priver de la sépulture ecclesiastique, s'ils ne font pénitence. Le vingt-neuviéme défend de causer & de s'entretenir d'affaires dans l'église pendant le service divin. Le trentiéme défend de joüer aux dez, ou de s'amuser à d'autres récréations peu décentes durant la nuit de Noël. Le trente-uniéme ordonne aux prédicateurs & aux confesseurs d'exhorter les peuples à payer les dîmes. Le trente-deuxiéme regarde une maniere particuliere dont s'habilloient les clercs. Le trente-troisiéme ordonne qu'après le service divin, on mette les reliques dans un lieu convenable : que l'on tienne les églises fermées; & que les cimetieres soient dans un lieu séparé. Le trente-quatriéme concerne la réforme des religieux & des religieuses de l'ordre de saint Benoît & de saint Augustin, & d'autres. Le trente-cinquiéme commande qu'on expose dans les couvens, soit d'hommes ou de femmes, une table sur laquelle la regle qui y doit être observée, soit écrite tout au long. Le trente-sixiéme ordonne aux abbez & prieurs d'assembler souvent tous les freres, & de faire venir les absens quatre fois chaque année, au mercredi des quatre-tems, pour leur expliquer la regle dont ils font profession. Le trente-septiéme, de faire souvent des exhortations sur la pratique de cette même regle. Le trente-huitiéme les exhorte à tenir regulierement les chapitres. Le trente-neuviéme prescrit aux visiteurs & provinciaux leurs

Bessin conc. Norm. pag. 87. & seq.

Ib. p 188.

devoirs. Dans le quarantiéme on pourvoit à la négligence des superieurs. Enfin le quarante-uniéme exhorte les Fidéles à prier pour la paix & l'union entre les princes, 1445.

CXVII. Le roi de France va de Nanci Châlons-sur Marne

Jean Chartier, histoire de Charles VII.

En France le roi Charles VII. en quittant Nanci, vint à Châlons, où il séjourna assez long-tems pour y terminer differentes affaires. La duchesse de Bourgogne qui l'y vint trouver, traita du differend entre son mari & le roi de Sicile, au sujet de quelques places que le duc retenoit, & de la rançon que René d'Anjou s'étoit engagé de payer au duc. Le roi regla ces differends, en obligeant la duchesse à rendre Neuchateau & Clermont en Argone à René roi de Sicile, & de lui remettre sa rancon, à condition qu'il céderoit le Val-de-Cassel en Flandres au duc de Bourgogne. On parla aussi du traité d'Arras, qu'on n'avoit pas observé en quelques articles de part & d'autre. On regla l'affaire du comte d'Armagnac qui étoit arrêté dans l'isle Jourdaint Ses députez qui étoient à Châlons, voyant que le comte étoit ménacé de la confiscation de ses états, & peut-être de sa vie, implorerent la clémence du roi, & le conjurerent de pardonner à leur seigneur. Le roi se laissa toucher ; & après avoir pris toutes les seuretez nécessaires, il lui accorda sa grace, & le rétablit dans ses états. Ce fut pendant le séjour que le roi fit à Châlons, que mourut madame la dauphine Marguerite d'Ecosse, fille aînée de Jacques I. La cour fut fort sensible à cette perte ; & aprés les funerailles de cette princesse, le roi, la reine & le dauphin partirent de Châlons, pour se rendre à Sens.

CXVIII. Mort de Marguerite d'Ecosse, dauphine de France.

CXIX. Les comtez de Valentinois &

Les comtez de Valentinois & de Diois furent unis dans cette année au Dauphiné. Loüis de Poitiers qui les possedoit, se voyant sans

1445. enfans les avoit donnez par son testament dès l'an 1419 à Charles actuellement regnant, qui étoit alors dauphin, à condition de fournir cinquante mille écus d'or pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées, & ses legs; & en cas qu'il y manquât, il appelloit à la succession Amedée VIII. duc de Savoie. Le dauphin n'y ayant pas satisfait, Amedée se mit en possession de ces deux comtez le vingt-quatriéme d'Août de l'an 1422. & y mit un gouverneur. Mais le roi se trouvant en état de faire valoir ses droits pendant la tréve qu'il avoit avec les Anglois, demanda au duc de Savoie la restitution de ces deux comtez. L'affaire fut mise en négociation, & le traité fut fait à Baïonne le troisiéme d'Avril, & ratifié par le roi à Chinon quelque tems après. Louis fils d'Amedée se départit de tout le droit qu'il y avoit eu en faveur du dauphin Louis, qui en échange lui transporta la seigneurie directe, & l'hommage du Faucigny. Le dauphin ne ratifia ce traité que deux ans après, dans un voyage qu'il fit à Geneve.

de Diois unis au Dauphiné.

CXX. Le roi de France à son retour sçut profiter de la tréve en s'amusant à ses jardins, & en vivant dans la molesse & dans les plaisirs, qui quelquefois lui faisoient oublier le soin de ses affaires. Quant au roi d'Angleterre, il vivoit dans une plus grande retenue. C'étoit un prince pieux qui craignoit Dieu; & qui avoit beaucoup de bonté; mais il avoit l'esprit foible, & se laissoit gouverner par sa femme, fille de René d'Anjou roi de Sicile, princesse hardie & entreprenante au-delà de son sexe. Comme elle vouloit se rendre maîtresse absolue du gouvernement, elle prévint le roi contre son oncle Hunfroi comte de Glocester, & lui donna de fâcheuses impressions de sa conduite, & de la

Le roi profite de la tréve, & s'adonne aux plaisirs.

Monstrelet, vol. 3.

maniere dont il gouvernoit l'état. Le roi trop credule, commença par le priver de ses charges & de ses emplois; ses ennemis pour faire leur cour à la reine, l'accuserent de plusieurs crimes; il s'en purgea; mais quoique son innocence fût certaine, il fut arrêté de nuit, & étranglé secretement, dans la crainte que la nouvelle de sa mort n'excitât quelque tumulte. Il avoit gouverné le royaume pendant vingt-cinq ans avec beaucoup d'honneur. La reine s'attira tellement par cette action, la haine de tous les Anglois, qu'ils penserent dès-lors à la perdre, afin de se conserver eux-mêmes.

1445.

CXXI. Le roi d'Angleterre fait mourir le comte de Glochester.

Le pape Eugene ayant déposé Thierry & Jacques, archevêques & électeurs de Cologne & de Tréves, parce qu'ils favorisoient ouvertement Félix & le concile de Basle. Les électeurs de l'empire s'assemblerent à Francfort, pour examiner les raisons de cette déposition, & convinrent entre eux, que si Eugene, qui avoit déposé ces prélats, ne déclaroit leur déposition nulle; n'ôtoit les taxes dont la nation étoit chargée; & ne reconnoissoit l'autorité des conciles, comme il avoit été décidé à Constance, les deux archevêques adheroient à la déposition qu'on avoit faite de ce pape à Basle. Ce fut pour cette raison qu'ils envoyerent leurs deputez à l'empereur, & à six de ses conseillers, afin qu'ils fussent informez de leur résolution, & que sa majesté imperiale voulût bien se joindre à eux pour envoyer de concert à Rome. Frederic leur fit répondre, que son dessein n'étoit pas different du leur, qu'il étoit sur le point d'envoyer un ambassadeur au pape Eugene, pour le supplier de se rendre à ses prieres. Æneas Sylvius son secretaire fut nommé pour cette ambassade, & chargé de représenter à Eugene qu'il ne devoit point réjetter

1446.

CXXII. Assemblé des princes électeurs à Francfort.

Æn. Sylv. comm l. 1. Antonin. tit. 22. cap. 11. §. 17.

CXXIII. L'empereur env[illegible]

les demandes des princes électeurs, & particulierement en ce qui regardoit le rétablissement des deux archevêques déposez ; que par ce moïen il n'y auroit plus de neutralité en Allemagne ; qu'autrement il étoit à craindre qu'il n'arrivât dans l'église une division, qui pourroit avoir des suites très-fâcheuses.

1446.

voye Æneas Sylvius vers le pape Eugene.

Æneas Sylvius s'acquitta fidellement de sa commission, & Eugene promit de satisfaire aux desirs de l'empereur & des princes, & de répondre en tout à leurs bonnes intentions pour la paix de l'église. En effet, il envoya Thomas évêque de Boulogne, à Philippe duc de Bourgogne, pour lui déclarer qu'il consentoit volontiers au rétablissement des deux archevêques. Il s'adressa à ce duc plûtôt qu'à tout autre, à cause de l'interêt particulier qu'il prenoit dans cette affaire ; l'archevêque de Cologne étant son neveu, & celui de Tréves son frere naturel. Cette condescendance du pape prévint beaucoup les esprits en sa faveur : car dans une autre assemblée tenuë encore à Francfort au commencement de Septembre de la même année, dans laquelle se trouverent pour Eugene, ce même Thomas évêque de Boulogne, & Jean de Carvajal Espagnol ; & pour les peres de Basle, le cardinal d'Arles, avec d'autres ; après beaucoup de disputes, on proposa quelques demandes, à la sollicitation d'Æneas Sylvius, & des autres ambassadeurs de Frederic ; & l'on convint que si Eugene les accordoit, on feroit cesser la neutralité en Allemagne, & on lui obéiroit comme au seul souverain pontife : & sur cette déliberation l'on députa vers le pape Eugene, au commencement de l'année suivante.

CXXIV. Autre assemblée à Francfort.

Cochléehist. Hussit l. 9. Platin in Eugen. IV.

CXXV. Le pape Eugene fait

Saint Antonin & Æneas Sylvius, rapportent ces résolutions prises à Francfort, & disent, qu'Eugene pour récompenser le zéle & la fide-

lité de ses deux légats, les créa cardinaux sur la fin de cette année, & qu'à leur retour de l'assemblée de Francfort à Rome, où ils étoient prêts d'arriver, il leur envoya le chapeau, afin qu'ils entrassent dans cette grande ville avec plus de pompe & d'éclat. Thomas évêque de Boulogne succeda bien-tôt à ce pape dans le souverain pontificat ; & Carvajal remplit dans la suite beaucoup d'emplois honorables, & s'acquitta de plusieurs differentes légations avec succès. Le pape nomma saint Antonin, archevêque de Florence, environ dans le même tems, à la place de Barthelemi de Zabarella, neveu du cardinal du même nom, qu'on appelloit le cardinal de Florence, parce qu'il avoit été aussi archevêque de cette ville. Ce Saint étoit né en 1389. il prit l'habit de saint Dominique à l'âge de seize ans, & fut successivement prieur dans les couvens de Rome, de Gaïette, de Cortone, de Sienne, de Florence, de Pistoie, de Fiezoli, & d'autres villes d'Italie. La maniere dont il fut nommé à l'archevêché de Florence, merite d'être rapportée ici.

1446. deux cardinaux. *Æn. Sylv. comm. l.* 1. *Antonin. tit.* 21. *ca.* 11. *§.* 17.

CXXVII. S. Antonin est fait archevêque de Florence.

Lorsque le siége de Florence fut vacant, le pape qui s'interressoit à le remplir d'un digne sujet, avoit l'esprit partagé ou plûtôt fatigué par les brigues de ceux qui aspiroient à cette dignité, & qui s'appuyoient de la faveur & du crédit qu'ils avoient ou dans la ville ou à la cour de Rome. Les Florentins demandoient un homme également recommandable par sa doctrine & sa vertu, & souhaitoient sur-tout qu'il fût du nombre de leurs citoyens, afin qu'il pût faire plus de fruit par la connoissance qu'il auroit du naturel & des mœurs du peuple qu'il auroit à gouverner. Le pape trouvoit ce desir raisonnable, & avoit intention d'y répondre. Mais neuf mois se passerent sans qu'il pût

CXXVII. Maniere dont le Saint est choisi pour cet archevêché.

Vies des Saints de M. Baillet, tom 2. 10. *Mai, pag.* 183.

trouver un sujet tel qu'on le souhaitoit. Eu-
1446. gene s'entretenant un jour avec un Dominicain de Fiezoli habile peintre, qu'il avoit fait venir pour travailler à quelques ouvrages, se plaignoit que le choix d'un archevêque pour Florence lui donnoit plus d'inquietude que toutes les autres affaires de l'église, qu'il n'en dormoit point depuis neuf mois, qu'on demandoit un homme qui fut tout à la fois sçavant, saint, experimenté, citoyen de la ville, & que la difficulté de rencontrer toutes ces qualitez dans un seul sujet, faisoit toute sa peine. Vous trouverez tout cela dit le Dominiquain, dans la personne du pere Antonin vicaire genéral de la province de Naples.

A cette proposition Eugene parut comme si on lui avoit ôté le bandeau devant les yeux. Il fut surpris & confus de n'avoir point songé par lui-même à un homme dont le mérite lui étoit si particulierement connu, & qui devoit ce semble, s'être presenté le premier à son esprit, dès la premiere pensée qu'il avoit eue de donner un pasteur au peuple de Florence. Il le nomma donc sans autre delibération pour archevêque, & la ville l'acceptant avec beaucoup de joie & de respect, lui témoigna sa reconnoissance pour un si digne choix. Antonin en reçut la nouvelle lorsqu'il revenoit de la visite d'une des maisons de sa province. Mais prenant en même tems la résolution de ne point accepter une telle dignité; au lieu de retourner à Naples, où il se doutoit qu'il ne pourroit demeurer caché, il se détourna du chemin sans déclarer son dessein, & s'enfuit du côté de la mer de Toscane, dans le dessein, comme on le sçut depuis de la bouche de son neveu, de se sauver dans l'isle de Sardaigne, & d'y vivre inconnu le reste de ses jours. Il fit ce qu'il pût

pour renvoyer ce neveu qu'il avoit alors avec lui ; mais celui-ci prétendant qu'il devoit obéir au pape ne voulut point le quitter, ni souffrit qu'il s'embarquât pour la Sardaigne. Il gagna le frere qui l'accompagnoit, & tous deux ramenerent Antonin à Sienne, qui employa pour ne point être évêque plus de sollicitations que les autres aspirans à cet archevêché pour y être nommez. Le pape ne se laissa ni persuader par ses raisons ni fléchir par ses prieres, il lui envoya ses bulles gratuitement avec l'ordre d'obéir à Jesus-Christ & à son vicaire, & de ne pas laisser plus long-tems l'église de Florence sans pasteur. Antonin après avoir long-tems combattu & répandu beaucoup de larmes inutiles, obéit enfin, & prit possession de son église sur la fin de cette année. 1446.

CXXVIII. Les peres de Basle consentent à la célébration d'un concile.

Cochlée, hist. Hussit. l. 9.

Afin qu'on fût persuadé dans le public que les peres de Basle n'étoient point opposez à la paix de l'église, & qu'ils vouloient même y travailler, autant qu'il étoit en leur pouvoir, ils firent un decret dans lequel ils reconnoissent que n'y ayant point d'autre remede plus propre & plus agréable à tous les Fidéles, que la convocation d'un autre concile libre, où l'on prendroit des mesures efficaces pour réunir les peuples sous un seul pasteur ; ils y consentoient volontiers & avec plaisir, comme ils avoient déja promis de le faire ; & qu'ils ne manqueroient pas de se transporter, aussi-tôt qu'ils en seroient informez, au lieu que l'empereur Frederic & les princes électeurs ou leurs ambassadeurs auroient choisi. Les princes arrêterent dans l'assemblée de Francfort que si on célebroit un concile, il faudroit que ce fût au mois de Mai de l'année suivante, dans une des six villes qu'ils avoient proposées, & qui seroit au choix du pape Eugene, pourvû que ce

1446. fût en Allemagne. Mais la providence les délivra tous des mouvemens qu'on se seroit donnez pour assembler un concile, par la mort du pape Eugene, qui arriva peu de tems après.

CXXIX. Canonisation de saint Nicolas de Tolentin.

Bullar. to. 1. Eug. IV. Const. 27.

Ib. constit. 26. & 28.

Le premier jour de Février précedent, il canonisa saint Nicolas de Tolentin, de l'ordre des hermites de saint Augustin, qui étoit mort il y avoit long-tems : il y fut porté par le grand nombre de miracles que le Saint avoit operez pendant sa vie, & qu'il operoit encore tous les jours, selon le témoignage qu'on en rendoit. Il confirma aussi la réforme que les moines Grecs de Sicile de l'ordre de saint Basile avoient arrêtée dans leur chapitre tenu à Rome par ordre du souverain pontife. Il avoit confirmé auparavant la congregation des freres de saint Jerôme de Fiezo, & accordé des privileges à celles d'Ilicete. Il réduisit les freres de saint Ambroise sous une seule congregation, dont le monastere de Saint-Ambroise-au-Bois à Milan seroit le chef. Il expliqua & mitigea la regle des religieuses de Sainte-Claire, & donna beaucoup d'autres bulles touchant les ordres religieux : elles sont toutes rapportées dans le bullaire.

CXXX. Eugene envoye la rose d'or au roi d'Angleterre.

Conc. gener. Labbei, tom. XIII. p. 1309. Harpsfeld. sæc. 15. c. 14.

Eugene envoya cette année par Louis de Cardonne son camerier, la rose d'or au roi d'Angleterre Henri VI. accompagnée d'une lettre dattée de Rome le vingt-quatriéme du mois de Juin. Quoique le titre de cette lettre porte, qu'elle fut écrite touchant l'observation du jeûne du carême, c'est cependant la chose dont ce pape parle le moins au roi ; il y fait seulement un long détail des significations mysterieuses de cette rose d'or. Il y parle de la benediction qui s'en fait à Rome le quatriéme dimanche de carême, de la coûtume établie de l'envoïer aux princes attachez au siége de Rome.

il y dit que pendant son pontificat il l'a donnée à deux empereurs Romains, à un roi de Castille, & au roi d'Arragon, en les exhortant à faire la guerre aux infideles, & aux ennemis de la religion Chrétienne. Il marque au roi qu'il lui fait la même faveur, pour animer son zéle & son attachement à l'église, & comme une reconnoissance des subsides qu'il a permis qu'on levât dans son royaume, pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs; & enfin, il lui demande encore de nouveaux secours.

1446.

CXXXI. Reglement pour réformer l'église de Liege.

Concil. gen. Labbei, tom. XIII. p. 1310.

Comme l'église de Liege avoit besoin de quelque réforme, Jean qui en étoit évêque, fit de concert avec son chapitre, des reglemens, qui furent ensuite confirmez par Nicolas V. successeur d'Eugene. Ce prélat après avoir fait mention d'autres statuts faits sous Adulphe son prédécesseur en 1437. & 1443. qui n'ayant pas été observez, avoient été cause de plusieurs plaintes de la part des personnes bien intentionnées; ordonne qu'on fera un inventaire des biens & des effets d'un curé mort, pour ensuite satisfaire à ses dettes, & employer le reste à la disposition de l'évêque. Il regle la taxe, & le salaire des procureurs fiscaux, notaires & autres; les amendes pécuniaires pour certains delits; le nombre des officiaux, & leurs qualitez; ce qui regarde ceux qui desservent les benefices en l'absence des titulaires; ce qui concerne les monitoires. Il fait défenses de desservir deux églises paroissiales à la fois, sans une nécessité évidente. Tous les autres reglemens ne tendent qu'à réformer les abus qui s'étoient introduits dans les usages de ce diocése. Les actes de ce synode sont datez du quatriéme de Juin de cette année.

1446.

CXXXII. Le duc de Bretagne rend hommage au roi de France pour son duché.

La tréve fut prolongée entre la France & l'Angleterre; & Charles VII. voulant profiter de ce repos, s'en alla à Chinon, où François I. nouveau duc de Bretagne, qui avoit succedé à son pere Jean V. vint lui rendre hommage pour son duché, & pour le comté de Montfort, en la maniere que ses prédécesseurs les ducs de Bretagne l'avoient fait aux rois de France, prédécesseurs de Charles VII. & non autrement. Le roi après cette cérémonie, fit expedier des lettres d'abolition aux seigneurs Bretons, pour toutes les liaisons qu'ils auroient pû avoir avec les Anglois durant la guerre. On fit beaucoup de caresses au duc, qui s'en rétourna très-content en Bretagne, où il donna des marques de son attachement pour la France. Ses deux freres, Pierre & Gilles, étoient chagrins d'avoir été partagez en cadets dans la succession de leur pere; le dernier se retira sur ses terres, sans en rien dire au duc, qui sur de fâcheux rapports, vrais ou faux, le fit arrêter le vingt-sixiéme de Juin, dans son château de Guildo, où il ne pensoit à rien moins qu'à cela. On le conduisit à Dinan, & de-là à Rennes, ensuite à Châteaubriant, & en divers autres lieux: enfin, après avoir été fort maltraité pendant trois ans dans ses differentes prisons, on le trouva mort dans son lit. On crut que quelques-uns de ses gardes l'avoient étranglé par des ordres secrets, quoiqu'on ne manquât pas de répandre le bruit qu'il étoit mort de sa mort naturelle.

CXXXIII. Broüilleries & guerres civiles à Genes.

Monstre-

Depuis plusieurs années les Genois étoient continuellement agitez de guerres civiles, tantôt sous le gouvernement de Theodore, marquis de Montferrat, tantôt sous celui de Philippe Galeas duc de Milan, tantôt sous celui des Frégoses, des Adornes, & des autres seigneurs

des principales familles de Genes. Pour mettre fin à ces guerres, ils proposerent en 1444. de se donner au roi Charles VII. mais on ne les écouta pas; parce que des deux partis qui divisoient la ville, il y en avoit un fort opposé à la domination françoise. Benoît Doria étoit des plus zelez pour la France. Les Fregoses se joignirent à lui contre Adorne qui étoit doge, & qui traitoit de rebelles ceux qui tenoient le parti du roi. Ils envoyerent cinq gros vaisseaux à Marseille, commandez par quelques seigneurs des deux maisons de Doria & de Fregose; & de là ils firent sçavoir au roi Charles qu'ils le rendroient maître de toute la république de Genes s'il vouloit agir. Le roi voyant que les plus forts étoient pour lui, fit marcher des troupes vers les Alpes, & envoya aux Genois l'archevêque de Reims, Saint Vallier, Tanneguy du Châtel, & Jacques Cœur surintendant des finances, qui s'avancerent jusqu'à Nice, avec de pleins pouvoirs.

1446

CXXXIV. Les Genois proposent leurs états au roi de France.

Un des principaux chefs de l'entreprise nommé Janus de Fregose, qui étoit avec des troupes entre Genes & Pise, se saisit sous l'autorité du roi, de quelques places voisines. Peu de tems après il arriva au port de Genes, entra dans la ville à la tête de trois cens soldats portant la banniere de France, & fut aussi-tôt joint par tous ceux de sa faction qui crioient par tout, vive France. Il alla droit au palais du doge Adorne, qui au premier bruit avoit pris la fuite: alors quand il se vit absolument maître de la ville, il ne pensa plus à agir au nom du roi, il fit tout de sa propre autorité, comme chef de la république; & après s'être servi des armes & de l'argent de France, il se moqua des François, disant qu'il avoit conquis la ville par les armes, & qu'il la défendroit de

CXXXV. Janus Fregose s'empare de Genes au nom du roi.

Bellefor. l. 5. c. 106.

d'Allemagne ne désiroient que la paix, qu'elle étoit l'unique objet de leurs soins & de leurs vœux, & que leurs plaïes ne pouvoient être guéries, ni la nation vivre dans une parfaite tranquillité, si le souverain pontife ne se rendoit aux voies qu'on proposoit pour y réüssir. Il réduisit ces voies à quatre principales: La premiere, que le concile général fût assemblé dans le tems qu'on fixeroit pour le tenir, & dans le lieu qu'on désigneroit. La seconde, que le pape approuvât par ses lettres la protestation que ses légats avoient faite pour reconnoître la puissance, autorité & prééminence des conciles généraux. La troisieme, qu'on pourvût aux charges onereuses, dont toute la nation d'Allemagne se plaignoit. La quatriéme, que le pape eût la bonté de révoquer tout ce qu'on avoit fait contre les archevêques & électeurs de Cologne & de Tréves, afin qu'ils fussent rétablis dans leurs dignitez. Il ajoûta, que la premiere de ces demandes regardoit l'utilité publique. La seconde donneroit un nouveau relief à l'humilité du pape. Que la troisiéme dépendoit de son équité. La quatriéme, de son humanité & de sa clemence. Ce discours fut approuvé du pape & des cardinaux.

1447

gne au pape Eugene.

CXXXIX. Demandes de ces deputez au pape.

Comment. Pii II. l. 1.

Cochlée, hist. Hussit. l. 9.

Le roi de France qui prévoyoit beaucoup de difficultez dans la convocation d'un concile général, étoit d'un avis different de celui des princes d'Allemagne. Car quoique le concile de Basle, réduit presque à rien par la retraite ou par la mort de plusieurs de ses membres, eût consenti qu'on en tînt un autre dans le lieu qui seroit marqué par l'empereur & par les électeurs; & quoique la question de la superiorité du concile au-dessus du pape, eût été décidée par les conciles de Constance & de Basle, elle étoit cependant une source perpetuelle de

CXL. Le roi de France propose un autre expedient pour la paix.

divisions. C'est pourquoi le roi dressa avec son conseil un projet d'accommodement, qui se réduisoit à trois points. Le premier, que toutes les procedures faites, toutes les censures & sentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre, fussent réputées comme non faites & non publiées. Le second, qu'on reconnût Eugene comme l'unique & vrai pape, ainsi qu'il étoit reconnu avant le concile de Basle. Et le troisiéme, qu'Amedée de Savoye renonçât au pontificat; & qu'en le cedant, il tînt dans l'église le plus haut rang qu'on lui pourroit accorder; & que ceux qui avoient embrassé son parti dans le concile de Basle, eussent aussi part à l'accommodement par les dignitez & par les honneurs qui leur seroient ou conservez ou conferez.

1447.

On étoit presque assuré de la disposition d'Amedée, qui n'avoit plus dans son obédience que la Savoye & les Suisses, qui étoit d'ailleurs homme de bien, & qui ayant quitté ses états par l'amour qu'il avoit pour la vie tranquille, se trouvoit chargé d'affaires beaucoup plus grandes que celles qu'il avoit quittées, en cedant à son fils son duché. Eugene par ce projet avoit tout ce qu'il pouvoit prétendre, qui étoit d'être reconnu seul & légitime pape dans toute l'église; & par le troisiéme article, on avoit soin de pourvoir aux interêts des membres du concile de Basle, qui s'ennuyoient fort de leur long séjour dans cette ville. Le roi députa l'archevêque d'Aix vers Eugene & à Basle, pour leur faire part de son projet; mais ce prélat apprit en arrivant à Rome, que le pape Eugene étoit mort. Il s'étoit trouvé mal après l'audience qu'il avoit donnée aux envoyez de l'empereur & des princes d'Allemagne, & s'étoit mis au lit, chargeant les cardinaux du soin de terminer l'af-

CXLI. Maladie du pape Eugene.

faire. Il approuva tout ce que les envoyez avoient demandé, & ordonna qu'on en expediât des lettres : les envoyez furent donc conduits dans sa chambre ; & après lui avoir rendu leurs soumissions, Æneas Sylvius leur donna la bulle, qu'il venoit d'expedier par l'ordre du pape : elle est dattée du septiéme de Février. Ce fut la derniere que fit Eugene. Par cette bulle il accorde & confirme aux Allemands beaucoup d'articles qui concernent les benefices, la jurisdiction des diocéses, les sujets & vassaux des évêques, les annates & communs services. Il y déclare nul tout ce qui a été fait durant le schisme contre l'autorité du saint siége ; il donne l'absolution à tous ceux qui avoient suivi le concile de Basle depuis sa rupture, & qui retourneront à l'unité de l'église, ou qui y sont déja rétournez ; il les rétablit dans leurs offices, dignitez & benefices, & le tout du consentement des cardinaux de la sainte église Romaine.

1447. *tit 22. c. 11. §. 17.*

CXLII. Bulle d'Eugene en faveur des Allemands.

Bullar tom. 1. Eugen. IV. constit. 19.

CXLIII. Réjoüissances à Rome pour la paix de l'église.

Après cette visite on retourna au consistoire, où les cardinaux présiderent en l'absence du pape. On publia les mandemens de l'empereur & des princes, on ordonna les prieres publiques en actions de graces ; on sonna les cloches dans toute la ville ; on fit des feux de joie. Les cardinaux & les autres prélats assisterent à une procession solemnelle depuis l'église de saint Marc, jusqu'à celle de saint Jean de Latran, dans laquelle on porta la mitre du pape saint Sylvestre, qu'on avoit reçûë depuis peu d'Avignon, & qu'Eugene avoit fait transporter du Vatican au palais de Latran. On porta pareillement le chef de saint Jean-Baptiste, & les autres principales reliques des églises ; on chanta la messe, & le prédicateur ne manqua pas de faire l'éloge du pape Eugene & de l'empereur

Frederic. Saint Antonin qui fait tout ce récit, dit qu'il y assista lui-même comme archevêque de Florence.

1447. *Antonin. tit 22 §.17*

CLXIV. Eugene refuse d'abord l'Extrême-onction que saint Antonin veut lui donner.

La maladie d'Eugene devenant de jour en jour plus considerable, saint Antonin l'alla trouver avec les saintes huiles pour lui administrer le sacrement de l'Extrême-onction : Le pape le voyant entrer, lui dit d'un ton ferme & assuré : Pourquoi venez-vous ici sans mes ordres? Que n'attendez-vous que je vous mande pour recevoir les Sacremens? Il croyoit en parlant ainsi, cacher à ceux qui l'assistoient, la foiblesse où il se trouvoit, & les approches de la mort qu'il sentoit. Mais cette intrepidité apparente lui fut inutile, puisque sa derniere heure étoit venuë.

Platina, & Ciacon. de vitis Pontif. in Eugen IV.

Sentant donc qu'il n'avoit plus que peu d'heures à vivre, il fit venir dans sa chambre tous les cardinaux qui se trouverent à Rome, & après qu'ils eurent pris leurs places, il leur parla ainsi avec une courage intrepide.

CXLV. Discours d'Eugene aux cardinaux avant sa mort.

„ Voici, mes chers freres, le moment fatal „ qui me va séparer de vous. Je ne dois pas „ me plaindre de ce qu'il me faut quitter la „ vie, puisque j'en ai joüi long-tems & fort „ heureusement. Dieu veüille me pardonner „ les fautes que j'ai pû commettre dans le gou-„ vernement de l'église. Ce qui me console „ dans ce dernier moment, c'est que la divine „ misericorde regarde plûtôt notre bonne vo-„ lonté, que le succès de nos actions. Il est „ vrai que la foiblesse humaine m'a fait pren-„ dre plaisir à me voir élevé à la dignité que „ je suis obligé de quitter présentement : ce-„ pendant je puis dire avec verité que je n'ai „ pas recherché les honneurs avec trop d'em-„ pressement. J'avouë qu'il est arrivé plusieurs „ choses fâcheuses au saint siége pendant mon „ pontificat ; mai j'ai dû regarder ces évene-

Platin. in vita Eugenii IV. Æn. Sylv. Europ. c. 58.

„ mens comme des moyens dont Dieu s'est „ servi pour me faire réflechir sur l'instabilité „ des choses humaines. Il envoie des fleaux à „ ceux qu'il aime, de peur qu'ils ne se mécon- „ noissent dans la bonne fortune. Me voyant „ sur le point de lui aller rendre compte de „ mes actions, j'ai voulu vous prier de venir „ ici, pour vous recommander la paix & une „ parfaite union, comme Jesus-Christ fit à ses „ disciples, avant que de se livrer aux ministres „ de sa mort & passion, en leur disant : *Je vous* „ *donne ma paix, je vous laisse ma paix.* Comme „ je vous ai donné à tous la pourpe, à la ré- „ serve d'un seul que j'ai toujours traité comme „ mon Fils, je vous regarde comme mes freres, „ & vous prie instamment de conserver cette „ sainte union si nécessaire au bien de l'église, „ & d'éviter le schisme comme le plus grand „ malheur qui puisse lui arriver : Suivez le „ commandement de Jesus-Christ qui vous or- „ donne de souffrir les défauts les uns des au- „ tres. L'église qui est son épouse, va bien-tôt „ demeurer sans chef. Vous sçavez parfaite- „ ment les qualitez qui sont necessaires à ce- „ lui qui la devoit gouverner après moi. Choi- „ sissez une personne qui ait de la doctrine & „ de la probité : bannissez dans ce choix toutes „ les considerations humaines, & préferez „ l'honneur de Dieu, le bien public & la gloire „ de l'église à vos interêts particuliers ; sur-tout „ choisissez une personne qui puisse être agréa- „ ble à tout le monde, parce que Notre-Sei- „ gneur est toujours où la paix & la concorde „ se rencontrent. Je vous supplie aussi très- „ humblement de ne me point faire d'obseques „ magnifiques : Je n'ai point d'autre intention „ que d'être enterré sans cérémonie comme le „ fut Eugene III. dont je porte le nom.

1447.

Le saint pere prononçant ces paroles d'une maniere si touchante, que les cardinaux ne purent s'empêcher de répandre des larmes. Après avoir gardé quelques momens le silence, ils le prierent de rappeller le cardinal de Capou * de l'exil où il l'avoit envoyé ; mais il leur fit cette réponse de Jesus-Christ aux enfans de Zébedée: *Vous ne sçavez ce que vous demandez.* Le pape ayant cessé de parler, fit approcher l'archevêque de Florence, afin qu'il lui administrât le sacrement de l'Extrême-onction. A peine l'eut-il reçu qu'il sentit que les forces lui manquoient: il ferma les yeux pour la derniere fois, & finit ses jours le vingt-troisiéme de Février 1447. Son corps fut aussi-tôt embaumé & exposé dans l'église de S. Pierre, afin que le peuple vînt lui baiser les pieds : ensuite il fut placé auprès du tombeau d'Eugene III. comme il l'avoit desiré: mais quelque tems après on le transporta dans le monastere de Saint Sauveur de la congrégation des chanoines réguliers dont il avoit été. Il étoit agé de soixante-quatre ans, & avoit occupé le siége de Rome seize ans moins huit jours.

1447.

* *Prosper Colonne.*

CXLVI. Le pape Eugene reçoit l'Extrême-onction. Et sa mort.

Antonin. tit 22. c. 12

CXLVII. Qualitez du pape Eugene.

Si Eugene eut des défauts, il eut aussi de grandes qualitez. Son pontificat fut dans une continuelle agitation, mêlé de bonne & de mauvaise fortune, mais il termina assez glorieusement toutes les guerres qu'il entreprit, & ne se mêla point dans les differends qu'eurent les princes Chrétiens pendant son pontificat. Il obligea les Grecs à se soumettre à l'église Romaine, & convertit les Armeniens & les Jacobites : il fit entreprendre aux princes Chrétiens plusieurs croisades. Quoiqu'il ne fût pas en réputation d'être sçavant, il n'a pas laissé de composer quelques écrits contre les Hussites. Il aimoit les personnes doctes, fonda

plusieurs

plusieurs églises, & fut très-charitable envers les pauvres. Il perdit la Marche d'Ancone, mais il la recouvra peu de tems après. S'il fut déposé dans le concile de Basle, il ne s'y soumit pas cependant, & il ôta même la pourpre à ceux qui avoient contribué à sa disposition. On ne peut nier qu'il n'ait eu beaucoup d'ambition, puisque dans la seule vue de maintenir son autorité, il ne craignit point d'entretenir un si long schisme dans l'église. La faute qu'il fit en agrandissant son neveu qu'il avoit élevé au cardinalat, & en se reposant trop sur lui du gouvernement, lui attira une grande disgrace. Ce neveu qui ne songeoit qu'à s'enrichir & à se divertir, en usa si mal envers les Romains, que ceux-ci ne pouvant plus souffrir sa conduite, & furieusement irritez d'un outrage signalé qu'il leur avoit fait, prirent les armes contre le pape, qui eut bien de la peine à se sauver par le Tibre, travesti en moine. 1447.

Aut. vitæ Eugenii apud Raynald.

Beaucoup d'auteurs l'ont loué en termes magnifiques, & l'on peut voir l'éloge qu'en fait Raynaldus. D'autres trop attachez au concile de Basle, l'ont blâmé peut-être avec excès. C'est au juge souverain qui penétre le fond des cœurs, & qui voit souvent dans nos actions beaucoup plus de bien, ou beaucoup plus de mal que les hommes n'y en voyent, à peser dans sa juste balance les défauts & les vertus de ce pape. Il suffit que la lumiere de l'évangile nous fasse voir ce que nous devons blâmer & ce que nous devons louer en lui, pour fuir l'un, & imiter l'autre.

CXLVIII. Le roi Alphonse écrit au college des cardinaux.

Aussi-tôt que le roi Alphonse eut appris la mort d'Eugene, il envoya des ambassadeurs au sacré college pour lui en faire des complimens de condoléance; le prier de donner à l'église un successeur qui eût de la doctrine & de

1447.

la probité, & assurer les cardinaux, que bien loin de leur faire aucune violence, il étoit prêt, aussi-tôt qu'ils le souhaiteroient, de prendre les armes pour rendre leur élction plus libre Les cardinaux répondirent à ses ambassadeurs, qu'ils lui étoient obligez de sa bonne volonté, & qu'ils ne doutoient pas que les effets ne répondissent à ses promesses, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Pendant les neuf jours que durerent les obseques du pape; les cardinaux qui étoient à Rome au nombre de dix-huit, s'assemblerent toutes les après-midi à Sainte Marie de la Minerve, pour prendre ensemble des mesures sur l'élection qu'ils devoient faire, & le cardinal Colonne s'y rendit aussi.

CXLIX. Le cardinal de Capoue revient à Rome.

Le peuple & la plus grande partie du clergé témoignerent beaucoup de joie de son retour, & auroient desiré qu'il eut été élevé au pontificat, parce qu'il étoit sçavant & d'une vie très-édifiante; mais leurs intentions ne se trouverent pas conformes à celles du sacré college.

CL. Oraisons funebres du pape Eugene.

On fit deux oraisons funébres pour le défunt pape; la premiere fut prononcée par Malatesta auditeur de Rote, qui y fit une description de l'état où se trouvoit alors la cour de Rome: & l'autre par le cardinal de Boulogne, qui représenta de quelle maniere se devoit faire l'élection; il dit entre autres choses, qu'on ne devoit point écouter la haine, ni consulter la faveur: il s'énonça avec tant de force & de grace, que l'on entendit ses auditeurs se dire les uns aux autres, qu'il étoit digne du souverain pontificat. Dix jours après que les obseques du pape furent achevées, les cardinaux résolurent de s'assembler en conclave dans le dortoir du couvent de Sainte Marie de la Minerve; quoique les chanoines de Saint Pierre

s'y opposassent, & soutinssent que l'élection se feroit avec plus de liberté dans le palais du Vatican où les papes ont accoutumé de loger. Ensuite du consentement de tout le sacré college les trois cardinaux chefs-d'ordre allerent poser des gardes aux avenues du conclave, on en confia les clefs des quatre portes aux archevêques de Ravenne, d'Aquilée & de Sermonette, & à l'évêque d'Ancone, qui allerent loger au Capitole, dont la garde étoit commandé par l'ambassadeur des chevaliers de Rhodes. Le procureur general des Carmes déchaussez eut la garde du Capitole, mais on ne voulut pas murer la porte du château Saint-Ange. 1447.

CLI. On réfuse l'entrée du conclave aux barons Romains.

Plusieurs barons Romains voulurent entrer dans le conclave, & se trouver à l'élection; mais le sacré college ne le voulut pas souffrir, de peur que par leur crédit, ils ne fissent faire un pape à leur fantaisie; ou qu'en traversant l'élection, ils ne fussent cause d'un nouveau schisme. De tous ces barons, Jean-Baptiste Savelli homme de grande autorité & d'un rare mérite, fut celui qui témoigna le plus de chagrin du refus qu'on avoit fait de l'admettre au conclave, prétendant que c'étoit un droit attaché à sa famille: mais enfin il fallut qu'il obéit à l'ordre des cardinaux, & l'on supprima dans le même tems plusieurs autres privileges dont la noblesse avoit joui long-tems, parce qu'ils étoient à la charge du peuple.

CLII. Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.

Les cardinaux s'assemblerent dès le matin dans l'église de Sainte Marie de la Minerve, le troisiéme de Mars; & après avoir fait prêter le serment ordinaire aux officiers du conclave, & chanté le *Veni Creator*, ils firent la procession autour du cloître, après laquelle ils se retirerent dans les cellules qui leur avoient été destinées, & dont les unes étoient tapissées

de serge verte, & les autres de serge violette.
1447. Il n'y eut que le cardinal de Boulogne qui voulut que la sienne fût tendue de blanc. Le lendemain après qu'on eut celébré la messe du Saint Esprit, on commença le scrutin ; mais comme il n'y avoit que dix-huit cardinaux, & qu'il falloit douze voix pour être élu, on ne put rien conclure ce jour-là. Il étoit permis aux cardinaux pendant les cinq premiers jours du conclave de se faire servir toutes sortes de viandes, mais ensuite pendant trois jours, ils ne pouvoient avoir qu'un seul mets à leur volonté ; & ce tems expiré, on ne leur donnoit plus qu'une certaine quantité de pain & de vin, jusqu'à ce que l'élection fût achevée ; ils ne pouvoient aussi se faire servir que par leurs chapelains & leurs porte-croix. Il n'y avoit que deux maîtres de cerémonies, à qui, après la création du nouveau pape, devoient appartenir les meubles la vaisselle des cellules que les cardinaux avoient occupées.

Dès que les cardinaux furent entrez dans le conclave, le bruit courut que Prosper Colonne seroit pape : mais c'est un proverbe ordinaire dans Rome, que celui qui entre pape dans le conclave, en sort toujours cardinal : ce qui arriva à celui-ci, quoiqu'il y eût des amis, & entre autres les cardinaux d'Aquilée, le vice-chancelier, & le general des Freres mineurs. Le second jour on fit le scrutin ; le cardinal Colonne y eut dix voix, & le cardinal Firmin huit ; mais comme ce n'étoit pas assez, le reste du jour se passa en conferences inutiles. Le troisiéme jour, les avis furent si partagez, qu'on proposa des étrangers, sçavoir, les archevêques de Benevent & de Florence, & Nicolas de la Casa : cependant le cardinal Colonne eut encore dix voix, & le cardinal de Bou-

Platin in vita Nicolai V. Sigon. de episcop. Bonon. l. 4.

logne trois. Le cardinal Firmin voyant que Colonne étoit sur le point d'être élu, prit la parole. " Pourquoi, dit-il, messieurs, perdons- „ nous tant de tems en des contestations inu- „ tiles? Rien n'est plus dangereux que de faire „ durer si long-tems le conclave : la ville de „ Rome est divisée en deux factions ; le roi „ d'Arragon tient la mer avec une puissante „ flotte, Amedée duc de Savoie nous est con- „ traire, & le comte François Sforce est notre „ ennemi : faut-il demeurer insensible au milieu „ de tant de dangers! Pourquoi ne donnons- „ nous pas au plutôt un chef à l'église de Jesus- „ Christ ! Voilà l'ange de Dieu qui nous montre „ le cardinal Prosper Colonne, dont le merite „ nous est connu, pouvons-nous choisir un meil- „ leur pape : il a déja dix voix, il ne lui en faut „ plus que deux ? Qu'un de vous se leve pour „ lui donner la sienne : un autre suivra bientôt „ son exemple. 1447.

Quoique ce cardinal parlât avec beaucoup de feu, aucun ne sortit de sa place, & ils y demeurerent tous immobiles. Le cardinal de Boulogne voulant éviter les maux que ce retardement pouvoit causer à l'église, se leva pour donner sa voix à Colonne ; mais le cardinal de Trente l'en empêcha, en lui disant, que des choses de cette importance ne devoient pas se faire par caprice, & qu'elles n'étoient jamais faites trop tard, pourvu qu'elles fussent bien faites ; qu'il falloit y penser murement, puisqu'il ne s'agissoit pas seulement de donner un gouverneur à une ville, mais un maître à tout le monde, qui auroit le pouvoir de lier & de délier, de fermer & d'ouvrir les portes du ciel, en un mot, un vicaire de Jesus-Christ en terre. Le cardinal d'Aquilée prit la parole, & lui répondit en ces termes : " Tout

„ ce que vous faites, tout ce que vous dites,
1447. „ répliqua-t-il, n'est que pour empêcher l'exaltation de Colonne, & avoir un pape qui vous „ convienne„. En même-tems le cardinal de Boulogne s'adressant à celui d'Aquilée : "A qui voulez-vous, lui dit-il, donner votre voix ? Je „ n'affecte personne, répondit celui d'Aquilée, „ j'aurai pour agréable celui qui sera nommé„. Le cardinal Marin donna encore à Colonne sa voix, qui fut l'onziéme. Et alors celui de Sainte Sixte se tournant vers le cardinal de Boulogne : " Et moi, dit-il, Thomas, je vous fais pape ; „ puisque c'est aujourd'hui la veille de S. Thomas „. (C'étoit en effet la veille de S. Thomas d'Aquin le sixiéme de Mars.)

CLIII. Le cardinal de Boulogne est élu pape.

En même-tems tous les autres cardinaux lui donnerent leurs voix ; il voulut s'en excuser, protestant qu'il étoit indigne de cet honneur ; mais enfin il fut contraint de se rendre aux prieres du sacré college. Il s'appelloit Thomas de Sarzane. Il étoit né dans un bourg près de Luni ville épiscopale, dont il transfera le siége à Sarzane. Son pere qui s'appelloit Barthelemi, étoit medecin, & ses parens étoient d'une mediocre condition. Sa piété & sa doctrine le firent connoître à Eugene, qui le créa cardinal du titre de Sainte Susanne, en récompense de ce qu'il avoit heureusement travaillé à faire quitter la neutralité aux Allemands. Il prit le nom de Nicolas V. en consideration de Nicolas Albergati, cardinal de Sainte Croix, duquel il avoit été domestique, & qui lui avoit prédit qu'il seroit pape. Aussi-tôt qu'il fut élu, le cardinal Colonne premier diacre, ouvrit, suivant la coutume, la fenêtre du conclave, & ayant mis dehors la croix, il annonça au peuple l'élection qu'on venoit de faire. Mais comme la fenêtre étoit fort élevée, on ne put

CLIV. Il prend le nom de Nicolas V.

Antonin. tit. 22 c. 12 Æn. Sylv. comm. l. 1. de Europ.

entendre le nom du nouveau pape, & plusieurs personnes publierent que c'étoit le cardinal qui paroissoit à la fenêtre qu'on avoit élu pape : ce qui donna l'allarme à ceux qui étoient de la maison des Ursins, & les obligea de se fortifier chez eux. Les Romains au contraire croyant avoir un pape de leur ville, témoignerent leur joie par des feux, des danses & des festins.

1447.

Ce bruit étant appaisé, on alla piller la maison du cardinal Colonne, & lorsque la verité fut connue, on en fit autant à celle du cardinal de Boulogne; mais ce dernier n'y perdit pas beaucoup, parce que ses meubles n'étoient pas fort précieux. Lorsque le roi d'Arragon apprit l'élection de Nicolas V. il ne témoigna pas en être fort content, parce qu'il désiroit l'exaltation du cardinal Colonne. Ces differens interêts n'empêcherent pas que le nouveau pontife ne fût porté avec beaucoup de pompe dans l'église de la Minerve On le mit sur le maître autel, où il fut adoré de tous les cardinaux. Il alla ensuite à l'église de saint Pierre, monté sur une haquenée blanche, qui fut conduite par Procobio senateur Romain; & quand il fut sur les degrez, il donna sa benediction au peuple. Le saint siége n'avoit vaqué que quatorze jours.

CLV.
Nicolas V est reconnu pape dans toute l'Allemagne

Cochlée, l 9 in fin

Après l'élection de Nicolas V. l'empereur Frederic assembla le vingtiéme de Juillet les princes d'Allemagne, tant ecclesiastiques que seculiers, à Asciaburg dans le diocese de Maïence, & là on confirma l'obéissance rendue au défunt pape Eugene, & celle que les ambassadeurs de la diete de Francfort, qui étoient toujours à Rome, avoient déja rendue au nouveau pape Nicolas V. La neutralité fut abolie, l'on renonça à toute communication avec Felix, & avec les peres assemblez à Basle. ce qui fut

1447. confirmé par un édit de l'empereur, publié le lundi vingt-uniéme du mois d'Aoust, portant que chacun eût à reconnoître Nicolas pour le seul, vrai & légitime pape, vicaire de Jesus-Christ, & successeur de saint Pierre; qu'on lui obéît en cette qualité; qu'on rejettât tout ce qui se feroit à l'avenir par Felix ou par le concile de Basle: ce qui acheva d'abattre entierement le parti des peres du concile; & les déconcerta si fort, que Felix lui-même ne pensa plus désormais qu'à se démettre du souverain pontificat, mais d'une maniere qui lui fût honorable, en faisant sa cession: il y étoit autant porté par l'inclination naturelle qu'il avoit à la paix que par les sollicitations du roi de France, qui l'exhortoit sans cesse à rétablir l'union de l'église.

CLVI. Le roi de France reconnoît Nicolas.

En effet la mort d'Eugene ne changea rien au projet de ce roi; car dès qu'il eut appris l'élection de Nicolas V. il voulut montrer à toute la Chrétienté combien il approuvoit ce choix, & résolut dès-lors de lui envoyer rendre obéissance par une célébre ambassade; & c'est peut-être, dit Mezeray[1], ce qui a donné lieu à la pompe & à la depense de ces grandes ambassades d'obédience que les rois envoient à chaque pape. Il la differa néanmoins pendant quelque tems jusqu'à ce qu'il eût répondu aux sollicitations de Louis duc de Savoie, qui l'avoit fait prier par ses ambassadeurs d'assembler un concile, avant que de se déterminer à reconnoître Nicolas. Ce duc pour mieux réussir, vint lui-même trouver le roi à Bourges, où ils eurent plusieurs conferences ensemble sur cette affaire; mais comme tous les deux souhaitoient également la paix, il ne leur fut pas difficile de convenir de tous les moyens nécessaires pour la procurer. Le duc promit de

[1] *Mezeray, abregé de l'hist. de France. Charles VII. an 1446.*

s'employer auprès d'Amedée son pere pour le faire consentir à la cession, & Charles VII. s'engagea aussi à l'y porter de tout son pouvoir, voulant toutefois commencer par reconnoître Nicolas pour vrai pape, en faisant réponse à la lettre qu'il en avoit reçue, aussitôt après son exaltation. 1447.

CXVII. Lettre du pape au roi de France.

La lettre du nouveau pape au roi de France est datée du vingt-uniéme de Mars. Il informe ce prince de son élection, il le prie de faire ordonner des prieres publiques dans son royaume en action de graces, & afin d'attirer sur lui les faveurs du ciel pour gouverner dignement l'église, pour pouvoir embrasser tout ce qui pourra contribuer au salut des Fideles, à extirper les hérésies, réprimer les vexations des Infidéles, & à établir une paix solide. Il promet d'employer ses soins à la réforme de la cour Romaine, & de répondre aux vœux du prince pour faire fleurir la religion dans son royaume.

Con. gener. Labbei tom. XIII. pag. 1321.

CLVIII. Autre lettre du même pape à tous les Fideles contre Amedée.

Le même pape écrivit une seconde lettre en forme de bulle à tous les Fideles : mais celle-ci n'est datée que du douziéme de Decembre ; il y traite Amedée de nourrisson & d'éleve de l'iniquité, & dit que pour empêcher ses fauteurs & ses partisans de porter plus loin leur malice, & de l'étendre jusques dans le royaume de France si voisin de la Savoie, il déclare de son autorité apostolique le duché de Savoie confisqué, avec toutes les terres d'Amedée qu'il traite de schismatique, d'hérétique, d'excommunié ; & il les donne à Charles roi de France, ou au dauphin son fils ; il exhorte tous les Fideles à se joindre à ces deux princes pour en faciliter la conquête, & il accorde une indulgence pleniere avec la remission de tous leurs péchez à ceux qui y contribueront, ou de leurs personnes, ou de leur argent. Cette

bulle cependant ne fit ni bien ni mal. Le roi de France voulant employer des voyes plus douces & moins violentes, convoqua l'année suivante une assemblée à Lyon sur cette affaire.

1447.

CLIX. Le pape veut accommoder Alphonse & le duc de Milan avec les Florentins.

Dans le tems qu'Eugene mourut, Alphonse roi d'Arragon & de Sicile se trouvoit à Tibur ou Tivoli proche de Rome. Il y délibera quelque tems s'il se retireroit, où s'il iroit faire la guerre aux Florentins, comme on étoit convenu avec le défunt pape & le duc de Milan. Mais Nicolas qui étoit d'un naturel pacifique, & qui préferoit les voyes d'accommodement, envoya le cardinal de sainte Praxede à Ferrare, où étoient les ambassadeurs d'Alphonse, du duc de Milan, des Venitiens & des Florentins, pour les engager à faire entre eux la paix. Après de longs débats où chacun soutenoit ses interêts, on convint de certaines conditions qu'on jugeoit bien ne devoir pas être agréables au duc de Milan, mais qu'il ne pourroit cependant pas refuser, eu égard au fâcheux état dans lequel les Venitiens l'avoient réduit : mais ceux qui étoient les porteurs du traité, le trouverent mort : ce qui détermina les Venitiens à refuser la paix.

CLX. Mort de Philippe duc de Milan.

Antonin. tit. 22. c. 11. §. 17.

Ce prince se nommoit Philippe-Marie Visconti ; & ce fut en lui que finit la domination des Visconti à Milan ; après avoir duré cent soixante-dix ans. Saint Antonin parlant de la mort de ce prince, qui arriva le treiziéme d'Août à l'âge de cinquante-sept ans, ne s'exprime pas en termes fort avantageux à sa mémoire, sans doute à cause de la haine qu'il portoit à Florentins, & des troubles continuels que ce prince avoit excitez dans l'Italie. Ce vieux serpent, dit-il, mourut d'une dissenterie ; & comme il avoit vêcu sans craindre Dieu, ni les hommes, aussi mourut-il sans recevoir

les Sacremens, & congedia même ſon médecin, parce qu'il l'exhortoit à les recevoir. Æneas Sylvius dit qu'il avoit le regard affreux, les yeux grands, l'eſprit aigre; que de premier abord il étoit d'un difficile accès, mais qu'il ſe radouciſſoit dans la ſuite, & qu'il pardonnoit volontiers; prodigue & peu délicat; aimant beaucoup la chaſſe & les chevaux, & ne pouvant vivre tranquille ni dans la paix ni dans la guerre: habile dans l'art de diſſimuler, plus indulgent envers les ſoldats, qu'envers ſes autres ſujets; crédule à l'égard des rapports qu'on lui faiſoit; ſoupçonneux juſqu'à éloigner d'auprès de lui ſes meilleurs amis pour des ſujets fort légers; ne voulant point entendre parler de la mort, & craignant beaucoup le tonnerre. Ses funerailles & ſon tombeau furent peu convenables à la dignité d'un ſi grand prince.

1447.

Æn. Sylv. de Europ. c. 40.

CLXI.
Ceux qui prétendoient à la principauté de Milan.

Après ſa mort pluſieurs aſpirerent à la principauté de Milan: mais entre tous ces prétendans, il y en avoit quatre principaux, qui croyoient leur droit inconteſtable. Le premier étoit l'empereur Frederic, qui diſoit que Philippe étant mort ſans enfans légitimes, ſes états lui étoient dévolus, parce que Blanche femme de François Sforce, n'étoit que la fille naturelle de ce prince. Le ſecond étoit Alphonſe roi d'Arragon, qui ſoutenoit que Philippe l'avoit inſtitué ſon heritier par teſtament. Le troiſiéme étoit Charles duc d'Orleans, qui prétendoit à cette principauté comme fils de Valentine ſœur de Philippe, & fille de Jean Galeas premier duc de Milan, juſques-là qu'il avoit reçu du duc la ville d'Aſt qu'on avoit autrefois promiſe à ſa mere avec tout le comté. Le quatriéme étoit François Sforce, qui demandoit cet état comme gendre & fils adoptif du défunt, qui lui avoit autrefois aſſigné Crémone

1447. pour le douaire de sa femme. Les Milanois soupirant après la liberté dont ils étoient privez depuis tant d'années, changerent le gouvernement en république, établirent des magistrats de la part du peuple: ce que les autres villes, sujettes à Philippe, voulurent imiter, mais aucune ne put réussir, les Venitiens en ayant pris une partie, Sforce l'autre, & les autres princes de même, chacun de son côté.

CLXII. Alphonse céde son droit au duché de Milan

Æn. Sylv. Europ. cap. 49. Antonin. tit. 22. cap. 12. Platin. in Nicol. V. Mariana, l. 22. c. 5. Surita lib 15.

Alphonse par une moderation assez extraordinaire en lui, cessa de poursuivre son droit, de crainte qu'on ne crut qu'il voulut se rendre maître de toute l'Italie, & qu'il n'en disposât contre lui la France, l'Allemagne, le pape & tous les princes d'Italie; d'autant plus qu'il avoit entrepris une nouvelle guerre contre les Florentins, sous prétexte de procurer la paix à tous ces états, & de proteger la principauté de Milan; mais la veritable raison étoit le désir qu'il avoit de se rendre maître de Toscane, comme les Florentins le crurent; ce qui toutefois ne lui réussit pas. Paul Jove dit que Philippe avant sa mort hésita long-tems, s'il préfereroit Alphonse à Sforce son gendre, dans la vue de rabattre l'orgueil des Venitiens; mais que l'amitié qu'il portoit à sa fille Blanche qui avoit déja un fils, lui fit adopter François Sforce; quoique les Milanois en fussent indignez, dans la crainte que dans la suite leur pays ne fût trop rempli d'Espagnols. Cependant il est plus vraisemblable que Philippe ne fit aucun héritier; & il paroît que le droit le plus incontestable étoit celui du duc d'Orleans, à cause de sa mere Valentine: le duc ayant résolu, disent les Auteurs, que s'il mouroit sans successeur, les enfans de cette même Valentine & leurs descendans jouiroient de toute la principauté. Mais le sort des armes en décida, & les

Milanois ayant beaucoup souffert pendant quelques années, des differens partis qui vouloient les subjuguer, tomberent sous la domination du du duc François Sforce : ce qui donna occasion à beaucoup d'autres nouveaux troubles. 1447.

CLXIII. Casimir accepte le royaume de Pologne, & reçoit la couronne

Casimir après beaucoup de délais sur l'offre qu'on lui faisoit de la couronne de Pologne, l'accepta enfin, & fut couronné à Cracovie le vingt-sixiéme de Juin. Le lendemain de cette cerémonie, auquel jour on devoit recevoir les fermens, il s'éleva une grande dispute entre les évêques & les ducs de Massovie, touchant le rang qu'ils y tiendroient, & qui d'eux occuperoit le côté droit; ce qui fut cause qu'on ne fit rien ce jour-là, & qu'on differa jusqu'à ce que les ducs fussent convenus de céder le pas aux évêques. Ensuite on reconnut l'obéissance du pape Nicolas, auquel on envoya des ambassadeurs, & cette députation fut accompagnée de quelques demandes qu'il accorda en partie. On le pria de consentir à la levée de dix mille florins sur les biens des ecclesiastiques pour fournir aux frais de la guerre contre les Tartares, & on l'obtint. On lui demandoit une dixme generale & la collation des benefices qui vacqueroient dans toute la Pologne, avec le denier de Saint Pierre. Il refusa le premier & le dernier de ces articles; & quant au second, il permit seulement la collation de quatre-vingt-dix benefices de ceux qui appartenoient de droit au pape, lorsqu'ils seroient vacquans dans la province de Gnesne. L'université de Cracovie ne se soumit pas si-tôt au pape Nicolas, & reconnut encore le concile de Basle jusqu'à la démission de Felix.

CLXIV. Laurent Valle est

Laurent Valle patrice Romain, & chanoine de l'église de saint Jean de Latran, fut condamné cette année comme hérétique par l'in-

quisition de Naples. C'est le Pogge qui raconte ce fait, & qui ajoûte qu'il ne se sauva du feu que par le crédit du roi Alphonse à qui il avoit enseigné le latin, & qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fût fustigé en secret dans le cloître des Dominicains, ayant les mains liées derriere le dos. Le même auteur dit, que les erreurs de Laurent regardoient le mystere de la Trinité, le libre arbitre, & la virginité des religieuses; & qu'il avoit été assez témeraire pour oser condamner ces grandes lumieres de l'église, saint Augustin, saint Jerôme, Boëce & d'autres. Mais le Pogge ayant eu de grandes disputes avec ce chanoine au sujet de la latinité, son témoignage doit paroître suspect: & un auteur moderne prétend que cette histoire est fausse, & qu'elle paroît d'autant plus fabuleuse, que Laurent Valle étant revenu à Rome, y fut honoré d'une pension, & y enseigna publiquement: ce qu'on ne lui auroit pas sans doute permis, s'il avoit été noté, & accusé d'heresie à Naples:

1447. condamné comme héretique.

Dupin, Biblioth des Aut. tom. XI. in 4°. p. 94.

CLXV. Le roi de France oblige le roi d'Angleterre à rendre le Mans, Maïenne, &c.

Jean Chartier, hist. de Charles VII.

Les Anglois n'étant plus si formidables à la France, le roi Charles VII. ne les ménageoit pas tant, ce qui parut dans une occasion où il obligea le roi d'Angleterre à lui tenir parole, quelque évenement qu'il en pût arriver, quand il auroit même fallu recommencer la guerre; c'étoit au sujet de la ville du Mans, que Henri VI. avoit promis de rendre à Charles d'Anjou comte du Maine, en épousant Marguerite d'Anjou fille de René roi de Sicile. Comme le roi d'Angleterre se servoit de differens pretextes pour se dispenser de rendre cette ville, dans laquelle il avoit fait même entrer une garnison de deux mille hommes; Charles VII. fit assieger la ville par le comte de Dunois, & se posta lui-même à Laverdin dans le Vendômois pour cou-

vrir le siege. On le poussa vigoureusement, & l'on n'accorda aucune composition aux habitans qu'à condition qu'avec le Mans, on rendroit encore la ville & le château de Maïenne & quelques autres places. Le traité fut exécuté, & la tréve continuée. 1447.

Comme les Allemands avoient renoncé à la neutralité, & s'étoient soumis au pape Nicolas V. qu'ils reconnoissoient pour seul & légitime pape ; celui-ci envoya en Allemagne le cardinal de Carvajal Espagnol, en qualité de légat, pour tâcher de reparer les desordres causez par cette longue neutralité, & pour écouter les griefs de la nation. Ce prélat après plusieurs conferences avec l'empereur Frederic & les princes Allemands, tant ecclésiastiques que séculiers, fit un concordat qui fut confirmé par une bulle, datée du premier d'Avril, par lequel le souverain pontife se réservoit la nomination aux benéfices de toutes les grandes églises, dignitez, benéfices réguliers & séculiers, électifs & non électifs, qui vacqueroient en cour de Rome, comme aussi ceux des cardinaux, & de tous les officiers de la cour Romaine, en quelque lieu qu'ils mourussent. Il accordoit que les élections canoniques se feroient dans les églises métropolitaines & cathédrales, & dans les monasteres, pour être confirmées par le saint siége, dans le tems marqué par la constitution, *Cupientes*, de Nicolas III. Que les ordinaires pourvoiroient durant les mois de Février, d'Avril, de Juin, d'Août, d'Octobre & de Decembre, à toutes les dignitez & benéfices, à l'exception des grandes dignitez des cathédrales & collegiales ; & que ce qui vacqueroit dans les autres six mois, seroit en la disposition du saint siége ; de telle sorte néanmoins que si dans trois mois

1448.

CLXVI. Concordat entre le pape Nicolas V. & les Allemands.

Bullar. to. 3. Nicol V. constit. 1.

Cap. Cupientes, 16. *de election. in 6.*

1448. du jour que le benéfice seroit vacquant, on ne produisoit point de provision du saint siége, l'ordinaire y pourvoiroit; & qu'on payeroit les annates des cathédrales & des abbayes d'hommes selon la taxe de la chambre apostolique, excepté les benéfices dont le revenu n'excederoit point la taxe de vingt-quatre florins d'or, qui seroient conferez gratis par le saint siege.

CLXVII. Bulle du pape Nicolas à tous les Fideles

Conc. gener. Labbe tom. XII. pag. 1323.

Le dix-huitiéme de Janvier précedent, Nicolas avoit adressée à tous les Fideles une bulle, où il disoit: que l'église ayant été fort troublée par les divisions survenues entre Eugene IV. d'heureuse mémoire, & le concile de Basle; il y avoit lieu d'esperer un heureux succès des soins que s'étoient donnez les ambassadeurs des rois de France, d'Angletetre, de Sicile & du dauphin, & voir bientôt une paix & une union parfaite; la raison qu'il en apporte, outre la sollicitude de ces ambassadeurs, est qu'Amedée étoit prêt de céder le droit qu'il assuroit avoir au souverain pontificat, & que ceux qui composoient l'assemblée de Basle sous le nom de concile genéral,& qui étoient alors à Lausane,y concouroient, & ne refusoient pas de donner leurs soins à la paix de l'église. Nicolas connoissoit assez les dispositions d'Amedée pour parler ainsi, & peut-être même que celui-ci avoit déja donné quelque consentement à la cession qu'on lui demandoit. Quoi qu'il en soit, Nicolas déclare dans cette même bulle, de l'autorité du siége apostolique, & du consentement des cardinaux, que tout ce qui a été fait par les deux partis, n'aura nul effet, & sera regardé comme non avenu.

CLXVIII. Assemblée de Lyon pour la paix de l'église.

De si heureuses dispositions obligerent le roi de France à convoquer une assemblée à Lyon dans le mois de Juillet, pour y traiter de cette importante affaire, & tâcher de la termi-

ner à l'avantage de l'église. Jacques Juvenal des Urſins archevêque de Reims, l'évêque de Clermont, le maréchal de la Fayette, Elie de Pompadour archidiacre de Carcaſſonne, & Thomas de Corcellis ou de Courcelles docteur en théologie, s'y trouverent au nom du roi. Le comte de Dunois s'y rendit avec les ambaſſadeurs d'Angleterre, auſſi-bien que l'archevêque de Treves avec les ambaſſadeurs des électeurs de Cologne & de Saxe, qui réſidoient pour lors à la cour de France. Amedée & le concile de Baſle y envoyerent le cardinal d'Arles, le prevôt de Montjou & d'autres. L'archevêque d'Ambrun & le ſeigneur de Malicorne y vinrent de la part du dauphin, comme ſeigneur du Dauphiné. L'évêque de Marſeille de la part du roi de Sicile. Et tous de concert travaillerent à mettre fin au ſchiſme; ce qui ne fut pas aiſé d'abord à cauſe des differentes difficultez qu'on fit naître, & qui firent durer les conferences juſqu'au mois d'Octobre, ſans qu'on pût rien terminer.

1448.

Monſtrelet. vol. 3. c. 46.

CLXXIX. On prend la réſolution de députer vers Amedée de Savoie.

Mais comme tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée n'avoient que de bonnes intentions, & qu'on étoit déja convenu du point eſſentiel, je veux dire de la ceſſion qu'Amedée avoit promiſe, il fut réſolu d'une voix unanime, qu'on iroit trouver Amedée à Geneve où il étoit alors; qu'on arrêteroit auparavant certains articles auſquels, ſi les deux contendans Nicolas & Felix conſentoient, celui-ci renonceroit au ſouverain pontificat. Les députez partirent dans le mois de Novembre; & Charles VII. de ſon côté informé par le retour de ſes ambaſſadeurs qui le trouverent à Tours, qu'Amedée offroit de faire ſa ceſſion, réſolut d'envoyer une ambaſſade à Rome, pour convenir des conditions auſquelles cette ceſſion ſe feroit, & réſoudre

1448.

les difficultez qu'y pourroit opposer le pape Nicolas ; il y avoit tout à esperer de cette démarche, parce que ce pape, qui étoit un homme doux, & porté à la paix, écouta volontiers les propositions qui lui furent faites de la part d'un prince qui preferoit la justice & l'union de l'église à ses propres interêts, & ne cherchoit que l'avantage des deux partis.

CLXX. Le roi de France envoye une ambassade au pape Nicolas

* *Matthieu de Coucy, hist. de Charles VII. pag. 691 l'appelle Jacques Cœur, argentier du roi.*

L'ambassade qu'on envoyoit à Rome étoit composée de l'archevêque de Reims, d'Elie de Pampadour, promu depuis peu à l'évêché d'Alet, de Guy Bernard archidiacre de Tours, du docteur de Courcelles, de Tanneguy du Châtel, & de Jacques Cœur * surintendant des finances. Ils furent devancez de quelques jours par les ambassadeurs d'Angleterre, qui en les attendant avoient montré au pape le projet d'accommodement fait à Geneve ; mais le saint pere l'avoit rejetté, comme renfermant des conditions trop dures à l'un, & trop avantageuses à l'autre ; en sorte que les Anglois s'en retournoient, lorsqu'ils trouverent les ambassadeurs de France à Viterbe. Ils leur apprirent les dispositions du pape, & les instruisirent de l'inutile tentative qu'ils avoient faite ; mais les François sans se rebuter continuerent leur voyage. Les Anglois demeurerent à Viterbe, & dès qu'ils eurent appris que les choses étoient en voye d'accommodement, ils retournerent à Rome se joindre aux autres.

CLXXI. Articles d'accommodement dont les ambassadeurs étoient chargez.

La premiere audience qu'ils eurent du pape fut le douziéme de Juillet, les ambassadeurs de France ayant eu une premiere audience du pape, ils lui présenterent les articles d'accommodement dont ils étoient chargez. Ils portent : 1. Que Felix donnera ses lettres de renonciation en bonne & due forme. 2. Que le pape Nicolas révoquera toutes les peines, privations,

ſuſpenſions portées contre Felix, le concile de Baſle & leurs adherens. 3. Que ceux qui auront été privez de leurs benefices, dignitez & poſſeſſions, y ſeront rétablis en bonne forme. 4. Que les cardinaux des deux obédiences conſerveront leurs honneurs, prérogatives, émolumens; & que ſi deux ou pluſieurs ont le même titre, on y pourvoira, comme on a fait dans le concile de Conſtance. 5. Que tous les officiers de la cour de Felix demeureront dans leurs emplois. 6. Que le pape Nicolas convoquera par ſes lettres un concile general, qu'il indiquera pour le premier de Septembre de l'année ſuivante, dans quelque ville de la domination de France. 7. Qu'il approuvera & confirmera toutes les proviſions données par Felix & par le concile de Baſle, pour quelque benéfice que ce ſoit. 8. Qu'il s'engagera de pourvoir à l'état de Felix d'une maniere honnête & qui lui ſoit convenable, & que cela ſera approuvé dans le futur concile. Tout ce que Felix demandoit, ſe réduiſoit à ces articles; qu'on le feroit cardinal, évêque, légat & vicaire perpetuel du ſaint ſiege dans toutes les terres du duc de Savoie: qu'il auroit dans l'égliſe Romaine la premiere place après le pape: que lorſqu'il paroîtroit devant ſa ſainteté, elle ſe leveroit de ſon ſiege pour le recevoir, & le baiſeroit à la bouche, ſans exiger de lui en ces rencontres d'autres marques de reſpect & de ſoumiſſion: qu'il conſerveroit l'habit & les ornemens du pontificat, excepté l'anneau du pêcheur, le dais, & la croix ſur la chauſſure, & qu'on ne porteroit point avec lui la ſainte euchariſtie: que lorſqu'il ſortiroit des états de Savoie, il auroit partout les droits & la puiſſance du légat, & qu'il ne pourroït être contraint de venir paroître à la cour de Rome, ni dans un concile general. De tous

1448.

Conc gener. Labbe tom. XIII. pag. 1326.

CLXXII. Demandes de Felix en donnant ſa ceſſion.

1448. ces articles, il n'y eut que celui qui regardoit la convocation d'un concile general qui ne fut point executé. Felix pour faire la cession du souverain pontificat, convoqua ou plutôt continua le concile de Basle dans la ville de Lausanne; mais ce ne fut que l'année suivante.

CLXXIII. Le pape envoie Carvajal légat en Bohême.

Carvajal que le pape avoit envoyé en Allemagne, eut ordre aussi de se rendre en Bohême, où l'on croyoit que Maynard lieutenant du royaume, avoit disposé toutes choses pour ramener les peuples à la doctrine de l'église Romaine. Mais ce légat n'apportoit pas la principale chose nécessaire pour rétablir la paix: je veux dire les bulles de l'archevêché de Prague pour Roquesane. Il ne laissa pas néanmoins de faire son entrée dans cette ville capitale avec la croix & les autres marques de sa dignité. Il se trouva dans l'assemblée où l'on traitoit des affaires du Royaume; & il y fut fort bien reçu le premier jour de Mai veille de l'Ascension, par les deux lieutenans Maynard & Petarscon, par les seigneurs, le clergé, l'université & le peuple. Il écouta la harangue qu'on y prononça à la louange du saint siege, des deux papes Eugene & Nicolas, du défunt empereur Sigismond, & de lui-même; on rapporta en peu de mots tout ce qui s'étoit passé entre le concile de Basle & les Bohémiens touchant la communion sous les deux especes: l'assemblée ajouta qu'elle ne demandoit que deux choses; l'une, que le concordat fût confirmé; l'autre, que Roquesane eût des bulles, & fût sacré archevêque de Prague.

r *Cochlée, hist. l.* 10.

CLXXIV. Demandes des Bohémiens au légat, & sa réponse.

Le légat répondit qu'on penseroit à les satisfaire promtement au sujet du concordat; & qu'avant que de sacrer Roquesane, il falloit restituer les biens de l'église de Prague, de peur qu'étant élevé à la dignité d'archevêque, il

n'eût pas dequoi la soutenir avec honneur. Il les exhorta de plus à reconnoître, à l'exemple des Hongrois, le jeune Ladislas pour leur roi légitime, afin de conserver la paix du royaume. A quoi les Bohémiens répartirent, que la restitution qu'il demandoit souffrant trop de difficultez, on donneroit ordre pour fournir à Roquesane les revenus qui lui seroient nécessaires: & comme ils virent qu'il n'y avoit rien à esperer pour eux, ils se séparérent sans rien conclure; ce qui obligea le légat à s'adresser à Roquesane lui-même, pour tâcher de former quelque liaison avec lui, & l'amener au but où il vouloit le conduire. Roquesane y répondit assez au commencement, quoique l'on reconnût dans la suite qu'il étoit plus interressé qu'il ne paroissoit.

1448.

CLXXV. Le légat tâche de gagner Roquesane.

CLXXVI. Roquesane demande des bulles pour l'archevêché de Prague.

En effet il ne perdit aucune occasion de remontrer au légat que c'étoit lui qui avoit le plus contribué à la réunion des Hussites, avec le concile de Basle; que l'empereur Sigismond en étoit si persuadé, qu'il lui avoit promis l'archevêché de Prague, pour reconnoissance d'un si grand service; & que cet archevêché étant venu à vacquer, sa majesté avoit sollicité la cour de Rome de l'en pourvoir; qu'il ne s'y étoit trouvé, & ne s'y trouvoit encore aucun obstacle: Que les Catholiques & les Hussites de Bohême consentoient également à le recevoir pour archevêque, & que les états du royaume avoient écrit à Rome en sa faveur: Qu'à la verité le saint siége ne l'avoit pas directement refusé; mais qu'il differoit de jour en jour, sous divers prétextes, de lui envoyer ses bulles, & que ce délai étoit la cause de tous les inconveniens déja arrivez, & qui arriveroient à l'avenir dans la Bohême, & qui interesseroient la religion, puisque le clergé demeuroit sans

chef, & que la bourgeoisie de Prague s'étoit
1448. hautement expliquée, que si on lui donnoit un autre archevêque, elle le mettroit en pieces : qu'il demandoit donc qu'on lui tînt la parole que l'empereur Sigismond lui avoit donnée, & qu'il offroit de servir le pape à cette condition ; mais que si le saint siege ne le jugeoit pas digne de l'archevêché, il ne devoit point exiger de lui qu'il fît la principale fonction de cette dignité, qui consistoit à faire executer les ordres de sa sainteté dans le principal diocese de la Boheme.

CLXXVII. Réponse du légat a Roquesane.

Cochlée, hist. Hussit. lib. 10.

Ce discours surprit un peu le légat, qui lui répondit que c'étoit la coutume ordinaire de la cour de Rome d'examiner long-tems les affaires de consequence avant que de les conclure ; mais qu'il ne falloit pas se rebuter, & que ce qui ne s'étoit pas fait en un tems, s'accompliroit en un autre. Roquesane irrité de cette réponse, s'abstint de revoir le légat, qui ne connoissant pas encore assez le génie des Bohémiens, se mit à négocier sans la participation de Roquesane ; mais il s'apperçut bientôt qu'il s'étoit trompé dans sa conjecture. Les états lui firent demander avant toutes choses des bulles pour Roquesane, & résolurent de ne rien entreprendre de ce qui regardoit le clergé, qu'on ne les eût auparavant satisfaits sur ce point.

CLXXVIII. Les états de Bohéme demandent des bulles pour Roquesane.

Le légat arrêté tout court dès le commencement de sa négociation, dépêcha un courier à Rome, qui lui rapporta pour réponse, que le pape étoit prêt d'envoyer les bulles que l'on desiroit, pourvu que les états fissent réparer toutes les contraventions au traité que l'évêque de Coutances avoit conclu avec eux pour le concile de Basle, & sur-tout celle qui regardoit la meilleure partie des biens ecclesiastiques, qui avoient été abandonnez depuis aux Hussites.

Mais ce n'étoit pas ce que vouloit Roquesane. Il craignoit que les Bohémiens n'eussent plus à l'avenir la même consideration pour lui qu'ils avoient euë auparavant, s'ils le voyoient quitter leurs interêts pour obtenir l'archevêché de Prague ; & que les ecclesiastiques de son partie n'en prissent occasion de le supplanter, sous pretexte qu'il se seroit reconcilié avec les Catholiques. Il dit là-dessus nettement au légat, que si le saint siege vouloit bien le gratifier sans qu'il parût avoir fait aucune avance pour le meriter, qu'il donnoit sa parole d'executer ensuite aveuglement tous les ordres qui lui seroient envoyez de Rome, & de ménager si bien les esprits de ses compatriotes, qu'il n'arriveroit pendant sa vie aucun trouble dans la Bohême pour ce qui regardoit la religion, mais le légat ne voulant rien relâcher sur les ordres de la cour de Rome, Roquesane ne garda plus de mesures ; & le légat de son côté n'oublia rien pour décréditer Roquesane dans les états, sans que tout ce qu'il pût dire, fit aucune impression sur les esprits qui étoient prévenus en faveur de leur archevêque ; car ils le regardoient en cette qualité, quoiqu'il n'eût point de bulles.

1448.

CLXXIX. Division entre le légat & Roquesane.

Le cardinal de Pavie rapporte que les états de Bohême ordonnerent que Roquesane se justifieroit en public de ce que ses ennemis lui reprochoient, & lui donnerent tout le tems qu'il lui falloit pour composer & apprendre par cœur une harangue qu'il prit soin de remplir de ses propres louanges, & des services qu'il prétendoit avoir rendus à sa Patrie. Il choisit le jour qu'il devoit la réciter, & l'on invita pour l'entendre les principales personnes du royaume, aussi-bien que le légat, que les Catholiques avoient engagé à s'y trouver, dans

CLXXX. Roquesane en parlant en public reste court & manque de memoire.

1448. la crainte que les Husites ne tirassent l'avantage de son absence.

Roquesane commença par ces paroles, *Le Verbe éternel du Pere ;* mais Dieu pour le punir de sa présomption, lui ôta sur le champ l'entier usage de sa mémoire; il oublia non-seulement le discours qu'il devoit prononcer, mais encore tout ce qu'il sçavoit, & qui lui auroit pû servir pour mettre à la place des paroles qu'il avoit preparées : Il changea plusieurs fois de ton & de posture, & recommença souvent les mêmes mots; mais il lui fut impossible de continuer, & il resta tout court; de sorte qu'il alloit servir de divertissement à la compagnie, lorsque le légat, à qui l'usage de la langue latine étoit familier, & qui d'ailleurs étoit fort sçavant, voulant sauver à Roquesane une partie de la confusion qu'il méritoit, reprit le même commencement de son discours, qu'il continua avec autant de présence d'esprit, que de force & d'énergie, pour porter les Bohémiens à ne se point séparer de la communion de l'église Romaine.

CLXXXI. Le légat reprend son discours, & le continue. *Papiensis, comment. in fine.*

La moderation du légat parut sur-tout, en ce qu'ayant un si beau champ pour blâmer Roquesane dans une si célebre assemblée, & pour le représenter tel qu'il étoit; il ne dit rien cependant qui pût le choquer, ni donner à ceux de son parti l'occasion de se plaindre. Mais les Bohémiens, loin de le louer de sa retenue, le blâmerent hautement, disant, qu'il n'avoit eu d'autre dessein que de faire remarquer d'avantage le défaut qu'il feignoit de vouloir réparer. Enfin ils lui donnerent si peu de satisfaction, que la dignité du souverain pontife dont il étoit ministre, ne lui permettant pas de demeurer plus long-tems dans un royaume, où les ennemis de l'église étoient favorisez en toutes choses, il

CLXXXII. Le légat

il pensa sérieusement à se retirer. Il ne jugea pas néanmoins à propos de le faire *incognito*, & l'observation de cette bienséance pensa lui couter la vie. Car les Hussites ne se contenterent pas de lui dresser des embûches dans la Bohême, ils en disposerent encore dans la plupart des états des princes Allemands par lesquels il devoit passer pour retourner à Rome. Mais il avoit mis un ordre si exact à sa marche, & les princes & les villes libres de l'empire prirent tant de soin de le defendre tant qu'il fut sur leurs terres, qu'il revint enfin auprès du pape sain & sauf, & lui rendit compte de sa negociation.

1448.

quitte la Bohême, & s'en retourne à Rome.

La principale cause qui arrêta le succès de cette légation, fut que Maynard & Petarscon, tous deux lieutenans du royaume, n'étoient point d'accord entre eux. Maynard zelé Catholique ne pensoit qu'à rétablir dans sa patrie les anciens usages, aussi-bien que la saine doctrine de l'église; & Petarscon qui s'interessoit fortement à l'élevation de Roquesane son intime ami, étoit très-mécontent de ce que l'on retardoit si long-tems, & avec une affectation sensible, les bulles qu'il attendoit pour l'archevêché de Prague. Petarscon avoit néanmoins tant de respect pour Maynard, & tant d'admiration pour sa vertu, qu'il n'osa jamais le contredire ouvertement, & qu'il ne s'opposa point à la punition qu'il prétendoit faire des séditieux. Il signa même par pure complaisance, l'arrêt qui les condamnoit au dernier supplice. Petarscon mourut à contre-tems pour le repos de la Bohême, & Pogebrac fut élu pour lui succeder. Il n'étoit pas moins ami de Roquesane que le défunt, mais il avoit une ambition plus cachée & plus démesurée: il prenoit déja les mesures pour monter sur le trône de Bohême, où la

CLXXXII
Mort de Petarscon lieutenant de la Bohême.

1448. fortune l'éleva depuis ; & quoiqu'il ne fût pas fort persuadé de la pureté de la doctrine des Bohémiens Hussites, c'étoit assez qu'elle lui pût servir pour arriver à la souveraineté, puisque les voyes légitimes lui en étoient fermées. Il témoigna tant de répugnance pour les anciennes cerémonies, que Maynard s'étoit trop hâté de rétablir dans les églises de Prague, après une cessation de vingt-quatre ans, que les bourgeois Hussites lui proposerent un moyen infaillible de surprendre la ville, afin d'y faire celébrer en toute liberté la messe selon l'usage de la nouvelle religion.

CLXXXIV. Pogebrac pense à se rendre maître de la ville de Prague.

Pogebrac étoit assez habile pour connoître que cette ouverture tendoit à le rendre seul lieutenant de l'état, & par consequent maître des affaires. Mais il n'accepta cette proposition qu'à condition qu'on envoyeroit auparavant des personnes affidées & prudentes, qui jugeroient si les Hussites étoient en état de favoriser la surprise de cette ville. Le rapport qu'elles lui firent acheva de le déterminer, & l'on convint que durant une nuit sombre, les Hussites mettroient le feu dans un quartier de l'ancienne Prague ; & qu'après que les Catholiques seroient accourus pour l'éteindre, ceux-là ouvriroient une porte de la nouvelle Prague à Pogebrac, qui s'y trouveroit avec toutes les forces du parti. Le succès répondit à la tentative. La violence du vent qui s'éleva, contraignit les Catholiques qui étoient logez dans la nouvelle Prague, d'accourir dans l'ancienne au premier bruit de l'embrasement ; à dessein de l'éteindre. Les Hussites demeurez seuls, introduisirent aisément Pogebrac, qui eut le loisir de se saisir du pont entre les deux villes avant que les Catholiques eussent eu avis de sa marche ; & après s'être emparé des murailles

il fit travailler ses soldats à éteindre le feu, & à démolir les maisons les plus exposées à la rapidité des flammes. Ensuite on tua tous ceux qui voulurent résister: Maynard lui-même fut fait prisonnier, & confiné dans un cachot, où il mourut bien-tôt apres, soit par le poison, soit de faim, ou peut-être accablé d'ennui, parce qu'il étoit fort âgé. Pogebrac depuis ce tems-là fut maître de Prague, & gouverneur du royaume, & Roquesane s'empara dans la suite de l'archevêché, quoiqu'il n'eût point de bulles, & en fit les fonctions, nonobstant les vains efforts d'Ulric fils de Maynard, ou d'un autre Ulric des Roses, baron Catholique.

1448.

CLXXXV. Maynard est fait prisonnier, & meurt.

Æn. Sylv. hist. Bohem. cap. 58.

CLXXXVI. Huniade leve une armée contre les Turcs.

Cependant Jean Huniade, gouverneur de Hongrie, honteux du mauvais succès de la journée de Varnes, & voulant rétablir sa réputation, mit sur pied une armée de vingt-deux mille hommes. Il voulut engager George, seigneur de Mysie, à joindre ses troupes aux siennes: mais ce prince s'en excusa sur l'alliance qu'il avoit faite depuis peu avec Amurat, & qu'il ne vouloit pas rompre: ce qui fit prendre à Huniade le parti de faire passer son armée par la Bulgarie. Il avoit avec lui un légat du pape, nommé Barthelemi la Passe, Florentin, de l'ordre de saint Dominique, & évêque de Coronne. Amurat informé par George de l'armement qu'avoit fait Huniade, & du chemin qu'il avoit pris pour le venir attaquer, le prévint avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Ce mouvement surprit fort Huniade, parce qu'il s'attendoit que Scanderbeg prince d'Albanie, attaqueroit l'armée Turque en Illyrie, comme ils en étoient convenus. Il fallut donc en venir aux mains. La bataille fut donnée un jeudi dix-septiéme d'Octobre, dans une grande plaine, sur les confins de la

Mysie & de la Bulgarie, que les Hongrois appel-
1448. lent Rigomezones, & les Mysiens Cozoves, c'est-à-dire, le champ du Merle. On se battit jusqu'à la nuit, avec beaucoup de perte du côté des Turcs; le lendemain les deux armées se rejoignirent, & continuerent le combat jusqu'au soir, mais avec une grande perte du côté des Chrétiens. Enfin le troisiéme jour, qui étoit un samedi, la bataille ayant recommencé de grand matin, après un grand carnage de part & d'autre, l'armée Chrétienne extrêmement fatiguée, fut entierement défaite, & mise en fuite. On dit que huit mille Valaques abandonnerent lâchement Huniade pendant le combat, pour se retirer du côté d'Amurat, & que ce sultan qui haïssoit les traîtres, loin de les recevoir dans son armée, les fit tous massacrer en présence des Chrétiens. Zéchel neveu d'Huniade, & gouverneur des Valaques, le légat, & beaucoup de grands seigneurs périrent dans le combat: la perte des Turcs monta à trente-quatre mille hommes, & celle des Chrétiens à huit mille, parce qu'Amurat fit tuer tous les prisonniers.

CLXXXVII Amurat le prévient & le bat.

Spond. ad an 1448. § 6.

Bonfin 3. dec. 7 pag. 499

Æn. Sylv. Europ c. 16. Michou, l. 4. c. 65.

CLXXXVIII Huniade se sauve, & prend la fuite.

Dès qu'Huniade eut vû Zéchel tué, & quelques enseignes prises, il se sauva sur un bon cheval, & courut pendant trois jours par des chemins détournez, sans prendre aucune nourriture. Le quatriéme jour il tomba entre les mains de deux voleurs, qui le dépoüillerent; & comme ils disputoient entre eux à qui auroit une croix d'or attachée à son col, Huniade surprit l'épée de l'un, la lui passa au travers du corps, & mit l'autre en fuite. Il prit ensuite le chemin de Sinderovie, où il fut arrêté par l'ordre de Georges, despote de Servie, qui par une trahison indigne d'un homme de probité, ne voulut lui rendre la liberté, qu'à certaines conditions fort onereuses, & entre

autres, il l'obligea de lui laisser son jeune fils Ladislas en ôtage. Huniade dissimula pour lors; mais dès qu'il fut arrivé en Hongrie, où on le reçut avec beaucoup d'honneur, il retira par force ce jeune prince des mains de Georges. Quelques historiens rapportent que les Turcs après la victoire, prierent Amurat de permettre qu'en action de graces ils célébrassent pendant trois jours une de leurs fêtes au lieu même du combat. Phranzes dit que ce fut en ce tems-là qu'Amurat réforma les habillemens, les emplois & la maniere de combattre des Janissaires; qu'il leur accorda beaucoup de prérogatives, à condition qu'ils ne se marieroient point, de peur que le soin de leurs femmes & de leurs enfans ne les détournassent de l'application qu'ils devoient apporter à devenir de bons officiers, & à se perfectionner dans l'art militaire.

1448.

Leunclav. l. 14. Phranz. l. 3. c. 32.

CLXXXIX. Concile de la province de Touraine celebré à Angers.

On célébra cette année à Angers dans le mois de Juillet un concile de la province de Touraine. Jean archevêque de Tours y présida, avec ses suffragans, Pierre de Saint-Malo, Jean du Mans, Guillaume de Nantes, Robert de Rennes, Jean de Belleval, administrateur de l'église d'Angers, & d'autres, tant évêques, qu'abbez & procureurs. On y fit dix-sept statuts ou reglemens, pour réformer certains abus. Le premier enjoint à tous les prêtres de dire l'office des morts, du moins à trois leçons, dans les jours qui ne seront point solemnels. Le second défend de donner les retributions à ceux qui n'assisteront point à l'office. Le troisiéme, qu'un même chanoine ne reçoive les distributions de plusieurs églises pour l'office qu'on dit à la même heure. Le quatriéme, de parler dans le chœur sans nécessité, & de dire ses heures en particulier, ou deux à deux secretement. Le cinquiéme interdit aux clercs les jeux qui

Conc. gener. Labbei. tom. XIII. pag. 1350.

1448. peuvent causer du scandale. Le sixiéme ordonne de prêcher avec décence, & de ne point dire la messe dans des lieux non consacrez. * Le huitiéme, de ne point dépoüiller les monasteres de leurs biens. Le neuviéme enjoint aux archidiacres de ne rien recevoir dans leurs visites, s'ils ne s'en sont pas acquittez comme ils le doivent. Le dixiéme, de ne point avoir de concubine. L'onziéme, de publier dans l'espace d'un mois une sentence d'excommunication portée. Le douziéme défend les mariages clandestins. Le treiziéme, les bruits & les charivaris qu'on fait, lorsque les personnes se remarient une seconde & troisiéme fois. Le quatorziéme excommunie ceux qui dépoüillent les églises, & qui s'emparent de leurs biens. Le quinziéme approuve l'excommunication qu'encourent ceux qui maltraitent les porteurs de sentences ecclesiastiques, pour en empêcher l'exécution. Le seiziéme défend le culte des reliques qui ne sont pas approuvées. Le dix-septiéme est touchant la publication des indulgences.

* *Le 7. manque.*

CXC. Partages qu'on fait des royaumes du Nord.

Krantz. 5. Suec. 39 & 8. Dan 26.

Les royaumes du Nord qui n'avoient eu jusqu'à présent qu'un seul roi, furent partagez à differens princes. Christophle possedoit les trois, de Dannemarx, de Suede & de Norwege; mais après sa mort, qui arriva au commencement de cette année, les Suedois ne pouvant supporter l'union des deux autres royaumes avec le leur, élurent pour leur roi Charles Canut, issu des anciens rois Goths, qui avoit déja gouverné la Suede avec beaucoup d'équité & de prudence, & qui, outre sa profonde érudition, possedoit de grandes richesses. Les Danois, & ceux de Norwege de leur côté, choisirent Christiern comte d'Aldemburg, au refus d'Adolphe son oncle duc de Slevic. Mais ces deux rois eurent aussi-tôt la guerre entre eux, au sujet de la Got-

lande, qu'Eric ancien roi de ces trois royaumes tenoit encore : ce pays toutefois resta aux Danois, après que ce même Eric se fût retiré en Pomeranie l'année suivante ; & huit ans après Charles ayant été chassé, Christiern fut mis en sa place. 1448.

CXCI. Guerre en Italie pour le duché de Milan.

L'Italie & particulierement la Lombardie, fut aussi le théatre de la guerre à cause de la succession du duché de Milan, que le roi Alphonse, les Venitiens, les ducs d'Orleans & de Savoie, & François Sforce disputoient entr'eux. Comme ce duché appartenoit à Charles duc d'Orleans, suivant les termes du contrat de Valentine sa mere, sœur du défunt, il y passa avec des troupes : mais les Milanois se voulant mettre en liberté, ce duc ne put s'emparer que du comté d'Ast, parce qu'il avoit affaire à de trop forts compétiteurs, qui faisoient la guerre dans leur propre pays. Ce qui causa tant de troubles, que ceux qui avoient souhaité la mort du duc Philippe, desiroient qu'il fût encore vivant. Le pape Nicolas qui aimoit la paix, employa tous ses soins pour appaiser ces divisions, & accorder ces princes. Il eut aussi recours à Dieu, qui justement irrité des péchez de ces peuples, les avoit punis par deux ans de peste, il fit faire des processions générales, & il y porta luimême le Saint Sacrement. Mais il fallut que les armes en décidassent, & les états de Milan n'échurent qu'au plus fort.

CXCII. L'ordre des chevaliers du Croissant.

Ce fut dans cette année que René duc d'Anjou & roi de Sicile institua l'ordre des chevaliers du Croissant, ou d'Anjou, dans l'église de saint Maurice d'Angers. Quelques auteurs rapportent cet établissement à l'an 1464. peut-être, parce que les reglemens n'en furent publiez que seize ans aprés. René par modestie ne prit que la qualité d'*entreteneur* de cet ordre, vou-

Sammarth. hist. Franc. lib 11. cap. 4 in addit

lant que saint Maurice en fût le patron. Les
1448. chevaliers étoient au nombre de cinquante, ils portoient un croissant sur le bras droit avec cette devise instructive, *Loz en croissant*, ce qui signifioit qu'en croissant en vertu on merite *Loz*, c'est-à-dire des louanges. Cette devise étoit écrite en lettres bleues, & du croissant pendoient autant de bouts d'éguillettes d'or émaillées de rouge, que les chevaliers de l'odre s'étoient trouvez en de dangereuses occasions: de sorte que par le nombre de ces petites branches pendantes, on pouvoit facilement juger de leur valeur, & des belles actions qu'ils avoient faites. Ces chevaliers portoient aussi le manteau de velours rouge cramoisi, & le mantelet de velours blanc, avec la doublure & la soutane de même. Ils tenoient leurs assemblées dans l'église de saint Maurice d'Angers. Aucun ne pouvoit être reçu dans cet ordre qui ne fut prince, marquis, comte, vicomte, ou issu d'ancienne chevalerie, & gentilhomme de quatre races, & il falloit que sa personne eût été sans réproche.

Heliot hist. des ord. mon. & relig. tom 8 p. 282.

CXCIII. Chronique de Matthieu Palmier

Dupin, Biblioth. des auteurs, tom. XII. in-quarto pag. 96. Volater. l. 21.

La chronique de Matthieu Palmier Florentin, depuis le commencement de la création du monde, finit à cette année 1448. On n'en a imprimé dans l'édition de Basle de la chronique d'Eusebe, que ce qui suit la chronique de saint Prosper, c'est-à-dire depuis l'an 444. On dit que cet auteur ayant fait un poëme des Anges en italien, fut accusé d'Arianisme, à cause des termes qui lui étoient échappez dans cet ouvrage, & que n'ayant pas voulu révoquer ses erreurs, il fut brûlé: mais cette histoire est sans fondement, quoiqu'avancée par Tritheme. Il vaut mieux croire avec Paul Jove, qu'il n'y eut que son livre de brûlé. Son ouvrage de la chronique a été continué jusqu'à l'an 1481. par

un autre auteur nommé Mathias Palmier, que la ressemblance des noms a fait confondre avec le premier.

1448.

CXCIV. Nicolas de Cusa est fait cardinal avec cinq autres.

Dupin, Biblioth. des Aut. tom. 12. in 4. p. 96.

Trithem. de script. eccles.

Le pape Nicolas sur la fin de cette année, voulut récompenser le merite de Nicolas de Cusa, ainsi appellé du lieu de sa naissance, situé sur les bords de la Moselle, dans le diocése de Tréves. Quoiqu'il ne fût fils que d'un pauvre pêcheur, il se rendit recommandable par sa pieté & sa science, & s'éleva par ce moyen aux plus hautes dignitez ecclesiastiques. Il fut d'abord chanoine regulier, ensuite archidiacre de Liege, & doyen de saint Florin de Constance. Il assista au concile de Basle, & fut un des plus grands défenseurs de l'autorité du concile sur le pape. Il fit sur ce sujet un ouvrage considerable intitulé, *De la concordance Catholique*, divisé en trois parties. Ayant ensuite quitté Basle pour passer du côté du pape Eugene, il fut employé en differentes légations d'Allemagne, de France, & enfin élevé par le pape Nicolas V. le vingtiéme de Decembre de l'année 1448. à la dignité de cardinal, du titre de Saint Pierre-aux-Liens, avec cinq autres qui reçurent les mêmes honneurs. Il fut envoyé en Allemagne, & fait évêque de Brixen dans le Tirol; ce qui lui attira des differends avec Sigismond duc d'Autriche, qui l'obligerent enfin de quitter l'Allemagne.

CXCV. Mort de Gerard Machet.

Dupin, ib. p. 84.

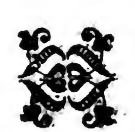
On croit que ce fut dans cette année que mourut Gerard Machet, confesseur de Charles VII. & pourvû de l'évêché de Castres. Après avoir fait ses études dans le college de Navarre sur la fin du quatorziéme siécle, il prit le bonnet de docteur en 1411. & fut pourvû quelque tems aprés d'un canonicat de l'église de Notre-Dame de Paris. Il fit les fonctions de vice-chancelier de l'université de Paris, en l'ab-

1448. ſence de Gerſon, & en cette qualité il fut nommé pour haranguer l'empereur Sigiſmond, quand il paſſa par la France. Il mourut à Tours où la cour étoit alors. Il a écrit pluſieurs lettres, qui ſe trouvent manuſcrites dans l'égliſe de S. Martin de Tours. Monſieur de Launoy en parle dans ſon hiſtoire du college de Navarre, & il y donne les titres des principales.

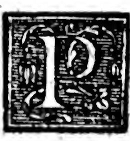
CXCVI. Le roi d'Ecoſſe épouſe la fille du duc de Gueldres.

Jacques II. roi d'Ecoſſe épouſa auſſi cette année Marie, fille du duc de Gueldres & de Juliers, & niéce de Philippe duc de Bourgogne & de Brabant. La princeſſe fut conduite en Ecoſſe par Jacques de Bethune, fils de Jean de Bethune II. du nom, & d'Eliſabeth d'Etouteville.

L'Eſpagne ſouffroit alors de grands troubles cauſez par la trop grande autorité qu'Alvarez de Lune avoit ſur l'eſprit du roi de Caſtille; enſorte que pour la reprimer, Henri fils aîné du roi, prit les armes, & donna autant d'exercice à ſon pere, que le dauphin de France en donna au roi Charles VII.



LIVRE CENT-DIXIE'ME.



Endant que tout se dispofoit à l'extinction du schisme, &à procurer la paix de l'église qui fut heureusement terminée dans cette année, par la cession volontaire d'Amedée de Savoie, & par les soins du roi de France, qui, selon le rapport d'Æneas Sylvius, y travailla plus que tout autre, & y eut la plus grande part; les électeurs de Tréves, de Cologne, de Saxe, & le comte Palatin du Rhin, firent un acte par lequel ils s'unissoient au roi de France, &se conformoient au projet de paix qu'il avoit proposé, & qui fut suivi dans la plupart des articles. Le pape Nicolas fut si penétré de reconnoissance pour le zele que le roi Charles VII. fit paroître en cette occasion, qu'il lui en fit de grands remercimens, & donna à sa pieté les éloges qu'elle méritoit. La joie fut genérale par tout le monde Chrétien, on publioit de toutes parts la modération d'Amedée, la fermeté de Nicolas, & la sagesse du roi de France. Louis duc de Savoie craignoit tellement que l'affaire ne manquât, qu'étant informé qu'un certain Bolomere tâchoit de dissuader Amedée son pere de donner sa cession; il le fit jetter, une pierre au cou, dans un lac.

1449.

I. Le roi de France travaille à la paix de l'église.

Comment. Pii II. l. 7.

Les ambassadeurs de France, sçavoir Jacques patriarche d'Antioche, & évêque de Poitiers; Elie évêque d'Alet, Jean comte de Dunois, Jacques Cœur, Gui Bernardi, Jean le Boursier, & Thomas de Courcelles, accompagnez d'Alphonse Segura doyen de Tolede, & deputé du

II. Fin du schisme par la cession d'Amedée.

quoiqu'ils fussent dûs à la chambre apostolique. Ils maintienent de part & d'autre tous ceux qui sont en possession de dignitez, benéfices & offices ecclesiastiques, confirment à cet effet toutes les collations, provisions, postulations, élections, &c. faites dans chaque obédience & les dispenses, indulgences & autres graces accordées par les conciles ou par les papes des deux obediences, aussi-bien que les decrets, dispositions, reglemens qu'ils auroient faits; ils statuent encore que les archevêques, évêques, abbez & autres benéficiers demeureront paisibles possesseurs des benefices dont ils sont en possession : que toutes les sentences, procès & jugemens contraires, seront nuls & revoquez; que les cardinaux de l'une & de l'autre obédience demeureront dans leurs dignitez. 1449.

Aussi-tôt qu'on eût appris cette renonciation de Felix, & qu'on n'étoit plus soumis dans l'église qu'à un seul pape, qu'on reconnoissoit pour le légitime vicaire de Jesus-Christ, la joie fut universelle parmi tous les Fideles, & l'on entendoit crier dans Rome de toutes parts : *Vive le pape Nicolas.* Aussi le saint pere pour témoigner à Dieu sa reconnoissance d'un si grand bienfait, ordonna des priéres publiques au Vatican; & l'on fit la même chose dans toute l'Italie. Il ne se contenta pas d'écrire au roi de France, afin de le remercier des soins qu'il avoit pris pour l'extinction du schisme, il voulut aussi faire part d'une si heureuse nouvelle à toute la Chrétienté, par les trois bulles que les ambassadeurs de France avoient promises à Amedée. La seconde & la plus longue, dattée de Spolete du dix-huitiéme de Juin, porte que Dieu ayant rendu la paix à son église par les soins des ambassadeurs des rois de France & d'Angleterre, de René roi de Sicile & du dauphin,

Labbe conc. gener. tom XIII. pag. 1343.

IV. Bulles du pape Nicolas V. touchant la cession de Felix.

1449. Amedée premier cardinal, évêque de Sardine, légat & vicaire du saint siége en quelques provinces, qu'on appelloit Felix V. dans son obédience, avoit renoncé au droit qu'il prétendoit au souverain pontificat ; que ceux qui avoient été assemblez à Basle, & ensuite à Lausanne sous le nom du concile genéral, avoient ordonné & publié qu'il falloit obéir à Nicolas, comme à l'unique & indubitable souverain pontife ; & qu'ils avoient dissous ladite assemblée de Basle. „ Desirant donc, continue le pape, „ autant que Dieu nous en donne le pouvoir, „ procurer la paix à tous les Fideles, nous „ approuvons, ratifions & confirmons pour „ le bien de l'union de l'église, de notre pleine „ puissance Apostolique, & du conseil & con„ sentement de nos freres les cardinaux, les „ élections, confirmations, provisions de quel„ que église & benéfice que ce soit ; les con„ secrations, benédictions, absolutions, dis„ penses & administrations des biens, droits & „ subventions du saint siége, & tout ce qui „ regarde en genéral & en particulier la justi„ ce & la faveur dans le for exterieur & in„ terieur, faits aux personnes & aux lieux qui „ obéissoient à Felix & à ceux qui étoient as„ semblez à Basle ou à Lausanne, comme aussi „ tout ce que les ordinaires ont fait par leur „ autorité, &c. „ Par la premiere bulle, il rétablit entierement toutes les personnes, de quelque dignité, condition & état qu'elles soient, qui ont été privées de leurs benéfices & jurisdictions par le pape Eugene, pour avoir suivi Felix & le concile de Basle. Enfin par la troisiéme il déclare nul tout ce qui a été dit ou écrit contre le même Felix, les peres de Basle & leurs adherans, voulant que le tout soit effacé des registres d'Eugene, & qu'il n'en soit plus

Conc. gener Labbei, t. XIII. pag. 1347.

Labbe, concil. tom. XIII pag. 1355 & seq

fait aucune mention. Ainsi finit entierement le schisme : & Nicolas fut reconnu de tous pour le seul pape légitime. 1449.

V. Le pape conserve aux cardinaux de Félix leur dignité.

La réconciliation fut entiere & parfaite entre le souverain pontife & le cardinal d'Arles, qu'Eugene avoit déposé. Nicolas le reçut à sa communion, lui assura la possession de sa dignité, & l'envoya même légat dans la basse Allemagne : d'où étant de retour, il se retira dans son diocése, & y travailla continuellement à la réforme de son clergé, & à l'instruction des peuples soumis à sa conduite : mais ses travaux ne durerent pas long-tems, puisqu'il mourut l'année suivante. Le pape rétablit aussi Jean archevêque de Tarentaise, Loüis de Varembon évêque de Maurienne, Guillaume de l'Etang archidiacre de Metz, qui étoient tous François, & que Félix avoit faits cardinaux ; les autres étoient morts, ou avoient renoncé à cette dignité. Entre ces derniers étoit Jean de Ségovie Espagnol, recommandable par sa doctrine & par ses mœurs, & qui étant prevôt de l'église de Césarée, vivoit content dans un petit monastere au milieu des montagnes. Il composa deux livres du concile de Basle, dont Augustin Patrice, chanoine de Sienne a tiré ses actes. Il a aussi traduit en latin l'Alcoran des Turcs, dont il réfute les réveries par de solides raisons.

Æn. Sylv. in Europ. c. 43.

VI. Amedée se retire à Ripailles.

Pour Amedée de Savoye, il rétourna après sa démission à Ripailles, où il passa le reste de ses jours dans de bonnes œuvres, avec ses chevaliers de l'ordre militaire de saint Maurice, qui sans embrasser l'ordre monastique, y vivoient avec beaucoup d'innocence & de regularité. Il n'y a donc aucun fondement dans ce que quelques auteurs ont avancé, qu'on y vivoit dans les délices & dans la bonne chere ; & que c'est de-là qu'est venu ce proverbe, *faire*

ripailles ; c'est-à-dire, se donner du bon tems.
1449. Il y avoit déja cinq ans qu'il vivoit dans sa retraite, lorsque les peres de Basle le choisirent pour pape ; & depuis son retour il y vêcut encore trois ans, n'étant mort qu'en 1451. âgé de soixante-huit ans.

VII. Le pape publie un jubilé pour l'année suivante.

Antonin. tit. 22. cap 12. §. 2.

Le pape Nicolas, touché des troubles où les contendans du duché de Milan avoient plongé l'Italie, publia la bulle du jubilé pour l'année suivante, se flattant que les princes s'empresseroient de faire la paix entre eux, afin de laisser les chemins plus libres dans le tems de ce jubilé, pour la commodité & sureté des pelerins qui iroient à Rome. Il ne réüssit qu'en partie. Quelques-uns des contendans demeurerent tranquilles ; mais François Sforce & les Venitiens se broüillerent, & causerent de grands troubles.

VIII. L'Espagne est troublée par beaucoup de séditions.

L'Espagne n'étoit pas plus tranquille. Alvarez de Lune abusoit de la bonté & de la facilité du roi. Pour se maintenir, il mécontentoit tous les grands, & les excluoit même du gouvernement. Ceux-ci ne prvent souffrir cette injustice : les princes d'Arragon prirent les armes, & entraînerent dans leur revolte le prince Henri, propre fils du roi. Il fallut se défendre contre les rebelles, & pour fournir aux frais de la guerre on mit les villes à contribution. Celle de Tolede fut taxée à trois mille écus d'or. Ses habitans se plaignirent hautement qu'on violoit leurs privileges ; des plaintes ils en vinrent à la revolte, ils pillerent & tuerent beaucoup de personnes, obligerent même le roi qui étoit accouru pour remedier au désordre, de se retirer, & lui firent dire avec insolence, que s'il ne chassoit Alvarez, & s'il touchoit aux privileges & libertez de leur ville, ils le détrôneroient lui-même, & mettroient en sa place son

IX. La revolte de ceux de Tolede.

Mariana, l. 22. c. 8.

fils Henry. Ce roi d'Eſpagne ou plutôt de Caſtille, étoit alors Jean II. fils de Henri III. qui fut proclamé roi à l'âge de vingt-deux mois ſur la fin de l'année 1406.; par les ſoins de ſon oncle Ferdinand depuis roi d'Arragon, qui réſiſta courageuſement aux conſeils de ceux qui le pouſſoient à ſe mettre cette couronne ſur la tête. 1449.

X. Edit téméraire que rendent ceux de Tolede.

Pendant tous ces troubles les ſéditieux de Tolede firent un édit, par lequel ils excluoient des charges publiques, & particulierement de celles de notaire & d'avocat tous ceux qui ſeroient deſcendus des familles juives. Ils s'autoriſoient d'une loi du roi Alphonſe, par laquelle ils prétendoient que ce prince avoit accordé à ceux de Tolede, qu'aucun de cette race ne pourroit poſſeder aucune charge ou emploi dans leur ville, ni même dans le pays. Le doyen de Tolede quitta la ville, pour ne pas être expoſé aux emportemens de ces mutins, parce qu'il s'étoit fort oppoſé à cet édit; & quand il fut en lieu de ſureté, il fit voir par un écrit, que la loi qu'ils avoient portée, étoit impie & temeraire, vû que les plus nobles familles de Caſtille qu'il y nommoit, étoient deſcendues des Juifs, & même alliées avec eux. Il alla plus loin; car il engagea le pape à condamner tous les articles de cet édit, par une bulle du vingt-huitiéme de Septembre.

XI. Les Anglois rompent la tréve avec la France.

La tréve entre l'Angleterre & la France qui devoit durer juſqu'au mois de Juin de cette année, fut rompue par les Anglois deux mois avant ce terme. Un capitaine de cette nation nommé François de Surienne, qui ne cherchoit qu'à piller, ſurprit la ville de Fougeres ſur le duc de Bretagne, dans le tems que les bourgeois ſe croyoient le plus en ſureté à la faveur de la tréve; il pilla cette ville, & y fit un butin très-conſiderable. Le duc de Bretagne s'en

1449. plaignit par ses ambassadeurs au roi Charles VII qui étoit alors à Chinon, & l'exhorta à déclarer la guerre aux Anglois. Le roi crut qu'il leur falloit auparavant demander satisfaction de cette injure, & que sur le refus qu'on en feroit, on reprendroit les armes : c'est pourquoi on députa vers le duc de Sommerset qui étoit gouverneur de Normandie pour le roi d'Angleterre, afin qu'il réparât la faute de l'officier Anglois. Le duc répondit que la chose s'étoit faite à son insçu, & qu'il en desavouoit l'auteur : & comme on insistoit qu'il fît donc rendre la place & réparer le dommage, il répartit que cela ne dépendoit pas de lui. Enfin ne pouvant tirer raison du duc, on députa vers le roi d'Angleterre qui renvoya l'affaire à son conseil.

XII. Conferences à Louviers des Anglois & François.

Jean Chartier & Matthieu de Courcy. Hist de Charles VII.

Toutes ces défaites durerent pendant six mois. Le roi de France pouvoit les regarder comme un prétexte suffisant de prendre les armes, mais pendant qu'il pensoit au parti qu'il devoit suivre, le duc de Sommerset lui proposa une conference. Le roi l'accepta & la ville de Louviers ayant été choisie pour la tenir, il y envoya le seigneur de Culan & Guillaume Cousinot maître des requêtes. Ils s'y trouverent au mois de Mai avec les agens du duc de Sommerset ; mais comme on étoit sur le point de commencer les conferences, le duc de Bretagne du consentement du roi, fit surprendre le Pont-de-l'arche au-dessus de Rouen, sur la riviere de Seine, Conche près d'Evreux, Gerbroy proche de Beauvais, & Cognac sur la Charante ; le tout par represailles, & pour sedédommager de la perte de Fougeres. Le duc de Sommerset s'en plaignit ; mais la réponse étoit prête : on lui dit qu'il fît rendre Fougeres au duc de Bretagne, & qu'on satisferoit aussi-tôt

le roi d'Angleterre. Comme ce n'étoit pas là ce que prétendoit le duc de Sommerset, le roi envoya ordre à ses députez de rompre les conferences de Louviers, & la guerre fut ouvertement déclarée entre les deux nations. 1452.

XIII. Imprudence des Anglois à continuer la guerre contre la France.

Cependant il n'étoit pas de l'interêt des Anglois de la continuer. Le royaume étoit trop agité pour se flatter de réüssir. Londres, sur-tout, étoit extrémement troublé : la mort de Humfroi duc de Glocester, oncle du roi, qui avoit été étranglé dans sa prison, & l'impôt que le roi Henri avoit voulu mettre dans cette capitale, y causoient des désordres continuels. Quoique l'Ecosse eût été comprise aussi-bien que la Bretagne, dans la tréve qu'on avoit faite avec les Anglois, ceux-ci firent une irruption en Ecosse, qui fut très-malheureuse pour eux; ils y perdirent deux sanglantes batailles, dans l'une desquelles vingt-quatre milles hommes furent taillez en pieces par les comtes Duglas & d'Ormont, qui après leur victoire vinrent fondre à leur tour en Angleterre, & y firent beaucoup de ravages. Une conduite si imprudente fut avantageuse à Charles VII. & il en sçût si bien profiter, qu'il chassa entierement ces peuples de son royaume.

Il avoit fait le comte de Foix lieutenant de ses armées, depuis la Garonne jusqu'aux Pyrenées, & le comte de Dunois lieutenant dans tout le royaume; à condition néanmoins qu'il céderoit au connêtable, quand ils se trouveroient ensemble. Le comte de Foix eut ordre d'attaquer les places que les Anglois avoient au pied des Pyrenées, afin de fermer les passages à Jean d'Arragon roi de Navarre, frere d'Alphonse, qui avoit fait une ligue avec eux, & s'étoit engagé moyennant une certaine somme d'argent, à leur conserver Mauleon-de-

Saule, place très-forte pour ce tems-là, & si-
1449. tuée sur un haut rocher. Ce roi l'avoit prise sous sa protection, & y avoit mis un commandant; mais quoique le comte de Foix fut gendre du roi de Navarre, ayant épousé sa fille Eleonore, il eut plus d'égard aux ordres du roi, qu'aux interêts de son beau-pere, & vint assieger la place. Le roi de Navarre informé qu'elle manquoit de vivres, se mit en campagne pour la sécourir, & en approcha même de deux lieuës: mais se trouvant trop foible, & n'ayant pû fléchir son gendre par ses prieres, parce qu'il préferoit la fidelité qu'il devoit à son prince, à toutes les loix de l'alliance; le commandant fut obligé de capituler: le comte de Foix se rendit maître de la ville, & quelque tems après de la forteresse. Le château de Guiche ou Guissant, à quatre lieuës de Baïonne, se rendit aussi, après que les assiégeans eurent battus trois mille Anglois, que le roi de Navarre & le maire de Baïonne avoient envoyez au secours de cette ville.

XV. Les François font beaucoup de conquêtes en Normandie.

Les succès ne furent pas moins heureux dans le Perche & dans la Normandie. Vers le commencement du mois d'Août, Verneüil en Perche, une des plus fortes places de France, fut prise par le moyen d'un meûnier, qui voulut se venger d'avoir été battu par les Anglois; & il n'y eut que la grosse tour qui tint quelque tems. Talbot ayant fait mine d'en vouloir faire lever le siége, le comte de Dunois alla au-devant de lui; mais le général Anglois n'osa hazarder une bataille, & se retira. Les François voyant que le parti de leurs ennemis s'affoiblissoit de jour en jour, profiterent d'une occasion si favorable, & prirent Pont-Audemer, Saint-James de Beuvron en Normandie, Lisieux, Mante, Vernon, & plusieurs forteresses

aux environs de ces places, les unes d'assaut, les autres par composition. Le comte de Dunois après ces conquêtes, manda au roi que la Normandie étoit fort ébranlée, & qu'on s'étoit déja rendu maître du château de Dangu dans le Vexin proche Gisors, de Gournai, du château de Harcour, que la garnison de Dieppe avoit pris Fescamp; le duc d'Alençon le château d'Essai; les comtes d'Eu & de Saint-Pol la ville & le château de Neufchâtel, d'Elicourt, & beaucoup d'autres places: de sorte que rien n'étoit plus aisé que de se rendre maître de toute la Normandie. 1449.

XVI. Le duc de Bretagne se rend maître de Coutances & d'autres places.

Le roi apprit d'ailleurs que le duc de Bretagne, accompagné du connêtable, du maréchal de Loheac, de l'amiral de Coitivi, & d'autres seigneurs de Bretagne & de Normandie, avoit pris les villes de Coutances, Saint-Lo, Carentan, Gaurai, & un grand nombre de châteaux fortifiez aux environs; que les habitans d'Alençon avoient reçu leur duc dans sa ville, & assiégé le château, qui s'étoit rendu aussi-tôt par capitulation; que le sénéchal de Brezé avoit aussi fait capituler Gisors. Sur ces bonnes nouvelles, le roi se mit en campagne, & commença le siége de Château-gaillard, forteresse d'Andeli sur la riviere de Seine, à six ou sept lieuës de Roüen; il le prit au bout de six semaines; ensuite il se rendit au Pont-de-l'Arche, de-là il envoya sommer la ville de Roüen de rentrer dans son obéïssance, étant informé que les habitans étoient tous disposez à secoüer le joug de la domination Angloise. Mais le duc de Sommerset qui etoit dans la ville avec trois mille Anglois, fit arrêter les hérauts du roi aux portes de la place, & les ménaça de les faire tuer, s'ils entreprenoient d'y entrer.

XVII. Le roi fait sommer la ville de Roüen de se rendre. *Monstrelet, vol. 3. c. 19. Jean Chartier, hist. de Charles VII.*

Sur le rapport qu'ils en firent au roi, il

1449. chargea le comte de Dunois de conduire tout l'armée devant la ville, pour voir si sa présence n'encourageroit point la bourgeoisie à prendre les armes contre les Anglois; car son dessein n'étoit pas d'en former le siége, la saison étant trop avancée. Le comte demeura trois jours devant la place, pendant lesquels les Anglois firent plusieurs sorties, où il y eut beaucoup de gens tuez de part & d'autre; mais les bourgeois n'ayant fait aucun mouvement, l'armée retourna au Pont-de-l'Arche; & sur la nouvelle que reçut le comte, que les bourgeois du parti de la France étoient maîtres des deux tours, qu'ils offroient de livrer aux troupes du roi, l'armée revint quelques jours après, le seiziéme d'Octobre devant Roüen: cependant l'entreprise ne réüssit pas; soit qu'on n'eût pas apporté assez grand nombre d'échelles, soit que les Anglois fussent plus fort en nombre. Le roi même dans cette expedition, s'étoit avancé avec René roi de Sicile, jusqu'à Darnetal, à trois quarts de lieuë de Roüen; mais il fut obligé de reprendre le chemin du Pont-de-l'Arche, n'esperant plus se rendre maître de la ville dans cette campagne, & son armée le suivit La chose néanmoins tourna autrement; & les bourgeois craignant que le roi prenant leur ville par force, ne l'abandonnât au pillage, penserent sérieusement à en faciliter la conquête à celui qui étoit leur Souverain légitime.

XVIII. Les habitans de Roüen traitent avec le roi

C'est pourquoi ils s'assemblerent dès le lendemain, & engagerent leur archevêque Raoul Roussel à aller trouver le roi, pour lui proposer leurs conditions, qui consistoient dans ces trois articles. 1° Une amnistie générale pour tout le passé. 2. La conservation de leurs privileges. 3. La permission pour tous ceux qui le voudroient, de se retirer avec les Anglois.

Le roi convint aisément de ces conditions ; mais quand le duc de Sommerset fut informé du dessein des bourgeois, & qu'il se vit même abordé par un grand nombre, qui le prierent de trouver bon qu'ils députassent en forme vers le roi de France, pour lui rendre la ville à des conditions avantageuses qu'ils ne pourroient obténir, s'ils attendoient qu'on les y forçât par les armes ; ce duc fut fort surpris de cette demande, & fit tout ce qu'il put pour en empêcher l'exécution : il ne put cependant y réussir ; parce que les bourgeois dans tous les quartiers s'étoient mis sous les armes, & le peuple de tous côtez crioit, *la paix*, *la paix*. Il fallut donc qu'il consentît malgré lui à la députation, & qu'on allât demander des sauf-conduits au roi, qui les accorda volontiers. La négociation se fit au port de Saint Ouen, entre Rouen & le Pont-de-l'Arche ; les députez revinrent à Rouen le vendredri dix-septiéme d'Octobre, & le lendemain ils firent leur rapport dans l'assemblée, où tous les bourgeois accepterent le traité, malgré les oppositions & les menaces des Anglois.

1449.

XIX. Ceux de Rouen acceptent le traité avec le roi malgré les Anglois.

Le duc de Sommerset & le genéral Talbot desesperez de cette négociation, s'emparerent des portes & des murailles de la ville ; mais ils en furent bientôt chassez par les bourgeois, qui les contraignirent de se sauver au vieux palais, au château, & au pont, & qui par-là se virent maîtres de toute la ville, de toutes les tours, & de la plupart des portes. Le comte de Dunois arriva sur ces entrefaites avec l'armée & vint se presenter devant le fort de Sainte Catherine, que le commandant lui remit à la premiere sommation. Les bourgeois vinrent presenter les clefs au comte, l'assurant qu'il pouvoit faire entrer les soldats dans la ville ;

1449. mais il n'y en introduisit qu'autant qu'il étoit nécessaire pour resserrer les Anglois dans les postes qu'ils occupoient ; ces troupes jointes aux bourgeois, presserent si vivement le duc de Sommerset, renfermé dans le vieux palais, qu'il capitula au bout de douze jours, & convint de rendre le vieux palais & le château de Rouen, Honfleur, Arques, Caudebec, le château de Tancarville, Lislebonne & Montivilliers ; de donner la liberté aux prisonniers qu'il avoit faits sur les François ; de payer dans l'espace d'un an cinquante mille écus d'or au roi ; & de laisser pour ôtage le genéral Talbot, & cinq ou six autres des chefs. A ces conditions on accorda au duc, à la duchesse son épouse, à leurs enfans & à toute la garnison un sauf-conduit pour se retirer avec tout le bagage, excepté la grosse artillerie, où bon leur sembleroit. Le roi vouloit qu'on lui cédât Harfleur, mais le duc de Sommerset n'y voulut jamais consentir, afin qu'on ne lui reprochât pas, disoit-il, d'avoir rendu une ville qui avoit été la premiere conquête d'Henri V. Ce duc sortit de Rouen le mardi quatriéme de Novembre, avec ce qui lui restoit de soldats.

XX. Le duc de Sommerset capitule, & sort de Rouen.

XXI. Le roi fait son entrée dans Rouen.

Le Roi fit son entrée dans Rouen le dixiéme de Novembre veille de S. Martin ; Jean Chartier fait une description fort étendue de cette entrée, qui fut accompagnée de beaucoup de pompe & de magnificence Les arches marchoient les premiers, ensuite les herauts du roi, ceux du roi de Sicile & des autres princes, avec leurs cottes d'armes. Après eux les trompettes, suivis du chevalier des Ursins en habit de cérémonie, du grand écuyer & de Fontenil qui portoit l'épée du roi. Enfin le roi paroissoit, armé & monté sur un beau cheval couvert jusqu'aux pieds d'un velours bleu, seme

Hist. d. Charles VII. par Jean Chartier, p. 80 an. 1449.

-mé de fleurs de lys en broderie d'or, portant sur sa tête un chapeau doublé de velours rouge, au haut duquel étoit une houpe de fil d'or. C'est depuis ce tems que commença en France l'usage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduisit peu à peu à la place des chaperons dont on s'étoit servi jusqu'alors. Après le roi, suivoient les pages. A côté de lui étoit René roi de Sicile, & le comte du Maine, son frere; & ensuite les comtes de Nevers, de saint Pol, de Clermont, le seigneur de Culan grand maître d'hôtel, le bailli de Caux qui portoit le panon d'un velours azuré à trois fleurs de lys d'or, & beaucoup d'autres seigneurs. Le comte de Dunois vint au-devant de sa majesté, & lui présenta l'archevêque de Rouen, les évêques de Lisieux, de Baïeux, & de Coutances avec les principaux citoyens de la ville, qui haranguerent le roi à la porte Beauvoisine par où il entra, d'où il alla descendre à l'église de Nôtre-Dame. Le genéral Talbot qui étoit resté en ôtage, fut spectateur de cette ceremonie, aussi-bien que la duchesse de Sommerset qui n'étoit pas encore partie, faute de voiture commode.

1449.

Hist. de France par le Pere Daniel, tom. IV. Charles VII.

Après cette entrée le roi demeura quelque tems à Rouen pour y établir des officiers, & regler le gouvernement de la police. Tous les articles de la capitulation avec les Anglois, furent executez, à l'exception de Honfleur, dont le gouverneur nommé Courson, ne voulut jamais sortir : ce qui prolongea la détention du general Talbot. Le gouvernement de Rouen fut donné à Pierre de Brezé senéchal du Poitou. Comme le duc de Sommerset avoit refusé de rendre Harfleur, on fut obligé d'assieger cette place qui étoit extrêmement forte. Elle fut investie le huitiéme de Décembre avec douze

XXII. Prise de la ville d'Harfleur.

ou quinze mille hommes, & on la battit avec
1449. seize gros canons. Le vingt-quatriéme du même mois les assiegez capitulerent, & livrerent la ville le premier de Janvier. Dans le même tems le duc d'Alençon assiegea Belesme, & s'en rendit maître. Le duc de Bretagne & le connétable réduisirent Valogne avec six ou sept autres petites places; & après un long siége, ce duc reprit la ville de Fougeres, qui avoit été la cause de la guerre. Le roi ne partit de Rouen qu'à la fin de Novembre: l'année suivante il se rendit maître de toute la Normandie, & en chassa entierement les Anglois, sans leur laisser aucune esperance d'y revenir.

XXIII. Differend en Pologne entre l'archevêque de Cracovie & l'évêque de Gnesne.

Il y eut cette année une grande contestation en Pologne sous le nouveau roi Casimir, touchant la préséance entre Sbignée cardinal, évêque de Cracovie, & Ladislas évêque de Gnesne, & primat du royaume; celui-ci s'étant retiré pour n'être point obligé de céder; les états prierent aussi le cardinal Sbignée de faire la même chose pour ne point troubler le gouvernement. Par cette double retraite, la tranquilité du royaume étant assurée, les grands voulurent obliger le roi à jurer qu'il gouverneroit l'état selon les loix, & qu'il ratifieroit tous les actes, constitutions, réglemens & benefices que les rois ses predecesseurs avoient accordez en public & en particulier: ce que le roi refusa absolument, ne voulant point nuire aux Lithuaniens, qu'il protegeoit comme ses sujets.

Cromer. lib. 22

XXIV. Les Polonois obligent leur roi à prêter un certain serment.

Sur son refus, les Polonois arrêterent entre eux qu'ils ne le reconnoîtroient point pour roi légitime, jusqu'à ce qu'il eût prêté ce serment, & que néanmoins ils le tolereroient pour ne point exposer le royaume aux suites fâcheuses des guerres civiles & étrangeres, ce qui dura jusqu'en l'an 1453. mais alors s'étant

liguez contre lui, ils l'obligerent à prêter ce serment en la maniere qu'ils le desiroient. Quant à l'affaire entre Sbignée & Ladislas, les états résolurent dans une assemblée, que le premier précéderoit, & auroit le pas en vertu de sa dignité de cardinal, de son autorité & de son mérite ; mais qu'à l'avenir personne ne jouiroit des honneurs & prérogatives de légat perpétuel, sans le consentement du roi & du sénat. 1449.

XXV. Guerre d'Allemagne entre le marquis de Brandebourg & la ville de Nuremberg.

Trithem in chron. Spanh.

Æn. Sylv. de Europ. c. 39.

Krantz. Metrop. l. 1. c. 48.

Il y eut une affaire bien plus considerable en Allemagne entre Albert marquis de Brandebourg, & les habitans de Nuremberg, à l'occasion de certains droits que cette ville lui contestoit. Ce seigneur surnommé l'Achille, l'Ulysse, & le Renard d'Allemagne, né en 1414. le vingt-quatriéme de Novembre, étoit fils de Frederic I. qui, de burgrave de Nuremberg, devint marquis & électeur de Brandebourg en 1417. Frederic II. son fils, qui lui succéda en 1440. étant mort sans enfans, Albert son frere dont nous parlons ici, recueillit sa succession. C'étoit un prince adroit, courageux & intrépide dans les occasions. Il fit la guerre dans la Bohême, dans la Prusse, dans la Silesie & en Allemagne, & se trouva engagé en divers combats singuliers dont il sortit toujours à son avantage. Frederic son pere ayant vendu le droit de burgrave de Nuremberg aux habitans de cette ville, qui s'érigea en république, ce fut dans la suite la source d'une longue guerre qui commença cette année. Albert la soutint avec beaucoup de courage ; & de neuf batailles qu'il donna en fort peu de tems, il en gagna huit. Il se trouva en 1471. à la diéte qu'on tint à Ratisbonne, pour y conclure la guerre contre le Turc, & mourut l'onziéme de Mars en 1486. âgé de soixante & douze ans.

1450.

XXVI. Jubilé à Rome

Hist. de Charles VII. par Matthieu de Coucy, p. 609.

Dès le premier jour de cette année on célébra à Rome le jubilé qu'on avoit annoncé par une bulle dès l'année précedente, selon la coutume. Le pape ouvrit avec beaucoup de cérémonie la porte sainte, la veille de Noël de l'année 1449. & jamais on ne vit à Rome un si grand concours d'étrangers, qui venoient visiter à certains jours les églises de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean de Latran & de sainte Marie Majeure, désignées dans la bulle du pape Clement VI. lorsqu'il réduisit le jubilé à cinquante ans. Le pape Nicolas confirma aussi cette bulle, & donna de bons ordres, afin que les chemins fussent libres, que les pelerins n'y fussent point exposez aux voleurs, & que les vivres n'y fussent point chers. La foule d'étrangers qui abordoient à Rome de tous les endroits de l'Europe, fut cause qu'il y eut beaucoup de personnes étouffées dans les églises & ailleurs; & même sur le pont Saint Ange, ceux qui venoient de voir la Veronique dans l'église de saint Pierre au Vatican, & ceux qui y alloient pour satisfaire leur devotion, s'entrepresserent tellement à l'occasion d'une mule qui passoit, que quatre-vingt dix-sept personnes tomberent dans l'eau de dessus le pont, & furent noyées. Le pape en témoigna beaucoup de douleur; il fit enterrer tous ces pelerins dans une église voisine, leur fit faire un service solemnel, & ordonna de plus qu'on abbattît quelques maisons qui rendoient le passage du pont trop étroit.

XXVII. Personnes remarquables qui viennent en pelerinage à Rome.

Le pape reçut beaucoup de personnes d'une grande considération, qui vinrent à Rome par un motif de piété pour participer aux indulgences. On compte entr'autres, Jacques archevêque & électeur de Tréves, qui obtint du souverain pontife la permission de fonder une

université à Tréves; Conrad évêque de Metz, & Guillaume comte de Duglas, seigneur d'Ecosse, qui ayant été accusé en son absence d'avoir voulu se rendre maître du royaume, fut obligé de s'en retourner promptement dans son pays, pour se justifier: mais il le fit avec tant de hauteur, que quelques historiens disent que le roi le tua de sa propre main; & d'autres, qu'il lui fit trancher la tête: quoiqu'il en soit, sa mort fut cause d'une guerre civile, que le roi ne termina que par les conseils & la sagesse de Jacques évêque de Saint André, qui l'aida à ranger les rebelles à leur devoir. On vit aussi à Rome le comte de Cilley en Stirie sur les confins de la Carniole, qui fit ce voyage, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt-dix ans. Ce prince avoit toutes sortes de vices, il étoit cruel, impudique, voleur, impie, & faisoit peu de cas de la religion; il revint de Rome comme il étoit allé, & mourut en vrai Sardanapale, c'est-à-dire, de la même maniere qu'il avoit vêcu.

1450. *Boët. l. 18. Buchan. l. 11.*

Æn. Sylv. de Europ. c. 21.

Le grand nombre & l'éclat des miracles qui s'opéroient au tombeau de Bernardin de Sienne, mort le vingtiéme de Mai de l'an 1444. réunirent tous les habitans de la ville de Sienne avec ceux d'Aquila où il étoit décedé, pour demander sa canonisation. On en avoit commencé les informations dès le tems du pape Eugene IV. qui avoit été témoin de beaucoup de saintes actions de Bernardin à Ferrare, à Florence & à Rome. Nicolas V. fit continuer les procedures par les soins du bienheureux Jean de Capistran, avec tant de diligence, qu'ayant été terminées à la fin de 1449. ce pape celébra solemnellement sa canonisation le jour même de la Pentecôte vingt-cinquiéme de Mai de cette année 1450. & l'on en fit la fête le trei-

XXVIII. Canonisation de S. Bernardin de Sienne.

Bullar. tom 2 Nicol. V. constit.

zième de Juin suivant. L'année d'après le pape
1450. ayant appris que les habitans d'Aquila s'obstinoient à ne vouloir pas rendre le corps de ce Saint que l'on conservoit dans le monastere des Religieux conventuels de saint François ; il en accorda au moins la garde & la disposition aux Observantins qui le regardoient comme leur second instituteur, & leur patron singulier, jusqu'à ce qu'ils lui eussent bâti une église, qui fut achevée vingt ans après, & l'on y transporta le corps du Saint, le dix-septiéme de Mai sous le pape Sixte IV. Neuf ans après il fut mis dans une chasse d'argent que Louis XI, roi de France donna pour marque de sa venération envers le Saint.

XXIX. Æneas Sylvius est fait évêque de Sienne.

Jean de Capistran dont on vient de parler, étoit alors vicaire general des Cordeliers. Le pape l'envoya cette année en Allemagne, à la persuasion d'Æneas Sylvius, afin d'y rétablir la régle de saint François dans sa premiere vigueur. L'empereur Frederic envoya Enée lui-même en qualité d'ambassadeur auprès d'Alphonse roi d'Arragon, à l'occasion du mariage qu'il avoit dessein de contracter avec Eleonore sœur du roi de Portugal, & niéce d'Alphonse par sa sœur. Ce mariage ayant été arrêté, Enée le déclara au pape sur la fin du jubilé en plein consistoire, & assura sa sainteté que dans l'année suivante l'empereur comptoit de venir à Rome pour y recevoir la couronne. Il demanda aussi au pape de la part de cet empereur, que le concile qu'on devoit tenir en France, fût plutôt convoqué en Allemagne. Le même Enée fut fait ensuite évêque de Sienne sa patrie.

XXX. Bulles du pape Nicolas en faveur des

Comme on déliberoit alors sur les mesures qu'il falloit prendre pour envoyer du secours à Demetrius Paleologue prince du Peloponese, & frere de Constantin empereur de Constan-

tinople, & à Scanderbeg duc d'Albanie qui étoient en guerre avec les Turcs, & qui s'étoient adressez particulierement au pape, à Alphonse & aux Venitiens; le souvarain pontife, afin qu'on trouvât moins d'obstacle à la guerre qu'on alloit entreprendre contre les infideles, renouvella le vingt-troisiéme d'Aoust de cette année les bulles de ses predecesseurs, contre ceux qui fourniroient aux Turcs des armes, du bois, des chevaux & autres choses dont ces ennemis du nom Chrétien pourroient se servir contre les Fideles, & contre ceux qui leur donneroient du secours en quelque maniere que ce fût.

1450.

Chrétiens contre les Turcs.

Mariana, l. 22. c. 20.

Le pape Nicolas qui avoit rétabli le cardinal d'Arles dans toutes ses dignitez, lorsqu'Amedée fit sa cession; pour lui donner des marques autentiques de sa confiance & de son estime, le fit légat du saint siege dans la basse Allemagne. Ce ne fut pas sans beaucoup d'obstacles que ce cardinal exécuta sa commission: on lui dressa des embuches dans son chemin, on exerça sur lui & sur les gens de sa suite plusieurs hostilitez; on pilla souvent son bagage, & les contradictions qu'il rencontra au rétablissement de la bonne discipline, ne furent pas les moindres peines qu'il eut à souffrir Mais Dieu le garantit de tous les dangers où il se vit exposé dans cette difficile légation, & il revint heureusement à Arles dans cette année. Il y travailla avec plus d'ardeur que jamais à reformer les mœurs de son peuple, & à rendre l'état de son église florissant. Il fit de grandes aumônes au pauvres qui le regardoient comme leur pere: il bâtit ou entretint divers hôpitaux, & il ne faisoit point difficulté d'y aller servir lui-même les pauvres. Enfin étant à Salon ville de son diocese entre Arles

XXXI. Le cardinal d'Arles légat dans la basse Allemagne.

& Aix, il tomba malade, & prévit que Dieu
1450. vouloit le retirer du monde. Il se prépara à ce passage par le renouvellement de sa penitence, pour mourir comme il avoit vêcu; il demanda avec empressement le sacrement de l'Extrême-onction; & après l'avoir reçu avec de grands sentimens de piété, il expira tranquillement le seiziéme de Septembre de l'an 1450. âgé d'environ soixante ans.

XXXII. Mort de ce cardinal.

Quelques auteurs ont prétendu qu'il étoit mort dans l'abbaye de Haute-Combe en Savoie, qui n'étoit pas fort loin du lieu de sa naissance. D'autres veulent que ç'ait été dans un autre lieu de la Savoie près du lac de Geneve, & qu'il ait été enterré d'abord à Lusanne. Mais tous conviennent que son corps fut transferé très-peu de tems après sa mort dans l'église cathédrale d'Arles; il y a beaucoup de vraisemblance que cette translation se fit de Salon.

L'opinion que l'on avoit eue de sa sainteté dès son vivant, s'accrut après sa mort, au bruit qui se répandit des miracles que Dieu operoit à son tombeau. Ils firent tant d'éclat, que les partisans des conciles de Ferrare & de Florence, & du feu pape Eugene en demeurerent fort interdits: & ceux qui firent difficulté de se rendre d'abord à la voix publique des peuples, ne purent enfin resister à l'autorité du siege apostolique: car le pape Clement VII. le déclara Bienheureux avec le cardinal Pierre de Luxembourg. Dans la Bulle de leur béatification qu'il publia le neuviéme d'Avril de l'an 1527. il témoigne que les peuples invoquoient depuis long-tems le bienheureux Louis Aleman comme un puissant intercesseur auprès de Dieu.

XXXIII. Le pape Clement VII. le déclare Bienheureux.

Ce témoignage ne s'accorde guéres avec celui que le pape Eugene rendit de ce cardinal,

lorsqu'il fulmina une bulle d'excommunication contre lui, & que le regardant comme le principal auteur & l'unique appui du schisme & de l'élection de l'antipape Felix, il ne fait point difficulté de le qualifier enfant de perdition, nourrisson de l'iniquité, qui pour sa rebellion, & pour divers crimes dont il étoit coupable, avoit déja été condamné par les conciles de Ferrare & de Florence, dégradé & privé de toutes ses dignitez. 1450.

XXXIV. Justification de sa conduite dans le concile de Basle.

Si les défenseurs du pape Eugene supposent que le cardinal d'Arles a fait pénitence des excès qu'on lui attribue, c'est une fiction qui n'a été imaginée que pour adoucir le chagrin d'une palinodie mortifiante à laquelle se sont trouvé réduits ceux qui, après avoir eu la témerité de le déchirer comme un scélerat, un rebele, un perfide, un auteur de schisme, un prédicateur de l'heresie, ont été contraints d'acquiescer aux témoignages visibles que Dieu a rendu de sa sainteté aux hommes. Personne n'a encore pu produire aucune preuve du répentir de tant de crimes qu'on lui impute, & il paroît au contraire qu'il avoit toujours perseveré dans les mêmes sentimens; puisque quand les peres du concile de Basle où il présidoit, se réunirent à Lausanne au pape Nicolas V. ce ne fut point en reconnoissant qu'ils eussent mal fait ni de résister à Eugene, ni de le déposer, ni d'élire Amedee: ce fut au contraire en protestant qu'ils n'avoient rien fait que pour le bien de l'église. Ils déclarerent qu'ils ne s'unissoient à Nicolas V. qu'en l'élisant de nouveau après la cession volontaire de Felix V. Et l'union se fit sans qu'on les obligeât à rien désavouer de tout ce qu'ils avoient fait. D'un autre côté Nicolas V. confirma ce qui avoit été fait à Basle, & témoigna approu-

Vies des Saints de

1450.

M. Baillet, au 16. de Septembre.

ver toute la conduite que le cardinal d'Arles y avoit tenue par la maniere dont il voulut honorer son mérite & sa vertu.

XXXV. Prise de Honfleur par le comte de Dunois.

Jean Chartier, histoire de Charles VII.

Après que le roi de France se fut rendu maître de Honfleur, qui capitula le premier de Janvier de cette année, & dont le gouvernement fut donné au comte de Dunois ; ce Seigneur eut ordre d'aller assieger Honfleur, qui, quoique compris dans la capitulation de Rouen, n'avoit point été rendu, à cause de la résistance du gouverneur nommé Courson, qui s'y étoit renfermé avec quatre cens Anglois, bien résolus de se défendre ; on y mit le siege le dixiéme de Janvier. Renaud Guillaume Bourguignon, Bailli de Montargis y fut tué avec beaucoup d'autres ; mais les Anglois furent enfin obligez de se rendre le dix-huitiéme de Février, ne pouvant esperer acun secours du duc de Sommerset, qui n'avoit pas assez de forces pour oser risquer une bataille, & qui n'osoit quitter la ville de Caen où il s'étoit retiré, de peur que les François ne s'en emparassent. Le roi pendant ce siege étoit dans l'abbaye de Jumieges, ordre de saint Benoît, à cinq lieues au-dessous de la ville de Rouen sur la riviere de Seine: & ce fut là où il perdit une demoiselle qu'il aimoit dans toutes les bornes de l'honnêteté, selon Chartier. Elle se nommoit Agnès Soreau.

Jean Chartier, ibid.

XXXVI. Mort d'Agnès Soreau, dame de Beauté.

Elle étoit née à Fromenteau village de Touraine dans le diocése de Bourges, & étoit dame de ce lieu. Le roi Charles VII. qui l'avoit connue lorsqu'elle étoit au service de la reine, auprès de laquelle elle demeura environ cinq ans, lui fit beaucoup de bien, & lui donna le château de Beauté sur Marne. Agnès reprochoit souvent au roi son indolence ; & pour l'animer contre les Anglois, elle l'assura qu'un astro-

logue lui avoit prédit que le plus grand roi du monde l'honoreroit de son amitié ; mais que cette prédiction ne le regardoit point, puisqu'il négligeoit de s'établir dans un état que ses ennemis avoient usurpé ; & que pour l'accomplir elle se verroit obligée de passer à la cour du roi d'Angleterre. Ces reproches toucherent le roi, qui prit les armes, & se mit en état de chasser les Anglois.

1450.

Monstrelet, du Haillan. La Chronique de saint Denys, sur Charles VII.

Agnès fut attaquée d'une dissenterie dont elle mourut le jeudi neuviéme de Février sur les six heures du soir dans le château du Menil à un quart de lieu de Jumiéges, & non pas à Jumieges, comme beaucoup d'auteurs l'ont écrit. Elle étoit encore jeune, n'ayant que quarante ans. On mit son cœur & ses entrailles à Jumieges, & son corps fut porté au château de Loches où elle fut enterrée au milieu du choeur dans l'église collegialle de Notre-Dame, sous une tombe de marbre noir. Sa figure y est en marbre blanc avec des Anges qui tiennent un carreau sur lequel elle repose sa tête, & deux agneaux à ses pieds. Elle avoit fait de grands biens à cette église.

XXXVII. Jacques Cœur est accusé de l'avoir empoisonnée.

Le bruit courut que sa mort avoit été avancée par le poison, & Jacques Cœur étant fort attaché au dauphin qui n'aimoit point cette demoiselle, fut soupçonné d'avoir été gagné par ce prince pour l'empoisonner. Cet homme étoit devenu puissamment riche, quoique le fils d'un simple habitant de Bourges. Il s'adonna d'abord au commerce, & y fit de si grands profits, par l'étendue de son genie, & par son habilité dans les affaires, qu'il se fit connoître à la cour qui étoit assez souvent à Bourges. Le roi le goûta, connut sa prudence, & en fut si content qu'il le chargea du soin de ses finances, lui donna une place dans son conseil, &

Hist. de Charles VII. par Matthieu Coucy.

l'employa dans les plus importantes affaires. Tant de faveurs lui attirerent des envieux ; on l'accusa d'avoir pillé l'état dans l'administration des finances ; d'avoir livré un Chrétien au soudan d'Egypte, pour éviter la perte de ses marchandises ; d'avoir empoisonné Agnès, d'avoir envoyé au soudan de Babylone un harnois complet, afin qu'il en fit faire de semblables pour équiper ses cavaliers à la maniere des François. Jacques Cœur fut pris sur ces accusations, & enfermé dans le château de Lusignan en Poitou ; on lui fit son procès à la requête de Jean Dauvet procureur genéral du parlement de Paris. Mais quoique l'accusé se fût justifié sur tous ces chefs, on ne laissa pas de confisquer tous ses biens, de le condamner à quatre cens mille écus envers le roi, & de le releguer dans l'isle de Chypre ; où par le secours de ses commis, & par sa grande capacité il trouva encore le moyen de faire une fortune très-considerable. Il y mourut, à ce qu'on croit, combattant contre les Infideles. Une demoiselle qui l'avoit accusé d'avoir empoisonné Agnès ayant été convaincue de calomnie, fut chassée de la cour & exilée. On rendit justice à Jacques Cœur après sa mort ; & le dauphin devenu roi sous le nom de Louis XI. rétablit son fils Geoffroi Cœur dans une partie des biens de son pere.

1450.

XXXVIII. Il est exilé, & ses biens confisquez.

XXXIX. Le dauphin se retire en Dauphiné, & veut pas revenir à la cour.

Dans toutes les expeditions du roi de France contre les Anglois, il n'est fait aucune mention du dauphin ; parce que ce prince après son voyage dans la Guienne, en 1446. avoit obtenu du roi la permission d'aller en dauphiné, qui étoit comme son appanage en qualité de fils aîné du roi de France : à condition de n'y demeurer pas plus de quatre mois. Ce fut dans ce voyage qu'il confirma à Geneve en 1447.

le traité fait avec le duc de Savoie. Mais au lieu des quatre mois que le roi lui avoit permis de demeurer en Dauphiné, il y demeura plus long-tems, & se voyant en liberté, il ne voulut plus revenir, quelques instances que lui en fît le roi, qui s'appercevoit que son fils quoiqu'éloigné, ne laissoit pas de semer la division à la cour, par les menées & les intrigues des partisans qu'il y avoit. En effet le dauphin fit présenter au roi un mémoire contre Brézé senéchal de Poitou, qu'il accusoit des crimes les plus atroces, dont la plupart regardoient la personne du roi même; il promettoit d'en fournir les preuves. Le roi quoique très-prévenu en faveur de ce courtisan, l'abandonna en quelque façon: mais Brezé sûr de son innocence ne se démonta point; il ne demanda même aucune grace; il promit de se justifier sur toutes les accusations qu'on formoit contre lui, & plaida sa cause en présence du roi avec tant de fermeté & de candeur, que le prince, non-seulement défendit qu'on l'arrêtât; mais quelque tems après le rétablit dans le conseil, & lui donna plus de crédit & d'autorité qu'il n'avoit jamais eu: ce qui ne servit qu'à augmenter le chagrin & le dépit du dauphin.

1450.

XL. Les Anglois se rendent maîtres de Valogne.

Le printems étant arrivé on recommença la guerre contre les Anglois. La premiere expédition leur fut favorable: ils se rendirent maîtres de Valogne ville de basse Normandie. Thomas Kyriel étant descendu à Cherbourg avec trois mille Anglois, vint mettre le siege devant cette place qui se défendit d'abord avec assez de valeur; mais Abel Rouaut gentilhomme de Poitou, qui en étoit gouverneur n'étant pas secouru à propos, fut obligé de capituler au bout de trois semaines, à des condi-

1450. tions cependant qui lui furent honorables. Kyriel ayant joint aux trois mille hommes qu'il avoit amenez une partie de la garnison de Caen, Baïeux & Vire, en forma un corps de troupes de six à sept milles hommes, avec lesquels il se mit en campagne; le comte de Clermont fils aîné du duc de Bourgogne, jeune prince de beaucoup d'esperance, joint au comte de Castres, au sénechal de Poitou, au seigneur de Rays amiral de France, & à d'autres avec cinq ou six cens lances, leurs archers, fut chargé par le roi d'aller attaquer les Anglois & il alla se poster à Carentan, où le connétable devoit le joindre.

XLI. Les Anglois passent la riviere, & viennent attaquer les François

Mais ayant appris que les Anglois, après la prise de Valogne, avoient pris la route de Baïeux, pour passer ensuite la riviere de Vire, & se jetter dans le Cotentin, il s'approcha des bords de cette riviere pour leur en disputer le passage. Cent lances commandez par Pierre de Louvain, s'avancerent dans l'eau pour combattre les Anglois, mais ils furent repoussez, sans que ceux-ci néanmoins osassent ce jour-là risquer le passage de la riviere; le lendemain Kyriel l'ayant passé, vint droit aux François, qui se trouvant beaucoup inferieurs se retirerent. Les Anglois vinrent ensuite se camper dans le village de Fourmigni entre Carentan & Baïeux, où ils furent joints par deux généraux Anglois, Matthieu God & Robert Véer qui leur amenoient quelques troupes. Il n'y avoit qu'un petit ruisseau entre eux & le comte de Clermont; celui-ci avoit mis en batterie deux coulevrines, qui incommodoient fort les Anglois, God détacha six cens archers, qui après avoir passé le ruisseau à gué, vinrent fondre sur les François, les mirent en déroute, & s'emparerent des deux coulevrines. Le comte avoit envoyé à Saint Lo, avertir le connétable de ve-

nir à ſon ſecours : il étoit parti auſſi-tôt le mercredi quinziéme d'Avril, & arriva fort à propos ſur les trois heures du matin, dans le tems que God ſe préparoit à profiter de ſon avantage. 1450.

XLII. Le connétable amene du ſecours aux François.

Le connétable étoit accompagné de Jacques de Luxembourg, du comte de Laval, du ſieur de Loheac maréchal de France, du ſieur d'Orval, du maréchal de Bretagne, du ſieur de Saint Severe, du ſieur de Bouſſac & de beaucoup d'autres ſeigneurs & chevaliers, avec environ deux cens quarante lances & huit cens archers. Dès qu'il fut à la vûe des Anglois, il fit mettre ſes gens en bataille, ce qui déconcerta tellement les Anglois que Robert Véer avec environ mille de ſes gens ſe retira à Caen & à Baïeux. Kyriel voulut auſſi ſe retirer pour gagner un ruiſſeau & le village qui étoit auprès ; mais une partie des archers du connétable mit pied à terre, & combattit une aîle des Anglois dont un grand nombre fut tué ou fait priſonnier. Après cette action le connétable ſe joignit au comte de Clermont, & Brezé chargea ſi furieuſement l'autre aîle de l'ennemi, qu'il en tua un grand nombre, & regagna les deux coulevrines ; ce qui obligea les Anglois de retourner dans leurs retrãnchemens de Fourmigni, pour ne pas hazarder une action generale. Mais le connétable ſur ce mouvement, ſe détermina à paſſer le ruiſſeau, fit attaquer le Pont, & alla enſuite forcer l'ennemi qu'il mit en déroute après trois heures de combat. Les François n'avoient pas plus de trois mille cinq cens hommes, & les Anglois plus de ſept mille. Jean Chartier dit, que ceux-ci perdirent trois mille ſept cens ſoixante & quatorze des leurs, qui furent enterrez en quatorze grandes foſſes ; qu'on leur fit quatorze cens priſonniers, par-

XLIII. Bataille de Fourmigni gagnée ſur les Anglois.

mi lesquels étoient Kyriel, Henri Norberi, Thomas Druic Kyrkebi, Christophle Auberchon, Jean Arpel, Pasquier Gobert, Canneville & beaucoup d'autres; & que les François ne perdirent que huit personnes.

1450.

Histoire de Charles VII. Jean Chartier, pag. 197. & 198.

XLIV. Les Anglois perdent toute la Normandie.

Après cette victoire le roi Charles VII. étant en basse Normandie n'eut pas de peine à prendre toutes les villes que les Anglois y tenoient encore, & à les en chasser entierement. Le connétable alla assieger Vire, & prit cette ville, dont il demeura maître absolu, par le don que le roi lui en fit. Baïeux se rendit au comte de Clermont; Avranches fut prise par le duc de Bretagne; Valogne, Briquebec, le château de Tomblaine, proche le Mont-saint-Michel, Saint Sauveur, & toutes les autres places des environs subirent la loi du vainqueur. Le roi en actions de graces, ordonna qu'on feroit des processions génerales dans tout le royaume. Guillaume Chartier évêque de Paris en ordonna une qui fut faite avec beaucoup de solemnité, & dans laquelle on compta jusqu'à douze mille enfans, garçons & filles, depuis sept ans jusqu'à onze, allant deux à deux depuis l'église des saints Innocens jusqu'à Notre-Dame portant chacun un cierge à la main, & suivis des chapelains qui portoient les reliques.

XLV. Le connétable assiege la ville de Caen.

Il ne restoit plus aux Anglois en Normandie, que Cherbourg, Domfront, Falaise & Caen, toutes places très-fortes, dans lesquelles il y avoit de bonnes garnisons: l'on commença par le siege de Caen, où quatre mille Anglois étoient enfermez pour la défendre, ayant à leur tête le duc de Sommerset. Le cinquiéme de Juin le connétable vint se loger dans un des fauxbourgs de la ville du côté de Baïeux, dans l'abbaye de saint Etienne de l'ordre de saint

Benoît. Ce même jour le comte de Clermont partit de Verneuil, & vint le joindre avec le comte de Castres, le seigneur de Montgâcon, le seigneur de Mouy, Robert Floquet bailli d'Evreux, Pierre Louvain, Charles de la Fayette, & environ neuf mille hommes. Le comte de Dunois vint se camper de l'autre côté de la ville sur le chemin de Paris, avec cinq mille hommes, & jetta un pont sur la riviere d'Orne, afin d'avoir communication avec l'armée du connétable. Le roi arriva au camp quelques jours après avec René duc d'Anjou, son fils le duc de Calabre, le duc d'Alençon, les comtes du Maine & de Saint Pol, de Tancarville, le vicomte de Lomaigne, Jean & Ferri de Lorraine, le baron de Traisnel chancelier de France, les seigneurs de Blainville & de Preuilli, les baillis de Berri & de Lyon, avec un grand nombre de chevaliers, & alla loger dans l'abbaye d'Ardenne, ordre de Prémontré, où il demeura pendant le siege. 1450.

XLVI. Articles du traité pour la reddition de Caen.

Aussi-tôt après l'arrivée du roi, on ouvrit la tranchée : le comte de Dunois attaqua les boulevards de Vaussels sur la riviere d'Orne, qui furent pris d'assaut après une vigoureuse résistance. Une mine qui fit sauter la tour & la muraille du côté de Saint Etienne, étonna tellement les assiegez, qu'ils demanderent à capituler, dans la crainte d'être emportez d'assaut : le roi les écouta volontiers, ne voulant pas exposer une ville si considerable au pillage ; mais à condition qu'on composeroit pour le château aussi-bien que pour la ville. On entra en conference le lendemoin fête de saint Jean-Baptiste ; & il fut conclu que les Anglois remettroient la ville & le château au roi le premier de Juillet ; que le duc de Sommerset & tous les autres Anglois, leurs femmes &

1450. leurs enfans sortiroient avec leurs bagages, pour passer en Angleterre & non ailleurs, à leurs dépens; & qu'on leur fourniroit des vaisseaux & des chariots, en donnant toutefois des ôtages pour la sureté de ces vaisseaux; qu'ils ne feroient point emporter leur artillerie; qu'ils rendroient tous les prisonniers; enfin qu'ils déchargeroient tous ceux de la ville qui pouvoient leur devoir. Le traité fut conclu & executé dans tous ses articles: Le bailli apporta les clefs de la ville & du château au connétable, qui les remit au comte de Dunois comme gouverneur de cette ville pour le roi, qui y fit son entrée le sixiéme de Juillet, avec beaucoup de pompe.

XLVII. On fait le siege de la ville de Falaise.

Le même jour que le roi entra dans Caen, Poton de Saintrailles mit le siege devant la ville de Falaise, où Jean Bureau trésorier de France conduisit l'artillerie. Dans le même tems le roi partit de Caen, & vint se loger dans l'abbaye de Saint André, le duc d'Alençon à sainte Marguerite, & le comte de Dunois à la Guibrai, tous fauxbourgs de la ville. Les assiegez ne se défendirent que jusqu'au dixiéme de Juillet, auquel jour on commença à capituler. Les Anglois convinrent de rendre au roi la ville & le château le vingt-uniéme du même mois, s'ils n'étoient pas secourus, jusqu'à ce tems-là. Et parce que le roi d'Angleterre avoit donné en propre la ville de Falaise au general Talbot, & que les François le retenoient prisonnier dans le château de Dreux, à cause que le gouverneur de Honfleur avoit refusé de rendre cette place suivant le traité de Rouen, on promit de rendre la liberté à ce general. Outre cela, les Anglois devoient aussi se retirer en Angleterre. Toutes ces condititions furent acceptées, & le roi devenu maître de Falaise, en donna le

gouvernement à Saintrailles.

Deux jours après, c'est-à-dire, le vingt-troisiéme de Juillet, le roi fit assieger Domfront qui se rendit le deuxiéme du mois d'Août, aux mêmes conditions que Falaise & Caen. Il ne restoit plus que Cherbourg. Le connétable en poussa le siege avec vigueur; mais comme la place étoit très-forte, il employa toute son artillerie, & fit jouer plusieurs mines, afin d'obliger la garnison de se rendre. Coitivi amiral de France y fut tué d'un coup de canon, & Tudual bailli de Troies d'un coup de coulevrine: ces deux excellens officiers furent fort regrettez. On avoit si bien dressé les batteries sur la gréve, que la marée qui montoit deux fois le jour, ne pouvoit leur causer aucun dommage. Les Anglois qui ne croyoient pas qu'on pût jamais attaquer la ville de ce côté-là, en furent tellement surpris, qu'ils entrerent en composition. Thomas Gouel qui commandoit dans cette place, donna son fils en ôtage avec le genéral Talbot pendant la capitulation, dont l'un des articles fut qu'on lui rendroit ce fils, ce qui fut exécuté. Ensuite dequoi ce gouverneur remit la place au roi le vingt-deuxiéme d'Août. Le gouvernement en fut donné au sieur de Beuil, que le roi honora en même tems de la charge d'amiral de France, vacante par la mort de Coitivi. Par la prise de cettte ville le roi acheva la conquête de toute la Normandie dans l'espace d'un an; & ce prince pour en conserver la mémoire, ordonna qu'on feroit des processions genérales dans le mois de Septembre, & dans la suite tous les ans à pareil jour que Cherbourg fut rendu; on observe encore cet usage à Rouen.

1450. XLVIII. Siege de la ville de Cherbourg

Jean Chartier, Hist. de Charles VII en cette année.

XLIX. Mort de François.

La joie que ressentoit le roi Charles VII. de ces heureux succès, fut un peu diminuée par

1450. la perte qu'il fit cette année d'un prince qui avoit toujours été très-affectionné à la France, & qui en avoit donné des preuves réelles dans la conquête de la Normandie ; c'étoit François duc de Bretagne, qui mourut d'hydropisie le samedi dix-septiéme de Juillet, dans le château de l'Hermine près de Vannes. Il étoit né l'onziéme de Mai 1414. & n'eut qu'un fils qui mourut jeune : ainsi ne laissant point d'héritier, Pierre II. son frere lui succéda, suivant le reglement fait par Jean duc de Bretagne surnommé le Vaillant, qui excluoit les filles de la succession du duché, lorsqu'il y auroit des mâles descendus en ligne directe de la maison de Bretagne : Ainsi les deux filles que laissoit François, étoient exclues du gouvernement par cette loi. Son grand attachement à la France fut cause qu'il sacrifia son frere Gilles ; parce qu'on lui persuada que ce frere qui avoit demeuré long-tems en Angleterre, & qui étoit fort aimé de Henri, entretenoit avec les Anglois des liaisons préjudiciables à la France. Les deux plus puissans ennemis qui furent cause de la perte de cet infortuné, étoient Jacques d'Epinai évêque de Saint Malo, & depuis évêque de Rennes, & Artur de Montauban frere puîné du seigneur de Montauban. On dit qu'Artur se répentant de ce qu'il avoit fait, se fit religieux Celestin dans le couvent de Paris, & qu'ensuite Louis XI. le fit archevêque de Bourdeaux, peut-être en considération de son frere qui devint amiral de France.

Mort de François duc de Bretagne. Son frere Pierre lui succede.

Monstrelet, vol. 3. Argentré, l. 12. c. 3.

Voyez plus haut, liv. 109. n. 133.

L.

Le roi se rend à Tours, & y assemble les Grands du royaume.

Ce n'étoit pas assez au roi de France d'avoir chassé les Anglois de la Normandie, il falloit encore leur enlever toutes les places qu'ils possedoient dans la Guienne, Bourdeaux, Blaye, Acqs, Fronsac, Bergerac & beaucoup d'autres. Ce fut pour cela qu'il se rendit à

Tours dans le mois de Septembre, où il assembla les personnes les plus considerables par leur naissance, afin de prendre de justes mesures pour la conquête de la Guienne. Là il fut déliberé, qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour la conservation de la Normandie, dont on avoit confié le soin au comte de Richemont connétable, & au senéchal de Brezé; on envoyeroit en Guienne le comte de Penthievre, & de Perigort vicomte de Limoges, auquel on joindroit Charles de Culan, seigneur de Jalognes & maréchal de France, Poton de Saintrailles bailli de Berri, Geoffroi de Saint Belin, Joachim Rouaut, Pierre de Louvain & plusieurs autres seigneurs, avec cinq ou six cens lances & leurs archers, avec ordre de faire observer exactement la discipline militaire, & de ne se point rendre odieux aux gens du pays. 1450.

LI
Le roi envoye une armee en Guienne.

Ces seigneurs partirent donc pour la Guienne, & commencerent la campagne par le siege de Bergerac, qui se rendit par composition dans le mois d'Octobre: on en fit le maréchal de Culan gouverneur. Ensuite on prit d'assaut le château de Jonsac sur la Dordogne, dont on fit la garnison prisonniere. L'armée se partagea après cette expedition: une partie alla assiéger Montferrand, dont le gouverneur se rendit prisonnier; de-là elle alla à Sainte Foi, qui se rendit à Chalais aux mêmes conditions. L'argent pour payer les troupes étant venu alors à manquer, on en fit des plaintes au roi, qui fit arrêter prisonnier Jean de Xaincoins receveur général des finances, & un de ses commis nommé Jacques Chartier. Ils furent convaincus tous deux de malversation, & d'avoir détourné les deniers du roi à leur profit. On vouloit les punir selon la rigueur des loix; mais le

roi plus porté à la clémence qu'à la severité, se
1450. contenta de confisquer leurs biens immeubles, & de taxer Xaincoins à soixante mille écus d'or qui servirent à payer l'armée; ce qui étoit bien peu de chose en comparaison de tout ce qu'il avoit pillé & dérobé, comme il en convint de son propre aveu.

LII. On punit un receveur des finances de ses malversations.

Le dernier jour d'Octobre veille de la Toussaint, le seigneur d'Orval troisiéme fils du comte d'Albret, se rendit à Basas avec beaucoup d'autres, d'où s'étant répandus dans le pays du Bourdelois jusqu'au nombre de quatre à cinq cens hommes, ils s'avancerent jusqu'à Bourdeaux pour faire des courses dans l'isle de Medoc. Le lendemain étant tout prêts d'entrer dans cette isle, ils apprirent qu'un corps de neuf mille Anglois & Bourdelois s'étoient mis en campagne pour les chercher. Sur cette nouvelle, le seigneur d'Orval mit ses gens en bataille, attendit l'ennemi de pied-ferme; & l'on en vint aux mains. Les François quoique de beaucoup inferieurs en nombre, se battirent avec tant de valeur, qu'ils laisserent sur la place environ dix-huit cens de leurs ennemis, & firent plus de douze cens prisonniers.

LIII. Le nouveau duc de Bretagne rend hommage au roi.

Ce fut la derniere action de cette année, parce que l'hyver approchoit, & qu'il étoit tems de laisser reposer les troupes. L'année finit par l'hommage que Pierre nouveau duc de Bretagne vint faire au roi le troisiéme de Novembre. Il fit le serment, non pas en qualité d'homme-lige, mais seulement en la maniere que ses prédecesseurs l'avoient fait; au lieu qu'à l'égard du comté de Montfort, dont il rendit aussi hommage, il ne fit point difficulté de le faire lige, c'est-à-dire, qu'il renfermoit l'obligation de faire le service au roi sur son mandement, & envers tous & contre tous, sous

peine de felonie & de confiscation du fief. 1450.

LIV. Mort de Henri duc de Baviere.

Trithem. chron. Spanh. an. 1445.

Henri duc de Baviere, dit le Riche, fils de Frederic de Landshut, mourut cette année, & laissa ses états à son fils Louis, dont on loue beaucoup l'obéissance & la soumission envers son pere, quoiqu'il lui eût été très-severe, jusqu'à le priver à l'âge de trente ans des choses les plus necessaires à sa condition. Quand ses ennemis lui conseilloient d'abandonner son pere & de se retirer secretement en Autriche chez son oncle Albert, sa réponse étoit qu'il ne quitteroit jamais celui qui lui avoit donné la vie, & qu'il ne l'offenseroit jamais, tant qu'il sçauroit faire usage de sa raison. Il ne fut pas cependant si prudent ni si sage, quand après avoir fait sa paix avec le marquis de Brandebourg, à condition que ce marquis lui remettroit les édits que l'empereur avoit portez contre lui, il les reçut & les déchira publiquement. Cette action irita tellement l'empereur, qu'il le déclara criminel de leze-majesté, rompit le traité fait avec le marquis, & excita les autres princes contre lui, qui ne cesserent de le persécuter, qu'après l'avoir entierement accablé.

LV. Accord entre les deux freres ducs de Saxe.

Æn. Sylv. in Europ. cap. 32.

L'accord fait cette année entre les deux freres Frederic & Guillaume de Saxe, fut plus heureux. Ces princes après s'être fait long-tems la guerre pour la succession de leur pere, étoient encore animez à la prolonger par de lâches courtisans qui y trouvoient leur interêt: mais Frederic voulant profiter de l'absence de celui qui en étoit le principal moteur, & que le jubilé avoit attiré à Rome, il fit prier son frere de le venir trouver, afin de s'accommoder ensemble, & de faire la paix. Guillaume monta aussi-tôt à cheval, pour se rendre à l'invitation de son aîné, malgré les instances que

1450. ses conseillers firent pour l'en empêcher, l'assurant que cette démarche de son frere n'étoit point sincere, & que c'étoit un piége qu'on lui tendoit pour le faire perir. " Je mourrai volontiers, leur répondit-il, quand je vous aurez tuez, vous qui vous plaisez à semer & à entretenir la division parmi des freres. „ Sa démarche eut un heureux succès, les deux freres s'accorderent, devinrent bons amis, & s'unirent pour exterminer les auteurs de leurs discordes & de leurs divisions.

1451.

LVI. L'empereur refuse aux Bohémiens Ladislas qu'ils avoient élu roi.

Les Bohémiens ayant élu pour leur roi le jeune Ladislas, qui étoit déja roi de Hongrie, presserent l'empereur Frederic de le leur envoyer; il avoit alors près de douze ans : mais à cet âge n'étant pas encore capable de gouverner par lui-même ; & de plus l'empereur n'osant pas confier ce jeune prince à des peuples aussi legers & aussi inconstans qu'étoient les Bohémiens, il ne se rendit point à leurs instances, & refusa toujours constamment de leur envoyer Ladislas. Ce refus irrita tellement les Bohémiens, qui sçavoient que sa majesté imperiale devoit mener leur roi en Italie pour assister à son couronnement, qu'ils convoquerent une assemblée dans le dessein d'élire un autre roi. Cette résolution inquiéta l'empereur ; il leur envoya des ambassadeurs, qui furent Æneas Sylvius alors évêque de Sienne, & Procope Robenstein chevalier de Bohême. Le premier les harangua en latin, & justifia si solidement la conduite de l'empereur, en gardant le jeune Ladislas auprès de lui, que non-seulement les Bohémiens se rendirent à ses raisons, mais encore ils convinrent entre eux d'envoyer quelques jeunes gentilshommes de Bohême pour accompagner Frederic en Italie, &

Æn. Sylv. hist. Bohem. cap. 58. & epist. 130.

& pour former la cour de leur jeune roi.

Æneas Sylvius fit une relation du voyage qu'il avoit fait en Bohême, qu'il adressa au cardinal Carvajal, qui y avoit été légat, & dans laquelle il lui raconte les differentes avantures qui arriverent à lui & à son collégue chez les Thaborites, & qui leur servirent à mieux connoître le génie & les mœurs des Bohémiens. Il mande à ce cardinal, que craignant les voleurs & les embuches sur les chemins, son compagnon & lui aimerent mieux se fier aux Thaborites, plus rusez à la verité que les autres, mais moins cruels : ce qui fit tant de plaisir à ces sectaires, qu'ils leur jurerent fidelité, & promirent qu'on ne leur feroit aucun mal. Rien ne nous divertit davantage, dit-il, que de voir ces hommes grossiers contrefaire la politesse des courtisans ; & notre entrée dans leur ville a quelque chose de plus singulier. Il tomboit alors une pluie très-froide, & cependant quelques-uns d'entre eux n'avoient que leurs chemises pour tout habit ; & un très-petit nombre portoient des robbes fourrées. Les uns montoient des chevaux sans selles, d'autres sans brides ; à ceux-là il manquoit un œil, à l'autre une main. Ils marchoient sans ordre ; ils s'entretenoient entre eux sans pudeur, & tout étoit rustique & grossier parmi eux. Ils ne laisserent pas de nous offrir, avec une espece de politesse, quelques presens de poissons, de vin & de bierre.

1451.

LVII. Description qu'Æneas Sylvius fait des Thaborites

Æn. Sylv. epist. 130.

Il ajoute, que tout ce qu'il y a de plus monstrueux en impiété & en blasphêmes, fait là sa retraite ; qu'il y a autant d'heresies que de têtes, & qu'on y croit tout ce que l'on veut ; qu'ils apperçurent deux boucliers à l'une des portes de la ville, sur l'un desquels on avoit peint un Ange tenant un calice, comme pour

Thaborites. Enée disputa souvent avec les docteurs Thaborites sur l'unité & l'infaillibilité de l'église ; mais loin de remporter quelque fruit de toutes ces disputes, il perdit même toute esperance de ramener dans le sein de l'église ce peuple ignorant & barbare. 1451.

Cochlée rapporte que dans ce même tems la peste fit de si grands ravages dans Prague, que les Catholiques qui étoient attaquez de ce mal, furent obligez de recevoir des prêtres Hussites la communion sous les deux especes, sous peine d'être privez de sépulture.

Cochlée, hist. Hussit. lib. 10.

LIX. Le pape envoye Jean Capistran prêcher en Allemagne. *Æn. Sylv. ep. 403.*

Le pape Nicolas V. donna commission à Jean Capistran Cordelier, d'aller en Allemagne travailler à la conversion des hérétiques. Ce religieux avoit été disciple de saint Bernardin de Sienne, & s'employa comme son maître à la prédication ; il s'étoit rendu en quelque façon le chef d'une croisade contre les Frerots ou Fratricelles, qui répandoient leurs erreurs dans la campagne de Rome, & dans la Marche d'Ancone, & il y avoit condamné au feu trente-six de ces hérétiques. Il fut reçu en Allemagne comme s'il eût été un légat : chacun le combla de loüanges & de benedictions. Casimir roi de Pologne le pria instamment de venir dans ses états, afin de retirer les Lithuaniens du schisme des Grecs, dans lequel ils étoient engagez. Il étendit sa mission jusques dans la Moravie, où il convertit un grand nombre de Hussites ; mais Roquesane, qui se disoit leur archevêque, quoiqu'il n'eut point obtenu de bulles, craignant qu'il ne ramenât toute la secte à l'unité de l'église, parce qu'il en avoit déja converti plus de quatre mille, chercha l'occasion de le décrier ; il l'invita par lettres à une conference touchant la communion sous les deux especes, que ce saint missionnaire ac-

Michou, l. 4. c. 59.

LX. Roquezane luit écrit pour co...

1451.

cepta; mais Pogebrac s'opposa à cette entrevûë, & lui refusa un sauf-conduit. Capistran s'en plaignit hautement; il en écrivit même à Pogebrac & à la noblesse en termes assez vifs. Roquesane & les siens ne laisserent pas d'en triompher; ils firent courir le bruit que ce religieux n'avoit pas osé s'exposer à une dispute, parce qu'il se sentoit trop foible. Capistran se défendit par un traité qu'il fit contre Roquesane, & qui ne se trouve point imprimé parmi ses ouvrages. C'est-là, où, comme saint Paul, il raconte la grandeur & la multitude de ses emplois pour l'appui de l'évangile, mais d'un style bien moins charitable que celui de cet apôtre; aussi ne servit-il qu'à irriter davantage Roquesane, sans produire aucun avantage à la religion.

ferer avec lui sur la religion

Voyez plus haut, liv. 109. n 74.

Scanderbeg, après s'être rétabli par adresse dans les états de son pere, défit plusieurs fois les Turcs, & obligea Amurat de lever le siége de Croye, capitale d'Albanie. L'affront que le sultan avoit reçu devant cette place, l'avoit fait résoudre à se retirer en Asie Mineure, chez les Zéchites, religieux Turcs, pour y achever tranquillement le reste de ses jours; mais ne pouvant résister à la passion qu'il avoit d'en tirer vengeance, & y étant encore animé par ses janissaires, il reprit la conduite de ses états. Quelques efforts qu'il fît, & quelques artifices qu'il mît en usage pour opprimer Scarderbeg, il eut toûjours du dessous. Enfin plus irrité que jamais, il rassembla toutes ses forces, & vint assiéger une seconde fois la ville de Croye: mais ce fut avec encore moins de succès que la premiere. Avant que de se présenter, il fit assembler dans sa tente les généraux d'armée; & comme s'ils eussent été les seules causes des pertes qu'il avoit faites, il s'exhala en plaintes

LXI. Amurat assiege Croye capitale de l'Albanie.

Chalcond. l. 9. ante fin.

Phranz. l. 1. c. 32. in fin.

Barlet in vita Scanderbeg.

LXII. Mort de l'empereur des Turcs.

& en reproches. Il leur parla ſi long-tems & avec tant de chaleur, que la fiévre le ſaiſit. Il mourut le mercredi onziéme de Février 1451. le premier jour de l'an 855. de l'hégire, âgé de ſoixante & quinze ans, ſelon quelques-uns, & de quatre-vingt-cinq, ſelon d'autres, dans la trente-uniéme année de ſon regne. Phranzès rapporte autrement ſa mort, & dit qu'il fut attaqué d'apoplexie à Andrinople, après avoir bû du vin avec excès, & qu'il en mourut. Il avoit paſſé preſque tout ſon regne à faire la guerre aux Chrétiens; & s'il en triompha ſouvent, ce fut preſque toûjours par leur propre faute. Les Grecs le louënt de ſa juſtice & de ſon équité; & l'on peut dire à ſa loüange, que, contre l'ordinaire des Infideles, il gardoit avec aſſez de bonne foi tous les traitez qu'il faiſoit.

1451.

Leunclav. de rebus Turcic. lib. 14

Phranzes lib. 3. c. 2.

Sagredo. hiſt. Imper. Ottoman. in Amur.

LXIII. Mahomet II. ſon fils lui ſuccede.

Il eut pour ſucceſſeur Mahomet II. ſon fils, qui étoit pour lors en Aſie, âgé de vingt-un ans, étant né le vingt-quatriéme de Mars de l'an 1430. C'étoit le ſeul qui lui reſtoit de tous les enfans qu'il avoit eus de pluſieurs femmes. On dit qu'il étoit né de Milizza, fille du deſpote de Servie, dont Amurat avoit été paſſionnément amoureux. Cette princeſſe étoit Chrétienne. Ce prince, la terreur de l'Europe, eut toûjours une haine implacable pour les Chrétiens, & fut le plus heureux d'entre les Infideles qui ayent jamais porté la couronne. Il reçut de la nature un corps extrêmement robuſte, & capable de toutes les fatigues de la guerre, dont il fit ſon occupation continuelle durant toute ſa vie; il avoit un temperamment tout de feu, & un naturel impétueux; ſon eſprit étoit vif, ſubtil, adroit, fin & diſſimulé, & d'une très-grande étenduë: il étoit hardi, entreprenant, & inſatiable de goloire. Il ne dût

1451. par ses conquêtes à son seul courage, quelque grand qu'il fût, sa prudence & sa politique y eurent beaucoup de part; & ce fut plûtôt par-là qu'il renversa deux empires, conquit douze roïaumes, & prit plus de deux cens villes sur les Chrétiens.

LXIV. Bonnes & mauvaises qualitez de Mahomet.

Il étoit sçavant, au-delà de tout ce qu'on pouvoit raisonnablement attendre d'un Mahometan, auquel il semble qu'il ne soit pas permis d'apprendre quelque chose; il parloit cinq langues, outre la sienne; sçavoir, la grecque, la latine, l'arabe, la chaldéenne, & la persane. Il possedoit les mathematiques, l'astrologie, & l'art militaire, où il se rendit très-versé, & par étude, & par experience; il sçavoit l'histoire des plus grands hommes de l'antiquité, de la gloire desquels il étoit devenu jaloux. Mais toutes ces connoissances ne le rendirent pas plus honnête homme. Il n'adoroit que sa bonne fortune, qu'il reconnoissoit pour l'unique divinité, à laquelle il étoit toûjours prêt de sacrifier toutes choses: il se mocquoit de toutes les religions, entre autres, de la Chrétienne, qu'il traitoit de superstition, de celle de Mahomet, qu'il regardoit comme un chef de bandits, quand il en parloit à ses confidens: il se railloit de tous ceux qui croyoient qu'il y eût une autre Providence que celle que chacun doit avoir pour soi-même. Son interêt, sa grandeur & son plaisir, étoient l'unique regle de ses actions; & il ne gardoit ni foi, ni parole, ni serment, ni traité, qu'autant qu'il les trouvoit commodes & utiles pour arriver à ses fins.

Son cœur étoit aussi corrompu que son esprit; ses débauches & la foule effroyable de ses vices, ternirent toute la gloire de ses plus belles actions. Il fit mourir Etienne, prince de

Bosnie, & le prince de Metelin, contre la parole qu'il en avoit donnée à David Comnene & à ses enfans, qu'il traita tous avec une extrême rigueur : sa cruauté alla un jour jusqu'à faire éventrer quatorze de ses pages, pour savoir lequel avoit mangé un melon qu'on avoit derobé dans un jardin qu'il cultivoit, & il coupa lui-même la tête à une femme qu'on lui reprochoit de trop aimer. Tel étoit Mahomet II. que les Turcs ont surnommé *Bojuc* : c'est-à-dire le Grand : titre qui ne convenoit, qu'en ce qu'il n'y eut jamais rien en lui de médiocre en orgueil, en ambition, en avarice, en brigandage, en perfidie, en cruauté, en toutes sortes de dissolutions, & sur-tout en impieté.

1451.

LXV. Le pape envoye le cardinal de Cusa legat en Allemagne.

Æn. Syla. Europ. c. 3. in. fin.
Tritbem. in chron.
Spanheim.

Le pape Nicolas ayant appris la mort d'Amurat, prévit ce que la religion auroit à souffrir sous son successeur, & touché du danger qui menaçoit la plupart des états Chrétiens, & principalement l'empire de Constantinople dont Mahomet avoit résolu de s'emparer à quelque prix que ce fût, exhorta les princes à secourir les Grecs, & tâcha d'y engager les peuples, en animant leur zele. Il envoya pour cet effet en Allemagne le cardinal de Cusa en qualité de légat, & le chargea d'y rétablir la discipline monastique, d'y ménager une paix solide entre les princes, de publier les indulgences du jubilé, & d'exhorter les Fidéles à secourir de leurs aumônes ceux que le Turc menaçoit. A peine les indulgences furent-elles publiées, qu'elles produisirent des quêtes abondantes ; mais le bruit s'étant répandu qu'au lieu de conserver l'argent qui en provenoit, pour faire la guerre aux Turcs, le pape s'en servoit pour la faire aux Milanois & à Alphonse roi de Naples, la charité se refroidit beaucoup.

1451. Pour engager aussi les Polonois à fournir par leurs aumônes aux frais de la guerre contre les Turcs, le cardinal Sbignée évêque de Cracovie pria le pape d'accorder le jubilé à la Pologne & à la Lithuanie, & de dispenser les Fideles d'aller à Rome gagner les indulgences, à condition que chacun donneroit aux quêteurs la moitié de la dépense qu'il eût faite pour y aller; que des deniers qui en proviendroient le roi en auroit la moitié pour fournir aux frais de la guerre contre les Infideles; qu'on en donneroit un quart à la reine Sophie, qui en marieroit des pauvres filles, & que l'autre quart seroit employé pour les réparations des églises de Rome. Mais comme en supputant on trouva que la somme qui proviendroit de ces taxes seroit trop considerable, on la réduisit au quart au lieu de la moitié, ce qui ne laissa pas de monter encore à une somme assez haute.

LXVI. Le pape accorde le jubilé aux Polonois & aux Lithuaniens

Michou, lib. 4 cap 59 Crom. l. 22.

LXVII. Le pape exhorte les Grecs à renoncer au Schisme.

Tout étant ainsi disposé pour soutenir la guerre, dont les Turcs menaçoient les princes Chrétiens; le pape écrivit aux Grecs, & les exhorta à penser à leur salut, & à ne point rendre inutile le secours que le Ciel vouloit leur donner. Il les presse de faire penitence, & de recevoir les decrets du concile de Florence; & par un esprit prophetique, il mande à Constantin empereur de Constantinople, qui donnoit lieu de croire alors qu'il n'agissoit pas trop sincerement, qu'il y avoit déja trop longtems que les Grecs se jouoient de la patience de Dieu & des hommes, en differant toujours de se réunir à l'église; que selon la parabole de l'évangile, on attendroit encore trois ans, que le figuier, qu'on avoit jusqu'alors inutilement cultivé, portât du fruit; & que s'il n'en portoit, c'est-à-dire, si dans ce tems-là que

Gennad. in defens. v. cap. lib. v. cap. 14.

Dieu donnoit encore aux Grecs, ils ne recevoient le decret de l'union, l'arbre seroit coupé jusqu'à la racine, & la nation Grecque entierement ruinée par les exécuteurs de l'arrêt que la justice divine avoit déja porté contre elle. Le pape écrivit cette lettre en cette année 1451. & la troisiéme année après cette prédiction, la ville de Constantinople fut prise d'assaut par les Turcs, & les Grecs furent ainsi punis de leur extrême obstination à refuser de se réünir à l'église. Le nouveau sultan qui avoit résolu la conquête de cette ville, ne se vit pas plûtôt sur le trône, que selon les maximes de sa politique, & pour amuser l'empereur Grec, il renouvella avec lui un traité de paix, qu'il n'avoit envie de garder qu'autant de tems qu'il en falloit pour faire ses préparatifs de guerre. Constantin qui en eut assez de preuves, ne jugea pas à propos de se fier aux belles paroles du sultan, quoiqu'il lui protestât toûjours qu'il garderoit inviolablement la paix, & qu'il n'entreprendroit rien contre son empire durant sa vie. Il envoya des ambassadeurs au pape, pour lui demander du secours dans l'extrême danger dont il étoit ménacé d'avoir bien-tôt sur les bras un si redoutable ennemi, auquel il lui seroit impossible de résister ; il lui fit en même tems ses excuses, de ce que dans l'état où il avoit trouvé les affaires à son avenement à la couronne, il n'avoit pû encore obliger les Grecs à se soumettre aux décisions du concile de Florence ; il protesta qu'il étoit fort résolu de le faire au plûtôt, & de rappeller le patriarche Gregoire dans ce dessein ; car ce saint homme voyant l'obstination des Grecs, avoit abandonné Constantinople, & s'étoit retiré à Rome, où il mourut quelque tems après. Ce n'étoit pas là toutefois le sentiment de tous

1451.

LXVIII. Mahomet renouvelle avec les Grecs le traité de paix.

Phranz. l. 3. c. 2.

LXIX. Les Grecs écrivent aux Bohémiens pour s'unir à eux.

1451. les Grecs, puisque quelques-uns écrivirent cette année au nom de l'église de Constantinople, aux Bohémiens Hussites, pour les loüer de ce qu'ils n'avoient point reçu les nouveautez des Romains & qu'ils étoient demeurez fermes dans la veritable foi, les exhorter d'y perseverer, & de s'unir avec eux, non pas, disent-ils, selon l'union feinte de Florence, qui s'éloigne tout-à-fait de la verité, mais suivant les sentimens des anciens peres, que les Grecs soutiennent. Cette lettre en grec & en latin, se trouve dans la collection des auteurs de l'histoire de Bohême, qui est dans la Bibliotheque du college de Prague.

Cependant les ambassadeurs que Constantin avoit envoyé à Rome, prierent le pape d'envoyer quelque habile homme, pour travailler efficacement avec leur empereur à la réduction des schismatiques. Sur ces remontrances sa sainteté envoya le cardinal Isidore Grec, archevêque de Kiovie en Russie, & qu'Eugene IV. avoit honoré du chapeau de cardinal au concile de Florence. Il partit en effet, & sa légation réüssit assez heureusement en apparence, soit que l'acceptation que les Grecs firent du decret de l'union fût feinte, ou qu'elle fût veritable. L'empereur lui fit beaucoup d'accueïl, & reçut le decret de l'union avec quelques-uns de sa cour, & un petit nombre d'ecclesiastiques, le douziéme de Decembre : mais les suites de cette acceptation ne confirmerent que trop la grande opiniâtreté des Grecs dans leur schisme.

LXX. Légation du cardinal Isidore à Constantinople.

Æn. Sylv. Europ. c 3.

Nicolas V. étant chanoine regulier de saint Georges en Alga, isle qui est au couchant de Venise, à deux milles de la ville, avoit connu Laurent Justinien, de l'illustre famille des Justiniens de Venise, qui y étoit aussi religieux

Eugene IV. inſtruit de ſon merite l'avoit élevé malgré lui à l'évêché de Veniſe. Sa vertu & ſa capacité brillerent encore plus dans cette place. Le pape Nicolas plein d'eſtime & de veneration pour ce grand homme, cherchoit l'occaſion de l'élever à quelque autre poſte, d'où cette lumier put ſe répandte dans l'égliſe avec plus d'étendue. Il crut l'avoir trouvée à la mort de Dominique Micheli patriarche de Grade, ville maritime du Gloſe, à laquelle on avoit annexé le patriarchat d'Aquilée par une bulle d'éréction dattée le huitiéme d'Octobre, il en transfera cette année le titre au ſiege de Veniſe à la ſeule conſideration de Laurent, qui ſe vit ainſi le premier patriarche de cette égliſe. Cette nouvelle dignité à laquelle on l'avoit élevé par force, comme on avoit fait à l'épiſcopat, n'apporta aucun changement dans ſa maniere de vivre pauvrement. Elle lui fut ſeulement un ſujet de redoubler ſon application à ſes devoirs, & une matiére de plus grande édification pour tous ceux qui le voyoient ſi humble, & ſi mortifié dans tous ſes ſens.

1451.

LXXI. Le pape fait patriarche d'Aquilée Laurent Juſtinien.

Baillet, vies des Saints, 5. Septem.

LXXII. Le pape veut ménager la paix entre la France & l'Angleterre.

Monſtrelet, 3. vol. Gaguin. l. 10. Belleſor. 5. c. 3.

Le pape voulut auſſi s'employer pour ménager la paix entre la France & l'Angleterre. Il envoya pour cet effet le cardinal d'Eſtouteville légat en France, & l'archevêque de Ravennes, de la maiſon des Urſins, avec la même qualité en Angleterre. Charles VII. répondit au cardinal qu'il étoit très-diſpoſé à finir la guerre, qu'il reſſentoit vivememt les maux dont l'égliſe étoit affligée, qu'il étoit prêt de traiter avec l'Angleterre, pour employer enſuite ſes armes contre les ennemis du nom Chrétien; mais Henri roi d'Angleterre ne ſe trouva pas dans les mêmes ſentimens. Le légat eut beau lui expoſer la déroute des Anglois en

Normandie, les embarras des guerres civiles
1451. dans son royaume; il répondit toûjours fierement, que lorsqu'il auroit reconquis sur le roi de France tout ce que ce prince lui avoit enlevé depuis deux ans, il seroit alors tems d'entrer en négociation, mais que jusques-là il n'y falloit pas penser. Ainsi la guerre continua en Guyenne.

LXXIII. Commencement de la campagne en Guyenne.

Le comte de Dunois ouvrit la campagne par le siége de Montguyon. Il en reçut les ordres du roi, qui étoit alors à Tours. Le comte d'Angoulême, frere du duc d'Orleans, Jean Bureau, trésorier de France, & Pierre de Louvain, se joignirent à lui avec quatre cens lances, & plus de trois mille francs-archers. Cette place dans laquelle un Gascon nommé Renaud de Saint-Jean, commandoit pour les Anglois, ne tint que huit jours, & se rendit par capitulation le sixiéme jour de Mai. Huit jours après le même comte de Dunois alla assiéger Blaye, pendant que Jean Boursier la tenoit bloquée par mer avec sa flotte. Cinq gros vaisseaux des Bourdelois étant venus pour sécourir les assiégez, furent battus & mis en fuite. La ville étant ainsi assiégée par mer & par terre, & le canon ayant fait de grandes bréches, on donna un assaut, qui rendit les François maîtres de la ville. Les Anglois ayant perdu plus de deux cens hommes, se retirerent promptement dans le chateau, où manquant de vivres, & ne voyant aucun lieu de s'échapper, ni par mer, ni par terre, ils en vinrent à composition. On leur accorda la vie; mais toute la garnison fut faite prisonniere, & tous les effets laissez dans la place: le traité fut signé le vingt-quatriéme de Mai. Et comme le sieur de Montferrand, puissant seigneur de ce pays, se trouvoit parmi les assiégez, on fit avec lui un traité particulier, par lequel il

Jean Chartier, hist. de Charles VII. pag. 222. & suiv.

LXXIV. Prise de Montguyon & Blaye.

s'engageoit à donner dix mille écus pour ſa rançon, s'il n'aimoit mieux faire ſerment de fidelité au roi, & lui remettre cinq places qu'il poſſedoit. Il accepta ce dernier parti : & de ces cinq places, on lui en rendit genereuſement trois, & on le laiſſa joüir du revenu des autres ; que l'on promit encore de lui rendre, auſſi-tôt qu'on auroit ſoumis la ville de Bourdeaux à l'obéïſſance du roi. 1451.

LXXV. Bourg, Livourné, Acqs, Fronſac, & autres places ſe rendent au roi.

Après ces conquêtes, l'armée s'avança vers l'embouchure de la Dordogne, & alla aſſiéger Bourg, qui ſe rendit cinq ou ſix jours après, le vingt-neuviéme jour de Mai. Le gouvernement en fut donné à meſſire Jacques de Chabannes, grand-maître d'hôtel du roi. On prit enſuite Libourne, qui n'attendit pas qu'on l'aſſiégeât ; Rion ſe rendit au comte d'Armagnac, & Caſtillon, au comte de Penthievre. Pour Acqs, on l'aſſiégea dans les formes, auſſi-bien que Fronſac. Et les Bourdelois, perſuadez que ces deux villes priſes, on viendroit fondre ſur eux, parce qu'il n'y avoit plus rien qui couvrît leur ville, ils députerent au comte de Dunois, pour le prier d'envoyer quelqu'un avec lequel ils puſſent traiter. Saintrailles fut chargé de cette commiſſion, & s'en acquitta avec beaucoup de ſuccès. On permit aux Bourdelois de ſommer le roi d'Angleterre de leur envoyer du ſecours, qu'autrement ils ſeroient obligez de ſe rendre : on leur accorda des ſauf-conduits pour cela ; mais avec cette condition, que ſi le vingt-troiſiéme de Juin les Anglois n'étoient pas en état de faire lever le ſiége de Fronſac, Bourdeaux ſe rendroit au roi avec toutes ſes dépendances, & lui prêteroit ſerment de fidelité, ou à ſes généraux en ſon abſence ; que moyennant cela, on conſerveroit tous les privileges des habitans, qui ne ſeroient ſujets à

LXXVI. Les François ſe rendent maîtres de Bourdeax.

1451. aucune taille, ni gabelle, ni subside qu'on; établiroit dans la ville une justice souveraine & une cour des monnoies. Les Anglois n'ayant pû donner assez tôt du secours, le traité fut exécuté; la seule ville de Baïonne ne voulut pas être comprise dans ce traité, flattée de l'esperance que le roi d'Angleterre lui-même viendroit promptement la secourir. Les generaux François firent leur entrée dans Bourdeaux avec beaucoup de magnificence, le vingt-neuviéme de Juin, jour de la fête des Apôtres saint Pierre & saint Paul.

LXXVII. Traité particulier avec le captal de Buch. *Histoire de Charles VII. par Jean Chartier, an.* 1451.

On fit aussi un traité particulier avec Gaston de Foix, captal du Buch, qui en qualité de chevalier de la Jarretiere, avoit droit de se retirer en Angleterre. On le lui permit, s'il le vouloit, même d'emporter tous ses biens, meubles, or, argent, vaisselle & autres, dont on lui accordoit un sauf-conduit; & on convint encore que le seigneur de Candale son fils qui n'avoit que trois ans, auroit la jouissance de toutes les terres, seigneuries, châteaux, forteresses que le pere possedoit dans le duché de Guienne: que les biens immeubles passeroient du fils à ses descendans; que le comte de Foix son cousin se chargeroit d'administrer ces biens, jusqu'à ce que le seigneur de Candale fut en âge, en faisant au Roi la foi & hommage, en la maniere accoutumée; que les vassaux du même seigneur feroient serment entre les mains des officiers du Roi, d'être bons François & obéissans. Et parce que le jeune seigneur de Candale n'étoit pas encore en âge de se déterminer sur le parti qu'il avoit à prendre, le Roi lui donna un terme suffisant pour se déclarer François, si bon lui sembloit lorsqu'il seroit en état de le faire: ce traité fut conclu & signé le dimanche treiziéme jour de Juin.

Comme la ville de Baïonne n'avoit pas voulu entrer, ni être comprise dans le traité fait avec les Bourdelois, le roi en quittant la Touraine, s'avança en Guyenne, jusqu'au château de Taillebourg, où il congedia une partie de son armée, pour qu'elle pût se délasser de ses fatigues, & il employa l'autre à faire le siege de cette ville. Les comtes de Dunois & de Foix furent chargez de cete expedition; & dès le sixiéme d'Août ils investirent la place. Les assiegez firent d'abord une sortie, dans laquelle Bernard de Bearn fut blessé à la jambe. Le lendemain on redoubla les attaques, on dressa des batteries, on emporta un fauxbourg, & comme on s'approchoit toûjours de la ville, les assiegez craignant d'être pris d'assaut, demanderent à capituler, un vendredi vingtiéme du mois d'Août: ce qui les y détermina, fut que ce jour-là même, un peu après le soleil levé, dans un tems clair & serein, ils virent en l'air au-dessus de la ville, une croix blanche, qui fut apperçuë pendant plus d'une demie-heure de tout le monde. Ils conclurent de-là que cette croix sembloit leur dire, que Dieu demandoit d'eux qu'ils quittassent la croix rouge du parti d'Angleterre, pour prendre la croix blanche du parti François. Sur ce phénoméne réel ou imaginaire, les Baïonnois se rendirent; le gouverneur Jean de Beaumont, avec toute la garnison demeura prisonnier de guerre, & il en coûta quarante mille écus d'or aux habitans, pour n'avoir pas obéï à la premiere sommation.

1451.

LXXVIII. Le roi arrive à Taillebourg.

Jean Chartier, & Matth. de Coucy; hist. de Charles VII.

LXXIX. Les François se rendent maîtres de Baïonne.

Ce fut ainsi que le roi de France réduisit sous son obéïssance en moins de deux ans, les deux provinces de Normandie & de Guyenne, & généralement tout le royaume, excepté Calais, & le comté de Guines dans le Boulonnois. Les causes d'une si subite & si étonnante révolu-

1451.

LXXX. Les Anglois sont cause de toutes les pertes qu'ils font.

tion furent du côté des Anglois, leur négligence à bien munir & fortifier leurs places; & la haine que tous les peuples portoient à leur domination trop imperieuse & trop fiere; & de l'autre côté l'union & le zéle de toute la noblesse & de tous les officiers François, le bon ordre & la discipline exacte des troupes; la grande provision de canons & de toutes sortes de machines de guerre, le soin de bien munir les villes, & la nouvelle maniere d'attaquer les places inconnuë aux Anglois, & par dessus tout cela la guerre civile qui étoit allumée en leur pays. Richard duc d'York, ne sçut que trop profiter du mécontentement que les Anglois avoient du gouvernement de la reine Marguerite, qui étoit Françoise, dans la vûë de trouver dans ces broüilleries quelque chemin qui pût le conduire au trône, qu'il prétendoit lui être dû plûtôt qu'à Henri, vû qu'il descendoit, mais du côté des femmes seulement, de Lyonnel de Clarence, qui étoit second fils du roi Edoüard III. au lieu que Richard ne venoit que du troisiéme fils de ce roi, qui étoit Jean duc de Lancastre, son bisayeul paternel. Ces differentes prétentions causerent dans la suite beaucoup de maux à cette nation.

LXXXI. Censure de quelques propositions contre les droits des curez.

Dupin, Biblioth. des Aut. tom x. in-4°.

La faculté de théologie de Paris censura cette année plusieurs propositions avancées par Jean Barthelemi, de l'ordre des Freres Mineurs, dans les sermons qu'il prêchoit à Roüen contre les droits des curez, principalement touchant la confession; entre autres, que les paroissiens peuvent se confesser librement aux religieux mendians, sans en demander permission aux curez. Le promoteur de l'archevêque fit informer contre ce prédicateur: & l'affaire ayant été portée à l'université de Paris, le religieux

comparut dans l'assemblée du quatriéme Decembre de cette année. Il ne voulut pas reconnoître que les paroissiens fussent obligez de se confesser une fois l'an à leur curé, & pour le punir de son obstination, il fut résolu qu'on ne lui accorderoit point le degré de licentié; & le fonds de la question fut renvoyé aux facultez de théologie & de droit. Cette affaire se renouvella cinq ans après, à l'occasion d'une bulle du pape Nicolas V. en faveur des Mendians.

1451. *pag. 146. D'Argentré, collect. judic. tom. 1. part. 2. pag. 251.*

Dès le premier jour de Janvier de cette année l'empereur Frederic entra dans l'Italie pour se rendre à Rome, & y recevoir des mains du pape la couronne imperiale. Il étoit accompagné du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême, d'Albert son frere, & d'un grand nombre de seigneurs. Il ne menoit point de troupes à sa suite, afin de ne point effrayer les Italiens qui se souvenoient encore de la maniere dont ses prédecesseurs s'étoient comportez en pareille occasion: cependant son arrivée épouvanta plusieurs personnes, & le pape qui de son naturel étoit fort timide, appréhendoit beaucoup Frederic, & craignant que le peuple ne se soulevât à son sujet, fit fortifier le Capitole, le château saint Ange, les tours & les murs de la ville, & y mit une bonne garnison. Toutes ces précautions n'empêcherent pas néanmoins qu'on ne le reçût bien par-tout, & qu'on ne lui fît beaucoup d'honneurs. Un auteur rapporte un fait assez particulier, qui arriva pendant son sejour à Venise. Il dit que l'empereur étant sur le point de partir les Venitiens avoient préparé sur une table un magnifique buffet de crystal; dont ils vouloient lui faire present; que Frederic l'ayant apperçu, fit signe à un fou qui étoit à sa suite

1452. LXXXII. L'empereur Frederic va en Italie pour recevoir la couronne.

Naucler. gener. 49. p. 434.

Platin. in Nicol. V.

Dubrav. 28.

de renverser la table, sur laquelle étoit le buffet, qui fut aussi-tôt en pieces. L'empereur en rit,
1452. & dit assez haut pour être entendu de tous les assistans, que si le buffet avoit été d'or ou d'argent, il ne se feroit pas ainsi brisé : voulant par là témoigner le mépris qu'il faisoit de leur present, & leur faire sentir qu'ils eussent dû lui en faire un plus solide.

LXXXIII. L'empereur passe par Venise, Florence & Sienne, &c.

Naucler. gener. 49 p. 474.

L'empereur étant parti de Venise vint à Ferrare, & de-là à Boulogne, où le cardinal Bessarion le reçut avec beaucoup de magnificence. Il y fut harangué par Nicolas Perrot, dont il fut si content, qu'il lui donna lui-même une couronne de laurier ; mais il ne traita pas de même les ambassadeurs de François Sforce, parce qu'il étoit brouillé avec ce prince. Il les renvoya ; & sur les instances qu'ils lui firent de passer par Milan pour y recevoir la couronne de fer, il le refusa, prenant pour prétexte de ce refus, que la peste étant dans ce pays, il ne vouloit pas ainsi s'exposer. De Florence il vint à Sienne où il trouva l'imperatrice Eleonore son épouse, qu'on y avoit amenée de Portugal, & avec laquelle il arriva à Rome accompagné de deux cardinaux qui l'étoient venu trouver à Florence de la part du pape.

Addit ad Ciacon in Nicol. V.

LXXXIV. Il arrive à Rome, & y fait son entrée.

Il fit son entrée dans Rome le neuviéme de Mars, selon Platine, & selon quelques autres, le quatorziéme ou le dix-septiéme. Treize cardinaux avec tout le clergé, & les magistrats de la ville vinrent au-devant de lui, & le conduisirent sous un dais magnifique, jusqu'aux dégrez de l'église de saint Pierre, où le pape l'attendoit revêtu de ses habits pontificaux, & assis sur une chaise d'yvoire. L'épée nue étoit portée devant sa majesté imperiale qui baisa les pieds du saint pere, & lui presenta un masse d'or, suivant la coutume. Æneas Sylvius qui accom-

pagnoit l'empereur, harangua le ſouverain pontiſe: Le jeune Ladiſlas lui baiſa auſſi les pieds, & lui récita un diſcours composé par ſon maître à la loüange du pape, auquel il promit une ſoumiſſion entiere, & qu'il pria de prendre ſes roïaumes ſous ſa protection. Cochlée nous a conſervé la harangue de ce jeune prince dans ſon hiſtoire des Huſſites. 1452. *Æn. Sylv. com. lib.* 1. *Cochlée, hiſt. Huſſit l.* 11.

LXXXV. Il reçoit la couronne des mains du pape.

La cérémonie du couronnement de l'empereur ſe fit le quinziéme de Mars, ſuivant la ſupputation de Platine. Le pape de ſa pleine puiſſance & autorité, donna à l'empereur, ſelon la priere qu'il lui en avoit faite, la couronne du royaume de Lombardie, vis-à-vis le grand autel de l'égliſe de ſaint Pierre, quoiqu'il dût la recevoir à Milan; confirmant néanmoins les droits de ce royaume & de l'archevêque de Milan; & pendant la meſſe le mariage que les ambaſſadeurs de Frederic avoient contracté entre lui & la princeſſe Eleonore, fut ratifié. Le dimanche ſuivant dix-neuviéme de Mars, ſelon les termes de la bulle du pape, le même empereur, après avoir prêté le ſerment accoûtumé, revêtu d'une aube, fut reçu chanoine de ſaint Pierre, ſacré & couronné ſolemnellement empereur des Romains, ayant le manteau, l'épée, le ſceptre, la pomme & la couronne de Charlemagne, qu'on avoit exprès apportée de Nuremberg pour cette cérémonie. Son épouſe Eleonore reçut auſſi du pape la couronne, qui avoit été miſe ſur la tête de l'épouſe de Sigiſmond par Martin V. Frederic enſuite ſervit d'écuyer au pape, depuis Saint Pierre juſqu'à Sainte-Marie au-delà du pont; & à ſon retour, il fit chevaliers ſon frere Albert, & pluſieurs ducs & comtes. Enfin le pape le conduiſit au palais de Latran, & le traita magnifiquement.

1452. LXXXVI. L'empereur va à Naples visiter Alphonse.

L'empereur partit le lendemain de son couronnement pour Naples avec son épouse, afin d'y rendre visite à Alphonse, qui étoit oncle de l'imperatrice. Ils y passerent la semaine sainte & les fêtes de Pâques, & le roi de Naples n'oublia rien pour marquer sa magnificence, & répondre à l'honneur qu'on lui faisoit. Frederic s'en rétourna ensuite à Rome, où Æneas Sylvius fit au pape un beau discours en actions de graces de ses bontez. Il harangua aussi les cardinaux sur les grands bienfaits qu'il avoit reçus d'eux. Enfin, il fit un troisiéme discours, pour exhorter tous les princes à la guerre contre le Turc. L'empereur partit de Rome dans le mois d'Avril, & se rendit à Ferrare, où étant informé du rare merite & des vertus héroïques du marquis d'Est, nommé Borso, fils naturel de Nicolas marquis d'Est ; il le créa duc de Modene & de Reggio, & comte de Rovigo, & lui permit de joindre à ses armes l'aigle de l'empire. Le pape Paul II. qui le créa duc de Ferrare en 1470. lui permit aussi de porter dans ses armes les clefs de saint Pierre. Borso ne voulut jamais se marier, pour ne point faire de tort aux fils légitimes de son pere. En effet, Hercule d'Est, né en 1433. en légitime mariage, de Nicolas III. avec Richarde, fille du marquis de Saluces, lui succeda.

Naucler, gener. 49. p. 474 colon. 2.

Naucler, p. 475.

LXXXVII. L'empereur quite l'Italie, & s'en retourne en Allemagne.

Frederic étant encore à Ferrare, Galeas, fils de François Sforce duc de Milan, vint l'y trouver avec beaucoup d'appareil de la part de son pere, & lui fit de grands présens. L'empereur adouci par cette démarche, rendit son amitié à François, & créa son fils chevalier. C'étoit là le foible de ce prince, de se laisser aisément fléchir par les présens. Aussi ne laissa-t-il pas une grande estime de lui en Italie. On l'y regarda comme un bon prince, qui aimoit beau-

coup plus la paix que la guerre. En effet, il ne se plaisoit qu'aux bâtimens & aux jardins, il s'occupoit à ramasser des choses précieuses, & préferoit le repos à sa gloire. C'est le jugement qu'en a porté Æneas Sylvius son secretaire, qui cependant lui rend justice sur ses bonnes qualitez : il louë son grand air digne d'un empereur, son esprit posé & tranquille, sa mémoire excellente, son zéle plein d'ardeur en certaines choses, & l'estime particuliere qu'il faisoit du merite & de la vertu. Saint Antonin archevêque de Florence, n'a pas dissimulé ses defauts; il rapporte, que l'ayant reçu à la tête de son clergé, il eut quelques entretiens avec lui, & qu'il ne remarqua rien en lui qui ressentît la majesté imperiale ; il ajoûte, qu'il n'étoit point liberal, qu'il parloit toûjours par la bouche des autres, & qu'il recevoit volontiers les présens. Les Venitiens lui en firent de magnifiques, lorsqu'il repassa par leur ville, pour repasser en Allemagne.

1452

Æn. Sylv. de Europ. c. 22. ad finem.

Antonin. tit. 22. cap. 12. §. 3.

LXXXVIII
Il est forcé de rendre la liberté au jeune Ladislas.

Après son retour d'Italie, on lui demanda la liberté du jeune Ladislas, qui dès l'Italie avoit tenté plus d'une fois de s'échapper, mais toûjours inutilement. Frederic se glorifioit d'un tel captif, & réjetta ceux qui lui demanderent de le relâcher. Sur son refus les Autrichiens l'assiégerent dans la Ville-neuve. Frederic voyant bien qu'il ne pouvoit retenir davantage le jeune prince, lui laissa la liberté de se retirer ailleurs, & d'aller prendre possession de ses royaumes. Mais comme Ladislas étoit encore trop jeune pour les gouverner par lui-même, il laissa le gouvernement de Hongrie à Huniade ; celui de la Bohême à Pogebrac ; & celui de l'Autriche à Ulis comte de Ciley son oncle. L'empereur & son parti s'opposerent à l'administration du comte, & le firent chasser sous

1452. prétexte qu'ayant le roi en sa puissance, il pourroit disposer de tout à sa fantaisie. Le pape appuya Frederic, & fit tout ce qu'il pût pour le maintenir dans la tutelle du jeune Ladislas, il défendit qu'on l'inquiétât sur ce sujet, il ménaça ceux qui le troubleroient; mais l'université de Vienne, qui étoit pour les Autrichiens, décida qu'on pouvoit suspendre l'exécution des ordres du pape, par un appel au futur concile. Le jeune Ladislas, instruit par Gaspard son gouverneur, qui étoit dans les mêmes sentimens, écrivit lui-même au pape, qu'il avoit appris les ordres qu'il avoit donnez de proceder contre ceux qui avoient travaillé en Autriche à sa délivrance, qu'il en étoit surpris, & qu'il le prioit de les révoquer, selon qu'il est écrit: Vous assisterez le pupile & l'orphelin: il proteste que s'il ne les révoque pas, il sera contraint d'en appeller à de plus grands juges. Ainsi malgré les oppositions de l'empereur & les ménaces du pape, Ladislas conserva sa liberté, & le comte de Ciley fut rétabli presque aussi-tôt dans le gouvernement de l'Autriche.

LXXXIX. Ladislas écrit au pape de ne point s'opposer à sa délivrance.

Æn. Sylv. hist. Bohem. c. 60. 61 Europ cap. 22. & ep. 409.

XC. Le cardinal d'Estoutevi le réforme l'université de Paris.

Le cardinal d'Estouteville, que le pape avoit envoyé en France l'année précédente en qualité de légat, pour ménager la paix entre le roi Charles VII. & Henri, n'ayant pû réüssir, à cause de l'opiniâtreté du roi d'Angleterre à continuer la guerre, quoiqu'elle ne lui fût pas fort avantageuse, employa ses soins par l'ordre exprès du roi de France à purger l'université de Paris des abus qui l'avoient défigurée. Il fit un grand nombre de beaux reglemens, qui se conservent dans ses archives, & fulmina même une excommunication le premier jour de Juin contre tous ceux qui violeroient les loix qu'il avoit établies. Ce cardinal étoit fils de Jean II. du nom, seigneur d'Estouteville, &

Gaguin, l. 10. Monstrelet, vol. 3.

grand bouteiller de France, & de Marguerite de Harcourt dame de Longueville. Il fut doyen du ſacré college, & camerlingue de la ſainte égliſe; & le roi le fit archevêque de Rouen, lui donna les abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Jumieges, du Mont-Saint-Michel & de Montebourg, qu'il poſſeda avec les prieurez de Saint-Martin-des Champs, de Grammont & de Beaumont en Auge. 1452.

Eugene IV. l'avoit fait cardinal en 1437. ou, ſelon quelques auteurs, le dix-huitiéme Decembre 1439. Il prit alors le titre de Saint-Martin-des-Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta enſuite celui d'Oſtie & de Velitre. C'étoit un homme intrepide & exact obſervateur de la juſtice. On dit que le barigel de Rome ayant ſurpris un voleur, & voulant le faire mourir ſur le champ; comme il ne trouvoit point de boureau, il obligea un prêtre François qui paſſoit par ce même endroit, de faire cet office indigne de ſon caractere. Le cardinal l'ayant ſçû, & n'ayant pu en tirer raiſon, envoya chercher le barigel, & le fit pendre auſſi-tôt à une des fenêtres de ſa maiſon. Lorſqu'il alla en France, il aſſembla les évêques du royaume à Bourges, où l'on y traita des moyens de bien obſerver la pragmatique-ſanction, malgré les inſtances que les députez de l'égliſe de Bourdeaux, & Pierre leur archevêque firent, en faveur du pape, à qui ils vouloient qu'on laiſſât une pleine puiſſance; mais ils ne furent point écoutez, & ne purent engager dans leur parti qu'Elie évêque de Perigueux.

XCI. Il aſſemble les évêques de France à Bourges pour la Pragmatique-Sanction.

Dans le même tems Charles VII. étant à Bourges, envoya déclarer la guerre au duc de Savoie, qui avoit exercé pluſieurs violences ſur les frontiers du royaume, & conclu, ſans

XCII. Le carnal d'Eſtouteville menage la

ville ; & comme il n'avoit pas assez de troupes pour s'opposer aux rebeles, il fut fait prisonnier avec toute la garnison Françoise. 1452.

XCIV. Le roi envoye des troupes en Guienne.

Le roi de France n'apprit cette nouvelle qu'avec beaucoup de chagrin, & donna ordre aussitôt au maréchal de Jalognes, au sieur d'Orval, Joachim Rouaut, & beaucoup d'autres officiers, d'aller avec six cens lances & leurs archers, garder les places des environs de Bourdeaux, & de suivre les ordres du comte de Clermont, qui commandoit en ce pays-là, jusqu'à ce qu'on pût prendre des mesures plus efficaces à l'ouverture de la campagne suivante. Cependant les Anglois reçurent un renfort de quatre mille hommes sous la conduite du fils du genéral Talbot, avec quatre-vingt vaisseaux, tant grands que petits, chargez de toutes sortes de munitions ; & avec ce secours, ils se rendirent maîtres de Castillon, Cadillac, Libourne, Fronsac, & quelques autres petites places, dont Fronsac, où commandoit le sieur de Gamache, étoit la plus importante.

XCV. Les Grecs à Constantinople se révoltent contre l'union.

Les Grecs n'étoient pas plus tranquilles à Constantinople au sujet du decret, quoiqu'ils eussent beaucoup à appréhender des desseins de Mahomet II. dont les démarches ne tendoient qu'à se rendre maître de leur ville & de leur empire. Et quoique Constantin eût assez bien reçu le cardinal Isidore légat du pape, & qu'il lui eût fait de belles promesses ; cependant lorsqu'on célébra la liturgie dans sainte Sophie, & qu'on y fit mémoire du pape & du patriarche Gregoire, toute la ville s'émut, & courut en tumulte consulter le moine Gennadius. Celui-ci au lieu de répondre de bouche afficha à la porte de sa cellule un écrit, par lequel il annonçoit les derniers malheurs à tous ceux qui recevroient l'*impie* decret de l'union, fait à Florence avec les Latins.

Ducas, hist. Byzant. cap. 36.

1452. Alors les prêtres, les abbez, les moines, les religieuses, les soldats, les bourgeois; tous enfin, a la reserve d'une partie du sénat, des gens de la cour, & d'un petit nombre du clergé qui suivoient l'empereur, se mirent à crier tous d'une voix, anathême contre tous ceux qui s'étoient unis avec les Latins. On ne voulut plus entrer dans sainte Sophie qu'on regarda comme une église profanée; on évita comme autant d'excommuniez tous ceux qui avoient assisté à la liturgie en présence des Latins; on leur refusa l'absolution & l'entrée des églises.

Ducas rapporte que les personnes qui firent plus de bruit, & qui témoignerent plus ouvertement leur haine contre les Latins, furent les devotes & les religieuses qui étoient sous la conduite du moine Gennadius chef du parti déclaré contre l'église Romaine. Ces filles qui étoient en réputation de mener une vie innocente, & de servir Dieu dans une grande pureté d'esprit, en vinrent jusqu'à ce point d'orgueil & de présomption de prononcer hardiment anathême contre tous ceux qui avoient approuvé le décret, & qui l'approuveroient à l'avenir. Ce qui fait conclure à cet auteur qu'il ne croit pas qu'aucun Grec schismatique, non pas même l'empereur se soit soûmis sincerement au decret de Florence; en quoi cependant il se trompe, puisqu'il est constant que quelques-uns le reçurent de bonne foi.

XCVI. Mahomet II. se prépare au siege de Constantinople

Phranz. l. 3 c 7.

Pendant que les Schismatiques mettoient ainsi le comble à leur opiniâtreté, le sultan Mahomet que Dieu avoit choisi pour être le ministre & le fleau de sa justice, se mettoit en état de venir fondre sur eux avec une formidable armée, à laquelle il pensoit qu'il leur seroit impossible de resister. Pour cet effet après avoir soumis en Asie le Caraman, qui reçut la loi de son

vainqueur & fait en Europe une tréve de trois ans avec Huniade qui gouvernoit en Hongrie ; il fit construire vers la fin de Mai de cette année sur le rivage du Bosphore du côté de l'Europe à l'endroit où il est le plus étroit, une forteresse pour fermer le passage aux vaisseaux de la mer Noire, pour faciliter celui de ses troupes d'Asie en Europe, & pour avoir dans le besoin un lieu de retraite. Cette forteresse fut achevée en quatre mois, à cause du grand nombre d'ouvriers qu'il y employa, & elle étoit bâtie vis-à-vis de celle que son aïeul avoit fait construire en Asie. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le château des Dardanelles, qui sert de prison aux Grands de la Porte. Enfin il employa l'automne & l'hyver à Andrinople, à donner tous les ordres nécessaires pour venir attaquer Constantinople au commencement du printems, comme il l'exécuta le second jour d'Avril de l'année suivante.

1452.

Ducas, c. 34.

XCVII. Concile de Cologne où l'on réforme les processions du S. Sacrement.

Ce fut en cette année que le cardinal de Cusa légat à *latere* du pape Nicolas V. en Allemagne, tint un concile provincial à Cologne, qui fut confirmé par Thierry qui en étoit Archevêque. On y trouve le premier reglement qui ait été fait pour l'exposition du saint Sacrement, dont on ne lit aucun vestige avant ce concile. Voici ce qu'il porte. " Afin de rendre plus d'honneur ,, au très-saint Sacrement ; Nous ordonnons ,, qu'à l'avenir il ne soit en aucune maniere exposé ny porté processionnellement à decouvert, ,, en quelques *ostensoires à claire-voye* que ce soit, ,, sinon durant la très-sainte fête du Corps de Jesus-Christ, & ses octaves ; & hors ce tems-là ,, une fois l'année seulement en chaque ville, en ,, chaque Bourgade ou en chaque paroisse : & ,, ce par une permission expresse de l'ordinaire, ,, comme pour la paix, ou pour quelque autre ,, necessité pressante ; & qu'alors cela se fasse

Nullatenùs visibiliter in quibuscumque monstrantiis ponatur aut deferatur nisi in SS. festo Corporis Christi cum suis Octavis semel in anno

„ avec une extrême reverence, & une parfaite
1452. „ devotion.

On ne voit pas bien par ces paroles quelle est l'exposition du saint Sacrement qui est condamnée en particulier dans ce concile. Krantzius, Cassander & Sponde disent que ce fut celle de tous les Jeudis de l'année, que le légat ordonna qu'elle seroit supprimée, de même que la procession, & qu'on réduiroit cette cerémonie à deux expositions & processions seulement, le jour de la fête-Dieu, & le jour de l'octave, afin qu'en rendant ces devotions plus rares, on y assistât avec plus de piété & plus de religion.

Krantz, in metrop. l. 11. c. 39. Diebus Jovis per annicirculum. Cassand in consult art 22. tit. de circumgest. Euchar. Spond ad an 1451. n. 8.

XCVIII. Mort d'Amedée.

Æn. Sylv comm. Pii II lib. 7.

Amedée duc de Savoye, qui avoit été élu pape dans le concile de Basle sous le nom de Felix V. mourut cette année à Geneve le dix-septiéme de Janvier à l'âge de soixante-huit ans, en odeur de sainteté. Sa cession fut si édifiante après un schisme qui avoit duré près de quarante ans, qu'on chantoit par tout ce petit vers à la façon du tems: *Fulsit lux mundo, cessit Felix Nicolao.* Il fut enterré à Ripailles, & son corps fut depuis transporté à Turin dans l'église de saint Jean. Il avoit épousé Marie de Bourgogne, fille de Philippe surnommé le Hardi duc de Bourgogne, & de Marguerite comtesse de Flandres, dont il eut plusieurs enfans, sçavoir Amedée prince de Piémont mort à la fin d'Août 1431. Louis qui fut son successeur; Philippe comte de Geneve mort sans posterité en 1452. & deux jumeaux nommez Antoine morts, l'un en 1408. & l'autre en 1409. Les filles furent Marie, qui épousa en 1427. Philippe Visconti duc de Milan, après la mort duquel elle se fit religieuse à sainte Claire de Turin, & y vêcut jusqu'en 1458. Bonne qui mourut, étant fiancée au fils de Jean duc de Brétagne en 1427. Marguerite morte sans alliance en 1418. Une autre Marguerite mariée d'abord

à Louis d'Anjou III. du nom roi de Naples & de Sicile, ensuite en 1444. à Louis électeur Palatin mort en 1451. & enfin à Ulric comte de Virtemberg qui lui survêquit; elle mourut en 1468. 1452.

XCIX. Aveuglement des Grecs sur les préparatifs de Mahomet.

Phranz. l. 3 cap 8. & 17.
Chalcond. l. 8.
Leunclav. in Pand. n. 128
Turcograec. l. 1.
Antonin. §. 14.
Æn. Sylv. epist. 155.

Quoique le sultan Mahomet ne se fût decouvert qu'à un petit nombre de personnes de confiance sur le dessein qu'il avoit d'assieger Constantinople, l'empereur des Grecs ne laissoit pas que de mal augurer de tant de mesures & de préparatifs qui l'occupoient depuis un an. Pour traverser ses desseins autant qu'il étoit en lui, il se mit en devoir d'empêcher la construction du fort que ce sultan faisoit élever sur le rivage du Bosphore, comme nous l'avons dit; mais le peuple s'y opposa dans la crainte d'irriter le sultan, & fut même si aveuglé, que de contribuer à l'avancement de l'ouvrage, & de fournir ce qui étoit nécessaire pour cela; ils se persuadoient par une sotte vanité qu'ils pourroient aisément ruiner ce fort, lorsqu'ils en seroient incommodez. Quelques auteurs ont dit cependant que les Grecs se défiant de leurs forces, s'étoient adressez au pape Nicolas pour lui demander du secours; & qu'il ne le leur accorda pas, tant il étoit indigné contre eux. Platine dit que le saint pere avoit résolu de leur envoyer une flotte, mais qu'il fut déconcerté par la promtitude avec laquelle agit le sultan; & Æneas Sylvius assure que celle des Venitiens, des Genois & des Catalans étoit toute prête.

Platin in Nicol. V.
Æn. Sylv. ut supra.

1453.

C. Mahomet paroît avec deux armées devant Con-

Au commencement du printems de l'année suivante 1453. Mahomet ayant rassemblé toutes ses troupes d'Asie & d'Europe, & ne craignant rien du côté des princes Chrétiens qui étoient occupez à d'autres guerres, envoya d'abord une partie de son armée pour abattre toutes les fortifications des dehors de Constantinople, & pour s'emparer de toutes les petites places qui

ville aussi grande & aussi peuplée que celle-là, & dans toute l'étendue de son empire, Constantin averti depuis long-tems des préparatifs de Mahomet, n'eût pu ramasser une armée plus capable de lui en disputer la conquête. Ainsi quand on lit dans les Auteurs qu'il y eut quarante mille habitans de tuez, & près de soixante mille faits prisonniers, cela doit s'entendre sans doute des personnes inutiles & incapables de supporter les fatigues de la guerre. Il est vrai que d'autres font monter le nombre des combattans jusqu'à six mille Grecs, & trois mille étrangers, tant Venitiens que Genois, mais tout cela étoit fort peu de chose pour résister à une armée de trois cens mille Turcs, & même quatre cens mille selon Chalcondyle, & à plus de trois cens vaisseaux de guerre. Cependant on ne laissoit pas de se défendre dans la ville avec beaucoup de valeur ; & si Mahomet n'avoit pas eu auprès de lui un Hongrois habile canonier, qui lui fondit des canons d'une longueur & d'une grosseur prodigieuse, capables de lancer des boulets de pierre de deux cens livres : ce siege lui auroit donné beaucoup plus de peine. On dit que cet ingénieur lui construisit entr'autres une machine qui étoit tirée par deux mille hommes, & soixante & dix paires de bœufs, & que le bruit qu'elle faisoit en la tirant, s'étendoit à cinq mille pas à la ronde ; qu'elle avoit neuf pieds d'ouverture, & que la pierre qu'elle lançoit, pesoit douze mille livres. Mais un récit si merveilleux est un peu suspect, étant rapporté par des Grecs accoutumez à outrer tout ce qu'ils racontent.

1453.

Phranz. l. 3. c. 17.

Chalcond. lib 8.

L'inventeur de cette machine étoit Chrétien, & s'étoit d'abord offert au service de l'empereur Grec, mais n'en ayant pas été reçu favo-

1453. rablement, il alla se presenter à Mahomet, qui lui fit d'abord de grands avantages, & lui en fit esperer de plus grands dans la suite. Cette machine ayant été mise en œuvre, vint à crever, & enveloppa son inventeur dans ses ruines avec beaucoup de monde. Le sultan ordonna qu'on la réfondît, & fit tirer pendant ce tems toutes les autres piéces avec autant de furie, sans cesser ni jour ni nuit, qu'il eut bien-tôt abbattu toutes les défenses, & fait par-tout de grandes brêches. Il fit combler en même tems les fossez, donnant en personne ses ordres pour hâter l'ouvrage; de sorte que les Turcs excitez par sa présence, se porterent à ce travail avec tant d'ardeur, que se poussant les uns les autres en tumulte, il y en eut beaucoup d'accablez & d'ensevelis sous la terre: une horrible grêle de fléches, de pierres & de bâles tomboit cependant de tous côtez sur les assiegez pour les écarter, & les contraindre enfin d'abandonner les postes qu'ils défendoient.

CIII. Les Turcs attaquent avec fureur Constantinople.

CIV. Les Genois envoyent du secours aux Grecs sous la conduite de Justinien.

Les Genois qui avoient un très-grand interêt à défendre la ville, parce qu'ils étoient maîtres du château & de la petite ville de Galata au-delà du port, avoient envoyé un vaisseau de guerre avec cinq cens bons soldats, pour défendre ce qu'ils possedoient; & Jean Justinien de Genes étoit arrivé au commencement du siege avec deux grands navires; l'empereur informé de la valeur & de l'experience de ce capitaine, lui avoit donné le commandement des troupes. Les Grecs timides auparavant, devinrent furieux comme des lions, aussi-tôt qu'ils eurent à leur tête un si brave homme, & repousserent par-tout l'ennemi; tandis que leur canon donnant dans cette multitude confuse de Turcs qui accouroient en tumulte au fossé, en faisoit un horrible carnage. Ils firent même des sorties

très-à-propos sur les Infideles, brûlerent une partie de leurs machines, éventerent les mines 1453. par l'adresse d'un ingenieur Allemand, qui étoit au service de Justinien; & après avoir soutenu l'assaut durant tout le jour, ils tiroient du fossé pendant la nuit une partie de ce qu'on y avoit jetté, & reparoient si bien leurs bréches, que le sultan qui pensoit recommencer l'assaut le lendemain, s'écria un jour, tout épouvanté de voir le prodigieux travail qu'ils avoient fait, que quand mille & mille prophetes lui eussent prédit ce qu'il voyoit devant ses yeux, il ne l'auroit jamais crû.

L V. Quatre vaisseaux arrivent de Chio pour secourir la ville.

Mais ce qui augmenta le courage & l'esperance des assiégez, furent quatre navires qui arriverent de l'isle de Chio pour sécourir la ville, entre lesquels il y en avoit un qui appartenoit à l'empereur, & qui étoit chargé de froment de Sicile. Ces vaisseaux entrerent comme en triomphe dans le port de Constantinople sur la fin du mois d'Avril; après avoir soutenu tous les efforts de la flotte des Turcs, qui fut enfin mise en déroute. Au premier bruit de ce combat, toute la ville étoit accouruë sur les remparts, du côté que les Turcs n'avoient pû l'attaquer, à cause du peu d'espace qu'il y avoit entre la mer & la muraille, & on en attendoit le succès avec impatience. La cavalerie des Turcs étoit rangée en bataille sur le rivage, ayant Mahomet & ses bachas à la tête du premier escadron. La mer presque toute couverte de vaisseaux, étoit dans un si grand calme, que ces quatre navires ne pouvant ni avancer ni reculer, eurent à combattre durant la plus grande partie du jour. Les Turcs étoient animez par la vûë du sultan, qui crioit qu'on lui amenât les quatre navires, ou qu'on les coulât à fond. Mais comme les Chrétiens qui étoient

Ducas, c. 38.
Phranz. l. 3. c. 10.

XVI. Combat entre ces quatre navires & les Turcs.

1453. sur le tillac, tiroient à coup sûr de haut en bas sur le rivage, & que leur canon faisoit beaucoup de fracas parmi les Turcs, qui commençoient à lâcher le pied, & à vouloir fuir; Mahomet entra dans une si grande fureur, qu'écumant de rage, de voir ses gens qui plioient, & qui étoient fort maltraitez, il poussa son cheval jusques dans la mer, & alla si avant, qu'il pensa se noyer. Il voulut même faire empaler le commandant de sa flotte, & l'auroit fait, s'il n'en eût été empêché par quelques-uns de ses courtisans.

CVII. Ils entrent victorieux dans le port.

Phranz. l. 3. c. 10.

Cependant le sultan eut le chagrin de voir les quatre navires entrer dans le port : un vent du midi s'étant levé fort à propos sur le soir, enfla leurs voiles, & avec ce secours ils passerent au travers des vaisseaux Turcs, effraïez & tout en désordre, & bien-tôt après ils furent reçus dans la ville avec de grands cris de joïe. Cette victoire fut d'autant plus heureuse, que les vainqueurs n'y eurent point de soldats tuez, quelques Genois seulement furent blessez, & moururent peu de jours après de leurs blessures. Pour les Turcs, on sçut d'eux qu'ils y avoient perdu plus de douze mille hommes. Mahomet en frémissoit de rage, & vomissoit mille blasphêmes contre le ciel. Mais étant revenu de son emportement, il ne pensa plus qu'aux moyens de se venger de l'affront qu'il venoit de recevoir. Fatigué du peu de progrès qu'il faisoit devant cette ville, & voyant avec douleur que les bréches étoient aussi-tôt réparées que faites, & les fossez aussi-tôt nettoyez que comblez; il

CVIII. Mahomet propose un accommodement aux Grecs.

tenta de corrompre Justinien, dont la valeur lui étoit si redoutable; & n'ayant pû en venir à bout, il feignit de souhaiter la paix, mais à des conditions qu'il sçavoit bien que les Grecs n'accepteroient pas. Il fit proposer à Constan-

tin qu'il lui cedât la ville imperiale, au lieu de laquelle il lui abandonneroit le Peloponnese, promettant de donner à ses freres qui en joüissoient, d'autres terres en récompense. Ces conditions qui ne tendoient qu'à se rendre maître de Constantinople, ne furent point acceptées ; & l'empereur Grec voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance de faire la paix, prit une genereuse résolution, s'il ne pouvoit garder la ville, de ne la perdre qu'avec la vie, afin de mourir empereur. 1453.

CIX. Les Turcs pensent à lever le siége sur une fausse nouvelle.

Phranz. l. 3. c. 13. & 14.

Peu s'en fallut qu'un si beau dessein ne fût couronné d'un heureux succès ; car le bruit s'étant répandu qu'une puissante flotte des princes Chrétiens venoit au secours de la ville, & que Jean Huniade amenoit une armée de Hongrie ; la plûpart des Turcs furent tout à coup saisis d'une si grande terreur, qu'ils vouloient qu'on levât le siége sur le champ, & s'emportoient fort contre le sultan, qui sembloit, disoient-ils, être d'intelligence avec les Chrétiens pour les perdre. Mahomet lui-même, tout intrepide qu'il étoit, craignant les suites de cette sédition, fut sur le point de ceder, comme le bacha Haly, chef de son conseil le lui conseilloit. Ce bacha qui avoit été gouverneur de Mahomet, n'avoit jamais été d'avis qu'on fît ce siége, & favorisoit secretement les Chrétiens. Mais Zaga Bassa rassura Mahomet, & lui fit comprendre que le bruit de l'arrivée d'une flotte & d'une armée étoit faux, qu'il se dissiperoit dans peu, avec la fraïeur des troupes, qui auroient honte d'avoir seulement pensé à se retirer. Ces remontrances affermirent si bien le sultan dans sa premiere résolution, qu'il ne pensa plus qu'à donner un assaut général ; & il promit aux soldats le pillage d'une ville si opulente, & le principal gouvernement à celui qui monteroit le premier sur la muraille.

1453.

CX.

Mahomet prépare les troupes à donner un assaut général.

Il ordonna dans toute son armée un jeûne de trois jours, depuis le matin jusqu'au soir, il fit allumer beaucoup de flambeaux, & commanda des prieres publiques, afin d'obtenir la victoire. Il dit aux Janissaires, que la fin de la guerre étoit venuë, qu'il ne leur restoit qu'à faire un dernier effort pour en recuëillir le fruit & en recevoir la récompense, qui ne leur seroit pas fort difficile d'acquerir dans une ville déja toute ouverte. Qu'il abandonnoit à son armée toutes les richesses de Constantinople, dont il ne vouloit que l'enceinte & les maisons, qui serviroient encore pour les recevoir après leur victoire. Il ajoûta, qu'une lumiere qui avoit paru sur la ville durant trois nuits, étoit un présage assuré du malheur de cette ville, & que Dieu qui l'avoit protegée jusqu'alors, montroit par ce signe visible qu'il vouloit l'abandonner. Ce discours du sultan accompagné de la promesse du pillage, dissipa tellement la crainte des soldats, que tous s'écrierent, qu'on les menât promptement à l'assaut; & quelques momens après on envoya sommer Constantin pour la derniere fois de rendre la ville, en lui promettant la vie & la liberté, sinon qu'on alloit l'y forcer. Sur la réponse qu'il fit, tout le camp parut le jour de la Trinité, vingt-septiéme de Mai, éclairé de flambeaux, pour se préparer au jeûne que le sultan avoit ordonné.

Phranz. chron. c. 4.

L'empereur Constantin, déja averti sous main par le bacha Haly, qu'il seroit attaqué dans deux jours par mer & par terre, donna tous les ordres nécessaires pour soutenir l'assaut, d'autant plus, que le bacha lui mandoit que si les Grecs pouvoient soutenir cet effort, le siége seroit bientôt après levé. Il ordonna des processions publiques. Il communia, & plusieurs autres avec lui dans l'église de Sainte Sophie. Il assembla le

1453.

vingt-huitiéme du mois tous les officiers de ses troupes, & leur dit tout ce qu'il pût employer de plus fort pour animer en cette occasion de braves gens, déja fort résolus d'eux-mêmes à bien faire. Ensuite il prit ses armes, & s'étant mis à la tête d'une troupe de gens choisis, il alla visiter les quartiers, pour voir si tout étoit en bon état, & se campa l'épée à la main sur la bréche, après avoir découvert les Turcs, qui commençoient à sortir de leur camp, & se disposoient à l'attaquer. Le sultan au milieu de dix mille Janissaires, étoit monté sur un superbe cheval, il étoit suivi de cent mille spahis ou cavaliers, qui s'étendoient derriere lui à peu de distance, tout le long des murailles jusques à la mer, pour soutenir l'infanterie qui occupoit le même espace aux côtez du sultan.

CXI.
Dernier assaut donné à la ville de Constantinople.

Tout étant disposé, & les machines avancées jusques sur le bord du fossé, l'attaque commença le vingt-neuviéme de Mai dès les trois heures du matin, par les plus foibles soldats & les plus inutiles, afin que les Chrétiens lassez du carnage qu'ils en feroient, préparassent un chemin à ceux qui les suivroient, & qui marcheroient plus facilement sur les monceaux de leurs corps. Cette premiere attaque dura deux heures, & les fossez de la premiere enceinte étoient presque tous comblez des corps de ces malheureux, qu'on avoit contraint d'avancer à grands coups de bâton & de cimeterre. Ensuite Mahomet jugeant que les assiégez seroient las & fatiguez, fit sonner la charge, & fit mettre le feu aux canons pour écarter ceux qui défendoient les murailles. Dans le même instant, des soldats tout frais & aguerris monterent tête baissée à l'assaut du côté de la terre & de la mer; & tous animez par la crainte, ou par l'esperance, ou même par l'amour de la

gloire, firent ce jour-là des prodiges étonnans
1453. de valeur; mais du côté des Chrétiens, la résistance ne fut pas moins vigoureuse. L'empereur & Justinien combattirent en vrais héros durant plus de deux heures sans relâche, & avec tant de valeur, que les Turcs furent contraints de plier, malgré les cris & les ménaces du sultan.

Les Janissaires accoururent alors pour soutenir ceux qui plioient; ils furent animez par ce secours, monterent au travers des feux, des dards & des pierres sur les corps entassez de leurs compagnons, & gagnerent enfin le haut des tours & des murailles, malgré la résistance des assiégez. Un Janissaire y monta le premier, & planta l'enseigne Turque sur le rempart, où il fut suivi de trente autres aussi déterminez que lui. Ceux qui combattoient sur le port, eurent le même avantage, s'étant déja rendus maîtres d'une des tours qu'ils attaquoient; & la fortune commença à se déclarer ouvertement contre les Grecs; aussitôt que Justinien, qui avoit reçu deux coups, l'un de fléche à la cuisse droite, & l'autre d'une arquebusade à la main, eût abandonné lâchement son poste, & se fût retiré sans mettre quelqu'un à sa place pour commander en son absence.

CXII. Honteuse retraite de Justinien.

L'empereur qui voloit de tous côtez au secours des plus pressez, survint par hazard dans le tems que Justinien faisoit sa retraite; il lui représenta vainement que le salut d'une ville, dont il avoit entrepris la défense, dépendoit de lui, que cette action alloit ternir sa réputation, & le couvrir pour toûjours de honte; mais ce capitaine sans vouloir écouter ses remontrances, se retira à Pera, puis dans l'isle de Chio, où il mourut de ses blessures, & peut-être de chagrin d'avoir ainsi pris la fuite: au lieu qu'il se seroit acquis une réputation im-

mortelle, s'il eût perdu la vie dans Constantinople.

1453.

CXIII. Les Grecs perdent courage en voyant Justinien se retirer.

Phranz. l. 3. c. 16.

La fuite de Justinien mit aussi-tôt le désordre parmi ses gens : se voyant abandonnez de leur chef, dans le tems qu'ils étoient plus pressez par l'ennemi, ils ne songerent plus qu'à se sauver. Les Turcs voulant profiter de ce désordre, dont ils s'apperçurent, & animez par la vûë de leurs compagnons qui combattoient sur le rempart, & qui commençoient à faire reculer des gens qui n'avoient plus de chef; ils monterent en si grand nombre sur la bréche & sur les murailles, que les Janissaires se rendirent en peu de tems maîtres de tout le quartier, par où Mahomet avoit fait son attaque, & que Justinien avoit entrepris de défendre. Aussi-tôt on arbora l'étendard Ottoman, & tous criant, *Victoire, ville gagnée*; la terreur se mit tellement parmi les Grecs, que jettant leurs armes, & se précipitant du haut des remparts, ils ne songerent plus qu'à se sauver dans la ville par les portes de la seconde enceinte. Mais les Turcs s'étant mis à leurs trousses, les presserent si vivement, & en firent un si grand carnage, que les portes de ce côté-là furent bien-tôt remplies des corps de ceux qui se précipitant & tombant les uns sur les autres, furent partie écrasez, partie étouffez.

CXIV. L'empereur Constantin est tué dans le combat.

Ducas, c. 39.

Krantz. l. 3. c. 18.

Nauclér. general.

L'empereur Constantin cependant accompagné de Theophile Paleologue, de François Comnène, de Demetrius Cantacuzène, de Jean de Dalmatie & d'autres, faisoient entre les deux enceintes des murailles des efforts extraordinaires, mais inutiles, pour s'opposer à cette horrible inondation de barbares, qui entroient par toutes les bréches. Il se jetta vingt fois au milieu d'eux l'épée à la main; mais accablé par la multitude, il fut percé de plusieurs coups, & mou-

rut les armes à la main. Chalcondyle dit qu'il fut blessé à l'épaule, & qu'il expira à la porte de la ville. Leonard écrit que voyant tout désespéré, il s'écria d'une voix triste, craignant de tomber vif entre les mains des Infideles: *Ne trouverai-je pas quelque Chrétien qui me passe son épée au travers du corps, afin que la majesté imperiale ne soit point exposée aux insultes des Turcs.* Plûtôt, dit cet auteur, pour encourager ses gens à la vûë du péril où il se trouvoit, ou par un de ces premiers mouvemens, dont on n'est pas maître en de semblables occasions, que par désespoir. Ducas ajoûte qu'un Turc dont il n'étoit pas connu, lui donna un coup de sabre au travers du visage, & lui en déchargea un autre sur le derriere de la tête, qui le fit tomber mort sur les corps des siens & des ennemis. Constantin XV. du nom, fut le dernier des empereurs Grecs, & de l'empire d'Orient, qui, à compter depuis la dédicace de Constantinople, faite par Constantin le Grand dans le quatriéme siécle, le dix-neuviéme de Mai de l'année 330. avoit duré 1123. ans. Ce prince, selon Phranzès, n'avoit que quarante-neuf ans trois mois & vingt jours quand il mourut. Mahomet fit soigneusement chercher son corps, & lui fit rendre tous les honneurs funebres dûs aux empereurs.

1453. 49. pag. 478. *Sagredo in Mahum. II.*

CXV. Les Turcs se rendent maîtres de Constantinople. *Æn. Sylv Europ. c. 7. & epist. 13. 155. 162. Naucler.*

Après sa mort, il n'y eut plus de résistance dans la ville. Les Turcs y entrerent du côté du port, en même tems que ceux qui étoient entrez du côté de la terre, vinrent prendre par derriere ce qui restoit de Grecs, & en firent un horrible carnage. Ils y exercerent pendant trois jours tout ce qu'on peut imaginer de plus abominable en toutes sortes d'excès. Rien de saint, rien de profane ne fut épargné, sans aucune distinction de qualité, d'âge, de séxe, de condi-

tion. Ces Barbares dans les premiers transports de leur fureur, tuerent plus de quarante mille personnes, & après que la cruauté du soldat eût fait place à son avarice, on fit plus de soixante mille prisonniers qui furent vendus, & dont plusieurs se racheterent. Il ne leur restoit plus que de brûler la ville, mais Mahomet qui vouloit la posseder entiere & sans ruine, leur avoit défendu tout incendie.

1453. general. 49. pag. 477.

Le cardinal Isidore fut du nombre des prisonniers. Nous avons dit ailleurs qu'il avoit été envoyé à Constantinople par le pape Nicolas V. pour s'employer à faire recevoir le decret de l'union. Comme il y trouva beaucoup d'opposition, il étoit demeuré auprès de l'empereur jusqu'au siége de la ville, se flattant toujours qu'il pourroit faire recevoir le decret. Voyant la ville assiégée, il se revêtit de méchans habits, & se mêla parmi les fuyards, dans la pensée qu'on le meneroit à Pera, où il pourroit travailler à sa rançon qui ne seroit pas considerable, parce que les Turcs ne le reconnoîtroient pas pour cardinal. Chalcondyle dit, qu'ayant été pris sans être connu, il fut vendu à Pera, d'où il se refugia dans le Peloponnese. Æneas Sylvius particularise davantage ce fait; il dit qu'Isidore ayant trouvé parmi les morts un homme qui lui ressembloit, le revêtit de ses habits de cardinal, & laissa son chapeau rouge auprès de ce corps, dont les Turcs couperent la tête, & la porterent par toute la ville au bout d'une pique avec le chapeau rouge, croyant que c'étoit la tête du cardinal Isidore. D'autres ont écrit qu'il se racheta moyennant cinquante ducats à Pera, que delà il vint en Perse sur une galere turque, feignant d'être un pauvre prisonnier qui cherchoit ses enfans faits captifs dans le siége de la ville, pour les racheter:

CXVI. Le cardinal Isidore est fait prisonnier.

Chalcond. l. 8.

Antonin. tit. 22. c. 13. §. 14.

Æn. Sylv Comment. 4

1453. qu'ayant été reconnu en chemin par quelques Genois, la crainte qu'on ne le découvrît, l'obligea d'entrer dans un petit vaisseau, qui le mena dans l'isle de Chio, d'où il vint en Candie, & ensuite à Rome trouver le pape.

CXVII. Mort de Notaras grand amiral de Constantinople.

Ducas, c. 37.

Phranz. l. 3. c. 18.

Le sort de Notaras fut beaucoup plus malheureux. Il étoit un des plus considerables du sénat, & possedoit la charge d'amiral, qui lui donnoit beaucoup d'autorité; mais il avoit tant d'aversion pour les Latins & pour le decret de l'union, que quand il vit toute la ville dans la consternation à la vuë de l'armée innombrable du sultan, il dit hautement qu'il valoit beaucoup mieux voir le turban dominer dans Constantinople, que le chapeau d'un cardinal Latin. Ayant trouvé moyen d'échaper à la premiere fureur du soldat, il s'alla rendre lui-même avec ses deux fils au sultan Mahomet, & lui présenta un très-riche trésor en pierreries, en or & en perles, qu'il avoit caché dans son palais; & il fut même assez lâche pour découvrir à ce prince l'intelligence qu'il y avoit euë entre le bacha Halay & Constantin, croyant gagner par là les bonnes graces du sultan, & obtenir des charges pour ses fils. Mais ce prince, après lui avoir reproché avec colere, qu'il devoit lui offrir ce trésor, avant qu'il en fût le maître, ou plûtôt le presenter à Constantin son empereur, qui s'en seroit servi durant la guerre, lui fit couper la tête, & à ses deux fils, dans la grande place de la ville, & fit mettre Haly en prison, où ensuite on le fit mourir.

CXVIII. Les Genois rendent Pera à Mahomet.

Ducas, c. 39.

Le même jour que la ville de Constantinople fut prise, qui étoit le mardi d'après la fête de la sainte Trinité vingt-neuviéme de Mai; les Genois qui depuis long-tems possedoient Pera, ville située vis-à-vis de Constantinople & bien fortifiée, la rendirent à Mahomet, sans

attendre même qu'il la leur demandât ; & d'alliez qu'ils étoient auparavant, ils devinrent ses tributaires. On leur reproche d'avoir pu secourir plus efficacement Constantinople & de ne l'avoir pas voulu faire. Le bien des fugitifs fut confisqué ; on pilla celui des autres ; les femmes & les enfans furent traitez avec ignominie ; les tours & les murailles furent abbattuës ; les cloches fonduës pour faire du canon ; & on établit dans cette ville un Turc pour gouverneur, qui fit abattre la tour au haut de laquelle il y avoit une croix. Quelques auteurs disent cependant que Mahomet conserva aux Genois de Pera, & leurs biens, & la liberté de vivre selon leurs loix, de négocier avec les étrangers, en payant le tribut ordinaire, excepté qu'ils n'auroient point de cloches, & qu'il ne leur seroit point permis de bâtir de nouvelles églises. 1453.

CXIX. Quel fut le sort de Phranzés dans ce siege. *Phranz. l. 13 c. 18. in fin.*

Phranzès, ou George Phranza, maître de la Garde-robe des empereurs de Constantinople, & spectateur du sac de cette ville, dit qu'il fut fait esclave comme les autres, & qu'on lui fit souffrir tous les maux de la servitude, après quoi il fut vendu & racheté à Lacedemone, où il avoit été conduit, & devint domestique du prince Thomas frere du défunt empereur Constantin, qui lui donna une terre, & qui se servit de lui en differentes ambassades. Il ajoûte que sa femme fut aussi captive avec ses enfans, sçavoir un fils & une fille, que les Turcs vendirent à un des écuyers de Mahomet, qui les acheta cherement, parce qu'ils étoient beaux & bien faits ; que cet ecuyer étrangla lui-même le garçon ; que la fille mourut de la peste dans le palais, & que sa femme fut enfin rachetée. Ce Phranzès, à la priere de quelques gentilshommes de Corfou, composa une chronique de ce qui se passa de plus remarquable de son tems,

& où il ne rapporte rien dont il n'ait été témoin. Son histoire finit en 1461.

1453. CXX. Mahomet devient favorable aux Chrétiens.

Mahomet qui voyoit que les Chrétiens faisoient la principale force & le plus grand revenu de son empire, & s'appercevant que la ville étoit dépeuplée par le grand nombre de ceux qui s'étoient retirez, ou qui avoient été tuez, il fit publier que tous ceux qui s'étoient cachez, grands & petits, pouvoient paroître librement, & fit défenses de leur faire aucun mal; il fit sçavoir la même chose aux fugitifs; il en fit revenir de tous côtez, & pour les mieux attirer, il travailla à embellir Constantinople, où il établit le siege de son empire. Ayant appris que le siege patriarchal étoit vacant par la rénonciation volontaire de Gregoire protosyncele, qui s'étoit retiré à Rome, il voulut qu'on fit l'élection d'un nouveau patriarche, qui demeureroit dans Constantinople: & pour agir en empereur, il ordonna qu'elle se feroit de la même maniere que sous les derniers princes. Ceux-ci, suivant l'exemple de plusieurs de leurs prédecesseurs, sans s'arrêter ni aux anciens canons qui ordonnent que cette élection soit tout-à-fait libre, ni à la coûtume qui fut observée durant quelque tems, de nommer trois sujets à l'empereur qui en choisissoit un, nommoient eux-mêmes celui qu'ils vouloient qu'on choisît seulement par ceremonie, & pour garder les formes. Suivant cette coutume

CXXI. Mahomet fait élire un patriarche à Constantinople.

Mahomet fit assembler quelques évêques qui se trouverent alors aux environs de Constantinople, avec le peu d'ecclesiastieques qui y étoient restez, & les principaux d'entre les bourgeois: ils élurent selon ses ordres le celebre sénateur Georges Scolarius, celui-là même qui s'étoit déclaré si hautement pour l'union dans le concile de Florence, & qui passoit pour un

des plus sçavans d'entre les Grecs ; & il prit le nom de Gennadius. 1453.

Comme c'étoit l'ancienne coûtume que l'empereur installât le nouveau patriarche, & lui donnât l'investiture, Mahomet voulut observer les mêmes cerémonies. Le patriarche étant élu fut conduit par les électeurs dans la grande salle du palais imperial, qui étoit magnifiquement ornée, où le sultan sortant de sa chambre avec ses ornemens imperiaux, s'alla mettre sur une estrade couverte d'un grand tapis de pourpre. Alors l'élu vint prendre sa place vis-à-vis, & fut conduit devant Mahomet, qui lui mit en cérémonie le bâton pastoral entre les mains, en prononçant tout haut ces paroles : *La très-sainte Trinité qui m'a donné l'empire, te fait par l'autorité que j'en ai reçu archevêque de la nouvelle Rome & patriarche œcumenique.* Le sultan fit plus, il voulut le conduire jusqu'à la porte du palais, où l'ayant fait monter sur un beau cheval blanc richement enharnaché, il ordonna à tous ses visirs, & à tous ses bachas de l'accompagner, comme ils firent, en marchant à pied de suite au travers de toute la ville jusqu'à l'église des douze apôtres qui avoit été assignée à Georges pour être sa patriarchale, à la place de sainte Sophie dont le Sultan avoit fait sa principale mosquée. Ce patriarche obtint quelque tems après la permission de changer d'église, & alla demeurer dans celle de Notre-Dame appellée *Pammachariste*. Ce fut là que Mahomet lui alla rendre visite quelque tems après son élection, & que ce prince le pria de lui expliquer les principaux points de la religion chrétienne ; ce que Scolarius fit avec tant de force & de solidité, que Mahomet en parut touché, & qu'il commença depuis ce tems à traiter plus doucement les Grecs : il souhaita que ce patriarche lui redi-

CXXII. Il lui donne l'investiture avec les cerémonies accoûtumées.

Turcogræc. lib. 1. & 2.

CXXIII. Il rend visite à Georges Scolarius nouveau patriarche.

ſont ; une lettre adreſſée aux évêques Grecs touchant l'union ; trois diſcours prononcez dans le concile de Florence, ſur les moyens de procurer la paix ; un traité de la proceſſion du Saint-Eſprit contre Marc d'Epheſe, qui eſt demeuré imparfait: un de la prédeſtination, adreſſé à Joſeph moine de Theſſalonique; pluſieurs diſcours & homelies, entre autres une ſur l'euchariſtie, une oraiſon adreſſée à la ſainte Trinité, & pluſieurs autres traitez dont M. Renaudot a donné le catalogue détaillé.

1453.

Labbe concil. gener. tom. XII. *pag.* 543. *Append. ad op. S. Baſilii, p.* 217. *Gennadii homiliæ. Bibl Patrum, loco cit. p.* 608. *Gennadii homiliæ.*

CXXV. Tranſlation du St. Suaire de Conſtantinople en Savoie.

Quelques auteurs prétendent que le Saint-Suaire qui eſt à Turin, fut apporté dans cette année de Conſtantinople en Savoie par Marguerite de Charni, de l'ancienne maiſon des rois de Jeruſalem, qui le laiſſa entre les mains de Louis duc de Savoie & de Charlotte de Chypre ſon épouſe, & qu'il fut dépoſé dans une chapelle de marbre qu'ils firent conſtruire à Chamberi. On trouve des médailles de ce tems-là, où l'on voit d'un côté le Saint-Suaire porté par un ange en maniere de trophée, avec ces paroles autour: *Sancta Sindon D. N. Jeſu Chriſti*, & au bas 1453. & de l'autre côté eſt le portrait du Prince avec cette inſcription autour : *Ludovicus D. G. Dux Sabaudiæ Max. in Italia.* Cependant Camuſat dit que dès l'an 1352. cette relique fut donnée par Godefroi de Charni chevalier natif de Bourgogne, à l'égliſe de Lirey diocèſe de Troies en Champagne, d'où elle fut tranſportée dans la ſuite à Chamberi, à cauſe des troubles que Jean duc de Bourgogne excitoit en France ; que ces troubles appaiſez, elle fut rendue à Lirey où elle demeura juſqu'en 1453. auquel tems Marguerite de Charni la donna au duc de Savoie. On place ſa tranſlation à Turin en 1572. mais tout ce qu'on peut dire pour prouver que cette relique ait été tirée de Conſtantinople pendant le ſiege, eſt très-incertain ; puiſque le pere Adorne

Spond. contin. ad annum 1453. *Gautier, chronolog. l.* 5. *Camuſat. promptuar. ſacr. antiq. Tricaſſ. diœceſis.*

Jesuite Genois assure qu'un Amedée comte de
1453. Savoie ayant secouru l'isle de Rhodes assiégée par les Turcs, le grand-maître de cette isle lui fit présent de cette relique comme un témoignage de sa reconnoissance, pour le signalé service qu'il venoit de rendre à la religion.

Baillet, vies des Saints aux fêtes mobiles sur le Vendredi Saint, art. 12.

M. Baillet traite fort au long ce transport du saint Suaire; mais par ce qu'il en dit, il ne paroît pas qu'il ait été tiré de Constantinople l'année de la prise de cette ville; puisque Geoffroi de Charni qui avoit déja cette relique, ayant fondé l'église de Lirey en 1353. l'y déposa pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & fit entendre à ses chanoines que c'étoit une conquête qu'il avoit faite sur les Infidéles. Aussi-tôt qu'on l'eût exposée, elle attira à cette église un grand concours de dévotion. Henri de Poitiers évêque de Troies ne voyant point de preuves de son autenticité, défendit qu'on l'exposât: mais Geoffroi de Charni le jeune, fils du fondateur, obtint du légat de Clement VII.* la permission de faire rendre à ce Suaire, sans le consentement de l'évêque, la veneration qu'il méritoit: & les chanoines ne manquérent pas de l'exposer aussi-tôt avec des cierges & des ornemens; après l'avoir tenu enfermé près de vingt-quatre ans. Pierre d'Arcies alors évêque de Troies défendit cette exposition. On se pourvut devant Clement VII. à Avignon. Ce prélat fit voir par un écrit l'artifice dont on se servoit pour en imposer au peuple. Le saint pere écouta ses raisons, & par un bref du sixiéme Janvier 1390. il permit d'exposer le Suaire, mais sans ornemens & sans cierges, avec un écriteau qui marqueroit que ce n'étoit pas le vrai Suaire, mais une simple représentation, comme les autres tableaux. Il n'en fallut pas davantage pour obliger les chanoines à tenir leur relique enfermée.

** Ce legat étoit Pierre Torcy cardinal de Sainte Susanne.*

Elle

Elle demeura dans cet état jusqu'en 1418. que les mêmes chanoines la déposerent, à cause des 1453. guerres civiles, chez Humbert comte de la Roche, seigneur de Villiers-Seissel, qui avoit épousé Marguerite de Charni: mais cette dame *Act. appr Chifflet, p. 105.* garda le Saint-Suaire, malgré un arrêt du parlement de Dole en Franche-Comté qui l'obligea de le rendre, quoiqu'un autre arrêt lui permit de le garder encore trois ans, en donnant une certaine somme d'argent aux chanoines de Lirey. Sur ces entrefaites elle alla à Chambery en 1452. & donna sa relique à Anne de Chypre-Lusignan duchesse de Savoye, par un acte du vingt-deuxiéme de Mars; & ce fut à cette occasion que Louis duc de Savoie fit frapper l'année suivante ces médailles dont nous avons parlé. Les chanoines de Lirey ayant appris cette donation, intenterent procès à Marguerite de Charni devant l'official de Besançon, qui prononça excommunication contre cette dame en 1457. sans qu'elle se rendit pour cela. Ce ne fut qu'en 1464. que le duc de Savoye se trouvant à Paris, s'accommoda avec les chanoines, ausquels ce prince promit 50. francs d'or de petit poids, de rente annuelle, à condition qu'il garderoit la relique. Le duc Amé son fils lui fit bâtir dans le château de Chamberi une chapelle qui fut érigée en église collegiale par Paul II. en 1467. Le Saint-Suaire fut depuis transporté à Verceil, *Chifflet, c. 22. p 133.* puis à Nice, ensuite rapporté à Verceil, & vingt-six ans après, c'est-à-dire l'an 1562. il fut remis à Chamberi. Enfin en 1578. Emmanuel Philibert duc de Savoye voulant épargner à saint Charles la peine d'aller à pied honorer cette relique à Chamberi, la fit apporter à Turin où elle est toûjours demeurée depuis ce tems dans l'église métropolitaine.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde la pri-

1453. se de Constantinople, nous trouvons dans Chalcondyle que Demetrius & Thomas princes du Peloponnèse, & freres de l'empereur Constantin, voulurent, après le sac de cette grande ville, se retirer en Italie avec les principales personnes de la Grece, & qu'ils n'executerent pas leur dessein à cause de l'alliance quils firent avec Mahomet, qui leur envoya même du secours pour réduire le prince Manuel Cantacuzène, que les revoltez du Pelopponnèse avoient pris pour leur seigneur. Phranzès rapporte cet évenement, & ne le marque toutefois que deux ans plus tard.

CXXVI. Alliance de Mahomet avec les princes du Peloponnese.

CXXVII. Æneas Sylvius exhorte les princes à la guerre contre les Turcs. *Æn. Sylv. cap. 155.*

La perte de Constantinople ne pouvoit que causer beaucoup de chagrin & d'inquiétude aux princes Chrétiens, particulierement à ceux qui devenoient plus proches voisins du sultan; soit qu'ils envisageassent le bien de l'église, soit qu'ils n'eussent égard qu'à leur propre interêt. Le pape qui jusqu'alors avoit inutilement interposé son autorité pour engager ces princes à faire la paix, commença à les presser davantage, & l'empereur Frederic tint plusieurs assemblées à ce sujet, excité tant par les remontrances du pape, que par les exhortations d'Æneas Sylvius évêque de Sienne, qui en écrivit aussi le vingt-uniéme de Juillet à Nicolas cardinal de Saint-Pierre, pour le prier d'engager sa sainteté & tout le college des cardinaux, à n'épargner ni soins ni dépenses, pour remedier à un mal si pressant, & à convoquer les rois & les princes en quelque lieu, afin de leur représenter les grands dommages que la religion en souffriroit, de quelle conséquence il étoit de chercher les moyens d'y pourvoir; d'établir une paix solide entre les princes Chrétiens; de prêcher par tout la croisade; enfin de ne rien négliger pour chasser du sein de l'église le plus cruel de ses ennemis. Il ajoute dans

Æn. Sylv. epist. 155 & 163.

cette même lettre qu'il en avoit déja conferé avec l'empereur : qu'il l'avoit trouvé très-disposé à faire son devoir dans cette occasion, de même que tous les princes d'Allemagne, & qu'il ne doutoit pas qu'on ne trouvât les mêmes dispositions dans les cours des autres princes ; que la proximité des ennemis avertissoit assez les Hongrois, les Bohémiens & les Polonois, qu'ils avoient tout à craindre ; que cependant les Chrétiens étant plus forts que les Turcs, il n'y avoit que la négligence ou la divison qui pussent les empêcher de prendre les armes ; que s'ils le faisoient non pas par un esprit d'avarice, ou pour l'amour de la vaine gloire, mais dans la vûë du salut de leurs freres, & la conservation de la foi, le Seigneur regarderoit favorablement son peuple, défendroit son heritage, & le feroit triompher de ses ennemis.

1453.

CXXVIII. Il en écrit au pape en termes fort pressans. *Æn. Sylv. epist.* 155. & 163.

Æneas Sylvius écrivit en même tems au pape, pour lui représenter que la perte de Constantinople l'interessoit plus que personne, & nuiroit beaucoup à sa réputation, s'il ne faisoit ses efforts pour en chasser le Turc, & recouvrer cette ville ; que rien ne seroit plus honteux pour sa sainteté, qu'on pût dire un jour que pendant son pontificat la ville de Constantinople eût été prise par les Turcs, quelques efforts qu'il eût fait pour la secourir ; & qu'ainsi sa réputation en souffriroit sans qu'il y eût de sa faute. Il l'exhorte ensuite à executer promptement ce que l'empereur lui avoit fait représenter par le cardinal de Saint Pierre ; il ajoute que ce prince étoit tout prêt de son côté d'accomplir ce que sa sainteté jugeoit le plus convenable pour l'avantage de la cause commune. Denys le Chartreux écrivit de même au pape, aux princes, aux évêques & aux grands seigneurs, pour leur mander que la perte de Constantinople étant arrivée en

1453. punition des péchez des Chrétiens, ils devoient travailler à se corriger, à reformer leurs mœurs, & à venger l'église de l'injure qu'elle venoit de recevoir.

CXXIX. Mahomet fait la guerre à Scanderbeg

Scanderbeg eût à soutenir en plusieurs occasions l'effort de sept ou huit armées sous le regne de Mahomet II. & eut toujours la victoire de son côté. On dit que quoiqu'il eût tué plus de deux mille Turcs de sa main, il n'avoit pourtant jamais reçu aucune blessure. Le sultan après la prise de Constantinople, mena son armée contre lui, & prit la ville de Siurige ou Sfetigrade. Il n'est pas toutefois certain si ce fut Mahomet lui-même, parce que Barlet assure qu'il n'alla point en Albanie; il faut donc l'entendre de ses generaux qui furent souvent battus par Scanderbeg, aidé des troupes du roi Alphonse, avec lequel il avoit fait alliance. La révolte d'un des principaux officiers d'Albanie nommé Moïse, pensa mettre ce royaume dans un triste état, mais Scanderbeg sçut par sa prudence calmer les mutins, & ayant fait rentrer leur chef dans son devoir, il lui rendit genéreusement son amitié & sa confiance.

CXXX. Conjuration formée contre le pape par Etienne Porcario.

Antonin. tit 22. cap. 12 § 4. Æn. Sylv. Europ. cap. 14. Platin. in Nicol. V.

Nicolas V. dès le commencement de son pontificat avoit relegué à Boulogne un certain Etienne Porcario qui sembloit vouloir troubler l'état de l'église, & il lui avoit enjoint de se présenter tous les jours devant le cardinal Bessarion gouverneur de cette ville. Mais Porcario ayant feint d'être malade pour mieux tromper le cardinal, retourna secretement à Rome, & se joignit au parti qu'il avoit formé, & qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour se soulever. Leur dessein étoit de prendre les armes le jour de l'Epiphanie, & d'exciter le peuple Romain à se saisir du pape

& des cardinaux, lorsqu'il celébreroit la messe ce jour-là dans l'église de saint Paul, & par-là se mettre en liberté. Il avoit préparé une chaîne d'or pour lier le pape, ne voulant pas qu'on le fît mourir, jusqu'à ce qu'on se fût emparé du châteu Saint-Ange. Le pape ayant eu avis de cette conjuration fit chercher exactement Porcario dans Rome : on le trouva enfermé dans un coffre; on l'arrêta, & sur sa propre confession on lui fit son procès, & il fut condamné à être pendu sur les murailles du château Saint-Ange. Ses complices furent aussi arrêtez dans la maison où ils s'étoient assemblez, & punis du même supplice, les uns dans le même lieu, les autres au capitole. Il n'y eut qu'un nommé Batiste Sciera, qui se faisant jour l'épée à la main à travers les troupes du pape, prit la fuite, & se sauva sans qu'on pût l'arrêter.

1453.

CXXXI. Fin malheureuse d'Alvarez de Lune

Mariana, l. 22. c. 12. 13.

Alvarez de Lune favori de Jean roi de Castile reçut cette année la récompense de ses injustices. Mariana le dépeint comme un homme d'un esprit vif, qui parloit bien, mais trop piquant dans ses railleries; rusé & dissimulé, hardi, superbe, ambitieux, fourbe, n'estimant personne, & d'un très-difficile accès; se laissant emporter aux mouvemens de sa colere, de sorte qu'il n'épargnoit aucun de ses ennemis. De quarante-cinq ans qu'il passa à la cour, il exerça pendant trente années une autorité si absoluë, que rien ne s'y faisoit que selon ses ordres; & que le prince même ne pouvoit changer de ministres, de domestiques, pas même d'habits qu'il ne l'eût approuvé. En un mot il ne lui manquoit que le nom de roi, ayant toutes les places du royaume à sa disposition, étant maître de tout l'argent, & s'étant attiré la faveur des sujets par ses liberalitez. Le

roi étoit assez informé de la conduite de son favori, mais il n'osoit s'en plaindre, tant Alvarez s'étoit rendu redoutable. Enfin comme il abusoit de plus en plus de son pouvoir, on l'accusa d'avoir allumé la guerre dans le royaume; il fut de plus convaincu de s'être enrichi du bien des autres, & d'avoir reçu de l'argent des Maures pour empêcher la prise de la ville de Grenade: sur ces accusations on l'assiegea dans sa maison le cinquiéme d'Avril, & il se rendit sur la parole que le roi lui fit donner qu'on ne lui feroit aucun mal. Mais ce prince ne fut pas le maître de tenir sa parole. Alvarez fut condamné à Valladolid le cinquiéme de Juillet à avoir la tête tranchée, ce qui fut executé. On mit sa tête au bout d'une pique; & son corps fut laissé pendant trois jours sur l'échaffaut, avec un bassin auprès, pour trouver dans les aumônes des fideles de quoi l'enterrer: triste fin pour un homme qui avoit acquis par une faveur de trente années des biens qui égaloient presque les richesses d'un roi!

1453.

CXXXII. Le jeune Ladislas est couronné roi de Bohême. *Cochlée, hist. Hussit. l. 26. Dubrav. lib. 26.*

Le jeune Ladislas âgé d'environ treize ans, fut reçu cette année à Prague, où Jean évêque d'Olmutz, ou Denys cardinal & archevêque de Strigonie, le sacra & le couronna le jour de saint Simon, saint Jude vingt-huitiéme d'Octobre, suivant les cérémonies ordinaires de l'église Catholique; quoique Pogebrac gouverneur de la ville fût Hussite, & que Roquesane qui prenoit la qualité d'archevêque, fût comme le chef de ces heretiques. Ce jeune roi ne voulut jamais avoir aucun commerce avec ceux qui s'éloignoient des sentimens de l'église, refusant d'entrer dans leurs églises, quoiqu'ils l'en priassent avec beaucoup d'instance; jusques-là que Roquesane lui ayant envoyé un prêtre Hussite pour celebrer la messe devant lui,

il ne voulut jamais souffrir qu'il celébrât, & commanda même à son capitaine des gardes de le chasser de la chapelle par force, s'il ne vouloit pas en sortir, & de le faire jetter du haut de la forteresse. On ajoûte qu'il répondit un jour à ses courtisans, qui lui demandoient pourquoi il n'avoit point adoré le Saint Sacrement porté solemnellement par Roquesane, qu'il apprehendoit qu'honorant Notre Seigneur entre les mains d'un prêtre herétique; il ne parût aux peuples, qui se conforment aux mœurs du prince, approuver un prêtre sacrilege; & qu'ils ne devoient point en être scandalisez, puisqu'ils voyoient tous les jours qu'il ne manquoit point de lui rendre ses devoirs, quand il étoit entre les mains d'un prêtre Catholique. Aussi les Bohémiens Hussites furent-ils bien aises de le voir, sur la fin de l'année, partir de cette ville, pour s'en retourner en Autriche. 1453.

CXXXIII. Le roi de France se rend à saint Jean d'Angely pour recouvrer Bourdeaux. *Jean Chartier, hist. de Charles VII.*

Dès le commencement du printems le roi de France se mit en campagne, & alla d'abord à Lusignan dans le Poitou, & ensuite à Saint Jean-d'Angely, pour le recouvrement du Bourdelois. Jacques de Cabanes grand-maître d'hôtel, & le comte de Penthiévre, commencerent par le siége de Chalais, qui fut pris d'assaut, & la garnison prisonniere, à qui l'on donna la vie sauve, à la réserve de quatre-vingts habitans qui eurent la tête coupée comme rebelles. Après cette conquête, l'armée s'avança jusques devant Castillon sur la Dordogne, dans le dessein d'en faire le siége. Mais le genéral Talbot ayant appris la marche de l'armée Françoise, partit aussi-tôt de Bourdeaux avec cinq mille hommes d'infanterie, & parut à la vue du camp des François le dix-septiéme de Juillet. Il attaqua d'abord une abbaye proche Castillon, où Gamache qui y commandoit, se défendit vi-

1453. goureusement, jusqu'à ce que voyant qu'on alloit forcer ce poste, il se retira en assez bon ordre, & toujours en combattant; il perdit environ six vingt hommes dans sa retraite, & il pensa lui-même être fait prisonnier.

CXXXIV. Bataille entre les François & les Anglois. Mort de Talbot.

Hist. de Charles VII. par Jean Chartier, p. 264.

Le general Talbot n'en demeura pas là ; & voulant profiter de l'ardeur de ses soldats enflez de ce premier succès, il alla attaquer l'armée Françoise, sur l'avis qu'il reçut de ceux de Castillon, que les François commençoient à fuir; mais il fut bien surpris de les voir retranchez dans leur camp, attendre l'ennemi de pied ferme, & en bonne contenance. Il ne laissa pas de les faire attaquer, monté sur un petit cheval, dont il ne descendit point durant toute la bataille, parce qu'il étoit fort âgé. L'action dura plus d'une heure, avec beaucoup de valeur de part & d'autre; les premiers bataillons des François étant fatiguez, furent relevez par les troupes du duc de Bretagne que commandoient la Hunaudaye & Montauban; & ils se battirent si vaillamment, que les Anglois tournerent enfin le dos, & furent tous mis en fuite. Talbot eut son cheval tué sous lui, & ensuite il fut tué lui-même. Telle fut la fin de ce fameux general des Anglois, qui depuis long-tems passoit pour le plus redoutable ennemi de la France. Il eut pour compagnon de son malheur, le seigneur de Lille son fils, & plus de trente chevaliers Anglois qui demeurerent sur la place, avec cinq à six cens hommes. Cette victoire procura la conquête du Bourdelois.

Dès le lendemain Castillon se rendit, & la garnison au nombre de quinze cens hommes fut prisonniere; & les autres places ne tinrent pas long-tems : à la vuë des troupes Françoises, Saint Milon, Libourne, Saint Macaire, Langon, Villandras, Fronsac, Chatillon de Medoc

se soûmirent aux vainqueurs; on fut pourtant quinze jours devant cette derniere ville. Cadillac fit plus de résistance qu'aucune autre, & soutint le siege jusqu'au mois d'Octobre, que le roi s'en rendit maître: la garnison se rendit prisonniere de guerre, & le gouverneur nommé Gaillardet, eut la tête tranchée en punition de sa révolte. Mais il restoit encore Bourdeaux, dont le blocus étoit formé depuis deux mois par mer & par terre. Le seigneur de Camus commandoit pour les Anglois dans cette ville, où il y avoit une garnison de plus de quatre mille Anglois naturels, & du moins autant de gens du pays: il avoit fait désarmer tous les vaisseaux, & même enfermer les cordages, afin que ses soldats n'ayant point de retraite, fussent obligez de tenir ferme. Le siége dura depuis le premier jour d'Août jusqu'au dix-septiéme d'Octobre, que les Anglois voïant qu'ils manquoient de vivres, que toutes les villes voisines étoient soumises, & qu'ils n'avoient aucune esperance de secours, demanderent à capituler.

1453.

CXXXV. On assiége Bourdeaux qui demande à composer.

Articles de la capitulation.

Le roi eut égard à leur demande, parce que la maladie qui s'étoit mise dans son armée, avoit déja enlevé beaucoup de seigneurs. Les articles de la capitulation furent, que la ville de Bourdeaux se rendroit au roi, que tous les habitans lui seroient à l'avenir soumis; qu'ils feroient serment de ne plus se révolter; qu'ils reconnoîtroient Charles VII. pour leur souverain seigneur; que tous les Anglois se retireroient en Angleterre ou à Calais; que parmi les seigneurs du pays, le roi en choisiroit vingt qui seroient bannis du pays, de ce nombre furent de l'Esparre, de Duras, & d'autres. Pierre de Beauveau & Jacques de Chabannes moururent dans ce siege, & furent fort regrettez. Le

1453. comte de Clermont fut fait lieutenant general de Guyenne, & on lui laissa un nombre considerable de troupes capables de prévenir les révoltes & de contenir les rebelles. Enfin pour mieux arrêter cette ville, que les interêts du commerce & les alliances reciproques par les mariages tenoient en liaison avec l'Angleterre, le roi y fit construire l'année suivante deux forts ou châteaux, l'un sur la riviere, & l'autre au bout de la ville, pour tenir les habitans en respect.

CXXXVI. Sentence contre Jacques Cœur. *Hist. de Charles* VII *par Jean Chartier*, *pag.* 181. *Monstrelet*, *vol.* 3. *Gaguin*, *l.* 10.

Le dix-neuviéme jour de Mai le chancelier de France prononça la sentence contre Jacques Cœur en présence du roi. Voici ce qu'elle contenoit : Que ses biens seront confisquez, qu'on lui donnera la vie, qu'il sera condamné à racheter des mains des Infideles le Chrétien qu'il leur avoit livré, s'il est encore en lieu où cela puisse se faire, quelque somme d'argent qu'il en doive coûter; sinon qu'il rachetera un autre Chrétien pour remplacer le premier. Pour ses concussions sur les sujets du roi, il sera condamné à payer la somme de cent mille écus d'or. Le surplus de tous ses biens tels qu'ils soient, confisquez au profit du roi. Lui privé de toutes charges & de tous offices, sans pouvoir jamais en posseder aucun, & banni à perpetuité du royaume de France; qu'il fera amende honorable, la tête & les pieds nuds, & tenant une torche de dix livres. Cependant au mois d'Août de 1457. le roi lui fit rendre une partie de ses biens, qu'il vendit aussi-tôt, pour se retirer en Orient, où il exposa sa vie pour la défense de la religion, comme on le voit par ces paroles qu'on lit, gravées dans la sacristie de l'église de Bourges qu'il avoit fait bâtir : *Le seigneur Jacques Cœur, chevalier, capitaine general de l'église contre les Infideles, &c.* Jean l'un

de ses fils, fut fait archevêque de Bourges, & se rendit recommandable par sa piété, par sa doctrine, & par ses liberalitez envers les églises de son diocese. 1453.

CXXVVII. Condamnation d'un docteur qui passoit pour sorcier.

Jean Chartier, histoire de Charles VII p. 281.

Le P. Malebranche, Rech. de la verité, liv. 2 chap. dernier.

On condamna dans le même tems un certain Guillaume Edeline docteur en théologie, prieur de Saint Germain-en-Laïe, auparavant religieux Augustin, accusé de s'être donné au démon, afin de pouvoir abuser d'une dame, & de s'être souvent trouvé au sabbat avec les sorciers. Sa sentence fut prononcée à Evreux le dimanche vingt-troisiéme de Decembre, elle le condamnoit à une prison perpetuelle, & à ne vivre que de pain & d'eau. Le premier des crimes de ce docteur méritoit cette punition; mais pour l'accusation de socellerie, ne pourroit-on pas dire avec un celebre auteur du siécle passé, que ce n'est souvent que l'effet d'une imagination dereglée, ou d'une humeur noire qui excite ces songes sabbatiques. " Il s'est trouvé, dit-il, „ plusieurs fois des sorciers de bonne foi, qui „ disoient généralement à tout le monde, qu'ils „ alloient au sabbat, & qu'ils en étoient si per„ suadez, que quoique plusieurs personnes les „ veillassent & les assurassent qu'ils n'étoient „ point sortis du lit, ils ne pouvoient se ren„ dre à leur témoignage ". L'experience de plusieurs siécles n'a fait que trop voir que le supplice des sorciers n'en diminuë point le nombre, & que la crédulité & tous ses tristes suites augmentent, à proportion que l'on multiplie les procez des sortileges. C'est sans doute par cette considération que le parlement de Paris renvoïe absous tous les sorciers qui ne se trouvent pas coupables d'avoir donné du poison; s'il en condamne d'autres, il évite d'inserer dans ses arrêts aucune clause, qui puisse donner de l'autorité à l'opinion populaire tou-

1453. chant la vertu des enchantemens & des spectacles nocturnes où l'on dit que l'on adoroit le diable.

CXXXVIII. Revolte des habitans de Bruges & de Gand.

En Flandres, le duc de Bourgogne ne fut pas exemt des traverses; ceux de Bruges s'étant soulevez, le laisserent ensuite entrer dans leur ville, comme pour lui donner satisfaction; mais à peine y fut-il, qu'ils chargerent ses gens, en tuerent plus de cent, entre autres le seigneur de Lisle-Adam; & lui-même courut risque de sa vie, & ne se sauva qu'avec peine en faisant rompre la porte de la ville. Les révoltez se mirent à faire des courses dans le pays, mais leur fureur se modera, quand ils se virent blâmez des autres villes, & qu'ils apprirent que le duc venoit les assiéger avec une grande armée. Ils eurent recours à sa clémence, & lui demanderent un pardon qu'ils n'obtinrent qu'à de rudes conditions: il leur en couta deux cens mille écus d'or, la perte de plusieurs de leurs privileges, & la vie à douze ou quinze des plus factieux.

Les Gantois lui donnerent encore plus de peine par leurs fréquentes révoltes. La plus dangereuse fut celle du commencement de cette année. La gabelle en fut la cause. Le duc vouloit l'établir en Flandres, & la rendre fixe, imposant vingt-quatre gros, monnoye du pays, sur chaque sac de sel. Ils se résolurent à toutes les extrémitez imaginables, & à perir plûtôt que de souffrir cet impôt. Ils se fioient en la protection du roi de France; & en effet il écrivit fortement en leur faveur au duc de Bourgogne; mais en ayant reçu une réponse encore plus forte, il ne jugea pas à propos de s'embarquer dans une guerre civile, n'étant pas encore délivré de la guerre étrangere avec les Anglois. Les pertes que les Gantois firent en

cinq ou six combats, ne servirent qu'à les animer davantage, & à les rendre plus furieux. Mais la bataille de Ripelmonde, & ensuite celle de Grave, où ils perdirent vingt mille hommes, les mirent si bas, qu'ils furent obligez de venir à composition. Deux mille hommes nuds pieds & nuë tête, & tous les conseillers, échevins & officiers, nuds en chemise, allerent une lieuë au-devant du duc & de son fils, implorer leur misericorde. La porte par où ils étoient sortis pour l'aller combattre à Ripelmonde, fut murée pour toûjours; ils furent condamnez à payer quatre cens mille ducats d'or; à apporter au duc leurs bannieres pour en faire ce qu'il jugeroit à propos, & à souffrir le changement de leurs usages & privileges. 1453.

CXXXIX. Punition des Gantois.

Le roi de France qui n'avoit plus rien à craindre de la part des Anglois, fit cette année vers le mois d'Avril un traité d'alliance avec les Suisses, dans lequel on comprit le canton de Zurich, qui n'étoit pas entré dans le traité de 1444. parce qu'il étoit alors uni avec le duc d'Autriche & avec les nobles contre les autres cantons. Il ne s'agissoit dans ce traité ni de ligue offensive, ni de ligue défensive entre les deux nations. Les Suisses s'engageoient seulement à ne donner passage à aucuns ennemis de la France par leurs cantons, & à permettre le commerce & le passage libre aux François: & de son côté le roi leur promettoit pour lui & pour ses successeurs, de ne donner jamais de secours aux ennemis des cantons, de ne point permettre à ses sujets de prendre les armes contre eux, & de leur donner toute liberté de commerce & de passage en France.

CXL. Le roi de France fait un traité d'alliance avec les Suisses.

Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

Sur les instances réiterées du pape à tous les princes de s'opposer aux grands progrès

que faisoient les Turcs, ceux d'Allemagne par
1454. ordre de l'empereur Frederic, s'assemblerent à Ratisbonne sur le Danube, afin de penser aux moyens & de contenter le pape, & de veiller sur leurs propres interêts, ayant tout à craindre d'un voisin aussi dangereux que Mahomet. Philippe duc de Bourgogne, après avoir réduit les Gantois à leur devoir, ne manqua pas de s'y rendre : mais l'empereur ne pût s'y trouver, quoiqu'il l'eût promis, à cause des guerres de Hongrie qui l'arrêtoient en Autriche. Il y envoya deux barons avec deux évêques, sçavoir, Ulric & Enée, outre Nicolas cardinal de Saint-Pierre. Le pape y envoya aussi Jean évêque de Pavie, pour offrir tout ce qu'il pouvoit faire de sa part dans une conjoncture si fâcheuse pour la religion. Enée dans la premiere séance, harangua les princes avec tant de feu, qu'il n'y en eut aucun qui n'opinât en faveur de la guerre contre le Turc. Le duc de Bourgogne s'y distingua par son zéle & par l'offre qu'il fit d'aller lui-même en personne à cette guerre, pourvu que quelque prince voulût l'y accompagner. On convint aussi de rechercher le secours des François, qui pouvoient fournir de la cavalerie, & celui des Italiens, qui pouvoient aisément équiper une puissante flotte : il fut arrêté qu'on tiendroit une autre assemblée à Francfort le vingt-neuviéme de Septembre, pour aviser aux moyens de lever des soldats, & trouver l'argent nécessaire à l'entretien d'une armée.

CXLI. Assemblée des princes d'Allemagne à Ratisbonne.

CXLII. L'empereur refuse la visite du duc de Bourgogne.

Les auteurs ont fort relevé le zéle & la générosité du duc de Bourgogne, en condamnant la conduite de l'empereur, qui n'étoit pas d'avis qu'on entreprit la guerre contre les Turcs, parce qu'il appréhendoit la dépense. Son avarice parut encore davantage dans le refus qu'il

fit de recevoir la visite du duc, qui s'en retournoit dans ses états : il feignit d'être malade, parce qu'il prévoyoit qu'il lui en couteroit beaucoup pour recevoir un prince aussi grand & aussi magnifique qu'étoit le duc de Bourgogne. Celui-ci n'eut pas plûtôt appris du pape la perte de Constantinople, qu'il lui envoya quatre galeres, avant même que de partir pour l'Allemagne, & lui promit dans la suite un plus puissant secours. On assure même qu'il fit vœu d'aller combattre les Infideles, sous le bon plaisir du roi de France son seigneur, pourvu que ses états fussent en paix. Enée doute cependant si ce prince n'eut pas d'autres motifs que ceux de la religion; il insinuë même que le grand zéle qu'il fit paroître en cette occasion, pouvoit prévenir du désir de se venger des Turcs, qui avoient exigé de son pere une rançon très-considerable, ou de quelque désir d'acquerir de la gloire ; sentiment qui anime, dit-il, la plûpart des grands : ce qui lui fait conclure, qu'il n'espere pas plus de l'assemblée indiquée à Francfort, que de celle de Ratisbonne.

1454.

Æn. Sylv. epist. 162. *& comment. lib.* 2.

CXLIII. Un moine fait faire la paix en Italie.

Un moine, ou hermite de saint Augustin, appellé Simonet, sans science, mais qui avoit beaucoup d'adresse, & qui sçavoit s'insinuer dans les esprits, engagea dans ce tems les Italiens à faire la paix entre eux. Il fit pour cet effet plusieurs courses & plusieurs voyages, tantôt chez les Venitiens & les Florentins, tantôt vers François Sforce ; enfin il sçut si bien les persuader tous, qu'il les engagea à conclure la paix au commencement du mois d'Avril : tout le monde fut surpris qu'un religieux sage & d'une vie reglée à la verité, mais inconnu, sans naissance & sans appui, fut venu à bout d'une entreprise dans laquelle le pape & les cardinaux n'avoient pû réüssir.

1454. Tous les alliez convinrent d'un jour auquel ils devoient confirmer & ratifier le traité; mais Alphonse fâché qu'on eût transigé sans lui, au mépris, disoit-il, de la dignité royale, refusa de le signer. On lui envoya des ambassadeurs, & le cardinal de Sainte Croix, député de la part du pape, fit si bien par ses négociations, que la paix fut arrêtée avec ce prince., & concluë avec certaines modifications qui lui étoient honorables. L'alliance fut faite pour vingt-cinq ans entre les princes d'Italie à l'exception des Genois, qui ne furent pas compris dans ce traité.

CXLIV. Les Genois ne sont point compris dans cette paix.

Ce n'est pas que le cardinal de Sainte-Croix, & les autres ambassadeurs n'eussent représenté à Alphonse, que ces peuples étant puissans sur mer, on avoit besoin d'eux dans la guerre contre les Turcs; mais Alphonse ne voulut jamais les comprendre dans le traité, sans leur imposer des conditions que ceux-ci refuserent d'accepter. Il voulut qu'ils se désistassent des prétentions qu'ils avoient sur quelques vaisseaux qu'on leur avoit surpris, & qu'ils lui apportassent le bassin d'or qu'ils avoient cessé de lui donner depuis quelques années, parce qu'il vouloit le recevoir en public au milieu de sa cour, comme un tribut, & non en particulier comme un présent. D'autres motifs l'éloignoient encore de faire sa paix avec eux: il ne pouvoit oublier sa prison, ni les pertes que les Genois lui avoient causées dans l'isle de Corse: de sorte qu'il ne cessa point de les inquiéter par mer & par terre, tant qu'il vêcut, quoiqu'ils se fussent mis sous la protection du roi de France.

CXLV. Mort de Jean roi de Castille. *Mariana*,

Jean roi de Castille, aprés s'être défait d'Alvarez de Lune, qui l'avoit dominé si longtems, mourut d'une maladie lente à Valladolid le vingtiéme Juillet de cette année, âgé

d'environ cinquante ans, après en avoir regné quarante-huit. Il voulut être enterré dans le monastere de Burgos, que son pere avoit fait bâtir, & qu'il avoit donné lui-même aux Chartreux. Son fils Heri IV. du nom, âgé de trente ans lui succeda, & ne fut pas moins vicieux que lui; il étoit marié depuis quatorze ans à Blanche, fille du roi de Navarre, qu'il avoit répudiée, parce qu'il ne l'aimoit pas. Chacun fut surpris de la sentence du divorce qui fut prononcée par l'administrateur de l'église de Ségovie, & confirmée avec la permission du pape par l'archevêque de Tolede. Il s'étoit si souvent révolté contre Jean son pere, que ce prince avoit été sur le point de déclarer son fils Alphonse, âgé seulement de sept mois, son successeur; mais ce bas âge, & la crainte que ce choix n'excitât de grands troubles, l'en empêcherent. Henri confirma les anciens traitez d'alliance avec Charles VII. roi de France, que Jean son pere venoit de renouveller, lorsqu'il mourut.

1454. *lib* 22. *c.* 14. *&* 15.

CXLVI. Lettre d'Æneas Sylvius touchant la situation des affaires de ce tems.

Æneas Sylvius écrivit le cinquiéme de Juillet une lettre, qui contient un état assez exact de l'état où se trouverent alors les princes Chrétiens; nous en parcourerons les principaux articles, afin de mieux faire connoître la situation des affaires de ce tems. Cette lettre est adressée à Leonard, qui l'avoit prié d'employer tout son zéle & tout son crédit pour porter les princes à faire la guerre aux Turcs, & qui lui avoit aussi parlé des affaires d'Italie: mais Enée lui répondit, que l'assemblée de Francfort étoit bien d'une autre consequence, parce que les Italiens préparez par les négociations du pape & des cardinaux, & encore plus par les pressantes sollicitations du moine Simonet, étoient sur le point de conclure la paix

Æn. Sylv. epist. 49. *&* 59.

1454. entre eux, & qu'étant fatiguez de la guerre, ils sentoient le besoin où ils étoient d'en venir à un accommodement; mais que les Turcs n'étoient pas dans les mêmes dispositions, & que d'ailleurs le roi de France & l'empereur n'étoient point assez persuadez de l'interêt qu'ils avoient d'entrer dans ce projet de guerre, le premier n'ayant rien à craindre d'ennemis si éloignez, & le second étant d'un naturel fort opposé à l'action.

CXLVII. Il prouve qu'on n'a rien à esperer de l'assemblée de Francfort.

De plus, ajoûte Enée, le succès de l'assemblée de Francfort ne dépend pas seulement des princes d'Allemagne, il faut de plus y appeller le roi d'Arragon, les Genois, les Florentins, les Siennois, ceux de Lucques, François Sforce, quoiqu'il ne soit point encore investi du duché de Milan, le duc de Modene, les marquis de Mantouë, de Montferrat & de Saluces: il faut persuader aux rois de France, d'Angleterre, de Bohême, de Hongrie, de Pologne, de Dannemarc, de Suede, de Norvege & d'Ecosse, d'y envoyer des ambassadeurs; il ajoûte encore, qu'il étoit vrai que les princes d'Allemagne étant sur les lieux, avoient ordonné aux communautez d'y envoyer leurs députez; mais que quelque célébre que fut cette assemblée, il n'en esperoit aucun heureux succès, parce que l'armée des Chrétiens n'auroit aucun chef auquel elle voulût obéïr, & qu'on ne rendoit point au pape & à l'empereur, le respect qui leur étoit dû: qu'on les regardoit comme des chefs sans autorité, qui n'avoient de grand que le nom; que chaque ville avoit son seigneur; qu'il y avoit autant de princes que de maisons: de sorte qu'on ne pourroit persuader de prendre les armes à tant de chefs, qui avoient des interêts particuliers & si differens: qu'on ne sçauroit parmi tant de rois à qui donner le com-

mandement des armées; qu'on seroit embarrassé sur l'ordre, la discipline, l'obéissance, la diversité des langues & des humeurs de tant de differentes nations; qu'on seroit arrêté par la difficulté de trouver de quoi fournir aux frais; qu'il n'étoit pas aisé d'accorder auparavant les François avec les Anglois, les Genois avec ceux d'Arragon; les Allemands avec les Hongrois & les Bohêmiens: outre que si l'on envoïoit peu de gens contre les Turcs, ils seroient bientôt défaits & battus; si l'on envoyoit au contraire une armée nombreuse & considerable, ce ne seroit que désordre & confusion. 1454.

Une autre raison sur laquelle Enée insistoit encore, étoit que l'Italie n'étoit pas alors assez paisible, malgré la paix qu'on avoit conclue, puisqu'il y avoit encore guerre entre le roi d'Arragon & les Genois.

CXLVIII. Alliance des Venitiens avec les Turcs.

A tous ces obstacles Enée ajoûte celui des Venitiens, qui aussi-tôt qu'ils eurent appris la perte de Constantinople, avoient envoyé Barthelemi Marcelle à Mahomet, pour lui redemander, au nom de la république, les Venitiens prisonniers, & les biens qu'on leur avoit pris pendant la guerre; ce qui leur fut rendu avec beaucoup de generosité. Il rapporte aussi que Marcelle avoit fait de nouveau la paix avec le Turc, à condition toutefois, que si les princes Chrétiens s'unissoient pour déclarer la guerre au sultan, ils pourroient prendre les armes, & se joindre à ces princes pour la défense de la foi. Mais tout cela prouve, dit Enée qu'il faudra beaucoup prier, exhorter & presser les Venitiens pour leur faire rompre les engagemens qu'ils ont déja pris avec les Turcs; ce qui fait douter du succès de cette guerre, avec d'autant plus de raison que dans l'obligation d'attaquer les infideles par mer & par

1454. terre, les Italiens manquant, les Venitiens ayant fait leur paix, les Genois, outre les obstacles qu'y opposoit Alphonse, payant tribut au Turc, le roi d'Arragon n'étant pas en état d'équiper lui seul une flotte, & celle du pape étant trop peu considérable, il ne falloit rien esperer du côte de la mer.

Que Mahomet de son côté étant fort paisible du côté de l'Hellespont, rien ne l'empêcheroit, si on lui déclaroit la guerre, de faire passer une armée nombreuse d'Asie en Gréce outre que les rois de Castille, d'Arragon, de Navarre & de Portugal n'étoient point d'accord entre eux.

CXLIX. Grandes divisions entre Jean roi de Navare, & Charles son Fils. *Mariana lib. 22 cap. 15. & 17.*

Que si les divisions entre les royaumes de Castille & d'Arragon étoient assoupies, il n'en étoit pas de même du royaume de Navarre, où Jean qui en étoit roi, & Charles prince de Viane son fils, étoient extrémement brouillez. Celui-ci avoit l'estime du plus grand nombre des seigneurs, & la faveur entiere de Blanche sa sœur; ce qui irrita si fort le pere, qu'il voulut céder son royaume au comte de Foix son gendre, pour en priver son légitime héritier. Les Navarrois pour l'empêcher d'executer ce dessein, élurent Charles pour roi à Pampelune, & ne laisserent pas de le proclamer, quoiqu'il fût en Italie auprès d'Alphonse son oncle; ce qui étoit encore de ce côté-là un grand obstacle à la guerre contre les Turcs; aussi-bien que les affaires que Henri nouveau roi de Castille avoit avec les Maures, contre lesquels il avoit levé une armée assez considérable, qui n'avoit fait autre chose que quelques courses dans la campagne pour ravager le pays, sans faire aucune conquête : ce qui outra si fort les Castillans, qu'ils se seroient saisis de leur roi, s'il ne se fût sauvé promte-

ment, & mis en lieu de sureté. Alphonse se plaisoit si fort en Italie, qu'il ne pouvoit se résoudre à revenir en Arragon, quoiqu'on l'y souhaitât, & que sa presence y fût nécessaire pour réconcilier le roi de Navarre son frere avec son neveu. 1454.

CL. Le roi de Portugal envoye sa flotte en Italie pour la guerre contre les Turcs. *Mariana lib* 22. *c.* 17.

Le roi de Portugal plus zelé que les autres, avoit envoyé une flotte considerable en Italie, pour se joindre à celle des princes, ce qui ne servit toutefois de rien à cause du refroidissement des Italiens, & des nouveaux troubles qui survinrent entre les Siennois & ceux de Genes. Les portugais depuis Henri oncle du roi Alphonse, envoyoient tous les ans des vaisseaux au cap-de-Bonne-esperance, qui est à l'une des extrémitez de l'Afrique, dans la vuë d'y faire prêcher la religion Chrétienne, ou peut-être pour y négocier. Jean roi de Castille voulut s'opposer à ces voyages, sous prétexte que ces ports lui appartenoient, & menaça même Alphonse de lui déclarer la guerre s'il ne s'en départoit. Les Portugais lui remontrerent qu'ils ne pensoient pas avoir agi contre la justice, & qu'ils étoient assurez que le roi de Castille ne les attaqueroit point, sans avoir fait auparavant examiner leur droit : mais ce prince mourut dans le tems de cette dispute, & la paix fut rétablie entre ces deux royaumes, par le mariage de Henri fils de Jean avec Jeanne sœur du roi de Portugal; mais d'autres differends firent bientôt renaître la guerre.

CLI. La guerre entre la France & l'Angleterre, est un obstacle à la guerre.

En France, il n'y avoit pas d'apparance que le roi, quoique délivré des Anglois, pût se résoudre à envoyer des troupes hors de son royaume, d'autant plus que les côtes de la mer n'étoient pas tranquilles, & qu'il avoit tout à craindre des Anglois qui ne vouloient entendre à aucune proposition de paix, malgré les divisions

1454. qui regnoit entre eux par la nonchalance de leur roi, & qui les empêchoient de se mêler des affaires du dehors. Richard duc d'Yorc s'étoit rendu maître du gouvernement du roïaume, & afin de parvenir plus aisément à la roïauté qu'il ambitionnoit, il avoit fait arrêter & mettre en prison les ducs de Sommerset & de Glocestre, oncles du roi. Cet attentat réveilla Henri de son assoupissement; il vengea son autorité méprisée, delivra de prison les deux ducs, & donna le gouvernement de son roïaume au premier, qui s'en acquitta dignement. Cette conduite fit prendre au duc d'Yorc, le parti de se retirer pour se mettre en sureté. Mais il revint peu de tems après avec une armée, & s'empara du roïaume. Tous ces troubles marquent encore qu'il n'y avoit rien à esperer ni de l'Angleterre ni de la France pour la guerre contre le Turc.

contre les Turcs.

CLII. La division des rois du Nord faisoit un autre obstacle.

Les Ecossois, les Danois, les Suedois, & ceux de Norvege, étant situez, pour ainsi dire, aux extrémitez du monde, n'avoient aucun interêt à porter si loin la guerre, & d'ailleurs ils étoient divisez. Le roi d'Ecosse étoit occupé à reduire ses sujets rebelles; il avoit fait arrêter le comte de Duglas qui en étoit le chef, & l'avoit puni selon ses mérites. Les rois de Suede & de Dannemarc étoient en guerre, à cause de l'union de ces roïaumes. Les Suedois s'étoient choisi un roi particulier. Christiern roi de Dannemarc avoit écrit à l'empereur Frederic, en réponse à la lettre qu'il lui avoit envoyée, pour l'inviter à l'assemblée de Francfort; qu'il se feroit un plaisir d'embrasser cette occasion de marquer son zele pour l'église, si ses états jouissoient d'une paix constante; qu'il ne pouvoit rien lui promettre sans avoir auparavant consulté son parlement, qui ne pouvoit s'assem-

bler si-tôt ; qu'il étoit sur le point de déclarer la guerre au royaume de Norvege ; & que toutes ces raisons l'empêchoient de répondre aux désirs de sa majesté imperiale : l'assurant néanmoins que si dans l'assemblée d'Allemagne, on prenoit quelques résolutions favorables aux affaires de la religion, il ne manqueroit pas d'y entrer autant que les affaires de son royaume pourroient le lui permettre. Charles roi de Suede qui fut deux ans après chassé par Christiern, avoit ruiné tout le Dannemarc avec une puissante armée composée de Gots & de Seudois ; & avoit tellement réduit Christiern à l'étroit qu'il s'étoit vû contraint d'avoir recours aux princes de la basse Allemagne, dont il ne tira pas cependant de grands avantages. 1454.

CLIII. Antipathie des Suisses contre la maison d'Autriche *Fabr. hist. Suevor. l. 1. dec. ante finem.*

Les princes & les villes d'Allemagne vivoient aussi dans une division continuelle : les Suisses conservoient depuis long-tems une haine cruelle contre les ducs d'Autriche ; & cette aversion alloit si loin que ce peuple ne pouvoit pas même souffrir qu'on les nommât, & si quelqu'un en disoit du bien, ou paroissoit leur être favorable, ils le tuoient sur le champ sans autre forme de procès. Ils ôterent même les armes de ces princes de tous les endroits où on les avoit mises, & parce qu'ils portoient dans leurs armes des queuës de paon pour panaches, les Suisses ne nourrissoient aucun de ces oiseaux dans tout leur pays ; ensorte que si quelqu'un portoit une plume de paon à son bonnet, ils ne lui faisoient aucun quartier. Voilà quelles étoient les difficultez qu'Enée proposoit par rapport à la situation des affaires de l'Europe touchant la guerre contre les Turcs.

CLIV. Les Prussiens se

Les Prussiens se plaignant depuis quelques années du joug insupportable des chevaliers Teutoniques, qui depuis l'an 1450. avoient

1454. pour grand maître Louis Erlihusen, se révoltérent contre eux pour se mettre sous la domination du roi de Pologne. Le pape Nicolas informé de cette révolte par son légat, leur ordonna sous peine d'excommunication de rentrer dans leur premier état; mais ils n'eurent aucun égard à ces ordres. L'empereur s'interessa aussi pour les chevaliers, & condamna les Prussiens à une amende de six mille florins, & à obéir aux chevaliers, qui aux dépens de leur vie avoient, disoit-il, retiré la Prusse des mains des Infideles. Cette conduite de l'empereur à l'égard des Prussiens les irrita tellement qu'ils prirent les armes contre les chevaliers, en tuerent un grand nombre, ruinerent leurs châteaux, & se rendirent maîtres de cinquante-cinq bourgs. Mais comme ils sentoient le besoin qu'ils avoient de secours, ils vinrent trouver cette année Casimir roi de Pologne pour se donner à lui avec toute la Prusse, la Pomeranie, Culme, & tout ce que les chevaliers possedoient. Le senat ne se détermina pas d'abord, & même le cardinal Sbignée évêque de Cracovie, n'étoit pas d'avis qu'on reçût leurs offres.

soumettent au roi de Pologne.

Æn Sylv. Europ. c. 29.
Krantz 12

Les Prussiens voyant l'irrésolution des Polonois, dirent tout haut qu'ils chercheroient d'autres protecteurs; que Ladislas roi de Hongrie & de Bohême ne les abandonneroit pas ainsi, & ne demanderoit pas mieux que de les recevoir. Ces menaces déterminerent les Polonois à ne pas laisser échaper une si belle occasion d'accroître de beaucoup leurs états, quoiqu'ils prévissent bien qu'en acceptant les offres des Prussiens, ils alloient s'engager dans une guerre furieuse avec l'Allemagne. Le roi Casimir entra donc dans la Prusse il reçut le serment de fidelité des Prussiens, diminua beaucoup les

impôts,

impôts, & les tributs dont ils se plaignoient, & soutint les chevaliers dans leurs guerres, la Pologne & eux n'ayant plus alors qu'un même interêt.

1454.

CLV. Le roi de pologne épouse la sœur du jeune Ladislas.

Dans le mois de Février de cette année, Casimir épousa Elisabeth, sœur de Ladislas roi de Hongrie & de Bohême; il survint à ce sujet un differend, entre l'archevêque de Gnesne & le cardinal Sbignée, pour la cérémonie du mariage. Le premier, comme primat de Pologne, prétendoit avoir ce droit: le second comme cardinal & évêque du lieu, avoit la même prétention. Jean Capistran, qui depuis l'année passée étoit à Cracovie, fut pris pour arbitre, & défera au cardinal l'honneur de célébrer le mariage, & à l'archevêque celui de sacrer & communier la nouvelle reine.

CLVI. Les Turcs vont en Servie attaquer Georges.

Chalcond. l. 8. Æn. Sylv. Europ. c. 5.

Mahomet entra cette année dans la Servie ou Russie, & il se rendit maître de Newgrade ou Newpirghe, ville considerable pour les mines. Amurat l'avoit déja prise autrefois. Après la prise de Constantinople, les Turcs ayant dessein de venir en Servie, George, qui en étoit prince ou despote, alla en Hongrie pour la seconde fois, afin d'en obtenir du secours, & passa jusqu'en Autriche, où étoit alors le roi Ladislas. Georges étoit venerable par son âge; mais il étoit tellement attaché aux erreurs des Grecs, qu'après un entretien assez long qu'il eut avec Jean Capistran, sur la créance de l'église Romaine, il répondit à ce saint religieux, qu'il y avoit quatre-vingt-dix ans qu'il étoit au monde, qu'il n'avoit point connu d'autre religion que celle qu'il avoit reçuë de ses peres, que Capistran vouloit le rendre fou dans sa vieillesse, & qu'il aimeroit mieux se donner la mort, que de changer de sentiment. Il quitta ainsi Capistran, & s'en retourna chez lui. En chemin il pensa surprendre Michel Zi-

lagt, oncle d'Huniade, qui gardoit les frontieres de Hongrie; mais peu de jours après il fut arrêté par le même Michel auprès du Danube, où ayant eu deux doigs de la main droite coupez en se défendant, & s'étant racheté ensuite par une rançon considerable, il finit bien-tôt après sa vie, parce qu'on ne pût arrêter le sang de sa plaïe. Il laissa Lazare, le plus jeune de ses fils, pour successeur de sa principauté, parce qu'Amurat avoit fait créver les yeux aux autres. Il paroît cependant par une épître d'Enée, que Georges ne mourut point avant l'année 1456. & que ses fils se rendirent aux Turcs.

1454. CLVII. Mort de Georges, despote de Servie.

CLVIII. Assemblée des princes d'Allemagne à Francfort.

Æn. Sylv. comment. Pii II. lib. 1.

L'assemblée de Francfort se tint au jour indiqué, le vingt-neuviéme de Septembre. Enée s'y trouva comme ambassadeur de Frederic; on y vit aussi le marquis de Brandebourg, l'évêque de Gourgues, Thierry archevêque de Maïence, Jacques archevêque de Tréves, les ambassadeurs de presque toute l'Allemagne, les nonces du pape, les agens du marquis d'Est & & de Mantouë: les envoyez d'Alphonse & des Venitiens n'entrerent en Allemagne qu'après que l'assemblée fut finie: ceux de Hongrie demandoient du secours, que ceux du duc de Bourgogne offroient d'accorder, Jean Capistran, que tous les peuples regardoient comme un prophete, s'y trouva aussi. On n'écouta point d'abord ceux qui opinoient pour la guerre contre les Turcs, & on n'eut aucun égard au decret de l'assemblée de Ratisbonne, par lequel on avoit résolu cette guerre; néanmoins après le discours d'Enée, qui dura près de deux heures, & qu'on écouta avec beaucoup d'attention, chacun changea de sentiment. On renouvella le decret de Ratisbonne, touchant la guerre, & l'on promit aux Hongrois dix

CLIX. Æneas Sylvius persuade de faire la guerre aux Turcs.

Æn. Sylv. comment.

mille hommes de cavalerie, & trente-deux mille d'infanterie; on ordonna de plus que les électeurs de l'empire, & les autres princes d'Allemagne iroient trouver l'empereur pour prendre de justes mesures avec lui. 1454. *lib. 1. & epist. 131.*

Charles comte de Charolois fils du duc de Bourgogne épousa cette année Isabelle de Bourbon, fille de Charles duc de Bourbon. Dans le même tems on fit le procès au sieur de Lesparre, qui, ayant été banni de la Guienne, s'étoit retiré dans le Poitou. Le roi informé que ce traître y formoit de nouvelles intrigues, pour faire revenir les Anglois, & leur livrer une seconde fois Bourdeaux, le fit arrêter. On l'interrogea; il avoüa son crime, & sur son aveu, on le condamna à avoir la tête tranchée: ensuite son corps fut écartelé, & divisé en six parts, qui furent exposées sur differens gibets.

CLX. Supplice du sieur de Lespare, qui a la tête tranchée.

Jean V. comte d'Armagnac, fils de celui que le dauphin prit à l'isle Jourdain, & à qui le roi avoit fait grace en lui rendant ses états, voulut empêcher celui qui avoit les provisions de l'archevêché d'Auch d'en prendre possession, pour mettre en sa place Jean de Lescun son frere bâtard; qu'il avoit fait élire par le parti qu'il avoit dans le chapitre. Le roi envoya le comte de Clermont, le maréchal de Loheac & d'autres dans le comté d'Armagnac, & le comte de Dammartin & le bailli d'Evreux, avec des troupes devant Leictoure pour l'assieger: cette ville se rendit de même que les autres des états de ce comte. Le pape fut fort irrité de ce procedé, parce qu'il avoit confirmé le premier élu qui étoit neveu du défunt archevêque. Le comte d'Armagnac fut obligé de s'enfuir vers l'Arragon, où il avoit encore quelques châteaux; & ses états furent confisquez.

Jean Chartier, Histoire de Charles VII.

CLXI. Le comte d'Armagnac trouble la possession de l'archevêque d'Auch.

Monstrelet, vol. 3. Bellefort. cap 56.

1454. LXII. Inceste de ce comte avec sa sœur.

Mais ce qui scandalisa davantage les gens de bien contre lui, fut l'inceste qu'il commit avec une de ses propres sœurs. Cette sœur nommée Isabelle étoit âgée de vingt-deux ans, & une des plus belles personnes du royaume. Le comte en devint amoureux à la fureur, & Isabelle eut le malheur de répondre à un amour si criminel. L'inceste étant devenu public, le pape Nicolas V. l'excommunia. Il parut touché de son crime, il obtint même à la priere du roi l'absolution des censures qu'il avoit encouruës. Mais sa passion s'étant bientôt après rallumée, il crut qu'en épousant sa sœur, il leveroit le scandale. Il s'adressa à un chapelain de sa maison, auquel il fit accroire qu'il avoit obtenu dispense du pape pour ce mariage : & ce chapelain trop credule le maria, ce qui causa un scandale affreux dans tout le royaume. Le pape en écrivit au roi de France, qui envoya le comte de la Marche, & la dame d'Albret à ce comte leur neveu pour l'engager à réparer ce scandale, mais on ne put rien gagner sur lui ; & sur son refus ses états furent saisis, & il fut obligé de se retirer hors du royaume.

CLXIIII. Mort d'Alphonse Tostat.

Rainerius Bovosius, in præfatione operum Tostati. Bellarmin. de script. Eccles.

Alphonse Tostat mourut cette année ; l'Espagne le met au nombre de ses plus grands hommes. Il fit ses études dans l'université de Salamanque avec tant de succès, qu'à vingt-deux ans devenu philosophe, jurisconsulte & théologien, il fut jugé capable d'y enseigner ce qu'il avoit appris. Son jugement sain, son esprit vif & pénétrant, sa mémoire prodigieuse en firent un homme universel. Il possedа toutes les sciences, & chacune en particulier aussi parfaitement que s'il en avoit fait l'objet de son unique étude : le grec & l'hébreu lui devinrent aussi familiers que sa langue naturelle. Tant de merite le fit bientôt distinguer, & l'éleva aux premieres dignitez

de l'Eglise & de l'Etat. Il assista au concile de Basle, & fut fait peu après évêque d'Avila. La mémoire encore toute récente de ses services, les marques éclatantes de sa sainteté & le nombre prodigieux de ses écrits prouvent que tout son tems fut partagé entre les affaites publiques, l'étude, & les exercices de pieté. Il mourut à quarante ans. Les ouvrages qui nous restent de ce grand homme font regretter ceux que nous avons perdus. Il est étonnant qu'en dix-huit années, un homme qui se livroit aux affaires du roi, du peuple, & de l'église ait pu tant étudier, tant dicter, tant écrire. 1454. *Rainerius in præfat.*

CLXIV. *Ses ouvrages.*

Il a composé de sçavans commentaires sur presque tous les livres de l'écriture : il commence par ceux de Moïse, il parcourt les livres historiques, & il vient à la nouvelle loi qu'il explique d'une maniere claire & exacte. Il releve par-tout ce qui paroît le moins considerable; il dévoile ce qu'il y a de plus caché;il découvre de mysterieuses profondeurs ; il y trouve de quoi refuter les erreurs, & sur-tout celles des Rabbins, des ouvrages desquels il avoit fait une étude assez particuliere pour faire usage de ce qu'ils ont de bon, & pour combattre leurs reveries & leurs superstitions : enfin il dévelope les maximes des livres saints d'une maniere digne de leur sublimité : mais son érudition & son discernement brillent particulierement dans ce qu'il nous a laissé sur les évangiles. Dans cet ouvrage, ses questions montrent par leur nombre la fécondité de son esprit,& ses solutions en montrent la justesse & la netteté. Outre ce commentaire nous avons encore de lui une apologie de quelques propositions qu'il avoit avancées dans une de ses théses;cinq paradoxes sur le nom de *vase* que l'on donne à la sainte Vierge, & sur les titres de lion, d'agneau, de serpent & *Tostati opera, edit. Colon.* *Tostati operum, to. XII.*

d'aigle qui conviennent à Jesus-Christ; un traité de la sainte Trinité; un autre sur ces paroles d'Isaie, *Ecce virgo concipiet, &c* des conclusions contre les prêtres concubinaires; un traité de l'état de l'ame après la mort; & un de la meilleure maniere de gouverner les peuples sous le titre *de optima politia.* Tous ces ouvrages sont imprimez en treize volumes *in-folio*: ceux qui sont perdus, étoient entre autres plusieurs traitez de droit; un de l'amitié; des conciles géneraux; une refutation de l'Alcoran; quelques sermons & un commentaire, écrit en espagnol sur la chronique d'Eusebe.

1454. *Ibid* *Bellarmin. de script Eccles.* *In præfat op. Tostati.*

1455. CLXV. Mort de Laurent Justinien patriarche de Venise *Palmar. in chronic.* *Baillet, vies des Saints au 5. de Sept.*

L'église se vit privée dès le commencement de cette année d'un de ses principaux ornemens par la mort de Laurent Justinien premier patriarche de Venise, qui mourut aussi saintement qu'il avoit vêcu, le huitiéme jour de Janvier, âgé de soixante & treize ans & six mois. Il fut gratifié du don de prophétie de son vivant, & sa sainteté fut attestée par divers miracles après sa mort. On fut obligé d'exposer son corps pendant quelque tems à la véneration des peuples, qui accoururent en foule de toutes parts à la nouvelle qu'on eut de sa mort: mais une contestation survenuë touchant son inhumation entre le chapitre de l'église patriarchale & les religieux de saint Georges chez lesquels le saint avoit destiné sa sepulture, fut cause qu'il demeura ainsi découvert dans la sacristie de la grande église pendant soixante-sept jours, sans qu'au bout d'un si long-tems il y parût aucune marque de corruption. Les chanoines alleguoient pour eux les saints canons, qui ordonnent que les prélats soient enterrez dans leurs propres églises; les religieux de saint Georges soûtenoient qu'on ne pouvoit refuser au Saint l'exécution de ses dernieres volontez. Les premiers l'emporte-

rent, & le corps du Saint fut inhumé dans l'église patriarchale le seiziéme de Mars. 1455.

CLXVI. Clement VII. le met au nombre des Bienheureux.

Après la cérémonie de ses obseques, son tombeau ne fut pas moins glorieux, que l'avoit été la longue exposition de son corps. Le pape Sixte IV. commença à faire faire les procedures de sa canonisation; Leon X. & Adrien VI. les continuerent; & enfin Clement VII. donna le decret de sa beatification l'an 1524. avec permission d'en faire la fête & l'office public dans toutes les églises de la république de Venise, remettant en un autre tems plus commode l'exécution du dessein qu'il avoit de le canoniser. Ce projet ne fut exécuté qu'en 1690. par le pape Alexandre VIII. & la fête du Saint, qui est semi-double dans l'office Romain, se trouve placée le cinquiéme de Septembre. Il a écrit plusieurs ouvrages de pieté, dans lesquels on voit les fruits d'une vertu solide, plûtôt que d'une érudition acquise par l'étude des lettres, ayant beaucoup plus profité à l'école du Saint-Esprit qu'à celle des hommes. Sa vie a été écrite par son neveu Bernard Justinien, & on la trouve dans Surius.

CLXVII. On traite avec l'empereur de la guerre contre les Turcs.

Æn. Sylv. comment. Pii II. l. 1.

Comme par le decret de l'assemblée de Francfort, on avoit résolu la guerre contre les Turcs; il ne s'agissoit plus que de travailler aux moyens de réünir les princes, de leur faire fournir à chacun ce qu'ils voudroient, & de lever une armée. Quelques électeurs, avec d'autres princes d'Allemagne, les ambassadeurs des autres seigneurs, les évêques, & les principaux barons de Hongrie, allerent en Autriche trouver l'empereur Frederic; Jean évêque de Pavie, légat du saint siége, s'y rendit aussi, avec Michel Pithius, ambassadeur d'Alphonse, roi de Sicile & d'Arragon, & Jean Capistran: ce dernier par ses prédications exhortoit les peuples à prendre les armes, ou à contribuer par leurs aumônes aux frais de la

guerre qu'on vouloit entreprendre. On étoit prêt de conclure, & il y avoit lieu d'esperer
1455. qu'au commencement de l'été on seroit en état de mettre une nombreuse armée en campagne, lorsque la nouvelle qu'on apprit de la mort du pape Nicolas V. renversa tous ces grands projets.

CLXVIII. Mort du pape Nicolas V.

Ce pape mourut le vingt-quatriéme de Mars de cette année 1455. après avoir gouverné l'église huit ans & dix-neuf jours. La goute dont il avoit été presque toûjours tourmenté depuis son élevation au souverain pontificat, jointe à la fiévre qui survint, & au chagrin qu'il avoit toûjours eu depuis la prise de Constantinople, lui ôterent la vie en peu de jours, & il sembla que l'armée qu'il avoit déja mise sur pied pour envoyer contre les Infideles, ne fût destinée que pour rendre sa pompe funebre plus magnifique. Il fut heureux dans son pontificat, principalement dans la paix d'Italie, à laquelle il travailla beaucoup; il embellit la ville de Rome de superbes édifices, qu'il ne pût pas à la verité achever. Comme il étoit sçavant, & qu'il aimoit les belles lettres, il fut très-liberal envers les hommes doctes, les attirant à Rome par ses bienfaits & par ses caresses. Il eut grand soin de recueillir les plus beaux manuscrits grecs & latins pour enrichir sa bibliotheque. Il fit rechercher par toute la Grece ce qu'il y avoit de bons livres en toutes sortes de sciences, & récompensa liberalement ceux qui les traduisoient en latin. Il en faisoit autant pour les auteurs latins. Sa générosité alla si loin, qu'il promit cinq mille ducats à celui qui lui apporteroit l'évangile de S. Matthieu en Hébreu. Il enrichit les églises de vases d'or & d'argent, d'ornemens & de tapisseries magnifiques. On a toûjours remarqué en lui un parfait désinteressement, ne vendant ja-

mais aucun office, & mariant de pauvres filles de ses épargnes. Platine lui reproche d'avoir été sujet à la colere : mais il ajoûte, qu'il rétournoit bien-tôt après à sa bonté naturelle ; en sorte que sa pieté corrigeoit ce défaut. La mort le surprit dans le tems qu'il avoit cité Sigismond duc d'Autriche à paroître devant lui ; parce que ce prince contestoit au cardinal de Cusa l'exécution de sa jurisdiction dans son évêché de Brixen.

1455.

Platin. in Nicolao V. Addit. ad Ciacon.

CLXIX. Entrée des cardinaux au conclave.

Les obseques du pape Nicolas étant achevées, les cardinaux au nombre de quinze, après avoir donné les ordres nécessaires pour la sureté de la ville & du palais, entrerent dans le conclave : & après la messe du Saint-Esprit, célébrée par le cardinal doyen, on fit entrer les ambassadeurs & les députez des princes Chrétiens, ausquels on donna audience jusqu'à cinq heures du soir. Ensuite les cardinaux chefs d'ordre, firent fermer les portes, & en prirent les clefs. Le conclave se trouva partagé en deux factions, ce qui rendit les deux premiers scrutins inutiles : Dans le troisiéme on proposa le cardinal Bessarion. Ceux du parti contraire voyant que c'étoit un sujet d'un grand mérite, & qu'il avoit assez de voix pour être élû, cabalerent avec le cardinal d'Avignon pour empêcher son élection. Ce cardinal représenta avec beaucoup de vivacité à ses confreres assemblez, qu'il n'y avoit pas d'apparence de donner pour chef à l'église Romaine un néophite, séparé depuis peu de l'église grecque ; qu'il y avoit du danger à l'élever au pontificat, puisqu'on pouvoit douter que sa conversion fût veritable ; qu'on ne devoit pas confier le gouvernement de la barque de saint Pierre à celui qui, peu de tems auparavant, s'étoit efforcé de la submerger ; & que cette élection donneroit lieu de croire qu'on n'auroit pas pû trouver parmi les Latins un sujet capable de les conduire. Il tâ-

CLXX. On pense au cardinal Bessarion ; mais il est exclu.

royaume de Naples, il en fut créé cardinal-prêtre du titre des Quatre-Saints-couronnez, ou de *Santi-quatro*. Platine dit qu'il étoit si grave & si sincere en opinant dans les assemblées, qu'il ne lui échappa jamais de dire aucune parole de flatterie ; & Ciaconius ajoute qu'étant évêque ou cardinal, il ne voulut jamais accepter aucun benéfice en commende, disant qu'il étoit content de son épouse qui étoit vierge ; il appelloit ainsi l'église de Valence. Aussi-tôt après son exaltation, il s'appliqua à faire réussir les desseins de son prédecesseur, il accorda des indulgences à tous les soldats qui s'étoient croisez, & envoya des légats en France & en Hongrie pour y obtenir du secours.

1455.

Platin in vita Callixti III.
Ciaconius ibid.

CLXXIV.
Callixte III. fait vœu de poursuivre les Turcs.

Dès qu'il fut élu, il dit, qu'il déclareroit la guerre aux Turcs. Il en avoit fait le vœu avant son éléction & en avoit signé une formule, où il prenoit le titre de souverain pontife & le nom de Callixte, tant il avoit de confiance ou de désir d'être élevé à la papauté. Son premier soin fut donc d'envoyer le cardinal de Carvajal en Hongrie, & des prédicateurs par toute l'Europe, pour engager les Fideles à contribuer de leurs biens pour cette guerre contre les Turcs. Il envoya de même Louis de Boulogne cordelier, avec beaucoup de presens aux rois de Perse, d'Armenie & de Tartarie, afin de les animer contre un si redoutable ennemi ; mais ils n'entrerent dans la ligue que sous le pontificat de Pie II. son successeur. Le pape Callixte fut le premier qui établit des Havres à Rome ; & il fit construire seize galeres de l'argent qu'on recueïllit de la croisade ; il en donna le commandement à Loüis patriarche d'Aquilée, qui pendant trois ans poursuivit les Turcs, prit quelques isles sur eux, & fit d'autres conquê-

Antonin. tit. 22. c. 14.
Æn. Sylv. Europ. cap. 58. & comment. l. 1.
Platin. in vita Callixti. III.
Ciaconius ibid.

1445. tes. Le roi Alphonse & le duc de Bourbon firent d'abord assez bien leur devoir; mais l'amour du plaisir rallentit bientôt leur faveur.

CLXXV. Les Florentins députent S. Antonin vers le pape. *Antonin. tit. 22. c. 14. Æn. Sylv. epist.*

Aussi-tôt que les Florentins eurent appris qu'il y avoit un nouveau pape, ils envoyerent lui promettre fidelité & obéissance. Antonin archevêque de Florence, chef de cette ambassade, fit un excellent discours au souverain pontife de la part de ses diocésains. L'empereur Frederic envoya aussi à Rome Æneas Sylvius & Jean Hinderback, célébre jurisconsulte. Ce fut Enée qui porta la parole avec le même honneur qu'il s'étoit acquis en pareilles occasions. Cette députation avoit été faite malgré l'avis contraire de ceux qui ne vouloient pas que Frederic rendît obéissance au pape, jusqu'à ce qu'il eût révoqué l'accord fait avec le pape Eugene, & rendu à la Nation Allemande ses privileges, & sa liberté touchant la collation des benéfices. Enée dans la harangue qu'il fit au pape & aux cardinaux fit voir la nécessité où l'on étoit de s'opposer aux Turcs, qui étoient sur le point de se rendre maîtres de toute la Hongrie; il representa que les forces des Chrétiens seroient de beaucoup superieures à celles des Infideles, pourvu que sa sainteté fît observer le bon ordre; que l'empereur étoit bien résolu d'y employer toutes ses forces; qu'Alphonse roi d'Arragon étoit tout prêt, que le duc de Bourgogne le souhaitoit fort; que plusieurs princes d'Allemagne en avoient fait le vœu, que Charles roi de France imiteroit certainement le zéle de ses prédecesseurs; que les Anglois pleins de courage ne manqueroient pas d'y contribuer; que les Castillans, les Portugais, enfin tous les peuples n'attendoient que les ordres du pape afin de prendre les armes pour la défense de la religion; que c'étoit

CLXXVI. Æneas Sylvius harangue le pape de la part de l'empereur.

donc à sa sainteté à seconder les vœux de tous les Fidéles en ouvrant les trésors de l'église, & en envoyant les ouvriers dans la moisson. Mais toutes ces belles promesses des princes demeurerent sans exécution, & il n'y eut que le pape qui s'y employa dignement.

CLXXVII. Division entre le pape & le roi Alphonse. *Æn. Sylv. Europ. c. 58.*

Le premier qui commença à reculer ; fut Alphonse roi d'Arragon, qui étoit en possession du royaume de Naples. Comme il vouloit traiter de pair avec le pape, & le rendre en quelque maniere dépendant de lui, il lui fit demander par ses ambassadeurs comment sa sainteté vouloit vivre avec lui. *Qu'il gouverne son royaume*, répondit le pape un peu fâché de cette demande *& qu'il me laisse gouverner l'église sans s'en mettre en peine.* Depuis ce tems-là le pape & Alphonse furent toujours divisez, & celui-ci ne laissoit échaper aucune occasion de marquer à Callixte sa haine & son ressentiment. Les uns blâmoient le pape de ne pouvoir pas souffrir ce roi dont il étoit né sujet, & à la recommandation duquel il avoit été fait cardinal, après avoir été son domestique. Les autres donnoient le tort à Alphonse, qui paroissoit n'avoir pas assez de respect pour le vicaire de Jesus-Christ ; & ces derniers peut-être n'avoient pas tant de tort, si l'on examine les motifs qui engageoient le roi d'Arragon à prendre des manieres si hautes ; Alphonse vouloit que le souverain pontife lui confirmât le royaume de Naples, non-seulement pour lui-même, mais encore pour son fils naturel Ferdinand, que les papes Eugene & Nicolas avoient legitimé à ce sujet ; & qu'il lui donnât encore la Marche d'Ancone & beaucoup d'autres places qui appartenoient au patrimoine de l'église.

Mais ce qui irrita d'avantage Alphonse, fut

1455.

CLXXVIII. Sujets d'inimitié entre le pape & Alphonse.

Comment. Pii. II. lib. 2.

Antonin. tit. 22 §. 1.

que le pape Callixte retira beaucoup de places, & retrancha plusieurs droits de ces deux royaumes de Naples & de Sicile qu'Alphonse s'attribuoit, & qui appartenoient au saint siége ; qu'il y rétablit enfin la jurisdiction de l'église, voulant avoir la disposition des bénefices que le roi faisoit donner, ou donnoit lui-même à des sujets, qui souvent étoient incapables de les posseder, soit par leur âge, soit à cause de leur ignorance, ou de leurs mœurs peu reglées ; se souciant peu de ceux qui se presentoient, pourvu qu'il y trouvât son compte, & qu'on lui donnât de l'argent ; car on l'accusoit, & le bruit étoit public, qu'il n'accordoit aucun benéfice à personne, qu'il n'en fût auparavant payé. Voilà ce qui fit la division, & ce qui justifie entierement le pape, dont le devoir essentiel étoit de s'opposer à ces desordres, & de ne pas permettre le honteux trafic des choses saintes.

CLXXIX. La mémoire de la Pucelle d'Orleans est retablie.

Bellefor hist Franc. l. 5 c. 116 Monstrelet, vol. 3.

En France le roi crut qu'il y alloit de son honneur de justifier la mémoire de la Pucelle d'Orleans qui avoit autrefois chassé les Anglois du royaume, & qu'ils avoient fait condamner au feu à Rouen. Charles VII. voulut donc que ses parens demandassent des juges au saint siége pour revoir le procès : & sur leur requête le pape Callixte nomma des commissaires, sçavoir l'archevêque de Reims, & les évêques de Paris & de Coutances, qui s'étant assemblez à Rouen, examinerent les procedures & entendirent plusieurs témoins. Ils firent d'abord un mandement qui ordonnoit que tous ceux qui seroient instruits de ce qui s'étoit passé dans la suite de ce procès, se rendissent le vingtiéme Decembre dans la salle de l'archevêché de Rouen, pour être ouis sur ce qu'ils sçavoient pour & contre. Il se trouva encore plusieurs personnes vivantes qui avoient

eu connoiſſance des procedures ; on fit des informations de la vie qu'avoit mené la Pucelle, & après beaucoup de témoignages honorables rendus à ſa vertu, ſa mémoire fut rétablie, & toutes les procedures faites contre elle annullées. Il fut ordonné dès le jour même qu'on feroit à Roüen une proceſſion générale dans la place de Saint Oüen ; le lendemain une autre au vieux Marché, où elle avoit été exécutée, & dans lequel où éleva une ſtatuë de la Pucelle, en habit de femme, qu'on voit encore aujourd'hui, placée dans une niche au-deſſus d'une fontaine. On ne rechercha point ſes juges, parce que la plûpart étoient malheureuſement péris. 1455.

CLXXX. Le dauphin ſe joint au duc de Milan contre Alphonſe.

Le dauphin demeuroit toûjours dans ſes états du Dauphiné, ſans vouloir revenir à la cour, la guerre étant alors en Italie, entre Alphonſe roi d'Arragon, & les Venitiens d'une part, & François Sforce, & les Florentins de l'autre ; le dauphin gagné par ceux-ci, leva des troupes, qu'il joignit à celles de René d'Anjou, & les fit marcher vers les Alpes : mais la paix d'Italie ayant été rétablie par les ſoins du pape, le dauphin vit ſes meſures rompuës. Il y avoit dix ans qu'il refuſoit opiniâtrement d'obéïr aux ordres réïterez & preſſans que le roi ſon pere lui donnoit de ſe rendre auprès de lui, lorſque Charles, pour l'y contraindre, prétexta un voyage en Bourbonnois & en Auvergne, & fit marcher des troupes vers le Dauphiné, ſous la conduite de Loüis-Antoine de Chabannes, ſeigneur de Dammartin, avec ordre d'enlever le dauphin, & de le lui amener. Ce fut alors que ce prince prit le parti de ſe cantonner dans le Dauphiné, & de demander un ſecours d'hommes & d'argent au duc de Savoye ſon beau-pere ; mais ce duc n'ayant point voulu le ſoutenit dans ſa

revolte, ni rien entreprendre qui fût préjudiciable au roi, le dauphin prit sa résolution sur le champ, se sauva dans la principauté d'Orange, de-là en Franche-Comté, & ensuite en Brabant, dans les états du duc de Bourgogne; mais il n'y arriva qu'au mois de Septembre de l'année suivante.

1455.

CLXXXI. Revolte de Richard duc d'York contre le roi d'Angleterre.

Histoire de Charles VII. par Jean Chartier, pag 285.

Naucler. generat. 49. pag 479.

La retraite de Richard duc d'York dont nous avons parlé l'année derniere, ne dura pas longtems. Comme il ne pouvoit voir tranquillement le duc de Sommerset rétabli dans ses honneurs, & occuper les premieres charges du royaume, il alla lever des troupes dans le pays de Galles, & revint vers Londres avec son armée, protestant qu'il n'en vouloit pas au roi, mais à son ministre. Le roi & le duc de Sommerset furent bien-tôt en état de le recevoir, & ils allerent même au-devant de lui jusques sous les murs de Saint-Alban, avec une armée égale à la sienne. On en vint aux mains : le comte de Varvik fils de Richard, mit d'abord l'armée du roi dans un tel désordre, qu'il fut impossible au général & aux officiers de le réparer; quoique les soldats combattissent avec beaucoup de valeur.

CLXXXII. Bataille dans laquelle le duc de Sommerset est tué.

Huit mille soldats des royalistes demeurerent sur le champ de bataille, & avec eux le duc de Sommerset, le baron de Clifford, les comtes de Stafford & de Northumberland : le duc de Bukingham, quoique blessé, se sauva avec quelques autres seigneurs. Le roi abandonné des siens, se retira dans une petite maison; où il se vit bien-tôt investi, & à la discretion du vainqueur. Richard affecta en cette occasion des manieres respectueuses envers cet infortuné monarque; il le consola sur la perte de son ministre, & l'assura que cette mort lui procuroit l'affermissement de son trône. Il le fit monter à cheval, & le reconduisit à Londres.

Le pape Callixte, peu de tems après être monté sur le saint siége, écrivit trois lettres au roi de France; Par la premiere dattée du huitiéme d'Avril de cette année, il apprend à ce monarque, que Dieu l'a élevé sur la chaire de saint Pierre, & que ses freres les cardinaux lui ont imposé une charge qu'il ne peut porter, si le Seigneur qui se plaît à choisir les foibles pour confondre les forts, ne le soutient; il demande à sa majesté le secours de ses prieres auprès de Dieu. Il lui represente ensuite la triste situation des affaires de la religion opprimée par l'ennemi du nom chrétien; & l'exhorte à se joindre aux autres princes, pour chasser le Turc non-seulement de Constantinople, mais même des frontieres de l'Europe. Il le prie de n'être point surpris s'il n'a point apposé le sceau à son bref, ce qu'il n'a pu faire, n'étant pas encore couronné. Dans la seconde lettre, le pape rend graces au roi de son attachement au saint siége: & la troisiéme qui est du premier Mai 1456. ne contient qu'un remerciment que le pape lui fait d'avoir permis qu'on levât la dixme dans son royaume, pour aider aux grandes dépenses qu'on est obligé de faire en faveur de la guerre contre les Turcs.

1455.

CLXXXIII. Lettres du pape Callixte au roi de France.

Collect. concil. Labbei to 13.

CLXXXIV. Démêlée entre Sigismond d'Autriche & le cardinal de Cusa.

M. Dupin met dans cette année le commencement de la contestation entre Sigismond duc d'Autriche comte de Tirol, & le cardinal de Cusa touchant l'exécution de la jurisdiction de ce cardinal dans son évêché de Brixen; mais il faut que ce soit dès le commencement de l'année, puisque ce prince fut cité par Nicolas V. qui mourut dans le mois de Mars. Voici dequoi il s'agissoit. L'évêché de Brixen dans le comté de Tirol étant vacant, les chanoines de la cathédrale avoient nommé Leonard Wismer chancelier de Sigismond qui étoit comte de Ti-

Dupin Bibliot des Aut. tom. XII in-quarto.

rol. Le pape Nicolas refusa de confirmer cette
1455. élection, ce qui fut cause que Sigismond fit arrêter prisonnier le cardinal de Cusa qui avoit été nommé à cet évêché par le pape depuis deux ans, sans avoir égard ni à sa dignité de cardinal, ni à l'autorité du saint siege. Cette affaire auroit eu des suites fâcheuses, si elle n'eût été appaisée & par la moderation du cardinal lui-même, & par les soins de l'empereur Frederic.

CLXXXV Réconciliation parfaite entre le duc de Milan & Alphonse.

Alphonse roi d'Arragon ayant appris que Jean duc de Calabre fils aîné de René duc d'Anjou, qu'on appelloit en France roi de Sicile, étoit passé en Italie, & qu'il y faisoit de sourdes pratiques contre ses interêts, jugea à propos de confirmer la paix déja faite avec Sforce duc de Milan, & de s'unir plus étroitement avec lui, quoiqu'il ne l'eût jamais regardé de bon œil, & qu'il eût été son ennemi déclaré. La réconciliation toutefois parut entiere & sincere par le double mariage qui fut proposé, celui d'Hippolyte-Marie fille du duc de Milan, avec un Alphonse fils aîné de Ferdinand fils naturel du roi d'Arragon; & l'autre de Leonore fille du même Ferdinand, avec Marie Sforce fils du duc. Néanmoins ces mariages ne s'exécuterent pas, & Leonore fut depuis donnée à Hercule d'Est duc de Ferrare, fils du marquis d'Est, le même qui étoit allé au-devant des Grecs jusqu'à Venise, lorsqu'ils arriverent à Ferrare.

CLXXXVI. Division entre Jean roi de Navarre & son fils.

La division qui a causé tant de maux à la Navarre, commença vers ce même tems. Blanche heritiere de ce royaume avoit eu un fils nommé Charles, de Jean d'Arragon son mari. Cette princesse étant morte l'an 1441. Jean épousa en secondes nôces Isabelle de Portugal. & continua à jouir du royaume de Navarre, qui veritablement appartenoit à Charles, qui

avoit alors trente ans, & qui n'avoit que deux sœurs, l'une mariée à Gaston comte de Foix, & l'autre à Henri infant de Castille. Cette détention de la Navarre arma le fils contre le pere, & chacun avoit ses partisans dans le royaume. La maison de Grammont qui étoit très-puissante, tenoit le parti du pere; celle de Beaumont qui ne l'étoit pas moins, tenoit celui du fils. La belle-mere qui eût voulu être défaite de Charles, augmenta la division, & aigrit l'esprit du pere: d'où suivirent des haines irréconciliables, & des guerres très-cruelles. Le prince Charles ayant donné bataille à son pere, la perdit, & demeura prisonnier; mais quelque tems après il fut mis en liberté par un accommodement que les Arragonnois négocierent. Cependant sa joie fut courte à cause des nouveaux troubles qui arriverent par la trop grande avidité du pere & l'impatience du fils. 1455.

CLXXXVII. Le parlement de Paris prive l'évêque de Nantes de son évêché

Nous avons cette année une preuve éclatante du zele que le parlement de Paris a toujours eu pour maintenir les libertez de l'église Gallicane. Guillaume de Malétroit évêque de Nantes avoit appellé à Rome d'une ordonnance du roi Charles VII. Le parlement à la requête du procureur general rendit un arrêt, qui saisit le temporel de cet évêque à cause de son appel, parce qu'il avoit en cela violé les privileges de l'église gallicane, & les loix fondamentales du royaume, qui défendent d'interjetter de semblables appels, parce que le roi ne tient son temporel que de Dieu seul, & ne reconnoît point en cette matiere d'autre superieur sur la terre. Le même arrêt déclaroit, que quoiqu'il soit vrai que le saint siége puisse juridiquement excommunier le roi, il n'a pas cependant le pouvoir de le priver de ses états, ni de les donner au premier qui s'en saisira, ni de dispenser

Thrésor chronol. du Pere Romuald. Feüillant. en cette année. 1455.

ses sujets du serment de fidelité : Que les droits
1455. du prince ne doivent être plaidez qu'en sa cour ;
& que loin que les évêques puissent appeller de ses ordonnances & de ses édits, pour les faire casser & annuller par les papes, ils ne peuvent pas même sortir du royaume sans sa permission, ni les papes citer devant eux aucun de ses sujets. Telles furent les remontrances du procureur general. L'évêque se démit de son évêché de Nantes en faveur d'un de ses neveux, & le pape lui donna le titre d'archevêque de Thessalonique ; mais ce ne fut qu'en l'année 1462 sous Pie II.

Fin du Vingt-deuxiéme Tome.

TABLE

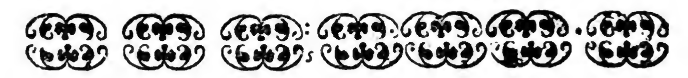


TABLE DES MATIERES.

contenuës dans le vingt - deuxiéme Tome.

A

ABDALA, député du patriarche des Syriens, *page* 424

Æneas Sylvius. Sa légation en Ecosse, 140. L'empereur le députe au pape Eugene, 444. Le même empereur l'envoie en ambassade au roi d'Arragon, 512. Il est fait évêque de Sienne, *la même*. Description qu'il fait des Thaborites, 531. Ses entretiens avec Pogebrac, 532. Roquesane lui écrit pour conferer avec lui sur la religion, 533. Il exhorte les Princes à la guerre contre les Turcs, 580. Il en écrit au pape en termes fort pressans, 581. Sa lettre touchant la situation des affaires de son tems, 595. Il montre la difficulté de faire la guerre aux Turcs, 596. Il prouve qu'on ne doit rien esperer de l'assemblée de Francfort. *la même*. Il persuade la guerre contre les Turcs. 604. Il harangue le nouveau pape Callixte, 616

Agnès Soreau. Son histoire & sa mort, 516 & 517

Albergati (cardinal) fait l'ouverture du concile de Ferrare, 175. Il va complimenter l'empereur des Grecs à Venise de la part du pape, 183. Il est député du pape à la diéte de Nuremberg en Allemagne, 207. Sa mort, 395

Albert (duc d'Autriche) successeur de Sigismond à l'empire, 172. Il est couronné roi de Hongrie & de Bohême, 195. Il est élu

roi des Romains, *la mesme*. Il fait faire des reglemens en Allemagne touchant le concile de Basle, 196. Il députe au pape Eugene pour le choix d'un troisiéme lieu, où l'on assemble un concile, 198. Sa mort, 311. Les Bohémiens ne veulent pas élire son fils pour roi, 316

Alleman (Louis) cardinal d'Arles préside au concile de Basle après le départ du cardinal Julien. *Voyez* Arles.

Allemands. Les princes s'assemblent à Francfort pour la réformation de l'empire, 127. Reglemens de ces princes touchant le concile de Basle, 196. Deputez des électeurs d'Allemagne au pape Eugene, 198. Ils s'assemblent une autre fois à Francfort, 315. Autre assemblée de ces princes à Maïence, 266. Ils refusent le député du concile de Basle comme légat, 355. Ils s'assemblent à Nuremberg, 206 & 424. Leur penchant pour le pape Eugene, 368. Ils députent vers ce pape, 452. *& suiv.*

Alphonse roi d'Arragon, est fait prisonier par les Genois, 104. Mis en liberté par le duc de Milan, 104. Refusé par le pape pour l'investiture de Naples, 124. Il s'adresse au concile de Basle, 125. Il est chassé de l'Italie par Vitelesqui, 133. Il reconnoît le concile de Basle, 324. Il se soûmet à l'obedience du pape Felix, 361. Il se rend maître de Naples, & oblige René d'Anjou de retourner en France, 384 Il reçoit une visite de l'empereur Frederic à son retour de Rome, 550. Propositions qu'il fait au pape Felix, 394. Le pape Eugene lui écrit, 396. Traité entre ce pape & lui, *la mesme*. Il rappelle ses prelats de la ville de Basle, 398. Il écrit aux cardinaux aprés la mort du pape Eugene, 459. Nicolas V. veut l'accommoder avec les Florentins, 468. Il cede son droit au duché de Milan, 470. Ses divisions avec le pape Callixte III. 615. Le Dauphin de France se joint au duc de Milan contre lui, 617. Il se reconcilie avec ce duc, 620

Alvarez de Lune, favori de Jean roi de Castile, 492

Sa fin malheureuse, 583
Il perd la tête sur un échaffaut, 584
Ambassadeurs de Chypre & du duc de Bourgogne à Basle, 54. Contestation entre les ambassadeurs de ce duc & ceux de Savoie, *là-même*. Autre dispute qu'ils ont avec les électeurs, 55
Ambrosien (office,) Les Milanois ne veulent pas qu'on le change, 345
Amedée (archevêque de Lyon) va trouver le pape Eugene comme député de l'assemblée de Bourges, 10
Amedée, (duc de Savoie) quitte ses états, & va se faire hermite à Ripailles, 93. Il se plaint au concile de Basle, 118. Informations faites à Basle sur sa vie & ses mœurs, 299. Il y est élu pape, en la place d'Eugene déposé, & prend le nom de Felix V. *là-même*. Il crée quatre cardinaux, 319. Son arrivée à Basle, *là-même*. Il est reconnu par beaucoup de princes, 325. Autre création de huit cardinaux, *là-même*. Les Anglois & les Ecossois ne veulent pas le reconnoître, 326. Le duc de Milan veut traiter avec lui, 359. Ses differends avec les cardinaux, 360. Demandes qu'il fait au concile de Basle, 361. Alphonse roi d'Arragon & de Naples, se soumet à son obéïssance, *là-même*. L'evêque de Cracovie le reconnoît pour pape, 362. Son entrevûe avec l'empereur, 381. Il part de Basle, & vient à Lausanne, *là-même*. Propositions qui lui sont faites par le roi Alphonse, 394. Il ne veut point retourner à Basle, 400. Il fait une promotion de cardinaux, 403. Le pape Nicolas V. écrit contre lui à tous les Fideles, 467. On lui députe de l'assemblée de Lyon, 475. Articles qui lui sont proposez par les ambassadeurs du roi de France, 476. Ses demandes avant sa cession, 477. Il renonce entierement au souverain pontificat, 495 *& suiv.* Ses cardinaux sont conservez dans leur dignité, 497. Il se retire à Ripailles, *là-même*. Sa mort, 558
Ami (Nicolas) promoteur du concile de Basle, 9
Amurat (empereur des

Turcs) demande à faire la paix avec les princes Chrétiens, 413. On la lui accorde à certaines conditions, & il l'accepte, *la même*. Les princes Chrétiens violent le serment qu'ils avoient fait de maintenir cette paix, 417. Il vient au-devant de l'armée chrétienne, 419. Il l'attaque, & la défait entierement à Varne, *la même*, *&* 420. Ses sentimens sur la mauvaise foi des Chrétiens, qui avoient violé leur serment, 421. Il accorde la paix à Jean Paleologue empereur des Grecs, 423. Il est consulté sur le choix d'un empereur des Grecs, après la mort de Jean Paleologue, 437. Il bat l'armée d'Huniade, & la met en fuite, 486. Il assiege Croïe capitale d'Albanie, 534. Il meurt, & son fils Mahomet II. lui succede, *la même*.

André (archevêque de Colosse (legat du pape Eugene à Basle, 32. Il assiste au concile de Ferrare, & parle long-tems sur l'addition *Filioque*, 214

Angelot (cardinal) est assassiné par son valet de chambre, 426

Angers, concile tenu dans cette ville, 487

Anglois. Ils sont fort irritez de la paix faite à Arras, 106. Ils assiegent Harfleur, 337. Ils rendent la liberté au duc d'Orleans, *la même*. Ils se retirent de devant Tartas, 392. Leur roi épouse la fille de René d'Anjou roi de Sicile, 432. Leur guerre avec les François est un obstacle à celle qu'on vouloit faire aux Turcs, 399 *&* 400. Ils sont chassez de Paris, 138. Ils rompent la tréve avec la France, 499. Conference entre eux & les François à Louviers, 500. Ils sont battus par l'armée de France à Fourmigny, 521. Ils perdent la Guienne en partie, 542. Ils perdent aussi toute la Normandie, 522. Ils font beaucoup d'autres pertes par leur faute & par leur imprudence, 546

Annates. Decret du concile de Basle, pour les condamner, 111. *& suiv.* Ceux qui les exigent sont declarez simoniaques, 205. Les legats du pape Eugene s'opposent fortement à ce decret,

112. Raisons de Bachenstein, pour l'appuier & le soutenir, *la même*. La réponse du pape, & la replique que le cardinal Julien fait à ses plaintes, 113

Antonin (saint) est nommé archevêque de Florence, & la maniere dont le pape Eugene le choisit, 445. Il propose à ce pape fort malade de recevoir l'Extrême-Onction, 456. Il lui administre ce Sacrement, 458

Appels. Decret du concile de de Basle qui les concerne, 101

Aquilée (patriarche d') legat *à latere* auprès de l'empereur, des rois de Pologne, de Hongrie, de Bohême & d'autres, 388

Aretin (Leonard Bruni.) Sa mort, & ses ouvrages, 411

Arles (cardinal d') préside au concile de Basle en la place du cardinal Julien, 178. Ses soins pour appaiser les troubles que les partisans d'Eugene causoient à Basle, 277. Son discours en faveur de la conclusion, 280. Son expedient pour rendre nombreuse la session trente-troisiéme de ce concile, 281. Sa constance dans la peste qui affligeoit la ville de Basle, 287. Il s'oppose aux demandes de l'empereur pour la surseance de l'élection d'un pape, 292. Il arrive à Maïence en qualité de legat du concile de Basle, 355. On ne veut ni le recevoir, ni l'écouter en cette qualité, *la même*. Il va à l'assemblée de Lyon de la part du pape Felix, avec le prevôt de Monjou, & d'autres, pour mettre fin au schisme, 475. Il se reconcilie avec le pape Nicolas, après la démission de Felix, 497. Ce pape lui conserve ses titres, & l'envoie legat dans la basse Allemagne, 513. Sa mort & son éloge, 514. Le pape Clement VII. l'a déclaré Bienheureux, *la même*. Justification de sa conduite dans le concile de Basle, 515

Armagnac (comte d') s'empare du comté de Cominges, & le dauphin l'en chasse, 410. Il est arrêté, & mis en prison avec sa femme & ses enfans, *la même*. Il trouble l'archevêque d'Auch, 605. Il épouse publiquement une de ses sœurs, 606

Armeniens. Leurs députez arrivent à Florence, 265. Leurs affaires avec le pape Eugene, 302. Decret pour leur union avec l'église Romaine, 304

Arondel, general de l'armée Angloise, prend plusieurs villes en France, 41. Il est battu, & fait prisonnier par Ponton de Saintrailles, & meurt de ses blessures, *la même*.

Arras. Assemblée dans cette ville, pour la paix entre la France & l'Angleterre, 106. Sur le refus des Anglois, on fait la paix avec le duc de Bourgogne, 107. Articles du traité, *la même & suiv*. On y convient du mariage d'une fille de France avec le fils du duc de Bourgogne, 109. Les Anglois sont fort irritez de cette paix, *la même*.

Articles des Bohémiens discutez en plusieurs conferences, 44. *& suiv*. Articles de la pragmatique sanction; en quoi conformes aux decrets du concile de Basle, 203

Auch. L'archevêque de cette ville est troublé dans sa possession par le comte d'Armagnac, 605

Avignon. Le concile de Basle en donne le gouvernement au cardinal de saint Eustache, 31. Il est le premier vice-légat d'Avignon, depuis le départ des papes, *la même*. Garantie que cette ville demande au concile de Basle pour un emprunt, 145. Le pape lui fait défense de livrer au concile la somme convenuë, 148. *& suiv*. On ne laisse pas d'agir contre cette défense, *la même*. Le concile de Basle défend à ce pape d'aliener la ville d'Avignon, 164

Avranches. Cette ville est assiegée par les François, 312

Azyme. Dispute avec les Grecs sur le pain azyme au concile de Florence, dans la célébration du sacrifice de la messe, 249 *& suiv*.

B.

BAchenstein (Jean) est porteur du decret contre les Annates, au pape Eugene, 112. La réponse que lui fit le pape, 113

Baïonne. Les François se rendent maîtres de cette ville, 545

Barbe (Loüis) Venitien fait une réforme des Benedic-

tins en Italie, 40

Basle. Concile indiqué, & assemblé dans cette ville, 1. Le cardinal Julien y doit présider, 2. Il en envoie deux autres pour tenir sa place jusqu'à son retour de Bohême, *la même.* Il arrive à Basle, & écrit aux Bohémiens, 3. Le pape Eugene commence à vouloir dissoudre ce concile, 3. Arrivée nombreuse d'évêques & d'abbez, 4. Motifs qu'on se proposoit dans ce concile, 6. Ordre qu'on y observoit pour la décision des matieres & des questions, *la même.* Les peres écrivent des lettres circulaires pour sa continuation, 10. *Premiere session* de ce concile, 5. *Seconde session*, 10. Le pape Eugene fait une bulle pour le dissoudre, 16. Réponse synodale de ce concile aux légats de ce pape, 12. *Troisieme session*, 25. Le concile ecrit au roi de France, 26. *Quatrieme session*, 28. Lettres des peres du concile aux Bohémiens, 29. *Cinquieme session*, 31. Réponse du concile aux légats du pape Eugene, 33. *Sixieme session*, 34. *Septieme session*, 35. *Huitieme session*, *la même.* Decret pour montrer qu'il ne peut y avoir qu'un concile general, 36. Les députez des Bohémiens arrivent à Basle, 42. Ils présentent leurs articles au concile 44. Ils y sont examinez, 45. Réponse du concile aux Bohémiens, 46. Le concile prend la résolution de députer en Bohême, 47. Départ des députez du concile de Prague, 48. Le concile met l'empereur sous sa protection, 49. *Neuvieme session*, la même. *Dixiéme session*, où l'on députe au pape, *la mesme.* *Onzieme session*, à laquelle le pape envoie des présidens qui sont refusez, 51. *& suiv.* La réponse que les peres leur firent, *la mesme.* Succès des députez à Prague, 57. Ils y permettent la communion sous les deux especes. 58. *Douzieme session*, où l'on fait un decret pour citer le pape Eugene, 60. Autre decret touchant les élections, 61. Eugene casse le premier decret, 63. *Treizieme session*, où deux évêques comparoissent de la part

du pape, 65. On lui accorde un délai de trente jours, 66. *Quatorziéme session*, où l'on prescrit des formules au pape pour revoquer la dissolution, 69. *Quinziéme session*, 70. Le concile députe au pape pour le porter à la paix, 72. Bulle par laquelle le pape se déclare en faveur du concile, 72. *Seiziéme session*, où l'on fait lecture de la révocation que fait Eugene des bulles portées contre le concile, 74. & 76. *Dix septiéme session*, 77. *Dix-huitiéme session*, 80. Le concile envoie deux cardinaux au pape, 82. *Dix-neuviéme session*, 83. On y confirme le traité avec les Grecs, 85. Decret de ce concile contre les Juifs, 86. Sa députation à l'assemblée de Ratisbonne, 91. L'empereur se plaint de la conduite du concile, 92. Le concile continue ses négociations avec les Grecs, 98. *Vingtiéme session*, où l'on fait des decrets sur differentes matieres, 99. & *suiv. Vingt-uniéme session*. Decret contre les Annates, & opposition des légats du pape, 110. & *suiv*. Ce decret est envoyé au pape, qui y répond, 112. Replique du cardinal Julien au pape, 113. Autres decrets, 115. & *suiv. Vingt-deuxiéme session*. 120. Le concile condamne les propositions d'Augustin de Roma, 121. Decret contre les Venitiens, *la même*. Le roi Alphonse s'adresse au concile pour l'investiture du royaume de Naples, 124. *Vingt-troisiéme session*, où l'on traite la question de la réformation de l'église, 126. Le concile regle le nombre des cardinaux, 128. *Vingt-quatriéme session* touchant les Grecs, 131. Députation du concile au pape Eugene, pour lui faire part des déliberations, 142. Réponse de ce pape aux deputez, 143. Arrivée d'un ambassadeur Grec à Basle, *la même*. Le concile n'a aucun égard à ce qu'il propose, 145. Acte du concile sur la garantie d'Avignon, *la mesme*. Les légats du pape s'opposent à cet acte, 148. *Vingt-cinquiéme session*, où l'on fait un decret pour le lieu du concile, avec les Grecs, 151. Divi-

sion parmi les peres du concile,& grande contestation sur le sceau du decret, 152. Les légats du pape font un autre decret qu'on scelle par artifice, 155. Le pape confirme par une bulle le decret de ses légats, 156. Arrivée des ambassadeurs du concile à Constantinople, 157. *Vingt-sixiéme session*, où l'on fait un decret contre le pape Eugene, 159. Le pape dissout le concile de Basle, & en indique un autre à Ferrare, 160. *Vingt-septiéme session*, où l'on d'éfend au pape l'alienation d'Avignon, 163. *& suiv. Vingt-huitiéme session*, où le pape est declaré contumace, 165. *Vingt neuviéme session*, où l'on refute la bulle de ce pape, 166. *Trentiéme session.* Decret de la communion sous les deux especes, 169. *&* 170. *Trente-uniéme session*, où lon fait un decret en faveur des graduez, 177. Le cardinal Julien quitte Basle, & se rend à Ferrare, 175. Le cardinal d'Arles préside en sa place, 178. *Trente-deuxiéme session*, où l'on casse l'assemblée de Ferrare, 181. Reglemens faits en Allemagne touchant le concile, 196. Les electeurs d'Allemagne y députent, 198. Le concile envoie ses decrets au roi de France Charles VII. 201. Les députez de ce prince portent au concile la Pragmatique. 203. On continue à Basle le procès du pape Eugene, 206. Les peres établissent huit propositions contre lui, 269. Troubles que causent à Basle les partisans du pape, 274. On tient une congregation pour recevoir les huit conclusions, 278. *Trente-troisiéme session*, peu nombreuse, 281. Les trois premieres conclusions y sont reçues par un decret, 282. *Trente-quatriéme session*, où l'on depose le pape Eugene, 284. *&* 285. Plaintes que le roi de France fait du concile, 285. *Trente-cinquiéme session*, où lon resout d'élire un pape dans deux mois, 286. Peste à Basle, 287. Les députez du concile ne sont pas bien reçus des princes, 289. *Trente-sixiéme session*, où l'on fait un decret sur l'immaculée Concep-

tion de la Ste. Vierge, 290. Les peres répondent au decret d'Eugene, 291. On fait des réglemens pour élire un pape, 293. *Trente septiéme session*, où l'on nomme les électeurs du pape futur, 294. *Trente-huitiéme session*, où l'on répond au decret d'Eugene contre les peres de Basle, 296. Les électeurs entrent au conclave, 297. Ils élisent Amedée duc de Savoye, qui prend le nom de Felix V. 299. & 301. *Trente-neuviéme session*, où l'on confirme cette élection, 300. Le concile lui envoye des députez, *la même*. Les peres demandent aux Allemands qu'ils reconnoissent le nouveau pape, 317. *Quarantiéme session*, la même. *Quarante & uniéme session*, 319. Le pape Felix arrive à Basle, *la même*. *Quarante-deuxiéme session*, 321. *Quarante-troisiéme session*, decret pour la fête de la Visitation de la sainte Vierge, 358. Demandes que le pape Felix fait au concile de Basle, 361. Les peres députent à l'empereur pour traiter de la paix, 369. *Quarante quatrieme session*, où l'on ratifie les decrets précedens, 372. Les peres consentent à la tenuë d'un autre concile, 378. Réponse précise qu'on fait à l'empereur qui arrive à Basle, & y fait son entrée, 379 & 380. Felix part de Basle & va à Lusanne, 381. Affaires particulieres qu'on traite à Basle, 388. Diverses congrégations qu'on y tient, 399. *Quarante cinquieme & derniere session*, qui est la fin du concile, 401. Le dauphin jette la consternation parmi les peres de Basle, 429. Ces peres consentent à la celébration d'un autre concile pour la paix de l'église, 447. Decret de ces peres assemblez à Lausanne pour donner la paix à l'église, 494

Bataille de Varne, où l'armée des princes Chrétiens est entierement défaite par les Turcs, 420, Autre bataille de Fourmigni gagnée par les François sur les Anglois, 521. Autre entre les mêmes dans la Guienne, 586

Baviere (duc de) refuse le royaume de Bohême, 316.

Mort de Henri duc de Baviere, 529. Christophle de Baviere élu roi de Dannemark à la place d'Eric, 312

Betfort, (duc de) sa mort, 109

Bellarmin, (cardinal) son sentiment sur l'ouvrage de Panorme touchant le concile de Basle, 283

Bentivoglio (Annibal) assassiné dans les troubles de Boulogne, 436

Bernardin de Sienne, sa mort, 426. Sa canonisation, 511. Le roi Louis XI. lui fait faire une chasse d'argent, 512

Bessarion (cardinal) dispute contre les Latins à Ferrare, 210. Son discours sur l'addition *Filioque* au symbole, 216. Un autre discours dans le concile de Florence touchant l'union des Grecs avec les Latins, 239. Il se déclare en faveur de l'union, 253. On pense à le faire pape : raisons qui lui donnent l'exclusion, 611

Blaye, ville de Guienne, prise par les François sur les Anglois, 542

Bohémiens. Ils s'assemblent pour députer au concile de Basle, 27. Sauf-conduit qui leur est donné, 28. Les peres du concile de Basle leur écrivent, 29. Leurs députez arrivent à Basle, & on leur donne audience, 42. Discours du cardinal Julien à ces députez, *la même*. Articles des Bohémiens présentez au concile de Basle, 44. Réponse du concile à ces articles. 46. Les députez du concile à Prague travaillent à desunir les Bohémiens, 59. Grandes divisions en Bohême, 87. Les Catholiques Bohémiens s'emparent des deux villes de Prague, 88. Nouveau traité des peres de Basle avec les Bohémiens, 102. On s'assemble à Iglaw pour l'accord, 134 Le traité est ratifié par l'empereur, 135. On les absout des censures, 136. Ils sont battus par l'armée d'Albert d'Autriche, 195. Ils ne veulent point du fils de ce prince pour leur roi. 316. Ils offrent la couronne au duc de Baviere qui la refuse, *la même*. Nouvelles demandes qu'ils font au concile de Basle. 316. Autres demandes, 362. Carvajal leur est en-

l'Angleterre, 225. Elle n'y peut réüssir, 226
Bretagne, (Jean duc de) sa mort. 411. François II. lui succede, & rend hommage au roi de France, 450. La mort de ce dernier, & Pierre II. devient son successeur, 525. & 526. Hommage qu'il rend au roi de France pour ses états, 528
Brezé, sénéchal de Poitou, fait gouverneur de Roüen par Charles VII. 507. Le dauphin l'accuse, mais il se justifie sur toutes les accusations formées contre lui, 519
Brice, (Jourdain de) son écrit en faveur du pape Eugene, 95 & 97.
Bruges. Ses habitans se revoltent contre le duc de Bourgogne, 390
Bruni. Voyez *Aretin*.
Brunoro, fameux capitaine, fait prisonnier par Alphonse, 385. Son mariage avec Bonne, & ses grandes actions. *Voyez* Bonne.
Buch, (captal de) son traité particulier avec la France dans la guerre des Anglois, 544
Bulle du pape Eugene pour la dissolution du concile de Basle & la convocation de celui de Ferrare, 160 & 161. Seconde Bulle de ce pape qui confirme la translation à Ferrare, 169. Autre bulle pour le même sujet, 174

C.

CAEN, ville prise sur les Anglois par le connétable de France, 522. & *suiv.*
Calabre, (duc de) reconnoît le concile de Basle & le pape Felix, 582
Calais, est assiégée par le duc de Bourgogne, qui en leve honteusement le siége, 139
Callixte III. élu pape, 612. Son vœu de faire la guerre aux Turcs, 613. Les Florentins lui députent saint Antonin, 614. Æneas Sylvius le harangue, *la même*. Divisions entre ce pape & le roi Alphonse, 615. Sa lettre au roi de France, 619.
Canut (Charles) roi de Suede, 488
Capistran (Jean) est envoyé par le pape en Allemagne, 533. Roquesane lui écrit pour conferer avec lui sur la religion, 534

Capranica, (cardinal) sa promotion & son histoire, 95
Captal de Buch. *Voyez* Buch.
Caracciole, (Jean) grand seneschal de Naples, son ambition, sa vie dereglée, & sa mort, 37 & 38
Cardinalat. Eloge que le pape Eugene en fait dans un consistoire, 332
Cardinaux. Leur nombre reglé par le concile de Basle, & les qualitez qu'ils doivent avoir, 39. & 40
Carisius; on cite son symbole à Ferrare, 216
Carmagnole, (François) les Venitiens lui font trancher la tête, 42
Carmes; mitigation de leur regle 39 & 40
Carvajal, député du pape Eugene à la diéte de Francfort, 373. Légat du pape Nicolas V. en Bohême, 478. Sa réponse aux Bohémiens, *là-même*. Ce qu'il répond à Roquesane qui demandoit des bulles pour l'archevêché de Prague, 480. Il reprend un discours que Roquesane ne peut achever faute de mémoire, 482. Il quitte la Bohême & revient à Rome, après beaucoup de fâcheuses rencontres, 483
Casimir est élu roi de Pologne, 433. Il accepte le royaume, & se fait couronner, 471
Castriot. Voyez *Scanderbeg.*
Catherine, reine d'Angleterre; son second mariage est fort desapprouvé, 140
Censure d'une proposition contre les monitions des Evêques, 40. Autre censure en faveur des curez contre les Religieux mendians, 546. Censure des propositions d'Augustin de Roma, 120 & 121
Cession que fait Amedée de Savoye du souverain pontificat, 495. *Voyez* Amedée.
Chaldéens de l'isle de Chypre, se soumettent à l'église Romaine, 434. & *suiv.*
Chapeaux; en quel tems leur usage a commeucé en France, 507
Charles VII. roi de France, défend aux évêques de son royaume d'aller à Ferrare, 163. Il fait son entrée à Paris, 173. Il assemble son clergé à Bourges. *Voyez* Bourges. Le concile de Basle lui envoye ses decrets, qui sont examinez dans cette assemblée, 203. Il se plaint à ce con-

cile de la déposition du pape Eugene, 285. Son édit touchant les divisions de l'église, 324. Il prend Creil & Pontoise, 363. *& suiv.* Il reprend aussi Evreux sur les Anglois, 365. Il parcourt une partie de son royaume, 390. Demandes que lui font les seigneurs de France, & leurs plaintes, *la mesme.* Sa réponse à ces plaintes, 391. On lui cede le comté de Cominges, 409. Il occupe ses troupes hors du royaume après sa paix avec l'Angleterre, 428. Traité d'alliance qu'il fait avec les Suisses, ceux de Metz, 430. Il établit des compagnies d'ordonnance, 431. Il va de Nancy à Châlons sur Marne, 441. Il reçoit des lettres du nouveau pape Nicolas V. 467. Il lui envoye des ambassadeurs, 466. Ses soins pour procurer la paix de l'église, 493. Ses ambassadeurs conviennent de la session avec Amedée de Savoye, *la mesme*, *&* 494. Il fait son entrée dans la ville de Rouen, 506. Il recouvre toute la province de Normandie sur les Anglois, 522. Il assemble les grands du Royaume à Tours, 526. Il envoye une armée en Guienne, 527. Il déclare la guerre au duc de Savoie; mais le cardinal d'Estouteville menage aussi-tôt une paix entre eux, 554. Il se rend à saint Jean d'Angely, pour recouvrir la ville de Bourdeaux, 585. Le pape lui écrit, 619

Charni (dame de) donne le saint Suaire au duc de Savoye, 577

Châtillon. (cardinal de) Ce qui lui arrive à Milan, pour avoir voulu changer l'office Ambrosien, 345

Cherbourg. Siege de cette ville par les François, 525

Chevaliers de l'ordre du Croissant de la Lune, 489. Chevaliers Teutoniques, en guerre avec les Polonois. *Voyez* Teutoniques.

Christiern, roi de Dannemark, & de Norvége, 488

Chypre. Les ambassadeurs du roi de cette isle arrivent au concile de Basle, 54

Cilley (comte de) vient à Rome pour le Jubilé. Son caractere, & ses qualitez, 511

Clemangis. (Nicolas de) Sa

mort, & ses ouvrages, 339 *& suiv.*

Coapchon, Lieutenant de Procope dans l'armée des Bohémiens, 88. Vient se jetter aux pieds de l'empereur, 135

Cœur, (Jacques) est accusé d'avoir empoisonné Agnès Soreau, aimée de Charles VII. 517. On confisque tous ses biens; & on le condamne, 518. Sentence prononcée contre lui, 518

Comminges (comté de) cedé au roi de France, 409. Le comte d'Armagnac s'en empare, & le dauphin l'en chasse, 410

Communions sous les deux especes. Les députez du concile de Prague la permettent à Prague en Bohême, à certaines conditions, 58. Elle est accordée aux Bohémiens par le concile de Basle, 134. Son decret là-dessus, 170

Compagnies d'Ordonnance, établies en France par le roi Charles VII. 431

Conception de la sainte Vierge. Decret du concile de Basle sur ce mystere, 290

Concile. Reglemens à Basle pour la tenue des conciles, 5. Jusqu'où va l'autorité des conciles, selon les peres de Basle, 78. Leur preuve tirée du concile de Calcedoine, 79. Il ne peut y en avoir qu'un seul general assemblé, 36. Sa superiorité au dessus du pape, 20. 80. 272. *& suiv.* Concile d'Angers, 487

Conclave pour l'élection de Felix V. au concile de Basle, 279. Pour l'élection de Nicolas V. 461 -- Pour celle de Calixte III. 611

Cologne. Concile dans cette ville, 557

Concordat entre le pape Nicolas V. & les Allemands, 473

Concubinaires. Decret du Concile de Basle contre eux, 99

Condelmer, neveu du pape Eugene, fait prisonnier par les Romains, 82. Le pape le declare general de ses galeres, pour aller à Constantinople, & amener les Grecs en Italie, 157

Connêtable de France. Ses conquêtes en Normandie, 522. *& suiv.*

Consecration. Examen des paroles qui la font, dans le concile de Florence, 250. Declaration des Grecs, 253. Leur réponse

à

à la demande du pape là dessus, *la même*.

Conspiration contre le connétable de France, 334 Le dauphin s'en déclare le chef, 335. Le roi la dissipe, & oblige les conjurez à lui venir demander pardon, 336. Conspiration contre le pape par Porcario, 582

Constantin, dernier empereur des Grecs, est tué à la prise de Constantinople, 569

Constantinople. Mahomet se prépare à en faire le siége, 556 Petit nombre de ceux qui défendoient la place, 560. Fureur des Turcs à l'attaquer, 562. Quatre navires de Chio viennent au secours de la ville, 563. Ils entrent victorieux dans le port, après un rude combat, 564. Les Turcs sont prêts d'en lever le siege sur une fausse nouvelle, 563. Ils se preparent à donner un assaut general, 566. Dernier assaut donné à cette ville, 567. Elle est prise & abandonnée au pillage des Turcs, 568. Mahomet y fait élire patriarche, George Scolarius, 574. Le patriarche de Constantinople arrive à Ferr[illegible]e pour le concile. *Voyez* Joseph.

Constance Les decrets de la quatriéme & cinquiém[illegible] session du concile de cette ville, sont confirmez dans le concile de Basle, 11

Corario (Antoine) cardinal. Sa mort, 437

Corcellis. (Thomas de) Son discours contre le pape Eugene, 272

Corvin. Voyez *Huniade*.

Coska, (Guillaume) un des députez des Bohémiens à Basle. 28

Coûtances. Ville prise par le duc de Bretagne pour les François. 503

Coutillier, sorte de soldat, ainsi nommé, parce qu'il portoit une épée appellée coutille, 431

Creïl, Prise de cette ville par les François, 363

Croissant de la lune. Ordre de chevalerie institué par René d'Anjou roi de Sicile, 489

Croix. (Cardinal de sainte) Il meurt de l'operation de la pierre, 395

Croïe. Comment Scanderbeg y rentre, & s'en rend maître, 407. Cette ville est ensuite assiegée par Amurat, q[illegible]i est

obligé d'en lever le siege, 534

Cures. L'évêque de cette ville est transferé à Constance, en se reservant cette premiere église, 318

Curez. Censure de quelques propositions, qui concernent leurs droits, 546

Cusa (Nicolas de) député du pape Eugene à Francfort, 373. & à Maïence, 226. Il est fait cardinal, 491. Il est envoyé par le même pape légat en Allemagne, 537. Son démêlé avec Sigismond duc d'Autriche, 619

Cypriots. Ils ne veulent pas recevoir l'archevêque de Nicosie, qui va les trouver de la part du pape, & font empoisonner celui qui vouloit l'installer, 435. La femme du gouverneur accommode cette affaire, 436

D

D*Annemarck.* Affaires de ce royaume, 140. & 488. Le soldan d'Egypte écrit au roi de Dannemark, 432. On élit pour roi Christophle de Baviere, 313

Dauphin de France. Il se déclare chef d'une conspiration contre le connêtable 335. Il fait lever le siége de Diépe aux Anglois, 393. Il jette la consternation parmi les peres du concile de Basle, 429. Il se retire en Dauphiné, & ne veut pas revenir à la cour, 518. Il s'unit avec le duc de Milan contre Alphonse roi de Naples, 617

Dauphine de France. Sa mort, 441

Declaration de Bessarion de Nicée pour les Grecs, 253

Decrets du concile de Basle, pour montrer qu'il ne peut y avoir qu'un concile général, 36. Decret qui déclare le pape Eugene incorrigible, & suspens, 60. Autre, qui abolit les reserves, & renouvelle les élections, 61. Autre touchant les Juifs, 86. Autres decrets touchant les concubinaires, les excommunications, interdits, & appels, 99. & *suiv.* Autre, qui défend de rien donner ou exiger pour provisions, collations, élections, institutions en cour de Rome, droit de sceau, annates, déports, &c.

110. *& suiv.* Autre touchant les possessions pacifiques, 115. Sur l'office divin, & autres, 115. *& suiv.* contre les Veniriens, 121. pour le lieu du concile en faveur des Grecs, 151. *& suiv.* contre le pape Eugene, 159. en faveur des graduez, 177. qui suspend le pape Eugene, *la même.* Le concile envoye ses decrets à Charles VII. 201. Decrets des conciles de Ferrare & de Florence, contre les peres de Basle, 180. Pour l'union des Grecs & des Latins, 225. *& suiv.* Pour l'union des Arméniens, 304. Pour l'union des Syriens à l'église Romaine, 424

Déport : ce qu'on entend par ce terme, & decret du concile de Basle pour défendre les dépotts, 210. *&* 214.

Diéppe : Les François se rendent maîtres de cette ville par escalade, 109. Les Anglois l'assiégent, & le dauphin leur en fait lever le siége, 392. *& suiv.*

Discipline militaire reglée par le roi de France Charles VII. 334

E

Edeline (Guillaume) condamné comme sorcier, par une sentence prononcée à Evreux, 589.

Edouard, roi de Portugal; sa mort, 228

Elections & réservations réglées par le concile de Basle, 129. Comment se faisoient autrefois les élections & les changemens qui y sont survenus, 200. *& suiv.*

Elisabeth, reine de Hongrie; sa mort, 394.

Erric, roi de Dannemark, écrit au concile de Basle, 93. Il quitte son royaume, & un autre est élu en sa place, 141. *&* 313

Estouteville (cardinal d') réforme l'Université de Paris, 552. Ses qualitez & sa trop grande séverité, *la même.* Il assemble les évêques de France à Bourges pour la Pragmatique-Sanction, 553. Il ménage la paix entre le roi de France & le duc de Savoye, *la même &* 554

Eugene IV. veut dissoudre le concile de Basle, 3 *&* 12. Il en écrit au cardinal Julien son légat à Basle, 13.

Les deux réponses de ce cardinal au pape, 13. & 17. Bulle de ce pape pour dissoudre le concile de Basle, 18. L'on écoute ses légats dans une congregation, 32. Remontrances de l'empereur à ce pape, 50. Députez d'Eugene au concile de Basle, & leur discours, pour approuver le concile, 51. Lettre de ce pape au concile de Basle, 62. La réponse des peres du concile, *la même*. Il envoie au concile des présidens qui sont refusez, 52. & 53. Accord de ce pape avec l'empereur, 56. Decret de citation contre ce pape, 60. Il casse le decret de la douziéme session, 63. L'empereur lui écrit, & l'exhorte à continuer le concile, 65. Il se broüille avec les Colonnes, 67. Le duc de Milan lui fait la guerre, *la même*. Le mauvais état de ses affaires l'oblige à promettre de se réunir au concile, & de se déclarer en sa faveur, 70. Il révoque ses bulles portées contre les peres de Basle, 72. & 74. Jugement qu'on porte de sa conduite, 75. Ses légats sont incorporez au concile, 76. Autre lettre de ce pape au concile, dans laquelle il confirme son approbation, 81. Sédition contre lui à Rome, qui l'oblige à s'enfuir à Florence, *la même*. Le concile lui envoye deux cardinaux, 82. Il confirme le traité du concile de Basle avec les Grecs, 86. Le duc de Milan veut le faire arrêter à Florence, 104. Les légats d'Eugene s'opposent à Basle au decret contre les annates, 112. Ce decret est envoyé au pape, *la même*. Sa réponse à ce decret, 113. Il sollicite les Grecs à venir à un concile en Occident, 118. Les légats s'opposent au decret des indulgences, 131. Les peres de Basle lui députent, & sa réponse, 142. Il défend à ceux d'Avignon de prêter de l'argent aux peres de Basle, 148. Il refuse d'accorder des indulgences, & l'imposition des décimes, 150. Ses légats usent d'artifice pour sceller leur decret, 155. Eugene le confirme par une bulle, 156. Il envoye ses

galéres aux Grecs avec ſes légats qui arrivent à Conſtantinople, *la même.* & 157. Ceux du concile y arrivent auſſi peu de tems après, *la même.* Decret du concile de Baſle contre Eugene, 159. Autre bulle d'Eugene pour diſſoudre ce concile, 160. Il eſt déclaré contumace par les peres de Baſle, 165. Il convoque un concile à Ferrare, 160. Il invite les prélats & abbez à s'y trouver, 162. Autre bulle de ce pape ſur le même ſujet, 174. Les peres de Baſle le ſuſpendent de toute juriſdiction, 177. Son decret contre le concile de Baſle, 180. L'empereur des Grecs le ſalue à Ferrare 184. Il traite avec les Grecs ſur l'affaire du concile, 186. Il fait l'ouverture du concile de Ferrare avec les Grecs, 191. On continue à Baſle le procès contre lui, 206. Il propoſe aux Grecs de transferer le concile de Ferrare à Florence, 229. Traité entre ce pape & Jean Paleologue empereur des Grecs, 246. Sa réponſe à Beſſarion touchant la déclaration des Grecs, 253. & 254. Son decret pour l'union des Grecs, 255. Demandes qu'il fait à l'empereur des Grecs, 261. Il demande auſſi la punition de Marc d'Epheſe, 264. de même que l'élection d'un patriarche, 265. Son decret contre les peres de Baſle, 289. Il fait une promotion de dix-ſept cardinaux, 301. & *ſuiv.* Charles VII. demeure dans ſon obéiſſance. 323. Ce pape envoye le cardinal de Veniſe à Conſtantinople, 331. Il écrit à l'archevêque de Cantorberi, *la même.* Il dégrade Viteleſqui du cardinalat, 332. Il écrit à l'empereur Conſtantin Paleologue, 352. Il reçoit des lettres du roi d'Ethiopie, & du patriarche d'Alexandrie, *la même.* Sa réponſe aux deputez de l'aſſemblée de Francfort, 387. Il envoye le cardinal Julien légat en Hongrie, 394. Il part de Florence, & va à Sienne, 395. Il écrit à Alphonſe, & ratifie un traité avec lui, 396. Il part de Sienne, & vient à Rome, 424. Son chagrin ſur la défaite de l'armée Chrétienne à Varne,

425. *& suiv.* Il écrit au roi d'Angleterre, & lui envoye la rose d'or, 448. L'empereur lui députe Æneas Sylvius, 434. *&* 443. Les Chaldéens & les Maronites se soumettent à lui, *la même.* Les princes d'Allemagne paroissent pancher pour lui, 378. Articles qu'on lui doit présenter pour la paix de l'église, 376. *& suiv.* La maladie de ce pape, 454. Ses dispositions avant sa mort, & sa bulle pour la paix de l'église, 456. Il refuse l'Extrême-onction, ne se croyant pas assez malade, *la même.* Son discours aux cardinaux avant sa mort, *la même.* Il reçoit l'extrême-onction, & meurt; 458. Ses qualitez; son caractere, & son oraison funébre, 459

Eustache (cardinal de saint) gouverneur de la ville d'Avignon, 31

Excommunications : Decret du concile de Basle touchant les excommuniez en faveur des consciences timorées 100

Expectative. Ce qu'on entend par graces expectatives condamnées par le concile de Basle, 130

F

Falaise, ville de Normandie, assiegée par les François, 524

Felix V. élu pape au concile de Basle après la déposition d'Eugene. *Voyez* Amedée.

Ferdinand, frere du roi de Portugal, est battu par les Maures, fait prisonnier, & meurt, 173

Ferrare : Concile indiqué dans cette ville par le pape Eugene IV. 161. Le roi de France défend aux évéques de son royaume de s'y rendre, 163. *&* 176. *Premiere session* à laquelle se trouve le cardinal Julien, après avoir quitte Basle, 175. Congrégation en laquelle le pape préside, 179. *Seconde session*, où l'on fait un decret contre les peres du concile de Basle, 180. On y traite avec les Grecs qui y sont présens. 186. Articles qu'on y doit examiner reduits à quatre 187. Assemblée des Grecs & des Latins, 188. Dispute sur la place que

devoit occuper l'empereur des Grecs, & réglement pour les séances, *la même.* Commencement de ce concile avec les Grecs, & des conferences avec eux, 195. & *suiv. Premiere session* des Grecs & des Latins, 209. *Seconde session*, 211. *Troisiéme session*, la même. *Quatriéme session*, 212. *Cinquiéme session*, 213. *Sixiéme session*, 214. *Septiéme session*, 215. *Huitiéme session*, 216. *Neuviéme session*, 217. *Dixiéme session*, 218. *Onziéme session*, la même. *Douziéme session*, 220. *Treiziéme session*, 221. *Quatorziéme session*, 222. *Quinziéme session*, *la même.* Le pape transfere ce concile à Florence, pour y être continué, 229.

Ferrare (Jacques de) député du pape Eugene à la diéte de Francfort, 373

Filioque: Grande dispute sur ce mot à Florence entre les Grecs & les Latins, & sur son addition au symbole, 215. 216. & *suiv.* Discours de Bessarion sur cette addition, 219.

Florence: Les Grecs s'y assemblent dans le palais de leur empereur, pour déliberer sur la maniere de proceder dans les délibe-rations du concile, 230 *Premiere session* à Florence, 231. *Seconde session*, 232. *Troisiéme & quatriéme sessions*, 233. *Cinquiéme*, *sixiéme & septiéme sessions*, 234. *Huitiéme session*, 236. *Neuviéme session*, 237. *Dixiéme & derniere session* avec les Grecs, 254. Decret de ce concile pour l'union des deux églises, la Grecque & la Latine, 255. *Premiere session* après le départ des Grecs, 289. *Seconde session* 303. *Troisiéme session*, 318. *Quatriéme session*, 350. *Cinquiéme session*, 371. Fin de ce concile que ce pape transfere à Rome, 403

Florentins. Ils députent S. Antonin leur archevêque au pape Callixte III. 215. & *suiv.*

Foix (comte de) prend Mauleon de Saule, 502. Gaston de Foix captal de Buch, fait un traité particulier avec la France, 544

Fougeres. Un capitaine Anglois surprend cette ville sur le duc de Bretagne, 499. Ce duc la reprend peu de tems après, 508.

Fourmigny (Bataille de) gagnée par les François sur les Anglois, 521

France. Etat des affaires de ce royaume, 40. Le crédit des Anglois y diminue beaucoup, 138. Reglement en France pour la discipline militaire, 334. Plaintes des grands seigneurs contre le gouvernement, 390. *& suiv.* Traité d'alliance qu'elle fait avec les Suisses, 430

Francfort. Diétes ou assemblées des princes d'Allemagne dans cette ville, 122. 314. 372. 387. *&* 606. Diéte à laquelle l'empereur assiste, 372. *&* 373. On y entend les députez du concile de Basle, 371. Replique de ceux du pape Eugene, 375. Réponse du pape Eugene aux députez de la diéte, 387. Une autre assemblée envoye encore des députez au même pape, 458

Françoise, (Sainte) sa mort & sa canonisation longtems après, 444.

Frederic III. est élu empereur, 315. Il est couronné à Aix-la-Chapelle, 374. Il va à Francfort pour la diéte, 375. Jugement qu'il y prononce sur le schisme, 376. Il passe proche Basle, & n'y veut point entrer, quoiqu'on l'invite à le faire, 378. Il y va ensuite, & y fait son entrée, 380. Son entrevue avec le pape Felix V. 381. Ses plaintes & contre Eugene & contre le concile de Basle, 401. Il prétend au duché de Milan après la mort du duc, 469. Il refuse aux Bohémiens Ladislas qu'ils avoient élu pour leur roi, 530. Il va en Italie pour recevoir la couronne, 547. Il arrive à Rome, & y fait son entrée, & le pape le couronne, 598. *& suiv.* Il va à Naples visiter le roi Alphonse, 550. Il s'en retourne en Allemagne, *la même.* Caractere de cet empereur, 551. Il est forcé de rendre la liberté au jeune Ladislas élu roi de Bohême, *la même.* Il refuse la visite du duc de Bourgogne, 592. On traite avec lui pour pren-

dre des mesures touchant la guerre contre les Turcs, 609

Fregose s'empare de la ville de Genes au nom du roi de France, 451. Il se moque ensuite des François, & veut garder cette ville, 452.

Frizingue. Concile tenu dans cette ville en Allemagne, 345. On y fait vingt-six réglemens touchant la discipline de l'église, & des mœurs du clergé, 345 *& suiv.*

G

G*And*. Revolte de ses habitans contre le duc de Bourgogne, 590. Ils en sont severement punis, 591

Genes. Brouilleries & guerres civiles dans cette ville à cause des differens partis, 450. Ils ant recours au roi de France, sous la protection duquel ils se mettent, 451. Fregose s'empare de la ville au nom de Charles VII. *Voyez* Fregose,

Genois. Ils se revoltent contre le duc de Milan, & tuent leur gouverneur. 104. Ils proposent de livrer leur ville au roi de France, 451. Ils envoyent du secours à Constantinople assiégée par Mahomet, 562. Ils rendent Pera à ce sultan, 572. Ils ne sont point compris dans la paix d'Italie, 594

George, Despote de Servie, arrête Huniade prisonnier, & ne lui rend la liberté qu'à des conditions fort dures, 486. Les Turcs vont l'attaquer en Servie, 603. Sa mort, 604. *la même*.

George Scoarins, patriarche de Constantinople. est installé par Mahomet II. qui lui rend visite. 575. Sa retraite & ses ouvrages, 576.

Glocestre (Comte de) étranglé dans sa prison par ordre du roi d'Angleterre, ce qui rend la reine fort odieuse, 443

Gonzague (Jean-François de (seigneur de Mantoue, devient marquis par l'érection de sa seigneurie en marquisat, 57

Graces expectatives abolies & détestées par la Pragmatique-Sanction, 204

Graduez : Decret du concile de Basle en leur faveur, 177

Grecs. Négociations du concile de Basle avec eux, pour l'union avec l'église Romaine, 83. 98. Ils envoyent des ambassadeurs à ce concile, 84. Articles dont on convient de part & d'autre, *la même.* Leurs ambassadeurs sont reçus au concile, 85. Ils sont sollicitez & par le concile & par le pape Eugene, 118. Ils consentent à la tenue d'un concile en Occident, 119. Arrivée d'un ambassadeur Grec à Basle, 143. L'on n'a aucun égard aux propositions qu'il fait, *la mesme.* Négociations continuées pour l'union des Grecs, 141. Le pape Eugene leur envoye ses galeres, & le concile fait la même chose, 156. *& suiv.* Ils refusent les galeres du concile, & s'embarquent sur celles du pape, 158. Arrivée de l'empereur des Grecs, & du patriarche de Constantinople à Venise, & ensuite à Ferrare, 181. & 184. Ils saluent le pape d'une maniere assez particuliere, 184. & 185. Les Grecs conferent avec les Latins sur les articles contestez, 192. Sur le purgatoire, 193. Ils choisissent six personnes pour disputer avec les Latins, 209. Leurs raisons contre l'addition *Filioque*, 216. Ils acceptent la translation du concile de Ferrare à Florence, 224. Leur départ pour Florence, 229. L'empereur des Grecs est fort porté pour l'union, 237. On s'assemble chez le patriarche pour la terminer, 240. & 243. On la conclut, & on traite les autres points contestez, 246. *& suiv.* L'empereur demande que les Grecs offrent le Sacrifice en public; ce qu'on lui refuse, 261, Profession de foi commune aux Grecs & aux Latins, 245. Le pape veut leur persuader de nommer un patriarche en la place de leur mort à Florence, 263. Ils le refusent absolument, *la même.* Ils demandent la restitution de leurs églises, 264. L'empereur part & va s'embarquer à Venise, 265. Les Grecs arrivent à Constantinople, 327. Plusieurs se retractent & s'élevent for-

tement contre le decret de l'union, *la même.* Ecrits des Grecs schismatiques contre le concile de Florence, 329. La division augmente parmi eux, 389. & 408. Les Grecs de Russie & de Moscovie mettent en prison le légat du pape, 408. Nicolas V. leur écrit, & prédit leur ruine prochaine, 538. Mahomet II. renouvelle avec eux le traité de paix, 539. Ils écrivent aux Bohémiens pour s'unir à eux contre l'église Romaine, *la même.* Ceux de Constantinople se revoltent contre l'union, 555. Leur aveuglement sur les préparatifs de Mahomet, 559. Il sont assiégez dans Constantinople par le sultan, *la même.* Ils perdent courage par la retraite de Julien, 468. Ils perdent entierement leur empire, & Constantin leur empereur est tué dans une action. 569. Ses sentimens en mourant, 570

Guienne. Guerre dans cette province contre les Anglois, 542. *& suiv.* Ceux ci perdent beaucoup de villes, 543. Le roi de France y envoye des troupes, 555

Guillaume le Chartreux, auteur de quelques ouvrages. *Voyez* Linvood.

H

Haly Bacha, avertit sous main l'empereur des Grecs des desseins de Mahomet II. 566.

Harfleur assiegée par les Anglois, 337. Sa prise par les François, 508

Hommage du duc de Bretagne au roi de France, 450

Honfleur. Cette ville est prise par le comte de Dunois, 516.

Hongrois. Ils choisissent pour leur roi Ladislas roi de Pologne, 315

Humfroy (comte de Glocester) ennemi de la reine d'Angleterre qui prévient le roi contre lui, & est étranglé dans sa prison, 442. *& suiv.*

Huniade commande l'armée des Polonois, 405. Victoire qu'il remporte sur les Turcs, 406. Il se retire de la bataille dans une action contre les Turcs, & est cause des

la défaite de l'armée Chrétienne, 421. En se retirant, il est arrêté dans la Valachie 422. Il leve une seconde armée contre les Turcs, 485. Il est battu, prend la fuite, & est arrêté par le despote de Servie, 486

Hussites. Artifices dont on se sert pour les ruiner en les divisant, 89. On les brûle tous dans une grange où ils se sont retirez, 90

I.

Jacobites. Leurs deputez au concile de Florence, 351. Leur origine & leur créance, 349. Decret pour leur union avec l'église Romaine, 350. Ce decret est reçu par leur député, 351

Jacques I. roi d'Ecosse est assassiné, 139. Jacques II. roi d'Ecosse épouse la fille du duc de Glocestre, 492

Jacques Cœur député vers le pape par le roi de France Charles VII. 476. Il est accusé d'avoir empoisonné Agnès Soreau, *Voyez* Cœur.

Jean, roi de Portugal. Sa mort, 68

Jean, duc de Bretagne. Sa mort, 411

Jean, roi de Castille. Sa mort, 595

Jean Comnène, empereur de Trebizonde, écrit au pape, 95.

Jean Paleologue. Voyez Paleologue.

Jeanne, reine de Naples. Sa mort, 95

Iglavv. Assemblée dans cette ville pour l'accord avec les Bohémiens, 134. Philibert de Monjay, évêque de Coutances, assiste à cette assemblée; & y fait un traité avec eux, 135

Imprimerie. Son invention, 341 *& suiv.* Quels ont été les premiers Livres imprimez, 343

Indulgences. Dispute à ce sujet entre le pape Eugene & le concile de Basle, 131. Ce pape refuse de ratifier le decret qui les concerne, 150. Ces indulgences étoient pour tous ceux qui contribueroient de leurs aumônes à l'affaire de l'union de l'église Grecque avec la Latine, 131

Interdits. Réglemens établis par le concile de Basle à ce sujet, 101

Joseph, patriarche de Con-

ſtantinople: ſon penchant pour l'union, & ſa mort, 244. & 248. Sa profeſſion de foi qu'il laiſſe par écrit en mourant, *la même*. Les Grecs refuſent au pape de lui nommer un ſucceſſeur à Florence, 263. *Voyez* Grecs.

Jourdain de Brice. Son nom en faveur du pape Eugene, 95

Iſabelle de Baviere, mere de Charles VII. Sa mort, 110

Iſidore, cardinal, envoyé légat à Conſtantinople, mis en priſon par les Grecs après leur retour de Florence, 408. Le pape le renvoye dans la même ville avec le même titre de légat, 540. Il s'y trouve pendant le ſiége, & eſt fait priſonnier ſans qu'on le reconnoiſſe, 571. Il ſe rachete à Pera, & revient à Rome, 572.

Jubilé publié par le pape Nicolas V. 498. Il eſt ouvert à Rome, 510. On l'accorde aux Polonois & aux Lithuaniens, 538

Juges pour les cauſes de la foi, établis par le concile de Baſle, 31

Juifs. Decret du concile de Baſle à leur ſujet, 86. Ils preſentent à Baſle au pape Felix le livre de la loi, 320

Julien (cardinal) nommé legat pour le concile de Baſle, 2. Il arrive de Bohême à Baſle, & écrit aux Bohémiens, 3. Son diſcours dans la premiere ſeſſion du concile, 5. Ses deux lettres au pape Eugene, pour l'empêcher de diſſoudre ce concile, 13. & 17. Son diſcours aux Bohémiens arrivez à Baſle, & la réponſe de Roqueſane, 42 & 43. Autre diſcours de ce cardinal aux mêmes, 47. Il quitte Baſle, & ſe rend à Ferrare auprès du pape Eugene IV. 175. Le cardinal d'Arles préſide en ſa place au concile de Baſle, 178. Le cardinal Julien va complimenter l'empereur des Grecs à Veniſe, 183. Il eſt un des tenans de la diſpute avec les Grecs, 192. & *ſuiv*. Ses preuves en faveur de l'addition *Filioque*, contre Beſſarion, & Marc d'Epheſe, 218. & 220. Le pape Eugene l'envoie legat en Hongrie, 394. Il fait rompre la tréve jurée par les princes Chrétiens avec Amurat empereur des Turcs, 415.

& suiv. Discours qu'il fit à ce sujet. 416. L'on donne la bataille, que les Chrétiens perdent, & où ce cardinal est tué, 420. *&* 422

Justine. Congregation de cette sainte honorée par le pape Eugene IV. 40.

Justiniani, (Jean) est envoié par les Genois au secours de Constantinople, 562. Son arrivée augmente le courage des Grecs, *la même.* Sa retraite honteuse, après deux blessures, leur fait perdre courage, 569. Il meurt de ses blessures dans l'Isle de Chio, 568

Justinien. (Laurent) *Voyez* Laurent.

K

KEmpis (Thomas à) compose le livre de l'Imitation de Jesus-Christ, 365. On doute s'il est veritablement auteur de ce livre, & les raisons qu'on a d'en douter, 366

Kyriel, capitaine Anglois, vient mettre le siége devant Cherbourg, 519. Il prend cette place, *la même.* Il passe la riviere de Vire, & vient attaquer les François, 520. Les Anglois sont battus; & Kyriel est fait prisonnier 521. *& suiv.*

L.

L*Adislas Jagellon.* Voyez *Pologne.*

Ladislas le jeune, élu roi de Hongrie, 432. Il est aussi élu roi de Bohême, & l'empereur refuse de l'y laisser aller, 530. Il recite devant le pape un discours à sa louange, 549. L'empereur lui rend la liberté, & le laisse aller en Bohême, 551. Il écrit au pape une lettre fort vive, 552. Il est couronné roi de Bohême, 584. Sa Sœur épouse le roi de Pologne, 603

Laurent Justinien, patriarche d'Aquilée, 541. Il est fait patriarche de Venise, & meurt, 608. Clement VII. le met au nombre des Bienheureux seulement, 609

Lausanne. Assemblée des peres de Basle dans cettte ville, pour la paix de l'église, 494. Les decrets qu'ils y firent avec Amedée, pour éteindre entierement le schisme, *la même.*

Legats du pape Eugene incorporez au concile de Basle, 76. & 77. Précautions qu'on prend pour empêcher leur trop grande autorité, 78

L'Esparre. (sieur de) Son supplice, 605

Liége. Reglement pour la discipline de son église, 499

Lindwood. (Guillaume de) Sa mort, & ses ouvrages, 452

Louis d'Anjou. Sa mort, 94

Louis, patriarche d'Aquilée, est députéà Maïence par le concile de Basle; 266. Il meurt de la peste, 287

Louviers. Lieu da la conference pour la paix entre les François & les Anglois, 500

Lune. (Alvarez de) *Voyez* Alvarez.

Lyon (l'archevêque de) écrit au concile de Basle, 10. Assemblée dans cette ville pour la paix de l'église, & l'extinction du schisme, 474. *& suiv.* On y députe vers Amedée de Savoye, 475

M

Machet. (Gerard) Sa mort, 491

Mans (le) est rendu à la France par le roi d'Angleterre, 472

Mahomet II. empereur des Turcs, succede à Amurat, 535. Ses bonnes & mauvaises qualitez, 536. Il se prépare à faire le siége de Constantinople, 556. Il paroît devant cette ville avec deux armées, 559 Il propose un accommodement aux Grecs, 564. Il prend la ville, & veut se rendre favorable aux Chrétiens, 570. *& suiv.* Il fait élire un patriarche à Constantinople, & l'installe lui-même, en lui donnant l'investiture, 574. *& suiv.* Il rend visite à ce nouveau patriarche, 575. Il fait alliance avec les princes du Peloponnese, 580. Il fait la guerre à Scanderbeg, 582

Maïence. Assemblée des princes d'Allemagne dans cette ville, 266. L'on y reçoit les decrets du concile de Basle, à l'exception de ce qui regarde le pape Eugene, *la même.* Autre assemblée, où l'on refuse le député du concile de Basle en qualité de legat, 353. & 355. On y entend

les députez des deux papes, 355. Quelle fut la décision de cette assemblée, 357. L'affaire est renvoyée à une autre assemblée qu'on indique à Francfort dans le mois de Novembre, *la même.*
Maïenne, ville rendue à la France par les Anglois 472
Mantouë. L'empereur Sigismond l'érige en marquisat en faveur de Jean-François de Gonzague, 57
Marc d'Ephese. Ses disputes avec les Latins dans les conferences tenues à Ferrare. 194. Il parle dans la V. session, & prouve qu'on ne doit jamais rien ajoûter aux symboles, 213. Il continue les disputes à Florence, & demeure quelquefois sans replique, 233. *& suiv.* L'empereur lui défend d'assister à l'avenir aux conferences, 235. Il s'oppose fortement à l'union, 244. Le pape demande qu'on le punisse, 262. Gregoire le Protosyncelle, & Joseph de Metone écrivent contre lui, 328. Dispute entre lui, & Barthelemy de Florence, 389. Sa mort, 390
Mariage. Sentiment des Grecs sur ce Sacrement, & sa dissolution, 262
Maronites. Ces peuples se soumettent au pape Eugene, 434
Mauleon de Saule. Cette ville est prise par le comte de Foix, 501
Maynard represente aux Bohémiens l'importance d'envoyer des députez à Basle, & son avis l'emporte, 28. Les députez du concile de Basle le font choisir pour être mis à la tête de la noblesse, & la commander, 60. Il est fait lieutenant du royaume de Bohême, 483. Pogebrac le fait prisonnier, & il meurt en prison fort miserablement, 385
Messe. Le concile de Basle condamne ceux qui la disent d'un ton si bas, qu'ils ne peuvent être entendus des assistans, 117
Metrophanes de Cyzique, élû patriarche de Constantinople, & sa mort, 409
Metz. Le roi de France fait un traité d'alliance avec les habitans de cette ville, 430
Mezzarota, (Loüis) archevêque de Florence, 333
Milan (duc de) fait la guerre au pape Eugene, 67. Il

veut traiter avec le pape Felix pour le reconnoître, 359. Après de belles promesses, il se moque de lui, 360. Sa mort, 468. Contestations pour son duché. 469. Guerre en Italie à ce sujet, 489

Montguyon, ville prise sur les Anglois, 542

Montone (Nicolas de) traite avec le concile de Basle pour aller prendre les Grecs à Constantinople, & les conduire à Basle, 133. Le concile de Basle lui donne l'étendard de l'église, 141

N

Nantes (l'évêque de) est privé du temporel de son évêché, par le parlement de Paris, 621

Naples. Affaires de ce royaume, 37. 226. & *suiv.* Alphonse met le siége devant la ville, & le leve ensuite, 226. Peu de tems après il s'en rend maître *Voyez* Alphonse.

Nations. On partage les membres du concile en quatre nations, 8

Navarre. Divisions entre le roi, & Charles son fils, 578

Nepotisme proscrit par le concile de Basle, 128

Neutralité en Allemagne, 196. & 208.

Nicolas de Tolentin. Sa canonisation par le pape Eugene IV. 448

Nicolas V. est élu pape, 464. Il est reconnu dans toute l'Allemagne, 465. Le roi de France le reconnoît aussi, 466. Sa lettre au roi de France, & à tous les Fideles contre Amedée. 467. Concordat entre ce pape & les Allemands, 473. Ses bulles ensuite à tous les Fideles, en faveur d'Amedée de Savoye, 473. Le roi de France lui envoye une ambassade, 476. Bulle de ce pape touchant la cession de Felix V. 495. Autre bulle en faveur des Chrétiens contre les Turcs, 513. Il envoye le cardinal d'Arles légat dans la basse Allemagne, *la même*. Le cardinal de Cusa y est ensuite envoyé par le même, pour se joindre à Capistran, 533. & 537. Il accorde un Jubilé aux Polonois, & aux Lithuaniens, 538. Il exhorte les Grecs à renoncer au schisme, & sa

prédiction sur leur ruine, *la même*. Il veut menager la paix entre la France & l'Angleterre, 541. Il couronne l'empereur Frederic à Rome, 549. Conjuration contre ce pape, formée par Porcario, 582. Mort du pape Nicolas V. 610

Nord. Ses royaumes sont partagez à differens princes, 488. Les divisions de ces royaumes sont un obstacle à la guerre contre les Turcs, 600

Normandie. Conquêtes des François dans cette province, 502. Les Anglois la perdent entierement, & en sont tout-à-fait chassez, 522

Notaras, amiral de Constantinople. Sa conduite, & le traitement qu'il reçoit de Mahomet, qui lui fait couper la tête, aussi-bien qu'à ses deux fils, 572

Nuremberg Assemblée des princes d'Allemagne dans cette ville, 206. Ce qui y fut reglé, 207. Autre assemblée dans la même ville, 424. Guerre entre les habitans de cette ville, & le marquis de Brandebourg, 609

O

Office divin, reglé par le concile de Basle, pour la maniere de le reciter, 115. Autre reglement touchant les assistances à l'office, 116

Orleans. (duc d') Les Anglois lui rendent la liberté avec une rançon de trois cens mille écus, 337. & 338. Il reçoit du duc de Bourgogne l'ordre de la Toison d'or, 338. Il signe le traité d'Arras, *la même*. Ce duc vient trouver le roi de France à Limoges, 391

Orleans. (*Pucelle d'*) Sa mémoire est rétablie, 616

Oüin, second mari de Catherine reine d'Angleterre, veuve de Henri V. a la tête tranchée, 140

P.

Pacifiques possessions. *Voyez* possessions.

Pain azyme. La question qui le regarde est examinée dans le concile de Florence, 249

Paix. On la ménage entre la France & l'Angleterre, 428. Conferences à Tours à ce sujet, *la même*. Expédient du roi Charles VII.

pour la paix de l'église, 453. Réjoüissances à Rome pour cette paix, 455 Bulle du pape Eugene à cette occasion, *la même*. Paix de l'église, qui éteint le schisme, 493. *& suiv.* Le pape veut se rendre médiateur de la paix entre la France & l'Angleterre, 541. Un moine fait faire la paix en Italie, 593

Paleologue. (Constantin) Le pape Eugene lui écrit, 352

Paleologue (Jean) empereur de Constantinople, succede à son pere Manuel, & vient au concile de Ferrare, 181. Il retourne à Constantinople, & n'ose plus s'opposer au schisme des Grecs après la bataille de Varne, 423. Il envoye une celebre ambassade au concile de Basle, 84. Articles dont les ambassadeurs conviennent, *la même*. Il s'embarque à Constantinople sur les galeres du pape Eugene, 158. Il salue le pape à Ferrare, & prend séance dans le concile, 183. *& suiv.* Il parle avec érudition dans le concile de Florence, 235. Il défend à Marc d'Ephese d'assister aux conferences, *la même* Amurat lui accorde la paix, 423. Sa mort, 437. Constantin Paleologue lui succede, 438

Palmier (Matthieu) compose une chronique, 490

Panorme, (l'archevêque de Palerme) combat les huit conclusions du concile de Basle, 269. Il prend le parti du pape Eugene, *la même*. Jean de Segovie lui repond 270. Autres oppositions qu'il fait en faveur du même pape. 275. On l'exhorte à se relâcher de son sentiment, 276. Ouvrage de cet Auteur en faveur du concile de Basle, 282. Sentiment du cardinal Bellarmin sur cet ouvrage, 283. Il fait un discours qui trouble fort les peres du concile de Basle, 362. Il s'excuse & les appaise, 363. Il est rappellé de Basle par Alphonse, 398. Il renonce au cardinalat auquel Felix V. l'avoit nommé, 399. Sa mort & ses ouvrages, 438

Paris. Cette ville est délivrée de la domination Angloise, 138. Le roi Charles VII. y fait son entrée, 174

Patriarche de Constantino-

ple meurt à Florence, 248. Mahomet après la prise de la ville installe & invest-tit un patriarche, 574. & 575

Peloponnese. (princes du) Leur alliance avec Mahomet, 580

Pera, rendue par les Genois à Mahomet, 572

Perrot, (Nicolas) harangue l'empereur à Boulogne, & en reçoit une couronne de laurier, 548

Pest à Basle pendant le concile, qui en fait mourir beaucoup, 287

Petarscon, Lieutenant du royaume de Bohême, sa mort, 483

Philibert, évêque de Coûtances, assiste à la premiere session du concile à Basle, & y célebre la messe, 5. Il assiste à l'assemblée d'Iglaw, pour l'accord des Bohémiens, & fait avec eux un traité qui paroît favorable à la religion, 135

Philippe duc de Milan, sa mort, 468. Contestations entre plusieurs princes pour lui succeder, 469. *& suiv.*

Phranzès. Quel fut son sort dans le siege & la prise de Constantinople, 573. Il compose une chronique fort estimée, 374

Pierre de Luxembourg. Le duc de Bourgogne demande sa canonisation au concile de Basle, sans l'obtenir, 138

Pogebrac. Il se rend maître de Prague, 484. Il confere sur la religion avec Æneas Sylvius, 332

Polmar (Jean de) nommé par le cardinal Julien pour présider au concile de Basle en sa place, 2. Il assiste à l'assemblée d'Iglaw, pour accorder les Bohémiens, 134. Il réussit dans sa négociation, 135

Pologne. Affaires de ce royaume 39. Le roi de Pologne rompt la tréve faite avec les Turcs, & viole son serment, 414. *& suiv.* Il est tué à la bataille de Varne, 421. Amurat lui fait faire des obséques honorables, 422. Les Polonois s'assemblent pour élire un roi, 433. Casimir est élû, *la même.* Les Polonois veulent l'obliger à prêter un certain serment, 509. Les Prussiens se soumettent au roi de Pologne, 601. & 602. Ce roi épouse la veuve du jeune La-

dislas, 603
Pontoise. est assiegée & prise par le roi de France, 364
Porcario, (Etienne) sa conjuration contre le pape, 582. On le condamne à être pendu, 583
Portugal, (Jean roi de) sa mort, 68. Son successeur envoye sa flotte contre les Turcs, 599. Les Portugais sont battus en Afrique, 173
Possessions pacifiques. Le concile de Basle fait un decret là-dessus, 115
Pragmatique-Sanction, établie dans l'assemblée de Bourges, 201. *& suiv.* On la porte au concile de Basle, 203. Sa conformité avec les decrets de ce concile, & ses differences ou modifications, *la même.* Le cardinal d'Estouteville assemble encore les prelats de France à Bourges touchant cette Pragmatique 553
Prague, Le concile de Basle y députe des évêques & & d'autres, 48. Succès de cette députation, 57. L'empereur Sigismond y fait son entrée, 137. Division entre les deux villes de Prague, 87. Les Catholiques se rendent maîtres de ces deux villes, 88. Pogebrac long-tems après s'en saisit, 484
Praxede (cardinal de sainte) envoyé à Ferrare, pour accommoder le roi Alphonse avec le duc de Milan & les Florentins. 468
Primauté du pape examinée dans le concile de Florence, 250. *& suiv.* Contestation sur cet article entre le pape Eugene & l'empereur des Grecs, 252.
Procession du saint-Esprit. Profession de foi des Latins sur cet article, 241. Les Grecs leur en dressent une particuliere, 242. Si le Saint-Esprit procede du Fils, 215. & 216. Raisons des Latins en faveur de ce sentiment, 215. discours de Bessarion sur l'addition du mot *Filioque.* 216
Procession d'enfans fort nombreuse à Paris, 522. Processions du saint Sacrement limitées par un concile de Cologne, 557
Profession de foi dressée par le concile de Basle pour les papes, 126. L'on convient à Florence d'une profession de foi commune aux Grecs & aux Latins, 241. & 244.

Procope, un des députez des Bohémiens à Basle, 28. Il arrive avec les autres, 42. Mort des deux qui portoient ce nom en Bohême, 88
Prussiens, (les) se soumettent au roi de Pologne, 602
Pucelle d'Orleans. Voyez *Orleans.*
Purgatoire, son article est examinée dans le concile de Florence, 250

R.

R*Aboteau*, (Jean) président au Parlement, répond de la part du roi à ceux de Metz, 430
Raguse (Jean de) nommé par le cardinal Julien pour présider au concile de Basle en sa place, 2. Il répond aux députez des Bohémiens à Basle, & parle pendant huit matinées, 46. Roquesane employe six jours à refuter son discours, 47. Il est nomme par le concile de Basle pour aller à Constantinople, 219
Rais (Maréchal de) est pendu & brulé à Nantes, 338
Ratisbonne. Le concile de Basle envoye des députez à la diéte, que les princes Allemans trouvent dans cette ville, 91. Autre assemblée des mêmes princes dans la même ville, 592
Religieux mendians. On condamne à Basle plusieurs propositions qu'ils avoient avancées contre les curez, 401
René d'Anjou, heritier de de Jeanne reine de Naples. 95. Le duc de Bourgogne lui rend la liberté, 103. Il quitte Naples, & revient en France, 384. sa fille épouse le roi d'Angleterre, 432
Reserves. Explication de ce mot, 130. La Pragmatique-Sanction les abolissoit. 204
Richard duc d'Yorck se revolte contre le roi d'Angleterre, 618
Richemont, (comte de) connétable de France : conspiration contre lui, 334 Ses conquêtes en Normandie, 521. & 522
Roma, (Augustin de) ses propositions condamnées & censurées, 120. & 121
Rome. Sedition excitée par le peuple dans cette ville contre le pape Eugene, 81. Les Italiens demandent à l'empereur qu'on y

tiennent un concile, 400

Roquesane. Il est un des députez des Bohémiens à Basle pour le clérgé, 28. Il répond au cardinal Julien, 43. Il parle pour soutenir les quatre articles, & répond à Jean de Raguse, 47. Il vient se jetter aux pieds de l'empereur, qui lui promet l'archevêché de Prague, 135. & 136. Le pape lui en refuse les bulles, 137 Il veut recommencer les troubles en Bohême, 170 Son entretien avec de Carvajal légat, 479. Il demande avec instance les bulles pour l'archevêché de Prague, *la même.* Il se broüille avec ce légat, 481. Il reste court en parlant en public, *la même.* Il écrit à Jean Capistran, pour conferer avec lui sur la religion, 534

Rose d'or que le pape bénit. & qu'il donne à plusieurs princes, 448

Roüen. Le roi Charles se rend maître de cette ville & y fait son entrée, 106. & *suiv.*

S

ST. *Suaire* (le) est transporté de Constantinople en Savoye, dont l'histoire paroît douteuse, 577. & *suiv.*

Saintrailles (Ponton de) Bat l'Armée des Anglois, & fait le comte d'Arondel prisonnier, 41

Saltzbourg. On pourvoit à l'évêché de cette ville par l'élection de Frederic qui en étoit doyen, 367

Sauf-conduit accordé aux députez de Bohême, pour venir au concile de Basle, 28. L'empereur leur en accorde un de même, 30

Savoie (Duc de) se plaint du concile de Basle, 118. Contestation entre ses ambassadeurs & ceux du duc de Bourgogne, 54

Saxe. Accord entre les deux freres ducs de Saxe, 529

Sbignée, évêque de Cracovie, fait cesser le Service divin à l'arrivée des députez de Bohême, 39. Sa fermeté à répondre au roi irrité contre lui, *la même.* Dispute entre lui & l'évêque de Gnesne sur la préseance, 508. & 509

Scanderbeg rentre dans ses

états, 407. Mahomet II. lui fait la guerre, 582

Schisme. Sa fin dans l'église par la cession de Felix V. 493

Scholarius (George) Son discours sur l'union des Grecs avec les Latins, 239. Il est élu patriarche de Constantinople & installé par Mahomet II. avec les cérémonies ordinaires, 574. & 575. Il reçoit une visite du Sultan, & lui parle de la Religion, 575 Il quitte le patriarchat, & liste de ses ouvrages, 576

Secundin, secretaire des conferences entre les Grecs & les Latins, 210

Ségovie (Jean de) répond à Panorme, dans le concile de Basle, 270. Il renonce au cardinalat, & se retire, 497. Ses ouvrages, *la même.*

Sforce. Il se retire de Rome, 41. Sa réponse au cardinal de Sainte Croix, 42. Il est déclaré marquis d'Ancone, & porte-enseigne de l'église Romaine 82. Il promet obéïssance au pape Felix, 382.

Seminaire de clercs, établi à Boulogne par le pape Eugene, 134

Sigismond empereur : Son édit pour proteger le concile de Basle, 37. Ce concile le met sous sa protection, contre les censures du pape Eugene, 49. Ses remontrances à ce pape, 50. Son entrée dans Rome où il reçoit la couronne imperiale, 56.. Il écrit à Eugene pour l'exhorter à continuer le concile de Basle, 64. & 65. Retour de cet empereur à Basle, 69. Il se plaint de la conduite du concile, 92. Il ratifie le traité avec les Bohémiens, 135. Son entrée dans Prague, 137. On le blâme d'avoir appaisé les troubles de Bohême avec trop de condescendance, *la même &* 532. La cour Romaine proteste contre son accommodement, 137. Il tombe malade, & se fait transporter à Zuain où il meurt, 171. Son gendre Albert lui succede, 172

Simon Freyron, chanoine d'Orléans député par le concile de Basle au pape Eugene, pour lui faire confirmer le traité avec les Grecs, 86. Il est envoyé à Constantinople, 119

Soldan d'Egypte, écrit au roi

roi de Dannemark, 432
Sommerset (duc de) gouverneur de Normandie, pour le roi d'Angleterre, 500. Il est obligé de ceder Roüen au roi de France, 506. Il est tué dans une bataille, 618
Sorcier condamné, 589
Suaire. Voyez Saint Suaire.
Suede. Troubles de ce roïaume, 93. Erric quitte ses états, & se retire, 141. Caractere de ce roi, *la même.* Les Historiens en parlent diversement, *la même.*
Suffolk. (comte de) Il épouse la fille du roi de Sicile pour le roi d'Angleterre, 432
Suisses. Alliance que la France fait avec eux, 591. Ils sont battus par les François avant cette alliance, 429. Premier traité d'alliance fait avec eux, 430. Leur antipathie contre la maison d'Autriche, 601
Surienne (François de) surprend la ville de Fougeres sur le duc de Bretagne, 499
Syriens envoyent un député à Rome, pour se soumettre à l'église Romaine, 424. Decret pour leur union, *la même.*

T

TAborites. Description qu'en fait Æneas Sylvius, 531
Taillebourg. Le roi de France Charles VII. y arrive, 545
Talbot, genéral de l'armée Angloise, est laissé pour ôtage à la capitulation de Roüen, 506. Il recouvre sa liberté à la prise de Falaise, 524. Il est tué dans une bataille avec les François, 586
Tarente (Jean de) légat du pape Eugene à Basle, 277
Tartas. Les Anglois se retirent de devant cette ville, 392
Thomas à Kempis, auteur du livre de l'Imitation. *Voyez* Kempis.
Tolede. Une taxe considerable fait révolter les habitans de cette ville, 498. Ils veulent qu'on chasse Alvarez de Lune, *la même.* Ils font un édit pour exclure des charges tous ceux qui descendoient de familles Juives, 499. Le pape condamne cet édit par une bulle, *la même.*
Tolentin. Canonisation du

Saint de ce nom. *Voyez* Nicolas.

Tostat. (Alphonse) Propositions qu'il soutient devant le pape Eugene à Sienne, 403. Sa mort & ses ouvrages, 606. & 607.

Touraine. Concile de cette province tenu à Angers, 487

Tours. Assemblée des grands seigneurs de France dans cette ville, 526. On y prend des mesures pour la guerre de Guyenne, 527

Tudesque, archevêque de Palerme, le même que Panorme. *Voyez* Panorme.

Turcs. Ils envoyent des ambassadeurs à l'empereur Sigismond, 71. Ils sont battus en Hongrie, 123. Autre guerre en Hongrie contre eux, 404. Huniade remporte sur eux une grande victoire, 406. Préparatifs de guerre contre eux, 412. Ils demandent la paix, & on la leur accorde avec serment, 413. & 414. Le cardinal Julien la fait rompre, 415. & 416. Son discours à ce sujet, *la même.* Il est cause qu'on continuë la guerre, 417. Bulle du pape Nicolas V. pour cette guerre, 512. & 513. Les Turcs transportent des navires par terre pour assiéger Constantinople, 560. Leur fureur dans l'attaque de cette ville, 562. Ils s'en rendent les maîtres, 570. Exhortation d'Æneas Sylvius pour engager les princes à la guerre contre les Turcs, 580

V

Valachie (prince de) dissuade le roi de Pologne de rompre la tréve avec le Turc, sans aucun égard à ses remontrances 418

Valogne prise par les Anglois, 519

Valentinois & Diois, Comtez unis au Dauphiné, 441. & 442

Valle (Laurens) condamné comme hérétique, 471 & *suiv.*

Varne (bataille de) entre les Chrétiens & les Turcs, où ceux-ci remportent une victoire entiere, 419. & *suiv.*

Venise. L'empereur des Grecs y arrive, & y fait son entrée, 183

Venise (cardinal de) envoyé

par le pape Eugene à Constantinople, 331
Venitiens. Decret du concile de Basle contre eux, 121. Leur alliance avec les Turcs, 597
Vestphalie. Jugement de Vestphalie, dont il est parlé dans le concile de Basle ; ce qu'on entend par ce terme, 267
Vezelay (Alexandre de) abbé benedictin, arrive des premiers à Basle, 2
Virtzbourg. Differend à Basle à l'occasion de la prevôté de cette église, 367
Visitation de la sainte Vierge. Decret du concile de Basle pour cette fête, 358. *& suiv.*
Vitelesqui chasse le roi Alphonse d'Italie, 133. Les Romains en reconnoissance lui érigent une statuë équestre dans le capitole, & le pape le fait cardinal, 133. Il feint une tréve avec Alphonse pour le surprendre, 227. Le pape le dégrade du cardinalat, 332. Il est fait prisonnier, & meurt, 333
Uladislas Jagellon, roi de Pologne. Sa mort, 94
Union des Grecs avec les Latins. Discours sur ce sujet au concile de Florence, 239. On s'assemble chez le patriarche des Grecs à Florence, pour terminer l'affaire de l'union, 240. Les Grecs sont partagez sur cette union, 243. Elle ne laisse pas de se faire presque d'un commun consentement, 247. Il se trouve des difficultez pour en former le decret, 252. Decret de l'union des deux églises Grecque & Latine, 255. Les Grecs de Constantinople s'élevent & déclament fort contre ce decret, 329. Grande division des Grecs à cette occasion, *la même.*
Universitez. Le concile de Basle ordonne qu'il y aura dans chaque Université deux professeurs des langues hebraïque, arabe, chaldéenne, & grecque, 86. Arrivée des deputez de l'université de Paris à Basle, 2. Le cardinal d'Estouteville reforme cette Université, 552.
Ursins (cardinal des) légat en Angleterre, 541
Wissembourg, gentilhomme de Bohême, choisi par Maynard, pour avoir seulement le titre de général

de l'armée Bohémienne, 87

Walter, aſſaſſine le roi d'Ecoſſe, 139. Il eſt puni de ſon crime, 140

X

XAincoins, receveur, puni pour ſes malverſations, 57. & *ſuiv.*

Z

ZArah-Jacob, roi d'Ethiopie, envoye ſes ambaſſadeurs à Florence, & y ſont reçus du pape, 371

Zechel, neveu d'Huniade, périt dans une bataille, 486

Zunïn, ville de Moravie, où meurt l'empereur Sigiſmond, 171

FIN DE LA TABLE DES MATIERES du vingt-deuxiéme Volume.

APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé : *Histoire Ecclesiastique, depuis l'an* 1401. *jusqu'à l'an* 1455. *inclusivement.* J'ai crû que l'impression de ce Manuscrit seroit également utile & agréable, l'Histoire y étant racontée avec ordre, & donnant une connoissance des principaux évenemens, aussi étenduë que doivent, ce me semble, la donner des Historiens exacts & sincéres. A Paris le 22. Juillet 1725.

DE VILLIERS.

APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, la nouvelle édition des deux premiers Volumes de la *Continuation de l'Histoire Ecclesiastique, depuis* 1401. *jusqu'en* 1455. A Paris le 26. d'Octobre 1726.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut; Notre bien amé Pierre-François Emery ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que Nous avions accordé à son pere nos Lettres de Privilege pour l'impression de plusieurs Ouvrages, & entr'autres l'Histoire Ecclesiastique du feu sieur Abbé Fleury notre Confesseur, sans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un Manuscrit intitulé: *Histoire Ecclesiastique des trois derniers Siecles, Quinze, Seize & Dix-septiéme Siecles avec le commencement du Dix-huitiéme:* ce qu'il ne peut faire sans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a fait supplier de lui vouloir accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le Con-

tre-ſcel des Préſentes; A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la ſuite de ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers Volumes dudit feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, à commencer au quinziéme Siecle juſqu'à preſent, qui eſt compoſée par le Sieur ***, en tels Volumes, forme, marges, caracteres, conjointement ou ſeparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modéle ſous le Contre-ſcel deſdites Préſentes, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre royaume, pendant le tems de quinze années conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Hiſtoire Eccle-

ſiaſtique ci-deſſus ſpecifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou imprimé, qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; &

qu'il

qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses aïans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & necessaires sans demander autre permission & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil sept cens vingt-cinq, & de notre Regne le onziéme. Par le Roi en son Conseil, SAMSON.

Registré sur le Registre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 644. fol. 278. conformément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du vingt-huit Février 1723. A Paris le 24. Decembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ay cedé à Madame la Veuve GUERIN, & à Monsieur HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, son fils, Libraires à Paris, un tiers dans le present Privilege; un autre tiers à Monsieur JEAN MARIETTE, aussi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN, mes Beaux-freres & moi soussigné. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

P. F. EMERY.

Registré sur le Registre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

BRUNET, *Syndic.*

